

BIENVENU-MARTIN (JEAN-BAPTISTE), né le 22 juillet 1847 à Saint-Bris-le-Vineux (Yonne), mort le 10 décembre 1943 à Saint-Bris-le-Vineux.

Député de l'Yonne de 1897 à 1905.

Sénateur de l'Yonne de 1905 à 1944.

Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-arts et des cultes de 1905 à 1906.

Ministre de la Justice en 1913 et 1914.

Ministre du Travail

et de la prévoyance sociale en 1914.

Issu d'une famille de travailleurs modestes, Jean-Baptiste Bienvenu-Martin fit ses études secondaires au collège d'Auxerre. Doué et studieux il se fit inscrire à la Faculté de droit de Paris où il obtint successivement ses diplômes de licencié et de docteur.

Il se destinait au barreau, mais la guerre de 1870 à laquelle il participa le retarda dans sa vocation. Il ne se fit inscrire qu'à sa démobilisation, en 1871, et exerça jusqu'en 1877.

Puis ce fut le début d'une brillante carrière administrative : nommé conseiller de Préfecture de l'Yonne le 15 janvier 1878, il devenait secrétaire général de la même préfecture le 2 décembre 1879 puis sous-Préfet de Sens le 25 avril 1885 pour le rester jusqu'au 26 août 1886 où il entra au Conseil d'Etat en qualité de Maître des Requêtes. Il fut délégué comme directeur au Ministère des colonies en 1894 et prit sa retraite en 1897.

Une nouvelle carrière s'ouvrait devant lui, politique cette fois, qui devait se poursuivre pendant près d'un demi-siècle et durant laquelle toutes ses qualités, d'orateur, d'administrateur, de diplomate et de républicain intransigeant durent s'employer à fond, principalement durant la grande tourmente de 1914.

C'est au Conseil général de l'Yonne qu'il débuta de façon inattendue : ayant posé sa candidature, il eut comme concurrent M. Paul Doumer, député d'Auxerre (1^{re}), futur Président de la République devant lequel il s'inclina pour ne point indisposer le Gouvernement qui le soutenait. Mais les amis politiques de Bienvenu-Martin poursuivirent néanmoins la campagne électorale en signe de protestation, refusant de s'incliner devant cet abandon qu'ils n'approuvaient pas, et le firent élire bien qu'il n'eût présenté aucune profession de foi. Il ne devait plus cesser désormais d'appartenir au Conseil général de l'Yonne dont il devait être le président un peu plus tard.

Le 27 décembre 1896, M. Paul Doumer, nommé Gouverneur général de l'Indochine, laissait vacant son siège de député. Une élection partielle eut lieu le 28 février 1897 pour pourvoir à son remplacement. Bienvenu-Martin fut élu au deuxième tour de scrutin, par 7.707 voix contre 692 à Denormandie, son concurrent le plus favorisé, sur 9.425 votants. Il devait être réélu le 8 mai 1898 au premier tour de scrutin et le 11 mai 1902 au scrutin de ballottage.

Inscrit au groupe républicain radical, il siégea dans diverses commissions,

notamment à la Commission d'enquête sur le Panama, à celle chargée d'étudier le rétablissement du scrutin de liste (1897) ; à la Commission d'assurance et de prévoyance sociales (1898 et 1902), à celle du suffrage universel (1898) ; à la Commission des associations et congrégations dont il devint président, à celle de l'administration des cultes et de la décentralisation qu'il présida également (1902). Auteur et rapporteur de propositions de loi sur l'assistance aux vieillards, aux infirmes et incurables, il en obtint le vote en 1903. Il s'intéressa également : à la surveillance des établissements de bienfaisance privée (1901 et 1903) ; aux caisses de retraites ouvrières (1901), au contrat d'association (1901 et 1903). Il soutint la politique des Cabinets Waldeck-Rousseau et Combes et fonda et présida, en 1904, le nouveau groupe de la gauche radicale-socialiste puis fit partie de la délégation des gauches.

Nommé Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-arts et des cultes dans le deuxième Ministère Rouvier du 24 janvier 1905, il eut l'occasion de répondre à plusieurs interpellations sur la séparation des Eglises et de l'Etat (1905), déposa la même année un projet de loi sur ce sujet et le défendit en séance publique (1905).

C'est le 4 juin 1905 qu'il accéda à la Haute assemblée, en remplacement de Collinot, sénateur de l'Yonne décédé. Il se démit de son mandat de député le 3 juillet 1905. Il devait être réélu aux renouvellements sénatoriaux des 3 janvier 1909, 11 janvier 1920, 9 janvier 1927 et 14 janvier 1936. Inscrit au groupe de la gauche démocratique pour en devenir le président, il siégea dans plusieurs commissions et plus spécialement à celle des affaires étrangères et des finances qu'il présida de juin 1911 à décembre 1913. Il fut élu vice-président du Sénat le 13 janvier 1921 et vice-président de la Cour de justice le 24 février. Enfin à la mort de M. Damecour, il devint doyen d'âge du Sénat.

C'est en qualité de sénateur qu'il entra dans le troisième Cabinet Rouvier du 18 février 1906 où il conserva la portefeuille de l'Instruction publique, des Beaux-arts et des cultes, qu'il détenait déjà dans le Cabinet précédent. Il soutint à ce titre le budget de son Ministère pour l'exercice 1906. Il démissionna avec tout le Cabinet le 6 mars suivant. Il ne redevint Ministre que le 9 décembre 1903 dans le premier Cabinet Gaston Doumergue où il lui fut attribué la portefeuille de la justice qu'il conserva jusqu'au 3 juin 1914. Il le retrouva dans le premier Cabinet Viviani du 13 juin 1914, et il obtint celui du travail et de la prévoyance sociale dans le deuxième Cabinet Viviani du 26 août 1914. C'est pendant qu'il exerçait en 1914, comme Ministre de la Justice, l'intérim du Ministère des Affaires étrangères et de la présidence du Conseil en l'absence de Viviani, Chef du Gouvernement, que furent échangées entre l'Allemagne et la France les notes préliminaires au conflit qui couvait et qu'il présida les Conseils de Cabinet dramati-

ques où fut examinée l'évolution de la situation diplomatique.

Ayant repris sa place à son banc de sénateur, son activité ne se ralentit pas. Il serait vain de tenter d'énumérer ici les multiples débats auxquels il prit part. Mais on peut dire d'une manière générale qu'il n'est pas de décision importante prise dans les domaines, politique, économique, fiscal, social ou intérieur qu'il n'ait appuyé de son autorité ou tenté de faire évoluer vers la solution la plus humaine ou la plus démocratique. Ses avis étaient écoutés avec attention et ses conseils recherchés, en raison de sa grande expérience. Il avait conservé intactes, en dépit de l'âge, l'ardeur de ses convictions et la ferveur de ses sentiments. Républicain vigilant, il n'avait pas hésité, sous le règne du Front populaire à combattre le Gouvernement Blum, derrière lequel il décelait des « influences néfastes ».

Sa longue carrière fut consacrée tout entière et avec le plus grand désintéressement à la chose publique. Sa vie d'homme s'est écoulee dans la modestie et dans la dignité. Il eut la douleur de perdre son fils unique en 1915 sur le champ de bataille de l'Argonne. Il accepta ce coup du destin avec courage et stoïcisme malgré qu'il l'eût profondément marqué.

Sur le plan local, il fut l'un des fondateurs de la Société vigneronne de l'Yonne dont il assumait la présidence pendant plus de quarante ans. Il était également président du Comité départemental chargé de la publication des documents économiques concernant l'histoire de la Révolution française dans l'Yonne.

Il s'éteignit doucement dans son village natal le 10 décembre 1943 dans sa 97^e année.

BIÉTRIX (Louis, Henri), né à Besançon (Doubs) le 29 février 1880, mort à Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire) le 18 mars 1952.

Député du Doubs de 1936 à 1942.

Le docteur Biétrix était déjà conseiller général de Besançon-Nord lorsqu'il décida, en 1936, de se présenter aux élections générales pour s'opposer aux candidats se réclamant du Front populaire. Les grands thèmes de sa campagne électorale furent ceux de la droite nationaliste et conservatrice : réforme de l'Etat, par la réduction massive du nombre des députés et sénateurs et l'augmentation des pouvoirs du Président de la République, constitution d'un Gouvernement « fort et digne » qui renoncerait aux « stupides » sanctions contre l'Italie et rendrait possible un rapprochement avec l'Allemagne. Se réclamant de la devise « ordre, autorité, liberté », le docteur Biétrix exposait que la France était menacée par deux ennemis : d'une part, le communisme « doctrine de haine et de ruine », et d'autre part, la franc-maçonnerie « gigantesque entreprise contre l'existence même de la France ». Et il reprochait aux radicaux socialistes d'avoir partie liée avec l'une et l'autre de ces forces.

Au premier tour de scrutin, le 26 avril 1936, le docteur Biétrix arriva nettement en tête : 5.347 voix contre 2.905 au candidat radical, Durand. Et ce dernier, au second tour, le 3 mai, malgré les désistements dont il bénéficia, ne put l'emporter par 6.201 voix contre 5.661.

A la Chambre, il s'inscrivit au groupe des indépendants d'union républicaine et nationale. Membre des Commissions de l'hygiène et de la santé publique, il intervint à plusieurs reprises dans les discussions budgétaires et financières, notamment pour réclamer que l'Etat accélère ses paiements à ses créanciers.

Le 10 juillet 1940, à Vichy, il vota les pouvoirs constituants au Maréchal Pétain. Ancien combattant de la guerre 1914-1918, fait prisonnier sur le front après avoir été grièvement blessé, il fut réformé en raison de sa mutilation. Il était décoré de la Croix de guerre.

Après la guerre de 1939-1944 il exerça la médecine à Louhans puis à Chalon-sur-Saône où il mourut le 18 mars 1952.

BIÉTRY (Pierre), né à Fêche l'Eglise (territoire de Belfort) le 9 mai 1872, mort à Saïgon le 3 décembre 1918.

Député du Finistère de 1906 à 1910.

Tout jeune, Pierre Biétry quitta la France métropolitaine pour l'Algérie où il exerça divers métiers. Puis, après son service militaire, il entra aux usines Japy à Beaucourt. Mais son adhésion au parti socialiste et la part qu'il prit à un mouvement de grève en 1898 lui valurent d'être renvoyé. Il vint alors à Paris, et participa au congrès ouvrier d'Ivry. Les positions qu'il y prit, contre la grève générale, entraînèrent sa rupture avec les socialistes. Par la suite, Biétry rejeta complètement l'idée de la lutte des classes pour prôner la collaboration du capital et du travail. Loin de réclamer la suppression de la propriété individuelle, il voulait au contraire — c'est ce qu'il appelait le « propriétéisme » — y faire accéder les masses.

Propagandiste et militant infatigable, il créa « l'Union des syndicats indépendants », puis la « Fédération nationale des jaunes de France » et des bourses du travail indépendantes. Cette action n'alla pas sans provoquer des oppositions très vives, parfois violentes : celle, bien entendu, des socialistes révolutionnaires ; celle aussi des catholiques de gauche, dont il avait attaqué le mouvement « le Sillon ».

Pour répandre ses idées, Biétry fit paraître plusieurs périodiques : *L'ouvrier indépendant*, *Le travail libre*, *Le Jaune*, *Le genêt de Bretagne*, et nombre de brochures et de livres : *Les grèves* (1889), *Leur socialisme* (1901), *Le socialisme et les Jaunes* (1906), *Les Jaunes de France* (1907), *La séparation des écoles et de l'Etat* (1910) et *Le Triépied* (1911), exposé de la doctrine « propriétéiste ».

A Brest, où il se trouvait en 1906, la situation sociale était tendue. Les socialistes révolutionnaires, des éléments

anarchisants même, y multipliaient les manifestations, parfois ardentes. Aussi, la campagne électorale qui précéda les élections générales des 6 et 20 mai fut-elle particulièrement vive. Bietry s'y jeta à corps perdu, dénonçant « la démagogie et le sectarisme » des radicaux et des socialistes « dont les bandes exaspérées, sous les plis du drapeau rouge, incendient les usines, dévastent les maisons, profanent et pillent indifféremment les chaumières et les églises ».

Peut-être est-ce cet extrémisme anti-révolutionnaire qui lui valut d'être élu. De justesse d'ailleurs puisqu'il ne l'emporta qu'au second tour de scrutin, et avec une marge assez étroite : 8.886 voix contre 8.292 à son concurrent de gauche, Goude.

A la Chambre, il se tint à l'écart des partis. Il déposa des propositions de loi relatives au rachat par l'Etat du réseau de la compagnie des chemins de fer de l'Ouest, et à la séparation des Eglises et de l'Etat.

A plusieurs reprises, il monta à la tribune pour exposer ses thèses. Il le fit notamment en 1907, au milieu des interruptions et des invectives des députés socialistes, au cours de la discussion d'une interpellation de Jaurès sur une grève des électriciens.

En 1908, interpellant lui-même le Gouvernement, il reprenait à la tribune les accusations qui avaient été lancées contre la Cour de cassation, et notamment contre le Président Ballot-Beaupré, après l'arrêt de révision du procès Dreyfus, en 1906. Parlant toujours au milieu du bruit, dans une atmosphère de plus en plus surchauffée, Bietry en vint à accuser Aristide Briand, alors Garde des Sceaux, de s'être fait « l'avocat du traître », et à traiter les magistrats de la Cour de cassation de « prévaricateurs et de faussaires ». Il fut frappé de la censure avec exclusion temporaire et, comme il refusait de quitter la tribune, la séance dut être suspendue.

Bietry ne se représenta pas aux élections générales de 1910. Il quitta la France pour l'Indochine où il mourut, à Saïgon, le 3 décembre 1918.

BIGNON (PAUL, EMILE), né à Eu (Seine-Inférieure) le 14 avril 1858, mort à Eu le 24 janvier 1932.

Député de la Seine-Inférieure
de 1902 à 1927.

Sénateur de la Seine-Inférieure
de 1927 à 1932.

Sous-secrétaire d'Etat
à la marine marchande de 1920 à 1921.

Après avoir fait ses études au collège Sainte-Barbe, Paul Bignon entra dans la maison d'armement maritime de transports et d'exportation que dirigeait son père. Dès 1889, il était vice-président de la chambre de commerce du Tréport ; l'année suivante, il était juge au tribunal de commerce d'Eu, dont il sera plus tard le président.

En 1892, il était élu maire de sa ville natale, pour le demeurer jusqu'à sa

mort, soit tout au long de 40 années. En 1895, il entra au conseil général de la Seine-Inférieure pour en devenir vice-président en 1901 et 1902, puis président de 1903 à sa mort, pendant presque 30 ans.

Le 27 avril 1902, il posa sa candidature aux élections législatives générales dans la 1^{re} circonscription de Dieppe. Se prévalant des « traditions républicaines » de sa famille, il se déclarait respectueux de toutes les croyances et ennemi de toute persécution, adversaire résolu du socialisme et du collectivisme, mais partisan de la création de retraites ouvrières. Il résumait son programme dans cette formule : « Ni réaction ni révolution ». Il fut élu très largement, dès le premier tour de scrutin, avec 7.338 voix contre 2.911 au candidat le plus favorisé.

A la Chambre, il fonda un groupe : celui de l'union républicaine, dont il fut le premier président et fit partie des Commissions des Affaires étrangères et des Colonies. Il vota contre la loi de séparation, mais, après son adoption, tout en réclamant « une application animée d'esprit de tolérance », il déclara que « tous les citoyens doivent s'incliner devant la loi ».

Il combattit le projet de rachat par l'Etat du réseau des chemins de fer de l'Ouest.

Le 6 mai 1906, il fut réélu triomphalement, par 9.242 voix contre 1.748 au premier tour de scrutin.

Membre de la Commission des travaux publics et des chemins de fer — à laquelle il appartiendra tout au long de sa carrière — il multiplie propositions, rapports et interventions, en particulier sur tout ce qui concerne les transports maritimes et ferroviaires. Il vote, en 1906, la loi sur les retraites ouvrières et paysannes.

De nouveau réélu le 24 avril 1910, avec 7.448 voix contre 4.299 au candidat conservateur de Meur, il devient vice-président de la Commission du budget et prend, à ce titre, une part active à toutes les discussions budgétaires. Il vote la loi de trois ans, se prononce contre l'impôt sur le revenu, et pour une réforme électorale instituant la représentation proportionnelle.

Paul Bignon venait d'être réélu pour la quatrième fois le 26 avril 1914, au premier tour de scrutin, lorsqu'éclata la guerre. Après qu'il eût organisé à Eu l'accueil des réfugiés belges, il fut nommé membre de la Commission du ravitaillement général. Le Gouvernement le chargea, à ce titre, de diverses missions à Londres et à Rome, puis le nomma contrôleur des missions françaises en Angleterre et, le 3 septembre 1917, délégué permanent de la France au conseil interallié de Londres.

Le 16 novembre 1919, Paul Bignon est le second candidat de la liste d'union nationale républicaine menée par Jules Siegfried, qui est élue en entier.

Au cours de cette législature, il fut Sous-secrétaire d'Etat à la marine marchande sous trois gouvernements successifs : premier Cabinet Millerand, du

20 janvier au 18 février 1920, second Cabinet Millerand, du 18 février au 24 septembre 1920, Cabinet Georges Leygues, du 24 septembre 1920 au 16 janvier 1921.

En cette qualité, il signa les accords « Maclay-Bignon » sur la répartition du tonnage pris à l'ennemi, les conventions avec les compagnies de navigation pour les lignes reliant la France continentale à la Corse, aux colonies et à l'Amérique du Sud ; en outre, il amorça les négociations en vue de la suppression de la flotte d'Etat.

Aux élections du 11 mai 1924, Paul Bignon était à la tête de la liste d'Union républicaine, qui enleva sept sièges sur douze. Il obtint personnellement 68.621 voix sur 178.163 votants.

Membre de la Commission des affaires étrangères, il prit part à la discussion du budget du Ministère du travail de l'exercice 1925 et à celle de la loi de finances.

Cependant, le 9 janvier 1927, il était élu au Sénat où il avait déjà tenté d'entrer en 1898, 1909 et 1912.

Il se démit de son mandat de député le 27 janvier.

Au Luxembourg, où il s'inscrivit au groupe de l'Union républicaine, il appartenait aux Commissions des affaires étrangères et de la marine. Il se fit entendre en 1928 au cours de la discussion du budget du Ministère des Finances de l'exercice 1929, et en 1930 sur la loi de finances de ce même exercice.

Il cessa alors toute activité et il mourut à Eu, en cours de mandat, le 24 janvier 1932, des suites d'une opération.

Son éloge fut prononcé, à la séance du 28 janvier, par le président Albert Lebrun qui résuma « la longue vie publique de ce grand homme de bien, qui emporte dans la tombe les regrets unanimes de ceux qui l'ont connu et aimé ».

Il était Chevalier de la Légion d'honneur, Grand-croix de l'ordre du British Council, commandeur de l'ordre de Léopold II.

BIGOT (JULIEN, ARMAND), né à Couptrain (Mayenne) le 18 janvier 1831, mort à Angers (Maine-et-Loire) le 15 janvier 1914.

*Représentant de la Mayenne
à l'Assemblée Nationale de 1871 à 1876.
Député de la Mayenne
de 1885 à 1893.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY Dictionnaire des Parlementaires, t. 1, p. 319.)

Aux élections générales du 22 septembre 1869, Julien Bigot demanda aux électeurs de la première circonscription de Mayenne de renouveler son mandat. « Je n'étais pas républicain lorsque vous m'avez envoyé à la Chambre en 1885, leur disait-il en substance dans sa circulaire, et je ne le suis certes pas devenu après avoir été quatre ans le témoin de tripotages et de scandales qui ont attristé tous ceux que n'aveugle pas l'esprit de parti ». Dénonçant « l'agriculture insuffisamment protégée, nos ressources folle-

ment gaspillées, la paix religieuse odieusement troublée », il se défendait toutefois d'être un réactionnaire et de vouloir ramener l'ancien régime. Mais « à la place d'un Gouvernement déconsidéré, disait-il, je veux un Gouvernement honnête ».

Il fut élu au premier tour de scrutin, par 7.348 voix contre 6.744 à Renauld-Morlière, qui devait lui succéder en 1893.

Il fut membre, à la Chambre, de plusieurs commissions permanentes dont la Commission des douanes qui élaborait le nouveau tarif ; il fut même l'un de ses rapporteurs. Il fit également partie d'autres commissions spéciales, notamment de la Commission chargée de l'examen du projet de loi sur la liberté d'association et de la Commission d'enquête sur l'affaire de Panama. Dans la discussion du projet de loi relatif à la liquidation de la Compagnie universelle du Canal de Panama, en 1893, il intervint pour demander que les obligataires aient la faculté de se porter partie civile dans les instances pénales qui seraient intentées.

Il ne se présenta pas aux élections de 1893, et mourut à Angers où il s'était retiré, le 15 janvier 1914 à 83 ans.

BILGER (CAMILLE), né le 17 octobre 1879 à Mulhouse (Haut-Rhin), mort le 2 mars 1947 à Soultz (Haut-Rhin).

Député du Haut-Rhin de 1919 à 1936.

Camille Bilger fréquenta l'école primaire alsacienne puis entra comme ouvrier dans une usine de textiles.

Militant syndicaliste, il fut nommé en 1907 secrétaire du Syndicat chrétien d'Alsace-Lorraine pour en devenir un peu plus tard président. De 1910 à 1918, il fut en outre conseiller municipal de Mulhouse.

Candidat aux élections générales du 16 novembre 1919 il fut élu en quatrième position sur la liste d'Union nationale avec 60.296 suffrages.

Membre du groupe de l'entente républicaine démocratique, Camille Bilger qui ne parlait pas le français, ne put participer aux débats de la Chambre. Il appartenait toutefois à la Commission du travail, et à celle de l'assistance et de la prévoyance sociale.

Réélu aux élections générales du 11 mai 1924 sur la liste de l'alliance républicaine avec 59.051 suffrages, il s'inscrivit au groupe des démocrates et appartenait à la Commission d'assistance et de prévoyance sociale.

Au cours de cette législature, il déposa des propositions de résolutions tendant au relèvement des salaires des cheminots et à l'augmentation des allocations versées aux victimes d'accidents du travail ainsi que des propositions de loi relatives à la législation sociale en vigueur dans les départements recouvrés.

Ayant fait à 39 ans le difficile effort d'apprendre le français, il intervint à plusieurs reprises dans les discussions budgétaires s'intéressant plus spécialement, en sa qualité de militant syndicaliste, aux questions sociales.

C'est ainsi qu'en 1925 il critiqua l'organisation administrative des départements recouvrés et protesta contre l'interdiction d'un journal alsacien dans les bibliothèques des gares du réseau d'Alsace-Lorraine.

En 1926 et 1927, il défendit à la tribune les revendications des Syndicats chrétiens (traitements et salaires, assurances sociales). Mais c'est aux problèmes de l'Alsace qu'il consacra la plus grande part de son activité. En 1926, il demanda le relèvement des allocations versées aux pensionnés de l'institut des assurances sociales d'Alsace-Lorraine. En mars 1927, il interpella le Gouvernement au sujet de la réduction des salaires des mineurs des charbonnages de Moselle et des Mines de potasse. Il protesta à cette occasion contre l'attitude antisociale du Gouvernement-patron et exposa le programme revendicatif de son organisation syndicale.

En novembre 1927, à l'occasion de la discussion du budget, il s'éleva à nouveau contre « les salaires de famine » payés aux ouvriers des industries textile et métallurgique d'Alsace-Lorraine. Il réclama le vote rapide des textes législatifs concernant les assurances sociales et les congés payés et protesta contre la discrimination dont les syndicats chrétiens étaient l'objet de la part des pouvoirs publics.

Quelques jours plus tard, toujours à l'occasion des discussions budgétaires, il soutint les revendications des fonctionnaires alsaciens de l'administration des domaines et droits indirects.

Lors des élections générales du 22 avril 1928, (retour au scrutin uninominal), Camille Bilger se présenta dans la circonscription de Guebwiller et fut élu au premier tour, par 7.848 voix contre 3.408 au candidat socialiste le plus favorisé, le maire de Mulhouse, Wicky.

Inscrit au groupe des démocrates populaires, il appartint dans cette nouvelle législature à la Commission de l'Alsace et de la Lorraine et à celle du travail.

Les propositions qu'il déposa concernèrent uniquement la législation sociale des trois départements de l'Est (assurances sociales, accidents du travail, statut du personnel des entreprises concessionnaires de la distribution du gaz et de l'électricité). Cependant il fut également l'auteur d'un rapport sur la réglementation du travail de nuit des femmes et des enfants.

Dès le début de la législature, il protesta à la tribune contre le déroulement du procès fait à Colmar aux dirigeants du mouvement autonomiste, notamment contre le fait que des documents qui auraient dû rester secrets avaient été publiés dans la presse. Il renouvela sa protestation en 1929 et réclama la publication des conclusions de l'enquête ordonnée à ce sujet.

Par la suite, il soutint à deux reprises les revendications des mineurs des mines domaniales de potasse et s'éleva de nouveau contre la politique sociale de leur direction. Il se préoccupa également des dommages causés à plusieurs communes

du Haut-Rhin par l'exploitation des gisements de potasse. On l'entendit encore réclamer la réparation des dommages causés aux cultivateurs de sa circonscription par les animaux nuisibles (1930).

Réélu au deuxième tour de scrutin des élections générales des 1^{er} et 8 mai 1932 par 7.500 voix contre 6.372 à son adversaire socialiste, il s'inscrivit au groupe des républicains du centre et continua d'appartenir à la Commission d'Alsace-Lorraine et à celle du travail.

Comme dans les précédentes législatures, il défendit avec ténacité les intérêts des travailleurs d'Alsace-Lorraine dont il était à la fois le député et le représentant syndical.

Il déposa de nombreuses propositions de loi et fut chargé de nombreux rapports concernant les assurances sociales dans les trois départements de l'Est.

À la tribune il évoqua la misère des tisserands du Haut-Rhin et des verriers de la Moselle réduits au chômage et les difficultés des communes dont toutes les ressources provenaient de l'industrie textile touchée par la crise économique. Il dénonça aussi l'attitude antiouvrière du patronat de son département (1934-1935).

En 1935, il réclama la publication des résultats de l'enquête sur les causes de la catastrophe survenue à Ensisheim le 13 août 1934 qui causa la mort de nombreux ouvriers des mines de Kali-Sainte-Thérèse. Il n'hésita pas à cette occasion à mettre en cause la responsabilité de la direction de cette société qu'il accusa de mépriser les règles de sécurité au détriment de la vie des mineurs.

De nouveau candidat aux élections générales de 1936 dans la circonscription de Guebwiller, il échoua au deuxième tour de scrutin le 3 mai, n'obtenant que 2.252 voix contre 6.399 au candidat élu, membre de l'action populaire et 5.214 au candidat socialiste.

Après la Libération il demeura à la tête des syndicats chrétiens d'Alsace jusqu'en 1946 date à laquelle il fut nommé président d'honneur.

Il mourut à Soultz le 2 mars 1947.

BILIAIS (HENRI, VICTOR, MARIE LE LOUP DE LA), né le 22 mars 1836 à Nantes (Loire-Inférieure), mort le 22 juillet 1916 à Saint-Etienne-de-Mer-Morte (Loire-Inférieure).

Député de la Loire-Inférieure de 1876 à 1889 et de 1896 à 1898.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COHENY *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 321.)

Il ne se représenta pas aux élections générales des 22 septembre 1889 et 20 août 1893. Mais, candidat à l'élection partielle du 8 novembre 1896 dans la troisième circonscription de Nantes, en remplacement de M. de Cazenove de Pradine, décédé, il fut élu sans concurrent par 16.555 voix sur 18.069 votants et 35.055 inscrits.

À la Chambre il reprit sa place à l'extrême droite royaliste et fut désigné en 1896 comme membre de la Commission.

chargée d'examiner le projet de loi sur les vignes à complant et en 1897 comme membre de la Commission d'initiative parlementaire.

En séance publique il n'intervint que deux fois. La première en 1897 pour demander l'augmentation de la subvention destinée à reconstituer les vignobles de Loire-Inférieure détruits par le phylloxera, la seconde en 1898 pour protester contre l'équipement insuffisant des gares du réseau de chemin de fer de l'Etat.

Là se termina sa carrière parlementaire, car il n'obtint aux élections générales du 8 mai 1898 que 13.637 suffrages contre 14.311 à M. Dubochet, vice-président de la Chambre de commerce de Nantes, républicain modéré, candidat élu.

Il ne fut plus candidat aux élections suivantes et mourut à Saint-Etienne-de-Mer-Morte le 22 juillet 1916, à 80 ans.

BILLIET (ERNEST), né le 1^{er} juillet 1873 au Caire (Egypte), mort le 21 mars 1939 à Asnières (Seine).

Sénateur de la Seine de 1920 à 1927.

Issu d'une famille d'industriels lyonnais, Ernest Billiet naquit au Caire où résidait son père, agent principal de la Compagnie des Messageries maritimes et chargé du service des postes françaises en Egypte.

Atteint, alors qu'il n'avait que trois ans, d'une ophtalmie des pays chauds, il ne put apprendre à lire à l'âge normal. Il acquit les premiers rudiments de ses connaissances grâce à sa mère, Adèle Naggiar, fille d'un Agent du Consulat français du Caire qui lui lisait et lui commentait les manuels en usage dans les cours élémentaires.

Son état s'étant amélioré, c'est à 14 ans qu'il put enfin connaître l'alphabet. Mais sa vue, restée très faible, ne lui permit pas de fréquenter l'école, les inscriptions au tableau noir, très utilisé à cette époque, étant pour lui imperceptibles.

Il s'instruisit lui-même, en autodidacte, avec un penchant particulier pour les questions sociales qui commençaient à cette époque à prendre naissance.

Rentré en France avec sa famille qui vint se réinstaller à Lyon, il participa aux travaux des premiers groupes d'études qui se constituaient. Doué d'un réel talent oratoire, il fut rapidement remarqué et bientôt chargé de conférences. Il collabora à plusieurs journaux de province, puis de Paris, jusqu'au jour où il fut désigné par l'Union syndicale des Compagnies d'assurances pour organiser en France les Syndicats professionnels d'agents. Il fut ainsi amené à assumer la charge, en 1910, de secrétaire général de l'Union des intérêts économiques pour la liberté du commerce et de l'industrie, la défense de l'initiative privée et contre l'extension des monopoles d'Etat, que venait de créer les Organisations syndicales patronales menacées par les projets de monopoles d'Etat, envisagés par le Ministre Georges Cochery. Il se consacra, dès lors, à la défense de la liberté économique.

Pendant la guerre de 1914-1918, il réussit, malgré sa cécité partielle, à se faire admettre dans le service auxiliaire et à se faire envoyer au front.

Démobilisé, il reprit ses fonctions à l'Union des intérêts économiques et organisa pour la défense du programme économique libéral, la campagne électorale qui aboutit, en 1919, au succès du front national.

Il se lança dans la politique le 12 mai de cette même année, en se faisant élire maire d'Asnières, mandat qui lui fut renouvelé le 17 juillet 1929 et qu'il conserva jusqu'à sa mort.

Il dota sa commune de nouveaux établissements, notamment d'un Centre administratif modèle, de cinq groupes scolaires, de jardins publics, la fit bénéficier de l'éclairage électrique des voies, organisa deux importantes colonies scolaires, etc.

Le 17 décembre 1924 il était nommé président de l'Union des intérêts économiques qui devint l'organisme le plus représentatif et le plus influent de l'ensemble des activités industrielles et commerciales du pays. Mais l'action importante que ce groupement exerça au cours de la campagne électorale de 1924, suscita de violentes polémiques. Une commission d'enquête parlementaire fut constituée à la Chambre le 5 décembre 1924, sur les conditions dans lesquelles le Comité de l'Union des intérêts économiques était intervenu dans cette campagne, ainsi que sur l'origine des fonds ayant servi à tous les partis en 1924. Ernest Billiet fut amené à déposer devant elle, mais ne divulgua pas les noms de ceux qui auraient pu bénéficier de l'appui de son groupement.

Il fut élu sénateur de la Seine au renouvellement du 11 janvier 1920, au deuxième tour de scrutin, par 557 voix sur 1.017 votants. Inscrit au groupe de l'Union républicaine, il siégea à la Commission des chemins de fer, des transports et de l'outillage national, à celle du commerce, de l'industrie, du travail et des postes, et à celle des finances.

Il participa à de nombreuses discussions portant principalement sur : le relèvement des tarifs des chemins de fer, les nouvelles ressources fiscales, les accidents de travail, la propriété commerciale, les locataires de bonne foi (1920); le nouveau régime des chemins de fer, le budget de l'exercice 1922 (1921); la taxe sur le chiffre d'affaires (1922 et 1923); la vente et le nantissement des fonds de commerce, la convention commerciale entre la France et l'Union économique belgo-luxembourgeoise (1923); les baux d'immeubles à usage commercial ou industriel (1924 et 1925); l'amnistie (1924); la loi de finances de l'exercice 1926, les accidents du travail, la propriété commerciale (1926).

Il échoua au renouvellement du 9 janvier 1927, n'ayant obtenu, au deuxième tour de scrutin, que 471 voix sur 1.071 votants.

Il n'avait jamais cessé de s'occuper de l'Union des intérêts économiques, ni de sa mairie d'Asnières, à laquelle il se

consacra davantage encore après la fin de son mandat de sénateur.

Il mourut dans cette commune le 21 mars 1939.

BILLOT (GÉNÉRAL JEAN-BAPTISTE), né le 15 août 1828 à Chaumeil (Corrèze), mort le 31 mai 1907 à Paris.

*Représentant de la Corrèze
à l'Assemblée Nationale de 1871 à 1876.
Sénateur inamovible de 1876 à 1907.*

*Ministre de la Guerre
de 1882 à 1883 et de 1896 à 1898.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT et COUGNY *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 325.)

En 1889, il prend part aux discussions de projets de loi sur le recrutement de l'armée, sur l'administration de l'armée et le service militaire de santé et sur l'augmentation de l'artillerie de campagne.

En 1891, il est nommé président de la Commission de l'armée et à ce titre participe à tous les débats militaires : avancement des sous-lieutenants, régiments régionaux d'infanterie, création d'un régiment d'infanterie divisionnaire.

En 1892 il demande la gratuité en faveur des élèves des grandes Ecoles militaires et traite de l'organisation de l'armée coloniale, ce dernier débat devant se poursuivre l'année suivante.

En 1894, il se fait entendre sur le projet de loi relatif aux modifications à apporter dans l'organisation de l'artillerie et du génie.

En 1895, il participe à la discussion de la proposition de loi portant application du service militaire à l'île de la Réunion et du projet de loi relatif à la fabrication de la conserve de viande nécessaire à la nourriture de l'armée.

Le 29 avril 1896, Jules Méline lui confie le portefeuille de Ministre de la Guerre dans son Gouvernement. A ce titre, il soutient devant la Chambre le budget de son département pour l'exercice 1897 puis pour l'exercice 1898. Il soutient ces mêmes budgets au Sénat.

C'est en octobre 1896 qu'il présente l'armée française reconstituée au tsar Nicolas II à la revue du camp de Chalons. Mais c'est aussi pendant qu'il détenait son portefeuille de Ministre de la Guerre que commença l'agitation qui devait amener la révision du procès Dreyfus. Interpellé à la Chambre et au Sénat sur ses intentions quant à la reprise de ce jugement, il répondit qu'à son sentiment Dreyfus avait été justement condamné et qu'il n'envisageait aucune révision. Les événements lui donnèrent tort. Après la chute du Ministère Méline le 15 juin 1898, cette révision eut lieu. Il fut appelé comme témoin devant la Cour de cassation puis devant le Conseil de guerre de Rennes, où il renouvela les déclarations qu'il avait déjà faites comme Ministre. Il soutint fermement le général Mercier et les chefs d'Etat-major attaqués par la presse, mais son témoignage n'eut pas d'influence sur le procès.

A son banc de sénateur, il continua de s'intéresser à toutes les questions militaires soumises à l'examen de la Haute Assemblée. En 1902, 1903 et 1904, lorsque vint en discussion le projet de loi sur le recrutement de l'armée, il adjura ses collègues de ne pas voter l'abrogation du service militaire de trois ans. Ce furent ses dernières interventions.

A la séance du 4 juin 1907, le Président Antonin Dubost annonçait son décès à l'Assemblée et prononçait son éloge funèbre, rappelant que pendant la guerre de 1870-1871, il s'échappa de Metz pour venir se mettre à la disposition du Gouvernement de la Défense Nationale, et la manière dont il sût servir à Beaume-la-Rolande et à Villersexel.

BILLOUX (FRANÇOIS), né le 21 mai 1903 à Saint-Romain-la-Motte (Loire).

*Député des Bouches-du-Rhône
de 1936 à 1942.*

*Délégué à l'Assemblée Consultative
provisoire de 1943 à 1944.*

*Député des Bouches-du-Rhône
aux deux Assemblées Nationales
Constituantes, de 1945 à 1946.*

*Député des Bouches-du-Rhône
à l'Assemblée Nationale depuis 1946.*

*Commissaire d'Etat ou C.F.L.N.
et au Gouvernement provisoire
de la République française de 1944.*

Ministre de la Santé publique en 1944.

*Ministre de l'Economie Nationale
de 1945 à 1946.*

*Ministre de la Reconstruction
et de l'Urbanisme en 1946.*

Ministre de la Défense Nationale en 1947.

Fils d'un métayer-vigneron, François Billoux fréquente l'école communale de Riorges jusqu'en 1915. Puis, ses parents ayant abandonné leur exploitation, il entre à l'Ecole pratique de commerce et d'industrie de Roanne qu'il quitte en 1918, titulaire du certificat d'aptitude commerciale.

Employé dans un magasin de fournitures de matériel de textile, il manifeste de très bonne heure une importante activité politique.

Membre des « Jeunesses socialistes », dès septembre 1917, il en devient dirigeant local en mai 1920, date à laquelle il adhère au parti socialiste. Il milite au sein de ces deux organismes en vue de leur affiliation à l'« Internationale communiste. »

Dès lors, les responsabilités qui lui seront confiées, s'étendront du plan régional lyonnais, au plan national.

Son service militaire accompli, il accède à de nouveaux postes de direction : en juin 1926 il est élu pour la première fois au « Comité Central » du parti communiste, auquel il ne cessera d'appartenir. En 1926-1927 il est secrétaire du « Comité exécutif de l'Internationale des jeunesses communistes » et de 1928 à 1931, secrétaire général de la « Fédération des jeunesses communistes de France ».

A partir de 1931, toute son activité se

déroule au sein du Parti communiste : de novembre 1931 à décembre 1933, il est chargé de mission en Alsace-Lorraine, puis, à partir de 1934 à Marseille, où il est élu secrétaire régional. Dans cette ville, il participe aux manifestations anti fascistes de février 1934, particulièrement dirigées contre le député Sabiani et ses amis.

En janvier 1936, il entre au Bureau politique du parti, et aux élections générales des 26 avril et 3 mai 1936, il est élu député de la troisième circonscription de Marseille, au deuxième tour de scrutin, par 7.286 voix contre 6.323 à son adversaire Simon Sabiani, auquel il succède.

Inscrit au groupe communiste, il entre à la Commission des affaires étrangères, à celle de l'Alsace et Lorraine, et à celle de la marine marchande.

Dès le début de la législature, il dépose plusieurs propositions de résolution intéressantes : l'exercice du droit de vote des marins-pêcheurs, l'organisation du travail à bord des navires, le statut juridique des arméniens, la situation des sourds-muets, ainsi qu'une proposition de loi concernant les mécaniciens et chauffeurs des Ponts-et-Chaussées.

Au mois de juin 1936, il interpelle le Gouvernement au sujet des incidents survenus à Marseille le 21 juin entre un cortège de grévistes, et un groupe d'amis politiques de Simon Sabiani. Il critique vivement l'attitude de la police marseillaise et demande au Gouvernement d'agir énergiquement pour « purger » la ville de ses éléments douteux.

Après avoir passé l'année 1937 en Espagne dans les brigades internationales, il reprend sa place à la Chambre au moment de la discussion du budget de l'exercice 1938 et des crédits de la marine marchande, et il expose à cette occasion les revendications des marins du commerce.

L'année suivante, il examine au cours des débats budgétaires la situation des Compagnies maritimes subventionnées par l'Etat. Un peu plus tard, il proteste contre la campagne de presse dirigée, selon lui, contre la ville de Marseille à propos d'incidents survenus dans l'administration de la grande ville, et s'élève, en 1939, contre le décret-loi imposant à cette ville, un administrateur désigné par le pouvoir central.

Ce sera sa dernière intervention à la Chambre, car il est arrêté en octobre 1939 en même temps que la majorité des députés communistes. Au cours du procès qui suit, il dirige la défense de ses camarades. Condamné à cinq ans d'emprisonnement, il connaît diverses prisons françaises, puis en mars 1941, est transféré au bague de Maison-Carrée à Alger.

Libéré en février 1943, il est aussitôt désigné comme membre de l'Assemblée consultative provisoire siégeant à Alger, puis le 4 avril 1944 est nommé Commissaire d'Etat au « Comité français de libération nationale », puis Ministre d'Etat lorsque ce comité se transforme en « Gouvernement Provisoire ».

A la tribune de l'Assemblée consulta-

tive, il expose deux préoccupations qu'il estime essentielles : l'épuration et le renforcement de l'armée.

En qualité de Commissaire d'Etat chargé des problèmes de la jeunesse, il fait connaître ses vues sur les mesures qu'il conviendra de prendre en faveur des jeunes après la libération du territoire.

Représenté dans la métropole avec tous les membres du G.P.R.F., il est nommé le 10 septembre 1944, Ministre de la Santé publique. En cette qualité, il expose à l'Assemblée la situation de la France au point de vue démographique et sanitaire et à celui de l'équipement hospitalier et indique les premières mesures qu'il a eu l'occasion de prendre en ce qui concerne l'organisation de la « Croix-Rouge » et de « L'entraide française ».

Candidat, aux élections générales du 21 octobre 1945, à la première Assemblée nationale constituante, en tête de la liste communiste de la première circonscription des Bouches-du-Rhône, il est élu par 122.096 voix, sur 300.284 votants.

Lors du remaniement du Gouvernement provisoire, présidé par le Général de Gaulle, celui-ci lui confie le portefeuille de l'Economie nationale, le 21 novembre 1945. En cette qualité, il soutient la ratification des accords de Bretton-Woods et expose les raisons qui ont rendu nécessaire la dévaluation du franc.

Nommé Ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme dans le Cabinet Félix Gouin du 26 janvier 1946, poste qu'il conserve dans le Cabinet Georges Bidault du 24 juin 1946, il met au point et fait adopter par l'Assemblée la loi sur la réparation des dommages de guerre (octobre 1946).

Il avait été réélu, entre-temps, député des Bouches-du-Rhône aux élections générales du 2 juin 1946 (deuxième Assemblée nationale constituante), toujours sur la liste communiste, par 104.920 voix sur 287.805 votants.

Il retrouve son siège aux élections générales du 10 novembre 1946, à l'Assemblée Nationale, par 113.448 suffrages sur 286.520 votants.

Pendant cette législature, il appartient à la Commission de la Reconstruction, à celle de la défense nationale et à celle des affaires étrangères, et dépose des propositions de loi relatives à l'organisation de la Défense nationale (mai 1947).

Il est nommé Ministre de la Défense nationale dans le Cabinet Paul Ramadier du 22 janvier 1947, mais il est relevé de ces fonctions, en même temps que les autres ministres communistes, le 4 mai suivant.

Revenu à son banc de député, il sera désormais le porte-parole de son groupe dans de nombreux débats de politique générale : en décembre 1947 sur le projet de lutte contre l'inflation et sur la politique de la reconstruction ; en mars 1948 sur le problème allemand ; en juillet 1948 sur l'investiture de M. André Marie ; en novembre 1948 sur les interpellations relatives à la politique du Gouvernement à l'égard de la Ruhr ; en juillet 1949 sur la ratification du Pacte atlantique ; en

novembre 1949 sur la politique du Gouvernement à l'égard de l'Allemagne; en mars 1950 sur l'accord d'aide mutuelle conclu avec les Etats-Unis; en novembre 1950 sur la création du Conseil de l'Europe; en décembre 1950 sur le programme de réarmement; en mars 1951, sur l'investiture de M. Henri Queuille.

Réélu aux élections générales du 17 juin 1951, par 112.716 voix sur 293.146 votants, il conserve son siège à la Commission des affaires étrangères, il dépose une proposition de loi tendant à la construction d'un million de logements populaires, et une proposition de résolution tendant à la reconnaissance par la France du Gouvernement de la Chine populaire.

En séance publique il est encore le porte-parole de son groupe lors des débats sur l'investiture de MM. René Mayer (juillet 1951), Petsche (août 1951), Plevén (août 1951), Edgar Faure (janvier 1952). Il interpelle le Gouvernement sur la création d'une armée européenne (février 1952), sur sa politique européenne (novembre 1953). Il participe également aux discussions relatives à l'investiture de M. Mendès-France (juin 1954), à la ratification des accords de Paris (décembre 1954), et à la politique du Gouvernement au Maroc (octobre 1955).

Il est réélu aux élections générales du 2 janvier 1956, en tête de la liste communiste, par 122.357 voix sur 347.129 votants. Toujours membre de la Commission des affaires étrangères, il dépose une nouvelle proposition de loi relative à la construction d'un million de logements, et une autre tendant à la suppression de l'ordre des médecins.

Il interpelle le Gouvernement Guy Mollet sur l'expédition de Suez, prend part au débat qui suit la présentation du Gouvernement Félix Gaillard (novembre 1957), et à propos de la lecture de la loi de finances de l'exercice 1958, réclame la fin de la guerre d'Algérie.

Aux élections générales des 23 et 30 novembre 1958, qui, avec la nouvelle constitution, marquent le retour au scrutin uninominal, il est réélu au deuxième tour de scrutin dans la quatrième circonscription de Marseille par 19.288 voix, contre 15.953 à M. Tarrazi.

Il intervient à de nombreuses reprises à la tribune en ce qui concerne : l'équipement universitaire et scolaire (juillet 1959); le budget de l'Education nationale et de la Recherche scientifique (décembre 1959); l'aide de l'Etat aux établissements d'enseignement privé (décembre 1959); le budget de l'Education nationale (novembre 1960); la recherche scientifique et technique (mai 1961); la politique étrangère (avril 1959 et juin 1960); la politique générale (octobre 1959).

M. François Billoux a été conseiller municipal de Marseille d'avril 1945 à novembre 1947, et l'est redevenu depuis 1953.

Il a préfacé plusieurs ouvrages parus aux Editions sociales : « *Petit guide de l'U.R.S.S.* » de Georges Cogniot; « *L'Allemagne jugée par un Allemand* » d'A. Abusch; « *Réalité de la Nation Algérienne* », etc.

BINDER (CHARLES, HENRI, Maurice), né le 21 mars 1857 à Paris, mort le 24 octobre 1944 à Paris-8^e.

Député de la Seine de 1893 à 1924.

Fils de Louis, Germain Binder, ancien juge au tribunal de commerce, qui fut conseiller municipal de Paris de 1871 à 1884, Maurice Binder fit à Paris ses études secondaires, puis ses études de droit et s'inscrivit avocat à la Cour d'appel.

Il fut élu, comme son père, conseiller municipal du quartier du Roule en 1884 et devint, à l'Hôtel de Ville, membre de la Commission des travaux et de la voirie. Il eut, à ce titre, à étudier l'achèvement du boulevard Haussmann et s'en déclara partisan. Auteur d'un rapport sur la procédure en matière d'expropriation, il en fit adopter la plus grande partie des conclusions. Réélu par le même quartier aux élections municipales de 1887, de 1890 et de 1893, il devint durant cette période l'un des chefs de la petite minorité de droite du Conseil. Mais cette position ne l'empêcha point d'être chargé d'autres rapports particuliers notamment sur le chemin de fer métropolitain et sur l'éclairage électrique de la capitale. Il abandonna son siège en mars 1894.

Il se présenta aux élections législatives des 20 août et 3 septembre 1893 sous l'étiquette « Conservateur » dans la 2^e circonscription du 8^e arrondissement de Paris. Il fut élu au deuxième tour de scrutin par 1.778 voix contre 91 au général Leval. Inscrit au groupe des Conservateurs, il appartint à diverses commissions spéciales et s'intéressa à de multiples questions, parmi lesquelles on doit citer : l'établissement d'une gare sur l'esplanade des Invalides (1894); le budget des Beaux-arts, celui des travaux publics, l'exposition de 1900, la mise à la retraite de M. Chenest. Procureur de la République de Paris (1895); l'établissement d'un tramway à traction mécanique entre Saint-Philippe du Roule et la porte d'Orléans, l'incendie du bazar de la Charité, la construction à Paris d'une nouvelle gare pour la Compagnie P.O. (1897); le fonctionnement des cantines établies sur les chantiers de l'exposition (1898).

Il fut réélu aux élections générales du 3 mai 1898, au premier tour de scrutin, par 2.731 voix contre 1.674 à M. Deroste. Dès le début de la législature il fut nommé secrétaire de la Chambre mais en 1901, il déclina sa candidature à ces fonctions. Membre de la Commission du commerce et de l'industrie et de la Commission de législation criminelle, il manifesta une grande activité, se faisant entendre sur : le remplacement, à Paris, des droits d'octroi sur les boissons hygiéniques par des taxes directes et indirectes, les budgets des P.T.T. et des travaux publics de l'exercice 1899 (1898 et 1899); les frais de représentation des présidents des Chambres à l'occasion de l'Exposition universelle de 1900, les mesures prises par le Ministre de la Marine à l'occasion du Vendredi saint, le budget de la marine de l'exercice 1901

(1900) ; le remplacement des taxes d'octroi de la ville de Paris (1901), l'affichage électoral, les candidatures multiples (1902).

Il retrouva son siège aux élections générales du 27 avril 1902, au premier tour de scrutin, par 3.902 voix contre 1.497 à M. Bénard. Membre de diverses commissions, il interpella le Gouvernement, dès l'ouverture de la législature sur l'attitude de M. Bulot, Procureur général, dans l'affaire Humbert, et sur la remise à des parquets étrangers de photographies fausses de la famille Humbert. On l'entendit parler en outre de l'incompatibilité entre le mandat de conseiller municipal de Paris et celui de député et de sénateur (1902) ; de la contribution des patentes, du budget de la guerre de l'exercice 1903, de la loi de finances du même exercice (1903). Au cours de la fixation de la date de discussion de son interpellation sur le rôle de certains ministres et personnalités politiques dans l'affaire Humbert, qu'il venait de déposer, il se fit retirer la parole et la censure fut prononcée contre lui (1903). Il s'intéressa en outre aux courses d'automobiles de Paris à Madrid, aux imputations du journal *Gil-Blas* contre le Ministère de l'intérieur, aux vieillards, infirmes et incurables, à la présence à la Chambre de M. Syveton député non admis, aux contributions directes et taxes y assimilées (1903), à l'envahissement de la bourse du travail, à la suppression de l'enseignement congréganiste, au théâtre de l'Opéra, aux grèves de Marseille, au naufrage de « La Vienne » (1904) ; aux budgets de la guerre, des cultes et du commerce et de l'industrie de l'exercice 1905, à la séparation des Eglises et de l'Etat (1905) ; aux budgets de la guerre et des P.T.T. de l'exercice 1906, à la loi de finances du même exercice, à la grève des sous-agents des postes (1906).

Ses électeurs lui restèrent fidèles aux élections générales du 6 mai 1906 où il recueillit au premier tour de scrutin, 3.840 voix contre 784 à son adversaire M. Guigne. Il s'intéressa durant cette législature à l'amnistie (1906) ; aux travaux de la place de la Concorde, aux tramways de la Seine, au déclassement des fortifications de Paris (1908) ; au tarif général des douanes, à la création d'un réseau métropolitain complémentaire dans Paris, aux théâtres subventionnés (1909).

Réélu au premier tour de scrutin, aux élections générales du 24 avril 1910 par 3.326 voix contre 1.359 à M. Deroste, il appartint à la Commission des travaux publics et des chemins de fer et à la Commission de l'armée. Son activité fut assez réduite durant cette législature. Il se borna à participer à la discussion d'interpellations sur la politique générale du Gouvernement, en 1910, et à celle du budget des P.T.T. en 1911.

Il fut réélu le 26 avril 1914, au premier tour de scrutin, par 2.826 voix contre 1.299 à M. Azard. Il retrouva son siège à la Commission de l'armée et interpella le Gouvernement sur les catastrophes

survenues à Paris le 15 juin 1914 ; il s'intéressa en outre à la répartition et à l'utilisation des hommes mobilisés et mobilisables (1915), à l'amnistie, et aux artisans démobilisés (1919). Il avait repris du service durant la guerre qu'il termina en qualité de lieutenant-colonel.

En 1919, il fut inscrit neuvième sur la liste du bloc national républicain, d'Union nationale républicaine, socialiste et nationale. Il fut élu à la plus forte moyenne avec 85.497 voix sur 191.830 votants. Toujours membre de la Commission de l'armée, il siégea en outre à celle du suffrage universel et à celle des travaux publics. Il se fit entendre dans quelques débats portant sur : la taxe de luxe, les livraisons de benzol par l'Allemagne (1920) ; les délais de déclaration de l'impôt sur le revenu et les droits de circulation sur les vins, cidres et poirés (1923).

Il se fit battre de justesse aux élections générales du 11 mai 1924, la liste d'Union républicaine et de concorde nationale à laquelle il appartenait ayant eu huit élus ; il y figura au 9^e rang. Il ne quitta pas Paris, l'attachement qu'il lui portait ne le lui eut pas permis, non plus que sa fidélité aux Champs-Élysées. Il y mourut le 24 octobre 1944, à l'âge de 87 ans.

BINET (FRANÇOIS), né à Bonnat (Creuse) le 4 mai 1880, mort à Paris, le 2 décembre 1930.

*Député de la Creuse de 1908 à 1914
et de 1919 à 1928.*

Sénateur de la Creuse en 1930

*Ministre de l'Agriculture
du 9 mars au 17 juillet 1926.*

Après avoir obtenu sa licence en droit, François Binet se fit recevoir avocat à la Cour d'appel de Paris puis au barreau de Guéret.

Il entra, tout jeune, dans la vie politique. Elu, à 26 ans, en 1907, conseiller d'arrondissement, un an après, il devenait député, dans l'arrondissement de Guéret, à l'occasion de l'élection partielle du 12 janvier 1908, sous l'étiquette politique radicale-socialiste, en remplacement de M. Defumade élu sénateur. Il obtint, au deuxième tour de scrutin, 11.028 voix contre 9.763 à M. Beletout, sur 21.024 votants. Il prit place au barreau, en qualité de secrétaire d'âge.

Il fut réélu, aux élections générales du 24 avril 1910 dans le même arrondissement au premier tour de scrutin, par 11.545 voix sur 18.056 votants, son principal adversaire M. Rougeron n'obtenant que 4.738 suffrages.

Par contre, aux élections générales des 26 avril et 10 mai 1914, il fut battu de justesse au deuxième tour de scrutin, par M. Gaston Treignier, par 7.079 voix contre 7.029, sur 19.661 votants.

Au cours des 9^e et 10^e législatures (1908 à 1914), il s'occupa particulièrement

de questions agricoles mais sans négliger pour autant d'autres intérêts.

Il prit part à la discussion du budget de l'exercice 1909 (agriculture), intervint sur le projet de loi relatif au chemin de fer de Djibouti à Addis-Abeba (1909), au cours de l'interpellation de MM. Allemane et Varenne sur l'arrestation de M. March (1909), déposa un texte additionnel aux ordres du jour motivés déposés à la suite des interpellations sur la politique générale (1910). Il participa à la discussion des conclusions de la Commission d'enquête sur la marine (1910) et à celle des interpellations sur les opérations des liquidations de congrégations (1910). Au début de la 10^e législature, lorsque le scandale de l'affaire Rochette éclata, il fut nommé membre de la Commission d'enquête chargée de cette affaire.

Il se fit entendre au cours de la discussion du budget de l'exercice 1913 (Colonies) et de l'interpellation, du projet et des propositions de loi sur les délimitations régionales (1913).

Il ne put être mobilisé pendant la Guerre mondiale 1914-1919, ayant été réformé, à la suite d'un accident de chasse, mais s'efforça de se rendre utile, en acceptant le poste de secrétaire général de la Préfecture de la Côte-d'Or, le 22 septembre 1914, et en se faisant confier par le Ministre des Affaires étrangères, à la fin de l'année 1915, une mission aux Etats-Unis ayant pour objet l'étude et la surveillance de la propagande allemande en Amérique, en compagnie de Gabriel Ailhaud, journaliste du *Temps*.

Après les hostilités, il se présenta aux élections générales législatives du 16 novembre 1919, dans le département de la Creuse, comme candidat radical-socialiste isolé. Il déclarait à ses électeurs « Républicain, plus que jamais attaché au régime qui nous a donné la victoire, je veux conserver les conquêtes de la démocratie dans tous les domaines... Mais je tiens à le dire hautement, je suis, non pour la lutte des classes, mais pour l'union des classes... La France a besoin de travailler, de se refaire : elle ne le pourra que si elle est administrée avec ordre, autorité, économie. »

Il fut élu, au quotient électoral, par 21.002 voix sur 52.467 votants et réélu aux élections générales du 11 mai 1924, à la plus forte moyenne, avec 20.029 voix sur 53.580 votants, troisième de la « liste du bloc de gauche », alors que le deuxième, M. Judet, n'obtenait que 19.762 voix et n'était pas élu.

Il se représenta aux élections générales des 22 et 29 avril 1928, dans l'arrondissement de Boussac, mais fut battu au deuxième tour de scrutin, par M. Albert Rivière, qui obtint 7.086 voix contre 6.557 à lui-même sur 13.791 votants.

Au cours de la 13^e législature (1924 à 1928), il fut nommé Ministre de l'Agriculture le 10 avril 1926, dans le 9^e Cabinet

Aristide Briand, en remplacement de M. Jean Durand qui devenait Ministre de l'Intérieur pour succéder à M. Louis Malvy, démissionnaire. Il demeura Ministre de l'Agriculture dans le 10^e Cabinet Aristide Briand jusqu'au 19 juillet 1926, date de sa démission.

Au cours des 12^e et 13^e législatures, il appartint aux Commissions des affaires étrangères et de la marine marchande. Il présenta des propositions de loi sur le contingent de Croix de la Légion d'honneur du Ministère du travail (1921), sur l'industrie des tapis d'Aubusson et de Felletin (1922). Il prit part à la discussion du budget de l'exercice 1920 (justice), du budget de l'exercice 1923 (loi de finances, vente des Tabacs) et du projet de loi concernant la taxe sur le chiffre d'affaires (1923). Il participa à la discussion d'un projet de loi sur l'amnistie (1924), du projet de budget de l'exercice 1925 (colonies et loi de finances), à la discussion du projet de loi concernant le redressement financier et l'équilibre du budget de 1926 (1926), à la discussion du projet de budget de l'exercice 1927 (loi de finances).

En qualité de Ministre de l'Agriculture, il fut entendu sur l'ajournement de la discussion d'un projet de loi relatif aux Halles centrales de Paris, prit part à la discussion du budget de l'exercice 1926, pour les chapitres de l'agriculture relatifs notamment aux planteurs de betteraves et sucriers, à la Bergerie nationale de Rambouillet, à l'électrification des campagnes, aux engrais azotés, et intervint sur le projet de loi concernant l'approvisionnement en blé, en farine et pain.

Il fut élu au Sénat aux élections du 20 octobre 1929, (renouvellement du 14 janvier 1930) au troisième tour de scrutin, par 378 voix contre 363 à M. Victor Judet, sur 625 votants. Il se fit inscrire au groupe de la gauche démocratique.

A la Haute assemblée, où il ne siégea que quelques mois, il prit part, à plusieurs reprises, à la discussion du budget de l'exercice 1930, notamment à propos des crédits du Ministère de l'Agriculture et de la loi de finances (discussion générale, stockage des blés et farines, primes de conservation).

Il mourut, de façon inattendue, à l'âge de 50 ans, le 2 décembre 1930, dans les premières heures de la matinée. L'après-midi de ce même jour, le président Paul Doumer prononçait son éloge funèbre.

« Entré jeune dans la vie politique, il disparaissait dans la force de l'âge, brutalement arraché à son activité parlementaire et alors qu'on fondait sur lui beaucoup d'espoirs. Il témoigna toujours d'une inaltérable fidélité à son département et à son parti. »

Il était devenu maire de Bonnat en 1929.

BIONDI (JEAN, DOMINIQUE), né le 9 mai 1900 à Sari d'Orcino (Corse), mort le 10 novembre 1950 à Groslay (Seine-et-Oise).

Député de l'Oise de 1936 à 1942.

Délégué à l'Assemblée consultative provisoire de Paris en 1945.

Député aux deux Assemblées Nationales Constituantes de 1945 à 1946.

Député de l'Oise à l'Assemblée Nationale de 1946 à 1950.

Sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur de 1946 à 1947.

Secrétaire d'Etat chargé de la Fonction publique et de la réforme administrative de 1947 à 1948 et de 1948 à 1950.

Secrétaire d'Etat aux Finances et aux Affaires économiques du 2 au 7 septembre 1948.

Après avoir obtenu sa licence ès sciences, Jean Biondi est nommé professeur adjoint au Lycée Condorcet, à Paris.

Attiré par la politique, il adhère au parti socialiste S.F.I.O. en 1925. En 1934 il est élu conseiller général de l'Oise, et en 1935 maire de Creil.

Ces succès l'encouragent à se présenter aux élections générales législatives des 26 avril et 3 mai 1936 dans la deuxième circonscription de Senlis, et il emporte aisément le siège, au deuxième tour de scrutin, par 8.410 voix contre 5.758 à son adversaire le plus favorisé, M. Paulvé.

Inscrit au groupe socialiste, il entre aux Commissions du règlement, de l'administration générale, départementale et commerciale, et de la marine militaire.

Maire et conseiller général, il s'intéresse plus particulièrement aux problèmes des collectivités locales. Il dépose une proposition de loi relative au régime fiscal des régies municipales, et est chargé d'un rapport relatif à la création d'une Caisse nationale de compensation des communes.

Lors des discussions budgétaires, il se préoccupe de la situation des cantonniers, de la durée de travail des professeurs des écoles techniques, de la participation financière de l'Etat à l'organisation des cours professionnels (1937); de la situation financière des collectivités locales (1938 et 1939); des salaires des cheminots (1939).

A Vichy, le 10 juillet 1940, il est l'un des 80 parlementaires qui refusent de donner les pouvoirs constitutants au Maréchal Pétain. Aussi est-il, dès 1940, relevé de ses fonctions de conseiller général, et dès 1941 révoqué de celles de maire de Creil.

Membre de l'organisation de résistance « Libération Nord », il est arrêté en 1942. Relâché, il reprend ses activités clandestines. Affilié au réseau « Liberté », puis chef de secteur du réseau « Brutus », il est de nouveau arrêté, emprisonné à Fresnes et à Compiègne, torturé et déporté au camp de concentration de Mauthausen, puis dans celui d'Elisenze, d'où il sera délivré le 6 mai 1945.

Réelu maire de Creil, à la libération, avant même son retour des camps de concentration, il est délégué à l'Assemblée Consultative provisoire de Paris, quelques semaines avant sa dissolution, et à peine le temps de siéger.

Mais, aux élections générales du 21 octobre 1945, il est élu député de l'Oise à la première Assemblée nationale constituante, en tête de la liste socialiste, par 47.504 voix sur 187.475 suffrages exprimés.

Membre de la Commission de l'intérieur et de celle de la comptabilité, il est en outre désigné par l'Assemblée comme juré à la Haute Cour de justice.

Il remplit un rôle éminent, comme rapporteur des textes électoraux prévus par le premier projet de Constitution. Il soutient ainsi devant l'Assemblée les projets relatifs à l'élection des députés, à l'organisation du référendum, et à l'élection des membres du conseil de l'Union française.

Réelu le 2 juin 1946 député à la deuxième Assemblée nationale constituante, toujours en tête de la liste socialiste, par 38.120 voix sur 193.293 suffrages exprimés, il reste membre des mêmes commissions. Il intervient au cours du débat sur le projet de loi portant organisation du deuxième référendum pour l'adoption de la Constitution, rapporte devant l'Assemblée le projet de loi sur la composition et l'élection du Conseil de la République et prend part à la discussion du budget du Ministère de l'Intérieur.

Il est réelu, toujours à la tête de la liste socialiste, aux élections générales du 10 novembre 1946, par 31.397 voix sur 191.455 suffrages exprimés et entre à la Commission de l'Intérieur, à celle du suffrage universel et à celle de la défense nationale. Mais il est appelé à siéger au Gouvernement en qualité de sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur, dans le Ministère Léon Blum, du 18 décembre 1946 au 16 janvier 1947. Il n'a pas l'occasion de se manifester à la tribune durant cette courte période, et, revenu à son banc de député, participe à diverses discussions intéressant les collectivités locales ou la radiodiffusion française (1947), tandis qu'il dépose des propositions tendant à la création d'une caisse de solidarité des collectivités locales, et tendant à la réforme de la structure gouvernementale.

Nommé secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique et de la réforme administrative dans le Ministère Robert Schuman du 24 novembre 1947, il appartient à tous les gouvernements qui se succéderont jusqu'au 7 février 1950, date à laquelle le parti socialiste passera dans l'opposition. On le trouve en effet en qualité de secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de la fonction publique et de la réforme administrative, dans le Cabinet André Marie du 24 juillet 1948, dans le Cabinet Henri Queuille du 11 septembre 1948 et dans le Cabinet Georges Bidault du 31 octobre 1949. Il n'abandonne ce portefeuille pour celui de secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques que dans l'éphémère Cabinet Robert Schuman, du 2 au 7 septembre 1948.

Comme membre de ces différents Gouvernements, il soutient devant l'Assemblée la discussion des projets de loi relatifs : au reclassement de la fonction publique (février 1948), au dégagement des cadres, et à la réforme du statut des auxiliaires. Il intervient également dans la discussion budgétaire de décembre 1948 en ce qui concerne la réforme administrative et la réduction du nombre des fonctionnaires et répond aux interpellateurs qui se préoccupent de la péréquation des retraites civiles et militaires (1949).

En qualité de député il se fait entendre sur le reclassement des fonctionnaires et sur la prolongation du service militaire (1950).

Cette brillante carrière fut brutalement interrompue par un stupide accident. Il expira à Groslay le 10 novembre 1950, alors qu'il n'avait que 50 ans.

Le président Edouard Herriot prononça son éloge funèbre à la séance du même jour.

Après avoir retracé la vie brève, mais féconde du disparu, il rendit hommage à ses qualités d'administrateur, à sa probité et à son esprit avisé et tolérant. Il se plut à rappeler la compétence avec laquelle il avait exercé ses fonctions ministérielles et déplora la lacune que son absence allait laisser dans l'administration de l'Etat.

Jean Biondi était Chevalier de la Légion d'honneur, titulaire de la Croix de guerre avec palme et de la Médaille de la résistance.

BIRÉ (ALFRED, AUGUSTIN), né le 29 septembre 1826 à Luçon (Vendée), mort le 1^{er} mai 1897 à Luçon.

Sénateur de la Vendée de 1887 à 1897.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 328).

Membre de plusieurs commissions, il se fit entendre dans différents débats, notamment sur : les terrains en montagne (1889) ; les délits d'injures et d'outrages commis par voie de la presse, le Code rural (1890).

Réélu au renouvellement du 4 janvier 1891, il s'intéressa : au tarif général des douanes (1891) ; au centenaire de la proclamation de la République ; au budget général de l'exercice 1893 (1892) ; aux contributions directes et taxes y assimilées (1894) ; au régime fiscal des associations civiles ou religieuses ; à la loi de finances de l'exercice 1896 (1895) ; puis son activité se ralentit et à la séance du 18 mai 1897, le Président Emile Loubet annonçait son décès au Sénat et prononçait son éloge funèbre, louant « l'ardeur de sa foi et de ses convictions, son assiduité aux séances, la loyauté de son caractère et sa courtoisie toujours parfaite. »

Il venait de mourir le 1^{er} mai dans sa ville natale de Luçon.

BIRÉ (ANATOLE), né le 22 octobre 1863, à Luçon (Vendée), mort, le 5 février 1941, à Luçon.

Député de la Vendée de 1924 à 1928.

Fils du précédent, Alfred Biré fit ses études de droit à Paris, où il présida la conférence Molé-Tocqueville, passa sa thèse de docteur et devint avocat.

Il fut conseiller général du canton de Luçon du 31 juillet 1898 au 31 juillet 1904.

Issu d'une famille vendéenne très attachée au catholicisme, il dirigea le journal des Conseils de fabrique qui, après la loi de séparation des Eglises et de l'Etat, s'intitula *Revue du culte catholique*.

Il se présenta aux élections générales législatives du 11 mai 1924 en Vendée, sur la liste du « cartel vendéen d'union nationale » où il occupait la cinquième position. Dans leur profession de foi électorale, les colistiers déclaraient : « Représentant les diverses fractions politiques catholiques et respectueux des libertés du département, nous avons le devoir de faire bloc contre les radicaux, les socialistes et les communistes de Vendée, dont les conceptions dans l'ordre intérieur, extérieur et religieux, sont diamétralement opposées aux nôtres ».

Cette liste fut élue en entier à la majorité absolue, M. Biré obtenant personnellement 52.321 voix sur 103.924 votants.

Au cours de cette législature (1924-1928) son activité fut intense. Il fit partie des commissions de l'administration générale de l'enseignement et des Beaux-arts, du suffrage universel, de l'armée et de la législation civile et criminelle.

Il présenta une proposition de loi tendant à permettre aux électeurs des Chambres de commerce de voter dans leurs communes respectives (1927), déposa un rapport sur la proposition de loi de M. Raymond Baranton tendant à modifier la loi du 21 novembre 1872 par l'admission des femmes dans la composition du jury (1927) et prit part à de nombreuses discussions, concernant notamment : le projet de loi relatif à l'amnistie (1925), les interpellations sur la conférence de Londres (1924), le projet de loi portant approbation du traité de Lausanne (1924), le budget de l'exercice 1925 (cheminots des tramways vendéens, œuvres françaises en Orient, loi de finances), le projet de loi relatif à l'assainissement de la situation financière (1924), le projet de loi sur la réorganisation du régime administratif des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle (1924), la proposition de loi sur la révision des baux à longue durée (1925), la proposition de résolution sur la réforme du mode de scrutin (1925), le budget de l'exercice 1926 (agriculture, marine marchande, instruction publique, dette publique) les accords de Locarno (1925), la proposition de loi sur l'augmentation de l'indemnité parlementaire au sujet de laquelle il présenta une demande d'ajournement (1926), l'interpellation concernant le ravitaillement en blé, farine et pain (1926), le budget de

l'exercice 1927 (instruction publique, marine marchande et pêches, loi de finances), l'interpellation sur les ouvriers mineurs (1927), l'organisation de l'armée (1927), la date de fixation de l'interpellation sur le régime appliqué à M. Pujol, rédacteur en chef de *l'Action française* emprisonné à la Santé (1927), la discussion du budget de l'exercice 1928 (agriculture, travaux dans les dunes, pisciculture).

Il se représenta aux élections générales législatives des 22 et 29 avril 1928 dans la 2^e circonscription des Sables-d'Olonne, mais échoua au deuxième tour de scrutin, M. Charles Gallet ayant obtenu 8.889 voix contre 7.055 à lui-même, sur 17.079 votants.

Il se désintéressa alors de la vie politique et se retira dans sa ville natale où il mourut le 5 février 1941.

BISCHOFFSHEIM (RAPHAËL, LOUIS), né le 22 juillet 1823 à Amsterdam (Hollande), mort le 20 mai 1906 à Paris.

Député des Alpes-Maritimes
de 1881 à 1885.

de 1889 à 1890 et de 1893 à 1906.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 329).

Il sollicita les suffrages des électeurs de la première circonscription de Nice aux élections générales du 22 septembre 1889 et fut proclamé élu avec 5.074 voix contre 4.413 à son adversaire le plus favorisé, M. Raiberti. Mais son élection fut contestée. Bischoffsheim était accusé d'avoir exercé des pressions sur certaines catégories d'électeurs et même de corruption électorale. Il fut invalidé le 21 janvier 1890. Il ne se représenta pas à l'élection partielle qui suivit.

Mais il eut sa revanche aux élections générales du 20 août 1893, en se faisant élire député de Puget-Théniers au premier tour de scrutin. Il fut membre de diverses commissions, mais ne prit pas la parole en séance publique.

Réélu aux élections générales du 8 mai 1898, par le même arrondissement au premier tour de scrutin, il ne manifesta pas plus d'activité que dans la législature précédente.

Il obtint le même succès aux élections générales du 27 avril 1902, toujours au premier tour de scrutin. Membre de diverses commissions, il déposa une proposition de loi tendant à aider les cultivateurs de l'arrondissement de Puget-Théniers ayant éprouvé des pertes, et un rapport sur l'élection dans la 2^e circonscription de Châteauroux (Indre).

Il venait d'être battu aux élections générales du 6 mai 1906, lorsqu'il mourut à Paris, quelques jours plus tard, le 20 mai. Il avait 83 ans.

Son énorme fortune lui avait permis d'importantes libéralités. Il fut mécène éclairé des lettres et des arts, et contribua à la fondation de la *Grande Encyclopédie*.

Il avait été élu membre libre de l'Académie des sciences le 16 juin 1890.

BISSEUIL (EUGÈNE, AIMÉ), né le 23 avril 1833 à Lajard (Charente-Inférieure), mort le 7 décembre 1920, à Asnières (Seine).

Député de la Charente-Inférieure
de 1881 à 1885.

Sénateur de la Charente-Inférieure
de 1892 à 1903.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 329).

Mais, le 21 février 1892, il se fit élire au Sénat, en remplacement de M. Henry Didier sénateur inamovible décédé.

Inscrit au groupe de la gauche démocratique, il prit part le 12 juillet 1892 à la discussion du budget général de l'exercice 1893.

En 1893 il se fit entendre sur ce même budget, participa au débat sur la réforme de l'impôt des boissons, parla sur le budget de l'exercice 1894, et s'intéressa au projet de loi relatif aux caisses d'épargne.

Il fut réélu au renouvellement du 7 janvier 1894, et reprit toute son activité en participant à différents débats, notamment sur : les caisses d'épargne, le recrutement de l'armée (fils de femmes divorcées), les contributions directes et les taxes y assimilées.

En 1895, il se fit entendre sur : le budget de ce même exercice ; le recouvrement des frais dus aux notaires, avoués et huissiers ; le budget du Ministère de la marine.

En 1896 il s'intéressa à la politique extérieure du Gouvernement et à la réforme de l'impôt sur les boissons.

En 1897 il rapporta le projet de loi relatif au recouvrement des frais dus aux notaires, avoués et huissiers.

En 1898 on l'entendit dans diverses discussions notamment sur : la modification de l'article 1007 du Code civil, la modification de l'article 445 du Code d'instruction criminelle, le secret des actes signifiés par huissiers.

En 1899 sur : la répression des fraudes dans la vente des marchandises et les falsifications des denrées alimentaires et des produits agricoles ; le recrutement des candidats notaires ; la nouvelle évaluation des propriétés bâties, le budget de l'exercice 1899 ; la modification de la loi sur l'enregistrement.

En 1900, il fut nommé Président de la 1^{re} Commission d'initiative parlementaire et prit part à différents débats portant sur : l'organisation de l'armée coloniale, les délits commis par voie de la presse, l'augmentation de la flotte, le régime des boissons.

En 1901 il se fit entendre dans la discussion de la loi de finances et dans celle concernant l'établissement du chemin de fer de Saint-Jean-d'Angély à Saintes et à Saujon.

En 1902 il parla sur les contributions directes et taxes assimilées de l'exercice 1903.

Il échoua au renouvellement du 4 janvier 1903.

Il collabora au *Matin*, à l'*Eclair*, au *Voltaire*, et fut président du conseil d'administration de la *Nouvelle Revue*. Il publia en outre : *Département de Sèvre et Charente* ; *Réorganisation administrative civile et judiciaire* (1871) ; *Le Phylloxéra et les vignes de l'île d'Oléron* (1880) ; *les bouilleurs de cru* (1895) ; *Les réformes fiscales* (1898) ; *Une réforme parlementaire, Incompatibilité des fonctions de Ministre avec le mandat de Sénateur ou de Député* (1899).

Il mourut le 7 décembre 1920 à Asnières, à 87 ans.

BIZARELLI (Louis), né le 25 juillet 1836 à Saint-Florent (Corse), mort le 19 juin 1902 à Paris.

Député de la Drôme de 1879 à 1899.
Sénateur de la Drôme de 1899 à 1902.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 331).

Réélu aux élections générales du 22 septembre 1889, au premier tour de scrutin, il fut membre de diverses commissions et fut nommé Questeur de la Chambre des Députés le 23 octobre 1890 en remplacement de M. Duclaud décédé, pour le demeurer jusqu'à la fin de la législature.

Ses électeurs lui restèrent fidèles aux élections générales du 20 août 1893 où il enleva son siège au premier tour de scrutin. Il fut renommé Questeur au début de la législature et le demeura jusqu'en 1899. Durant cette législature, la sixième de la troisième République, il siégea dans diverses commissions et prit part, en 1894, à la discussion du projet de résolution portant fixation des dépenses de la Chambre des députés pour l'exercice 1895.

Il fut réélu au premier tour de scrutin aux élections générales du 8 mai 1898 et retira sa candidature aux fonctions de Questeur.

Il devait être proclamé sénateur de la Drôme le 9 avril 1899 à une élection partielle, en remplacement de M. Emile Loubet démissionnaire à la suite de son élection à la Présidence de la République. Membre de plusieurs commissions, il déposa de nombreux rapports et participa en 1901, en qualité de rapporteur, à la discussion de la proposition de loi tendant à secourir les victimes d'une inondation. En 1902 il se fit entendre dans le débat budgétaire, à propos du Ministère de l'Intérieur.

Il mourut à Paris, en cours de mandat, le 19 juin 1902, et le Président Armand Fallières prononça son éloge funèbre à la séance du 20 juin : « Qui n'eût été gagné par sa simplicité, sa droiture, et cette franchise, dont l'inflexible rigueur était tempérée par le charme attirant d'une parfaite courtoisie ? »

BIZET (ERNEST), né le 7 novembre 1875 à Mehun-sur-Yèvre (Cher), mort le 24 novembre 1933 à Saint-Cyr-l'Ecole (Seine-et-Oise).

Député de la Seine-et-Oise de 1924 à 1928.

Fils d'un ouvrier agricole, Ernest Bizet le fut lui-même, puis travailla en usine avant de devenir cheminot (réseau de l'Etat).

Militant syndicaliste il était, depuis 1903, secrétaire du syndicat des cheminots de Versailles, lorsqu'il fut révoqué en mai 1920 pour faits de grève.

Conseiller municipal de Saint-Cyr-l'Ecole de 1908 à 1912 il fut réélu en 1919 et devint maire de cette commune.

Aux élections générales législatives du 11 mai 1924, il fut élu sur la liste du bloc ouvrier-paysans conduite par M. André Marty par 60.992 voix sur 220.879 votants.

Inscrit au groupe communiste, il appartenait à la Commission du travail et à la Commission des travaux publics et des moyens de communication puis à partir de 1926 à la Commission de l'administration générale, départementale et communale.

Il interpella le Gouvernement sur la réintégration des cheminots révoqués comme lui lors de la grève de 1920 et déposa au nom de son groupe un ordre du jour réclamant la nationalisation des chemins de fer (1925) ; soutint lors de la discussion des budgets de 1926, 1927 et 1928, les revendications des ouvriers de l'imprimerie nationale ; demanda la modernisation du service des eaux de Marly (1927), et réclama la suppression des fonds secrets (1927).

Il ne se représenta ni en 1928, ni en 1932 et mourut prématurément à Saint-Cyr-l'Ecole, dont il était toujours maire, le 24 novembre 1933 à 58 ans.

BIZOT (EUGÈNE, JEAN, JACQUES), né le 5 janvier 1856 à Collonges (Ain), mort le 25 août 1908 à Aix-les-Bains (Savoie).

Député de l'Ain de 1889 à 1908.

Issu d'une vieille famille républicaine, Eugène Bizot fit ses études de droit et s'inscrivit au barreau de Lyon. Il entra ensuite dans l'administration comme chef de cabinet du préfet de la Haute-Vienne, puis passa dans la magistrature et fut substitut du procureur de la République à Nantua d'abord, en 1883, à Bourg ensuite.

Il était conseiller d'arrondissement — il fut ultérieurement conseiller général — lorsqu'il se présenta aux suffrages des électeurs de la circonscription de Gex aux élections générales des 22 septembre et 6 octobre 1889. Il enleva le siège au second tour de scrutin avec 3.263 voix contre 2.124 à Alfred André, régent de la Banque de France, appuyé par l'Union libérale. Son mandat lui fut régulièrement renouvelé au premier tour de scrutin à chacune des consultations qui suivirent. Le 20 août 1893, sur 4.381 votants, 3.826 se prononcèrent pour lui. Le 8 mai 1898, il

recueille 3.984 voix sur 4.552 votants. Quatre ans plus tard le 29 avril 1902, il obtient 3.568 contre 1.167 à Forestier, ancien administrateur colonial, qui se présente comme nationaliste. Le 6 mai 1906, enfin, sur 4.852 votants, 3.213 se prononcent pour lui, 1.454 pour Girod de l'Ain et 54 pour deux autres candidats.

Membre de la gauche radicale, Eugène Bizot se qualifiait, en 1889, de républicain progressiste et se présentait en adversaire de la réaction et du boulangisme. Favorable à une révision constitutionnelle, il souhaitait aussi que la séparation de l'Eglise et de l'Etat intervienne le plus tôt possible et, qu'en attendant, le Concordat soit appliqué rigoureusement. En 1902, il précisait qu'un adversaire irréductible d'une politique de réaction, de recul, de piétinement ou de promesses irréalisables, il continuait de soutenir la politique de réformes démocratiques et combattait toutes les coalitions, dissimulées sous le masque patriotique, formées contre la République. Il se prononça pour la loi sur les associations, pour l'abrogation de la loi Falloux, pour l'égalité du service militaire, pour l'impôt progressif sur le revenu et pour les retraites ouvrières. Il soutint de ses votes nombre de lois sociales et s'intéressa constamment au développement de l'assistance publique dans les campagnes encore plus que dans les villes, au crédit agricole et à la mutualité.

Au Palais-Bourbon comme auprès de l'administration, il défendit avec ardeur et ténacité les intérêts de sa circonscription. Amélioration des communications routières, extension du réseau ferroviaire général et création de lignes d'intérêt local, multiplication des bureaux de poste — 20 en 1906 contre 5 en 1889 —, développement des services agricoles, création d'une société d'élevage subventionnée par l'Etat, autant de progrès à porter en grande partie à son actif et qui firent connaître à son arrondissement un renouveau de vie à la fin du siècle dernier et au début de celui-ci. Son attention se porta également, sans relâche, sur les problèmes douaniers et commerciaux posés par les rapports entre les zones franches de Savoie et du pays de Gex et la Suisse. Il en entretenit la Chambre en 1895 et en 1905. Il ne cessa, en particulier, de réclamer la réciprocité de traitement entre le pays de Gex et les cantons de Genève et de Vaud, conformément à l'esprit du traité de 1815.

S'il intervint peu en séance publique, il participa activement aux délibérations des diverses commissions auxquelles il appartenait, celle des douanes, des travaux publics et des chemins de fer notamment.

Il mourut en cours de mandat, le 25 août 1908, terrassé subitement à Aix-les-Bains alors qu'il se rendait à Challes-Eaux pour y suivre une cure.

Le décès ayant eu lieu pendant l'inter-session, il n'a pas été prononcé d'éloge funéraire.

BIZOT DE FONTENY (PIERRE), né le 29 août 1825 à Versailles (Seine-et-Oise), mort le 9 mai 1908 à Châtillonnet (Haute-Marne).

*Député de la Haute-Marne
de 1876 à 1888.*

*Sénateur de la Haute-Marne
de 1888 à 1908.*

(Voir première partie de la biographie dans **ROBERT ET COGNÉY Dictionnaire des Parlementaires**, t. 1, p. 332).

Il se fit entendre en 1889 dans la discussion du projet de loi sur les dépenses ordinaires de l'instruction primaire publique et le traitement du personnel de ce service.

En 1890, il siégea dans différentes commissions et déposa des rapports.

En 1891 il prit part au débat sur la fixation du tarif général des douanes. En 1892 et 1893 il déposa un certain nombre de pétitions et s'intéressa en séance publique au régime des boissons. En 1894 et 1895, il déposa un certain nombre de rapports au nom de diverses commissions dont il était membre, et en 1896 se fit entendre dans la discussion concernant l'interdiction de la fabrication, de la circulation et de la vente des vins artificiels. Il retrouva son fauteuil de sénateur au renouvellement du 3 janvier 1897 et revint sur l'interdiction de la vente des vins artificiels. En 1898 il fut nommé président de la 1^{re} commission d'initiative parlementaire et rapporta la proposition de loi tendant à modifier la police de la chasse. De 1899 à 1905, il siégea dans diverses commissions, déposa plusieurs rapports et pétitions mais ne se manifesta pas en séance publique.

Son mandat lui fut renouvelé aux élections du 7 janvier 1906, mais en raison de son grand âge son activité se trouva réduite.

A la séance du 19 mai 1908, le Président Antonin Dubost annonça son décès au Sénat et prononça son éloge funéraire : « Par son assiduité, son active participation à nos travaux, la cordialité de ses manières, et sa loyauté politique, il avait gagné l'estime affectueuse de tous ses collègues. » Il avait 83 ans. Il était l'auteur de l'*Avant-garde républicaine* : les réformes démocratiques publiée en 1898.

BIZOUARD-BERT (MATHIEU), né à Saulieu (Côte-d'Or) le 10 juin 1826, mort à Saulieu le 26 avril 1898.

*Député de la Côte-d'Or
de 1889 à 1898.*

Mathieu Bizouard-Bert commença ses études au collège de Saulieu et les continua à Paris, au collège Charlemagne et à Sainte-Barbe. En 1848, il fut admissible à l'Ecole normale supérieure (section lettres), mais il poursuivit des études de droit qui le conduisirent jusqu'à la licence.

En 1858, il regagna sa ville natale pour se consacrer, comme son père et son

grand-père à la profession de tanneur, qu'il allait exercer 33 ans durant.

En 1860, il entre au conseil municipal de Saulieu où il sera réélu à plusieurs reprises. En 1886, il accède aux fonctions de conseiller général, qu'il conservera jusqu'à sa mort. Entre-temps, en 1875, il avait fondé le comité du commerce de Saulieu, dont il assura la présidence. Il fut aussi membre correspondant de la Chambre de commerce de Dijon. Lors de la guerre franco-allemande de 1870-1871, il avait été nommé capitaine de la garde nationale de Saulieu.

Républicain radical, il combattit l'Empire et lorsqu'agé de soixante-trois ans, il décida de se présenter à la députation, il reprit le mot d'ordre qu'il avait lancé lors de son élection au conseil général : « Tout pour le travail tout pour le pays et pour la République ». Plaçant la République au-dessus de tout, il se déclarait favorable à une révision constitutionnelle accomplie, le moment venu, avec prudence, mais aussi résolution et, s'inspirant de l'exemple de 1789, il demandait que soit dressé un cahier des besoins des populations et des réformes pratiques que les circonstances exigeaient. Adversaire de la réaction et des monopoles, il prônait, entre autres réformes, une simplification de l'administration et plus d'ordre et d'économie dans les finances.

Après lui avoir accordé 4.514 voix au premier tour de scrutin, le 22 septembre 1889 — ce qui le plaçait en troisième position — les électeurs de la circonscription de Semur lui en donnèrent 7.687 le 6 octobre, au deuxième tour, alors que le seul de ses concurrents resté en lice, Philipot, en recueillait 6.265. Son mandat lui fut renouvelé les 20 août et 3 septembre 1893, au second tour également, par 7.994 voix contre 6.053 à Bouhey.

À la Chambre, Bizouard-Bert siégea naturellement à gauche. Il appartint à diverses commissions spéciales, dont la principale fut celle qui eut à étudier les problèmes de réglementation du travail.

Il fut chargé de rapporter la proposition de loi d'Aymard sur la laïcisation des écoles primaires de filles (1890). Le 26 juillet 1894, il intervint dans la discussion du projet de loi contre les menées anarchistes : l'estimant mal préparé, incohérent, inefficace contre les criminels, dangereux pour la liberté, il exprima l'espoir que le Gouvernement, ayant obtenu de la majorité les marques de confiance qu'il avait réclamées, laisserait l'affaire aller à vau-l'eau. Mais c'est principalement de questions financières économiques et sociales qu'il s'occupa.

Il jugeait indispensables une nouvelle répartition des charges publiques et une refonte complète de l'impôt, suivant le principe « à chacun l'impôt selon ses facultés ». Membre du groupe agricole, il prit une grande part à l'élaboration du tarif des douanes, dénonça l'envahissement du marché français par la viande abattue en provenance de l'étranger — Allemagne notamment — réclama avec succès une réorganisation du service sanitaire de la Villette et appuya l'ins-

cription au budget de l'agriculture d'un crédit de 100.000 francs pour favoriser l'élevage du mouton. Il se rangea parmi les défenseurs de la viticulture et des bouilleurs de cru et suivit de près l'organisation du crédit agricole et populaire. Favorable à l'action menée par la « Ligue contre les grands magasins », il pensait — il l'avait écrit en 1889 — que la nation devait se défier « de ces monopoles, de ces grandes entreprises qui payent des prix vils aux agriculteurs, aux industriels et revendent très cher à l'Etat des grains, des foin avariés, de mauvais cuirs et jusqu'à des viandes corrompues ». En novembre 1890, il intervint à ce sujet à la tribune, à propos des marchés de fournitures militaires et réclama la réorganisation des ateliers de régiment. Enfin, il participa en commission à l'élaboration de lois sociales bien nécessaires, selon lui, pour que la France rattrapât son retard sur la plupart des autres pays civilisés. Il vota avec satisfaction les mesures proposées en faveur des anciens militaires, des instituteurs, de fonctionnaires subalternes et d'autres catégories délaissées et il salua dans la loi sur l'assistance médicale gratuite la réalisation, longtemps différée, du vœu humanitaire de la Convention.

Il mourut le 26 avril 1898, peu de jours avant les élections générales, auxquelles il avait renoncé à se représenter en raison de son état de santé.

BLACAS D'AULPS (GUY, MARIE-PIERRE DE), duc de Blacas, né à Paris (10^e) le 27 mai 1853, mort à Beaupréau (Maine-et-Loire) le 13 décembre 1937.

Député de Maine-et-Loire
de 1906 à 1919.

Petit-fils de Pierre, Louis, Jean, Casimir de Blacas (1771-1839), qui fut fait duc et pair par Louis XVIII (cf. ROBERT ET COUSIN, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 332-3), Guy, Pierre, Marie de Blacas naquit à Paris, le 27 mai 1853, de Louis Charles Pierre Casimir de Blacas (1815-1866) et de Marie Paul de Perusse des Cars. Il prit le titre de duc lorsque son frère aîné, Pierre, Marie, François, Casimir, eut trouvé la mort sous l'uniforme de zouave pontifical, à Velletri, le 26 juillet 1866. Il épousa, le 20 août 1884, Marie Cécile Honorine Geneviève de Dufort-Civrac, fille du comte de Civrac, qui fut longtemps député de Maine-et-Loire, et il alla résider à Beaupréau.

Il est conseiller général du canton de Beaupréau depuis 1888 et maire de Beaupréau depuis 1902 lorsqu'en 1906, le comte de la Bourdonnaye, qui représente la 2^e circonscription de Cholet depuis plus de vingt ans, décide de ne pas solliciter le renouvellement de ce mandat et l'invite à prendre sa succession. Fidèle aux traditions de sa famille, « profondément attachée aux principes qui, pendant tant de siècles, ont fait la France grande et forte », il compte travailler à « arracher notre pays au joug des hommes néfastes dont l'œuvre

fut : la destruction de nos libertés, l'oppression des consciences, la suppression du Concordat, les violences contre l'Eglise, la tyrannie des francs-maçons, la délation et l'espionnage, la destruction de l'armée, la désorganisation de la marine, la dilapidation des finances, la servilité de la justice, l'abaissement de la France à l'extérieur ». Dès le premier tour de scrutin, le 6 mai, il est élu, sans concurrent, par 13.108 voix sur 15.482 votants.

Lors de la campagne électorale de 1910, il dénonce « les scandales de la marine, ceux de la liquidation des congrégations, la mainmise sur l'autorité des pères de famille, la dilapidation des finances, l'oppression despotique de la franc-maçonnerie sur le Gouvernement ». « La République, que l'on disait être le patrimoine de tous, ouvert à tous, la sauvegarde des droits et intérêts de tous », ne lui apparaît que comme « une oligarchie despotique qui exerce sa tyrannie sous le couvert de la légalité ». Plus que jamais, il est résolu à défendre « les droits de la religion, de la patrie et de la famille ». Le 24 avril, toujours au premier tour de scrutin et sans concurrent, il est réélu avec 12.230 suffrages sur 15.028 votants.

Quatre ans plus tard, le 26 avril 1914, son mandat lui est renouvelé dans les mêmes conditions, par 11.617 voix sur 14.499 votants. Dans sa profession de foi, il a stigmatisé le Gouvernement, « association de sectaires, de sophistes et d'arri-vistes, gonflés d'orgueil et de fatuité, qui se sont donné le mot pour détruire la France croyante, honnête et travailleuse » ; il n'existe plus « ni droit, ni liberté, ni justice, les contribuables ont beau être pressurés, le déficit ne cesse de croître ; l'Eglise est persécutée sous prétexte de défense laïque : seule la monarchie peut porter remède à un tel gâchis. »

A la Chambre, le duc de Blacas fit partie de la Commission de l'agriculture et s'occupa principalement de questions agricoles. Ses interventions en séance publique n'ont guère eu pour objet que les ravages du blanc de chêne, le prix des vins réquisitionnés en Maine-et-Loire (1916), les réquisitions de bétail dans ce même département (1919), la mise en culture des terres abandonnées (1918) et la situation des veuves ou des femmes des militaires ayant opté pour le régime de la pension de préférence à celui de l'allocation journalière.

Les élections de 1919 ont lieu au scrutin de liste. Le Maine-et-Loire est divisé en deux circonscriptions. Avec Ferdinand Bougère, Jules Delahaye et Geoffroy d'Andigné, le duc de Blacas forme, dans la seconde, une « liste des candidats d'union nationale ». Bien qu'elle totalise 93.339 suffrages, elle n'a qu'un élu, Bougère, alors qu'avec 93.633 suffrages, sa rivale, la « liste républicaine d'union nationale », en a trois, J. Besson-nau, J. Boutton et A. Manceau. Le duc de Blacas se contente désormais des fonctions de conseiller général et de maire de Beaupréau, qu'il exercera jus-

qu'à sa mort en 1937. En 1920-1921, il occupe celles de vice-président du conseil général, qu'il retrouvera en 1929 et conservera également jusqu'en 1937.

BLACHERE (HENRI, BERNARD, ERNEST), né le 3 mai 1837 à Largentière (Ardèche), mort le 11 mars 1904 à Paris.

Député de l'Ardèche de 1876 à 1881, de 1885 à 1886 et de 1889 à 1893.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 333).

Il fut néanmoins réélu député de Largentière aux élections générales du 22 septembre 1889, au premier tour de scrutin, siégea à la Commission des douanes, déposa deux propositions de loi tendant à indemniser les victimes d'inondations et d'orages dans l'Ardèche (1890 et 1892) et participa en 1890 au débat tendant à accorder des secours aux inondés du Midi.

Il ne se représenta pas aux élections générales de 1893 et fut remplacé dans sa circonscription par Odilon-Barrot. Il renonçait à la vie politique pour reprendre ses travaux d'archéologie.

Il mourut à Paris le 11 mars 1904. On lui a attribué plusieurs ouvrages que l'on n'a pu retrouver.

BLACHEZ (RENÉ, CHARLES), né à Mont-jean (Maine-et-Loire) le 13 septembre 1861, mort à Montjean le 26 février 1929.

Député de Maine-et-Loire de 1924 à 1928.

Fils d'un avoué et descendant d'une vieille famille d'hommes de loi parisiens fixés en Anjou par mariage, René Blachez fait ses études secondaires à Paris, au lycée Condorcet, puis conquiert la licence es lettres et le doctorat en droit et, en 1882, devient avocat à la Cour d'appel de Paris.

La guerre de 1914-1918 lui coûte la mort de ses deux fils aînés, tués l'un à Fère-Champenoise, l'autre à Hurtebise. En 1922, dans un ouvrage sur la nation armée et l'idéologie des nationalités, il dénonce dans cette dernière « l'origine et la cause du massacre de dix millions d'hommes ».

Maire de Montjean dès 1893, conseiller d'arrondissement, puis conseiller général du canton de St-Florent-le-Vieil, vice-président (1920-1922), puis président du conseil général, il est âgé de 62 ans lorsque, le 11 mai 1924, il est élu député sur la liste d'union nationale qu'il a constituée avec Geoffroy d'Andigné et Ferdinand Bougère dans la deuxième circonscription du département et qui totalise 90.505 suffrages contre 64.116 à la « liste républicaine de Concorde nationale et de défense des intérêts du pays », 6.845 à la « liste socialiste » et 2.331 à la « liste du bloc ouvrier paysan ».

Appelé à siéger aux Commissions du commerce et de l'industrie, des pensions, des comptes définitifs et des économies, de la législation civile et criminelle et

à la Commission d'enquête sur l'intervention du comité de l'union des intérêts économiques dans la campagne électorale de 1924 et sur l'origine des fonds ayant servi à tous les partis cette même année, il se fait entendre à la tribune de la Chambre sur les questions agricoles et sur des sujets d'intérêt local, tels que les travaux de la Loire navigable. La plus marquante de ses interventions est destinée à défendre, le 11 mars 1927, l'ordre du jour dans lequel, dénonçant l'afflux excessif des travailleurs agricoles dans les villes, une des causes principales de la crise du logement, du chômage et de la vie chère, il invite le Gouvernement à user de tous les moyens d'action et de propagande pour arrêter la désertion des campagnes et favoriser le retour à la terre.

Le scrutin uninominal rétabli pour les élections d'avril 1928 ne lui est pas favorable : candidat dans la deuxième circonscription de Cholet, il est battu de mille voix par Louis Rolland, professeur à la Faculté de droit de Paris. Mais il conservera jusqu'à sa mort, qui survient l'année suivante, ses mandats de maire et de conseiller général.

Où lui doit plusieurs ouvrages, dont le plus connu est une étude sur *Bonchamps et l'insurrection vendéenne, 1760-1793*, rédigée d'après des documents originaux et publiée en 1902.

BLAQUE-BELAIR (AIMERY, LOUIS, JULES), né le 21 août 1898 à Reims (Marne).

Député de la Seine de 1928 à 1936.

Aimery Blaque-Belair descend d'une famille qui, depuis plus de cinq siècles n'a cessé de défendre ardemment le « libéralisme ». Son père, le général de division Blaque-Belair, écuyer en chef à l'Ecole de Saumur (le célèbre Cadre noir), défendit la cause de Dreyfus. Son arrière grand-père, François, Charles Blaque-Belair député de Châteaulin de 1830 à 1839, vota le fameux « compte rendu » des députés de l'opposition à leurs commettants, qui amena la chute de Charles X. Trois autres de ses ancêtres : le premier, président du groupe « Liberté et fraternité » s'opposa à Robespierre et à la Convention, le second fut Echevin de Paris, en 1780, et le troisième avocat au Parlement de Paris et conseiller du roi.

Aimery fait ses études secondaires à Paris aux lycées Janson-de-Sailly et Henri-IV. Il vient de passer son baccalauréat, lorsqu'il s'engage en 1915 — à 17 ans — pour la durée de la guerre, et est versé, sur sa demande au 1^{er} bataillon de chasseurs à pied. Parti simple soldat, il finit la guerre comme lieutenant, avec trois blessures, six citations et la croix de Chevalier de la Légion d'honneur.

En 1919, il est en garnison à Paris, et en digne fils de l'Ecuyer de Saumur, s'engage dans les grandes compétitions hippiques, gagne 32 courses à Auteuil ou sur d'autres hippodromes parisiens et

remporte de nombreux prix internationaux.

En 1920, il suit des cours de perfectionnement à Saumur et se permet de battre en courses, sur un cheval personnel, les chevaux de l'Ecole, réputés invincibles, ce qui provoque des « mouvements divers ».

Il part, peu après, sur les théâtres d'opérations extérieures et passe un an à la Compagnie saharienne de la Saoura d'où le général Lyautey l'appelle à son Etat-major à la fin de l'année 1921. En juin 1922, il obtient son affectation au service des Affaires indigènes, prend le commandement du 14^e goum avec lequel il renforce les colonnes dans le Haut Atlas. Chef de poste des Ait M'hamed en pleine zone dissidente, il prend part avec succès à la pacification du bloc rebelle de la Zaouia d'Ahansal, dans le Grand Atlas. Il s'engage en 1923 dans les opérations dites de la « Tâche de Taza », est grièvement blessé à l'abdomen à El Mers, deux fois cité à l'ordre de l'armée et fait Chevalier du Mérite militaire chrétien. Après une longue et pénible convalescence, il entre au 34^e régiment d'aviation pour y prendre son brevet de pilote et de chef de bord. Il demande alors et obtient un congé de cinq ans.

Il participe aux rencontres de Pontigny, chez Paul Desjardins où il entre en relation avec une élite intellectuelle française et étrangère. De ses conversations avec André Maurois, naîtront *Les Dialogues sur le commandement*. Il se liera également avec André Gide, François Mauriac, etc.

En 1926, il devient secrétaire général du journal *L'intransigeant*, lorsque Léon Bailby s'installe rue Réaumur. Il y apprend le métier de journaliste au moment où ce quotidien du soir atteint un tirage d'un million d'exemplaires.

Lorsque Maurice Bokanowski se tue en avion en 1928 sur l'aérodrome de Toul, il se présente à l'élection législative partielle destinée à pourvoir à son remplacement dans la 5^e circonscription de Saint-Denis.

Il est élu le 5 décembre 1928, au deuxième tour de scrutin, par 8.827 voix contre 5.511 à son concurrent M. Barault. Il s'inscrit au groupe des députés indépendants et siège aux Commissions du commerce et de l'industrie, de l'hygiène, de la marine marchande, des comptes définitifs et des économies, de la marine militaire. Il demande, dans une proposition de résolution la création d'annexes psychiatriques des prisons et des laboratoires d'anthropologie criminelle (1930), dans une proposition de loi l'assimilation des sauveteurs victimes de leur dévouement aux victimes de la guerre (1931), et rapporte le projet de loi tendant à la ratification de la Convention internationale concernant les statistiques économiques, en date, à Genève du 14 décembre 1928 (1930). Il se fait entendre en outre sur les budgets des P.T.T. et des services pénitentiaires des exercices 1930 et 1931-1932.

Réélu aux élections générales du 1^{er} mai 1932, au premier tour de scrutin, par 9.672 voix contre 7.654 à M. Mocquart, il s'inscrit au groupe des indépendants de gauche et devient membre de la Commission des affaires étrangères. Il dépose deux demandes d'interpellation sur la politique économique, sociale et militaire que le Gouvernement entend soutenir dans son protectorat du Maroc et sur la politique générale du Gouvernement (1934).

Il ne se représente pas aux élections générales de 1936. Mais le Président Léon Blum, Chef du Gouvernement, le charge de mission auprès du Sultan du Maroc. Son séjour auprès de Lyautey lui avait permis d'étudier les questions musulmanes et de se faire des relations avec les nouvelles élites nord-africaines. Il est nommé directeur dans l'administration franco-marocaine.

Lorsqu'éclate la Deuxième Guerre mondiale, il rejoint en 1939 l'armée à Tours, où il suit des cours de pilotage d'avions rapides, et est affecté au groupe 2/33 où il trouve Saint-Exupéry et le commandant Gelée. Après avoir effectué 32 missions en territoire ennemi, il s'écrase au sol près d'Etampes et se fracture la colonne vertébrale. Il recouvre ses forces et reprend du service sur un avion chargé d'orienter une partie de son groupe à travers la Méditerranée en juillet 1940 et il atterrit à Oran.

Rendu à la vie civile il reprend son activité dans l'administration franco-marocaine et assiste au développement du nationalisme maghrébin dont il prévoit les conséquences.

Il aide au débarquement américain en Afrique du Nord en 1942, puis s'engage à nouveau, au moment de la création de la nouvelle armée française, au 1^{er} régiment de chasseurs parachutistes. Il sautera dix-sept fois : au débarquement de juin 1944 en Normandie, en août en Provence. Puis il remet au général De Gaulle, à Alger, un long rapport qui préfigure l'évolution nationaliste de la Tunisie, de l'Algérie et du Maroc. Avec l'armée De Lattre de Tassigny, il atteindra, capitaine à la tête de sa compagnie, les Vosges, puis l'Alsace.

Il est grièvement blessé par un tank allemand à Wittenheim en Alsace, et évacué sur Strasbourg, puis sur Paris. Il est démobilisé à la fin de l'année 1945, avec deux citations nouvelles à l'ordre de l'armée et est fait Officier de la Légion d'honneur.

Les mouvements nationalistes continuant à se développer en Afrique du Nord, le gouverneur Eric Labonne lui demande de revenir à Rabat, prendre la direction des affaires culturelles. Il connaît à fond tous les pays musulmans et a visité l'U.R.S.S.

En 1953 il vient à Paris pour plaider la cause du Sultan du Maroc qu'il est question de détrôner, car il y voit un danger redoutable. Avec MM. Mauriac et Massignon, il voit le Président de la République et le président du conseil qui sont débordés par les événements, et ils fondent le groupe France-Maghreb.

Ces démarches et ces initiatives sont mal accueillies à Rabat où à son retour il est prié de faire valoir ses droits à la retraite.

Il restera néanmoins au Maroc, à titre privé, jusqu'au retour du Sultan d'exil, pour tenter de redresser ce qu'il croit être une erreur et de combattre ce qu'il pense être périmé, notamment l'action entreprise par l'association « Présence française ».

Il regagnera enfin la France en laissant toutefois au Maroc son fils, lui-même arabisant, au Cabinet du Sultan où il est le seul et dernier français.

Quoique vivant à Paris, il continue de garder le contact avec l'Afrique du Nord.

Il est Commandeur de la Légion d'honneur.

BLAIGNAN (RAYMOND), né le 20 décembre 1871 à Toulouse (Haute-Garonne), mort le 23 avril 1940 à Boulogne-sur-Gesse (Haute-Garonne).

Sénateur de la Haute-Garonne de 1920 à 1933.

Fils d'un professeur au lycée de Toulouse, Raymond Blaignan fit ses études classiques dans cet établissement sous la surveillance de son père. Après avoir obtenu son baccalauréat il s'inscrivit à la faculté de droit. Il en sortit licencié et entra dans l'administration des contributions indirectes, puis dans celle des directes pour devenir percepteur. Il collaborait entre-temps à divers périodiques et notamment au supplément du *Nouveau Larousse illustré* dans lequel il publiait des articles économiques et financiers.

En 1913, il fut détaché en qualité de secrétaire auprès du rapporteur général puis du président de la Commission du budget à la Chambre des députés. Pendant la guerre de 1914 il fit d'abord campagne comme payeur particulier aux armées puis devint en 1915 chef de cabinet du Ministre du Commerce, de l'Industrie et des P.T.T., M. Etienne Clementel pour le rester jusqu'en 1919.

Ces fonctions l'ayant mis en contact avec les milieux politiques, il se présenta le 11 janvier 1920 aux élections sénatoriales et fut élu sénateur de la Haute-Garonne au deuxième tour de scrutin, par 495 voix sur 931 suffrages exprimés. Il fut réélu au renouvellement du 6 janvier 1924 au premier tour de scrutin, par 469 voix sur 928 suffrages exprimés. Inscrit au groupe de l'Union démocratique et radicale, il appartient d'abord à la Commission des chemins de fer et à celle des finances. Spécialiste des questions économiques et financières, il participa à plusieurs débats portant notamment sur : les nouvelles ressources fiscales, le budget de l'exercice 1920 (1920) ; la création d'une médaille de la Victoire ; le contrôle des dépenses engagées (1921 et 1922).

Le 9 janvier 1923 il fut élu secrétaire du bureau du Sénat et se fit entendre dans la discussion des crédits provisoires et du budget de l'Imprimerie nationale de l'exercice 1923. Il retrouva son poste

de secrétaire du bureau le 10 janvier 1924 et traita à la tribune de nombreuses questions, parmi lesquelles on peut citer : le régime des pensions, celui des retraites des ouvriers de l'Etat. Il devint cette même année secrétaire de la Commission des chemins de fer. En 1925, toujours secrétaire du Sénat, il entra à la Commission de la législation civile et criminelle et s'intéressa au budget du Ministère de l'Instruction publique de cet exercice. En 1926 il intervint à propos de la création de nouvelles ressources fiscales, des loyers de locaux d'habitation, des budgets de l'agriculture et des beaux-arts, des victimes de l'effondrement du clocher de la Dalbade à Toulouse, de l'approvisionnement en farine, en blé et en pain en qualité de rapporteur. En 1927 on l'entendit sur le budget de l'agriculture et celui des chemins de fer, et il fut nommé cette même année membre de la Commission de l'aéronautique commerciale ; en 1928 il participa à la discussion d'une interpellation sur les conditions économiques de l'agriculture et la nécessité de les améliorer, ainsi qu'à celle du budget du Ministère des Finances et de la loi de finances ; en 1930 il rapporta le budget du Ministère des Travaux publics et entretint ses collègues de la poudrerie nationale de Toulouse ; en 1931 il s'intéressa aux coopératives agricoles et intervint, toujours en qualité de rapporteur, dans la discussion du budget des travaux publics ; en 1932 il parla sur le personnel du service de santé et soutint une fois encore son rapport sur le budget des travaux publics.

Il échoua aux élections du 10 octobre 1932, n'ayant obtenu au premier tour de scrutin que 290 voix et au deuxième tour 247 voix sur 932 suffrages exprimés.

Il se retira dans sa propriété du Tardan, à Boulogne-sur-Gesse (H.-Garonne) où il mourut le 23 avril 1940.

Il était Chevalier de la Légion d'honneur, Officier de l'Instruction publique, Commandeur de la couronne d'Italie, Commandeur de l'ordre de Léopold II, et Officier du Ouissam Alaouite Chérifien.

BLAISOT (CAMILLE), né à Valognes (Manche) le 19 janvier 1881, mort à Dachau (Allemagne) le 3 mai 1945.

Député du Calvados de 1914 à 1942.

*Ministre de la Santé publique
en 1931-1932*

*Sous-secrétaire d'Etat
à la Présidence du Conseil en 1935-1936.*

Avocat à la Cour d'appel de Caen, où il a fait ses études de droit, Camille Blaisot est le candidat du parti libéral dans la 1^{re} circonscription de l'arrondissement de Caen aux élections générales des 26 avril et 10 mai 1914. Il y dénonce le radicalisme, faction qualifiée, écrit-il, de « régime abject » par Millerand et de « péril national » par Doumer. Au second tour de scrutin, il l'emporte par quelques centaines de voix sur son concurrent le plus favorisé, Auguste Nicolas, qui le talonnait déjà au premier tour.

Député non inscrit, membre des Commissions des travaux publics, des mines et de l'agriculture, il ne manifeste pas seulement ses sentiments patriotiques en déposant des propositions de loi et en intervenant en faveur des combattants et de leurs familles : il contracte un engagement volontaire dans l'infanterie pour la durée de la guerre ; plusieurs fois cité, notamment le 7 octobre 1916 il est décoré de la Croix de guerre et de la Légion d'honneur.

Le 16 novembre 1919, la liste d'Union nationale républicaine qu'il a constituée avec Fernand Engerand, député sortant, Ernest Flandin, également député sortant, et François Gérard, recueille la majorité absolue et enlève les quatre sièges de la première circonscription du Calvados. Il s'inscrit au groupe de l'entente républicaine démocratique et appartient à diverses commissions dont celles des travaux publics et des pensions militaires. Il intervient à plusieurs reprises dans chaque discussion budgétaire. Il manifeste pour les questions hippiques et les haras, pour la marine et les constructions navales, pour la législation des loyers et les questions ferroviaires un intérêt qui ne se démentira pas au long de sa carrière. Mais il intervient aussi dans les discussions sur les grandes questions politiques et législatives du moment et sur les affaires étrangères. Le 27 mars 1920, au cours d'un débat très animé, il presse le Gouvernement d'assurer la stricte application du traité de paix avec l'Allemagne et dénonce le danger de certains articles du *Populaire* et de l'*Humanité* critiquant le traité. En février 1923 et avril 1924, une controverse l'oppose à Edouard Herriot à propos de l'occupation de la Ruhr à laquelle il est favorable.

Aux élections du 11 mai 1924, le Calvados ne forme plus qu'une seule circonscription. La liste d'Union nationale républicaine sur laquelle Camille Blaisot figure aux côtés d'Engerand, Flandin, Gérard, Camille Cautru et Henri Laniel, tous cinq députés sortants, obtient la majorité absolue et emporte les six sièges du département.

Au Palais-Bourbon, Blaisot fait partie du groupe de l'Union républicaine démocratique (U.R.D.) et des commissions du commerce et de l'industrie, des travaux publics et des pensions ainsi que de la commission d'enquête sur l'intervention du Comité de l'union des intérêts économiques dans la campagne électorale de 1924 et sur l'origine des fonds qui ont servi à tous les partis cette même année. Il participe toujours aussi activement aux débats parlementaires. Il n'est guère de projet fiscal ou financier sur lequel il n'intervienne et, en 1927, dans la discussion des interpellations sur les menées communistes, il reproche à Léon Blum de préparer l'avènement de Marty et de Doriot, de même que Kerensky a préparé celui de Lénine et de Trotsky : pour lui, comme pour Albert Sarraut, le communisme, voilà l'ennemi.

En 1928, où les élections se font à nouveau au scrutin uninominal, il se

présente en qualité de républicain d'union nationale et sociale dans la première circonscription de Caen et se réclame de Poincaré, qu'il avait soutenu de ses votes dès 1924. Son mandat lui est renouvelé au premier tour de scrutin le 22 avril, par 11.867 voix sur 19.044 votants. Toujours inscrit au groupe de l'U.R.D., il est appelé à faire partie des Commissions du commerce et de l'industrie, des travaux publics, du suffrage universel, de l'aéronautique et des affaires étrangères. Parmi ses interventions qui, depuis la précédente législature déjà, s'étendent volontiers aux questions sociales, il y a lieu de relever son explication de vote du 14 mars 1929 contre la question préalable opposée à la discussion d'un projet autorisant la congrégation missionnaire des religieuses de l'Enfant-Jésus du Puy. En 1930, il proteste contre l'évacuation de la Rhénanie.

Ministre de la Santé publique dans le premier Cabinet Pierre Laval du 27 janvier 1931, il conserve ces fonctions dans le second Cabinet Laval, le 13 juin et dans le troisième (14 janvier-16 février 1932). A ce titre, il défend devant le Parlement les crédits de la santé publique pour 1931 et 1932 et il est entendu sur le projet de loi relatif à l'outillage national.

Ses électeurs lui renouvellent leur confiance le 1^{er} mai 1932, dès le premier tour de scrutin, par 8.839 suffrages sur 17.479 votants. Il s'inscrit au groupe de la Fédération républicaine et participe aux travaux de la Commission de l'armée, de la Commission de l'hygiène et de la Commission d'enquête sur l'affaire Stavisky. La confiance de ses collègues l'appelle à la vice-présidence de la Chambre le 8 janvier 1935. Mais cinq mois plus tard, faisant passer l'œuvre de redressement financier avant ses amitiés politiques, il démissionne de ce poste pour occuper celui de sous-secrétaire d'Etat à la Présidence du Conseil dans le quatrième Cabinet Laval (7 juin 1935 - 22 janvier 1936).

Cette conduite lui attire de vives attaques lors de la campagne électorale de 1936. Il n'en est pas moins réélu le 26 avril au premier tour de scrutin, avec 9.746 voix sur 18.822 votants, distanciant de loin tous ses concurrents. Membre des Commissions de l'hygiène, de l'Alsace et de la Lorraine, de l'armée et de la santé publique, il multiplie les interventions sur les questions sociales, commerciales et fiscales et prend une part active à la discussion instituant l'Office national du blé.

Le 10 juillet 1936, à l'issue du débat sur l'interpellation de Kerillis concernant la livraison aux Soviets d'un avion-canon type 23, il exprime son angoisse devant les déclarations du Ministre de l'Air Pierre Cot. Le 9 décembre 1938, il explique le vote de la Fédération républicaine en faveur du Gouvernement Daladier. Le 20 février 1940, dans la discussion sur la déchéance des élus communistes, jugeant inadmissible que ne soient pas déchus des hommes qui n'ont pas désavoué l'agression soviétique contre la Pologne et n'ont

désavoué que du bout des lèvres l'agression contre la Finlande, il demande à la Chambre d'adopter sans hésitation le contre projet Louis Marin.

A Vichy, le 10 juillet 1940, Camille Blaisot ne prit pas part au vote sur la délégation de pouvoirs au Maréchal Pétain. Son attitude sous l'occupation lui valut d'être arrêté par la police allemande le 2 mars 1944, dirigé sur le camp de Royallieu, près de Compiègne, puis déporté à Dachau, d'où il ne revint pas. On apprit par la suite qu'il y était mort dans des conditions inhumaines, au printemps de 1945.

BLANC (ALEXANDRE, MARIUS, HENRI), (Vaucluse), Voir : ALEXANDRE-BLANC.

BLANC (ANTOINE), né le 12 mai 1858 à Groslée (Ain), mort le 19 janvier 1931 à Groslée.

Député de l'Ain de 1919 à 1928.

Fils d'« ouvriers en soie », selon son acte de naissance, Antoine Blanc suit à Lyon les classes de l'école élémentaire — il reçoit en juillet 1870 la médaille d'or de l'instruction primaire — puis les cours d'une école spéciale et, d'apprenti, puis ouvrier, il devient contremaître dans l'industrie lyonnaise avant de fonder à Lyon, en 1881, un atelier d'apprêt et de moirage de tissus en tous genres. Il fait prospérer cet atelier, qui se transforme en une importante entreprise sous le nom de « Grands établissements lyonnais de teintures, impressions et apprêts des tissus en pièces ».

Conseiller municipal de sa cité natale depuis 1896, adjoint au maire en 1904, maire depuis 1910, conseiller général du canton de Lhuis depuis 1901, président de la section de l'Ain du Comité républicain du commerce, de l'industrie et de l'agriculture depuis 1909, il s'emploie spécialement à répandre l'électricité dans les campagnes par l'organisation de syndicats ruraux d'électrification.

Il a soixante et un ans, lorsque au lendemain de la Grande Guerre, il se présente aux élections législatives du 16 novembre 1919, dans l'Ain, sur la liste d'Union républicaine radicale et démocratique. Il est le seul élu de cette liste, où son nom voisinait cependant avec ceux de trois députés sortants, Chanal, Crépel et Messimy. Au Palais-Bourbon, il s'inscrit au groupe de l'action républicaine et sociale et fait partie des Commissions du travail et de l'administration générale, départementale et communale.

Aux élections générales du 11 mai 1924, il prend la tête de la liste du cartel des gauches, dont la profession de foi est un manifeste contre le bloc national, « caricature de la nation », de même que le « nationalisme » est une « caricature du patriotisme ». Avec un total de 189.327 voix, cette liste enlève quatre sièges, laissant le cinquième à Pierre de Monicault, député sortant, second de la liste d'action républicaine et de concorde nationale qui totalise 128.891 suffrages. A la Chambre, Antoine Blanc appartient

au groupe radical et radical-socialiste et siège aux Commissions de l'administration générale, du travail, de l'Alsace-Lorraine, des comptes définitifs et des économies. En 1927, il dépose une proposition de loi tendant à rattacher l'arrondissement de Belley non plus à la section du tribunal de l'Ain qui siège à Nantua, mais à la section qui siège à Bourg.

Il ne se représente pas aux élections de 1928, mais conservera ses mandats de maire et de conseiller général jusqu'à son décès le 19 janvier 1931.

Il était officier de la Légion d'honneur et officier de l'Instruction publique.

BLANC (ANTOINE, Balthazar), né le 23 juillet 1848 à Gap (Hautes-Alpes), mort le 27 septembre 1925 à Paris-7°.

Député des Hautes-Alpes de 1910 à 1912. Sénateur des Hautes-Alpes de 1912 à 1921.

D'origine gapençaise, Balthazar Blanc, docteur en médecine, est, depuis de longues années, conseiller général et président de la Société d'agriculture lorsqu'à 62 ans il se présente aux suffrages des électeurs de la circonscription de Gap. Par 7.358 voix sur 13.999 votants, ses concitoyens le préfèrent, dès le premier tour de scrutin, le 24 avril 1910, au député sortant Euzière (5.322 voix) et au socialiste Unifié Antiq (1.170 voix). Dans sa profession de foi, il explique que s'il a consenti à se présenter, c'est en raison de la « nécessité de faire disparaître du pays ce régime d'intolérance, de mesquinerie, de favoritisme et de suspicion que font peser sur l'arrondissement quelques individus qui ont réussi à s'emparer de la direction des affaires ». Il proclame son attachement à la République, qui « n'est pas la propriété d'une secte ou d'une coterie », son intention de ne voter aucun impôt nouveau, d'obtenir des économies et de travailler à la multiplication des écoles de commerce, d'arts et métiers et d'agriculture, sa volonté de progrès social. Il se prononce pour la réduction du nombre des députés et la diminution des gros traitements et pour le scrutin de liste avec représentation proportionnelle.

À la Chambre, où il ne restera guère qu'un an et demi, il s'inscrit au groupe de la gauche démocratique, fait partie de la Commission de l'hygiène et intervient, en séance publique, sur des questions concernant son département : aide aux populations de la région de Gap victimes d'orages et d'inondations, création d'une station d'étalons à Saint-Bonnet-en-Champsaur, canal de Ventavon, suppression de « l'indemnité spéciale aux Alpes ». Le 16 janvier 1912, il démissionne de son mandat de député.

Neuf jours plus tôt, en effet, au second tour de scrutin, par 175 voix contre 156 à Euzière, sur 336 votants, il a été appelé à succéder au Sénat à Grimaud qui ne se représentait pas. Il appartient à diverses Commissions sénatoriales et on lui doit dix rapports sur des projets de loi déclarant d'utilité publique des travaux de restauration des sols à effectuer dans les Hautes-Alpes et dans les Basses-Alpes.

Au renouvellement de 1921 Bonniard lui succède, et il meurt quatre ans plus tard, à Paris, avenue de la Bourdonnais (7°). Il était Chevalier de la Légion d'honneur.

BLANC (EDMOND), né à Paris le 22 février 1856, mort à Neuilly (Seine) le 12 décembre 1920.

Député des Hautes-Pyrénées de 1893 à 1894 et de 1894 à 1902.

Une fortune considérable permit à Edmond Blanc de s'adonner à l'élevage et d'y acquérir rapidement une grande notoriété. Il devint propriétaire des haras de Saint-Cloud (dont il était maire) de Villebon et du Hardy.

Membre du conseil supérieur des Haras, il vit ses chevaux remporter les victoires les plus enviées ; sept fois, ils gagnèrent le Grand Prix de Paris et un nombre d'autres prix très recherchés.

En 1893, il se présente aux élections générales législatives des 20 août et 3 septembre. Il fut élu au second tour de scrutin avec 10.479 voix contre 7.847 à M. Henry Carbados, son concurrent le plus favorisé. Mais son élection fut invalidée le 7 mars 1894. Jaurès reprochait en effet à Edmond Blanc sa situation de fortune, ses libéralités, qu'il jugeait excessives, ses relations avec l'Elysée.

Il se représenta à l'élection partielle du 20 mai 1894 et fut réélu avec 10.218 voix contre 7.162 à M. Ozun, son rival ; puis il fut réélu aux élections générales du 8 mai 1898 au premier tour de scrutin par 9.389 voix contre 8.852 à son précédent adversaire, M. Ozun.

Cette même année, 1898, il écrivit « *Lettres et documents concernant M. Camille Dreyfus, directeur de la Nation* ».

À la Chambre, il s'inscrivit au groupe républicain. Il siégea dans diverses commissions. En 1896, il proposa une modification à la loi du 2 juin 1891 sur les courses de chevaux.

Il prit part aux discussions du budget de l'agriculture pour les exercices 1895 et 1898 et réclama une augmentation sur les prix de saillie des étalons de têtes de l'Etat, ainsi qu'une amélioration des conditions de l'attribution des prix offerts par les grandes sociétés de courses (1898).

Il ne se représenta pas aux élections générales d'avril-mai 1902 et échoua au Sénat au renouvellement de 1909.

Il ne cessa de s'occuper des Sociétés hippiques et de ses écuries, jusqu'à sa mort qui survint le 12 décembre 1920 à Neuilly.

BLANC (HENRI), né à Puy (Haute-Loire) le 7 janvier 1858, mort à Jandriac (Haute-Loire) le 24 avril 1936.

Député de la Haute-Loire de 1893 à 1902.

Après avoir accompli son cycle secondaire au Lycée du Puy, Henri Blanc fit ses études de droit à Paris puis s'inscrivit, en 1880, au barreau du Puy. En 1885,

il entra dans la magistrature et fut successivement substitué à Mende, à Laval, à Grenoble, procureur à Saint-Marcelin en 1891, puis à Carpentras en 1898.

En 1893, il se présenta aux élections générales du 20 août et fut élu député de la 2^e circonscription du Puy au premier tour de scrutin, par 9.112 voix contre 5.094 à M. de Kergerlay, son principal concurrent.

Il se présenta de nouveau aux élections des 8 et 22 mai 1898 et fut réélu sans concurrent avec 10.006 voix sur 12.733 votants, au deuxième tour de scrutin.

Inscrit au groupe républicain et membre de diverses commissions, il prit grand intérêt, dès 1894, aux projets de loi tendant à autoriser de nombreux départements, et, en premier lieu la Haute-Loire, à s'imposer extraordinairement pour le service de l'assistance médicale gratuite.

En 1897, il prit part à la discussion d'une proposition de loi adoptée par le Sénat, ayant pour objet la modification de certaines règles de l'instruction préalable en matière de crimes et délits.

Élu cette même année (1897) membre de la Commission d'enquête sur le Panama, il prit part en 1898 à la discussion des conclusions du rapport de cette commission.

Il retrouva son siège aux élections générales du 8 mai 1898, au premier tour de scrutin, avec 10.006 voix sur 12.733 votants. Il n'avait pas de concurrent. Membre de diverses commissions et notamment de celle de l'enseignement, il s'intéressa en 1895 au projet de loi ayant pour objet de proroger le délai fixé par la loi du 9 juillet 1892 pour l'accomplissement des expropriations nécessaires à l'établissement d'une dérivation éclusée sur le Rhône, à Jonage, près de Lyon.

Il faut citer aussi son rapport sur un amendement présenté par MM. Berthelot et Viviani au chapitre 56 (Lycées Nationaux) du budget du Ministère de l'Instruction publique de l'exercice 1900.

En mai 1901, il fonda l'Alliance républicaine démocratique avec Pallu de la Barrière et Adolphe Carnot.

Aux élections générales de 1902 il ne sollicita pas le renouvellement de son mandat. Il rentra dans la magistrature comme avocat général à la Cour d'appel de Rouen. Puis, en 1906, il vint à Paris et fut nommé juge en 1907, président de section en 1917, enfin conseiller à la Cour d'appel.

Il prit sa retraite en 1928, et se fixa dans la Haute-Loire, son département d'origine, où il mourut le 24 avril 1936, à 78 ans.

BLANC (JOSEPH), né le 19 juin 1863 à Saint-Jorioz (Haute-Savoie), mort le 8 janvier 1941 à Lyon (Rhône).

*Sénateur de la Haute-Savoie
de 1936 à 1941.*

Issu d'une famille de souche paysanne et montagnarde établie à Saint-Jorioz, petite commune située à quelques kilomètres d'Annecy, composée principalement de chalets épars dans les alpages

et pâturages, Joseph Blanc reçoit à l'école publique de ce village les premiers rudiments d'instruction. Élève studieux et doué et attiré par la fonction enseignante, il est admis à l'Ecole primaire d'Albertville pour y préparer la carrière d'instituteur. Ce sera sa seule envolée hors de la Haute-Savoie. Mais il ne se sent pas dépaycé dans le département voisin où il retrouve les sites alpestres chers à son cœur.

Il revient avec joie dans sa petite patrie d'origine, lorsque, muni de son brevet supérieur et du certificat d'aptitude pédagogique, il est nommé instituteur à Evian-les-Bains, puis à Annecy, à Manigod, à Arenthon et à Aviernoz. En 1899, il est nommé au lycée d'Annecy en qualité d'instituteur détaché, et y restera jusqu'en 1919, date à laquelle il prend sa retraite. Il reçoit alors la rosette d'Officier de l'Instruction publique en récompense de ses services d'éducateur.

Il débute dans la politique en 1904, comme conseiller municipal d'Annecy et en devient maire en 1909. Il devait conserver cette magistrature jusqu'à sa mort.

Son œuvre de maire se révèle immédiatement efficace ; il réalise dès 1909 un plan d'adduction d'eau auquel viennent s'ajouter un hôpital, une maternité, un asile de vieillards, une crèche municipale, l'œuvre de la Goutte de lait, les consultations de nourrissons, etc. Dans le domaine scolaire, trois nouveaux groupes d'écoles viennent compléter le seul qui existait, deux écoles primaires supérieures et d'enseignement professionnel s'édifient et des cantines scolaires naissent, tandis que la ville elle-même prend une extension considérable.

Pour faciliter et améliorer dans son département l'administration municipale, il crée l'association des maires de Haute-Savoie dont il est élu président.

Cette œuvre édilitaire lui vaut d'être fait successivement Chevalier, puis officier, enfin commandeur de la Légion d'honneur.

C'est en 1913 qu'il est appelé à siéger au conseil général, comme représentant du canton d'Annecy-sud ; il en devient président en 1934 pour le rester jusqu'à sa mort.

Enfin, en 1936, un siège de sénateur s'étant trouvé vacant par suite du décès le 1^{er} septembre du docteur Gallet, Joseph Blanc l'emporte à l'élection partielle du 25 octobre 1936, au deuxième tour de scrutin par 358 voix contre 310 à son concurrent M. Cuillery.

Inscrit au groupe de la gauche démocratique, il appartient à la Commission de l'administration générale, départementale et communale, à la Commission de l'enseignement. Il n'eut pas l'occasion de se manifester à la tribune, la perte de sa femme survenue quelque temps avant la guerre, l'ayant profondément affecté. Cette grande douleur jointe à celle qu'il ressentit de la défaite, en 1940, hâtèrent sa fin.

Le 10 juillet 1940, à Vichy, il vota le projet de loi constitutionnelle et mourut

Le 8 janvier 1941 dans une clinique de Lyon, des suites d'une opération, à l'âge de 78 ans.

Quoique anticlérical, il n'oublia jamais que, compatriote de Saint-François de Sales et de Monseigneur Dupanloup, il devait faire preuve de la plus grande tolérance, et il haïssait le sectarisme, « parce que lui-même en avait souffert », avait-il écrit.

Il fut inhumé à Saint-Jorioz, son pays natal.

BLANC (LOUIS, ANTOINE), né à Bourdeaux (Drôme) le 14 avril 1838, mort à Bourdeaux le 24 octobre 1914.

*Député de la Drôme de 1892 à 1902.
Sénateur de la Drôme de 1902 à 1914.*

Entrepreneur de voitures publiques, Louis Blanc s'intéressa de bonne heure à la politique. Il fut conseiller d'arrondissement de 1871 à 1883, conseiller général en 1883, puis, en 1887, maire de Bourdeaux, sa ville natale.

Le 18 décembre 1892, il se présenta à une élection législative partielle en remplacement de M. Chevandier, élu sénateur le 21 août 1892 et démissionnaire de son mandat de député le 22 octobre de cette même année. Louis Blanc fut élu au deuxième tour de scrutin par 6.962 voix contre 6.350 voix à M. Raynaud, son principal adversaire. Il devint ainsi député de l'arrondissement de Die et s'inscrivit au groupe radical.

Aux élections générales du 20 août 1893, Louis Blanc recueillit 7.548 voix contre 6.643 voix à son ancien rival, M. Raynaud.

Partisan d'une politique vraiment démocratique et progressiste, son programme comportait : le maintien des lois scolaires, c'est-à-dire la laïcité, la gratuité et l'obligation de l'enseignement ; l'égalité de tous devant l'impôt du sang et la réduction à deux ans du service militaire ; la séparation des Eglises et de l'Etat et la suppression du budget des cultes ; la réforme administrative et l'épuration du personnel ; la réforme judiciaire et la réduction des frais de justice ; l'étude des lois comportant l'amélioration du sort des travailleurs ; la création d'une caisse de retraites pour les ouvriers infirmes ou âgés ; l'encouragement aux sociétés de secours mutuels ; l'encouragement de l'agriculture et l'organisation d'un crédit agricole ; la réforme des impôts ; la limitation de la politique coloniale à la conservation des possessions actuelles sans conquêtes nouvelles ; le renouvellement partiel de la Chambre des députés.

Inscrit au groupe radical-socialiste, il fut membre de diverses commissions. Il faut citer son ordre du jour présenté de concert avec plusieurs de ses collègues, à la suite de la discussion des interpellations concernant la préparation de l'expédition de Madagascar (1895).

Il se représenta aux élections générales du 8 mai 1898 et fut réélu au premier tour de scrutin par 7.991 voix contre 3.570 à M. de Fontgalland. Il ne prit la

parole qu'une fois, à propos du budget des chemins de fer de l'Etat (1900).

Il fut candidat le 16 février 1902, au siège laissé vacant au Sénat, par M. Paul Laurens, sénateur de la Drôme, décédé le 17 novembre 1901. Il fut élu et ce mandat lui fut renouvelé le 4 janvier 1903 et le 7 janvier 1912. Il siégea dans diverses commissions, mais ne participa à aucun débat.

Il fut, pendant un certain temps, vice-président du comité exécutif du parti radical et radical-socialiste. Il mourut en cours de mandat en 1914. Il avait 76 ans.

Au cours de la séance du mardi 22 décembre 1914, le président du Sénat, M. Antonin Dubost, fit l'éloge funèbre de Louis Blanc dans les termes suivants : « Louis Blanc, de la Drôme, ancien député, homme d'expérience pratique et d'esprit avisé, connaissait bien les populations rurales et savait défendre sans bruit leur intérêt ».

BLANC (MARIE, Prosper), né le 21 juin 1873 à Saint-Martin-le-Châtel (Ain), mort le 24 octobre 1949 à Bourg (Ain).

Député de l'Ain de 1928 à 1942.

Issu d'une famille d'agriculteurs, agriculteur lui-même, Prosper Blanc devint maire de Saint-Martin-le-Châtel, sa commune natale, puis conseiller général de l'Ain.

En 1928, il se présenta aux élections générales des 22 et 29 avril et fut élu, au deuxième tour de scrutin, par la deuxième circonscription de Bourg. Il obtint 7.437 voix contre 5.344 à M. du Marché, son principal adversaire.

Inscrit au groupe de la gauche radicale, il fut membre de la Commission de l'administration générale, départementale et communale, de la Commission du suffrage universel, de la Commission de l'agriculture, de la Commission des douanes et des conventions commerciales et de la Commission des affaires étrangères.

Dans l'exercice de son mandat, il manifesta une grande activité, s'intéressant tout particulièrement à ces questions agricoles et rurales dont il avait acquis, dès sa jeunesse, l'expérience personnelle. On peut noter, parmi les propositions de loi qu'il a déposées, celles concernant : l'exode rural (1929), la réduction de l'impôt sur les bénéfices agricoles (1929), les rapports entre propriétaires et fermiers (1929), ainsi que ses propositions de résolution tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes dispositions utiles pour que la retraite du combattant soit réalisée en 1930 (1930), et que soit améliorée, par des mesures propres à intensifier la production agricole, l'œuvre de colonisation au Maroc (1931).

En 1931, il fut élu secrétaire de la Chambre et le resta jusqu'en 1934. Il prit part à la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1931-1932. Il intervint dans la discussion de plusieurs propositions de loi relatives aux baux à ferme (son amendement visant le droit de révision en faveur du propriétaire) (1932).

Aux élections générales des 1^{er} et 8 mai 1932, Prosper Blanc fut réélu, au deuxième tour de scrutin, avec 6.913 voix contre M. Chane! qui en obtint 6.089.

Il siégea aux Commissions de l'agriculture, du suffrage universel et du règlement. Il présenta de nombreuses propositions de loi portant particulièrement sur : la création d'une commission destinée au contrôle de l'exécution des lois et règlements relatifs à la protection des produits agricoles (1932), la création d'un statut des fonctionnaires (1933), la modification de la loi du 31 mai 1933 relative à la révision des pensions (1934). Il intervint dans la discussion du projet de loi ayant pour objet l'aménagement de certaines dispositions de la loi du 10 juillet 1933 portant fixation d'un prix minimum pour le blé et tendant à l'organisation et à la défense du marché du blé (1934). Ses demandes d'interpellation portèrent le plus souvent sur les questions agricoles et sur les moyens de remédier à la crise persistante.

Aux élections générales des 26 avril et 3 mai 1936, ses électeurs lui renouvelèrent son mandat : il fut réélu, au deuxième tour de scrutin, avec 5.894 voix contre 4.411 à M. Maitrepierre, son rival.

Membre des mêmes Commissions que sous la précédente législature, Prosper Blanc présenta plusieurs propositions de loi, notamment sur : la création du contrôle des appareils de sécurité des automobiles (1936), l'abrogation des dispositions de la loi du 28 février 1934 relative aux demandes de pension du combattant (1938), l'établissement, pour les élections législatives prochaines, du scrutin d'arrondissement à un seul tour et l'institution du mandat de six ans (1938).

Ses nombreuses interventions eurent le plus souvent pour objet les mesures à prendre par le Gouvernement pour enrayer l'émigration rurale, pour avoir une politique agricole axée sur la défense de la terre et de ceux qui ne l'ont pas encore quittée, condition primordiale, fit-il remarquer à plusieurs reprises, du redressement des forces paysannes et du relèvement du pays tout entier.

Le 10 juillet 1940, à Vichy, il vota en faveur des pouvoirs constituants réclamés par le Maréchal Pétain.

Membre du Comité directeur de l'Alliance démocratique, Prosper Blanc mourut à Bourg, le 24 octobre 1949. Il était âgé de 76 ans.

Il avait publié de nombreux ouvrages, brochures et rapports sur la vie à la campagne, les méthodes culturales, les conditions d'existence de la vie ouvrière et rurale, l'exode rural, etc.

Il était Chevalier de la Légion d'honneur, officier du mérite agricole, officier d'Académie, décoré de la Médaille de bronze de la mutualité, commandeur du Ouïssam Alaouite, et du Nîcham Iftikhar, fondateur d'un syndicat de cultivateurs, d'une mutuelle-bétail, d'une boucherie syndicale, d'un syndicat intercommunal d'électricité, etc.

Il présidait le groupe des députés-cultivateurs.

BLANC (PHILIPPE), né le 11 novembre 1832 à Morestel (Isère), mort le 13 janvier 1920 à Saint-Etienne (Loire).

Sénateur de la Loire de 1895 à 1906.

Fabricant d'armes de luxe à Saint-Etienne, Philippe Blanc débuta dans la politique le 11 mai 1884 comme conseiller municipal de Saint-Etienne et premier adjoint au maire le 18 du même mois, mandat qu'il tint jusqu'en 1888.

Il fut candidat sénateur à l'élection partielle du 10 mars 1895 tendant au remplacement de M. Audiffred, démissionnaire le 21 janvier précédent. Il emporta le siège au premier tour de scrutin par 710 voix sur 934 votants et le conserva au renouvellement du 3 janvier 1897, sur la liste Waldeck-Rousseau par 714 voix sur 949 votants.

Il s'inscrivit au groupe de l'Union républicaine de la Haute assemblée et appartenait à diverses commissions. Il se fit entendre sur l'interdiction de l'exportation d'armes, pièces d'armes et munitions de toute nature (1895) ; en 1901, il fut nommé président de la sixième commission des congés. Il présenta, en outre, plusieurs rapports sur des projets portant prorogation de droits d'octroi ou tendant à autoriser certaines collectivités locales à contracter des emprunts.

Il fut battu au renouvellement du 7 janvier 1906, sa liste n'ayant eu que deux élus.

Il ne fit plus acte de candidature, mais resta le chef de l'alliance républicaine démocratique du département de la Loire dont il était le fondateur.

Il avait été un farouche adversaire de l'Empire et avait créé, pour y exposer ses sentiments républicains et les répandre « *Le Républicain de la Loire* ». Il était, en outre, Vénérable de la loge maçonnique des travailleurs.

Décédé célibataire le 13 janvier 1920, il institua pour légataire universel, la ville de Saint-Etienne, l'Œuvre des enfants à la montagne et la société de Secours mutuel des armuriers.

On a donné son nom à une rue de Saint-Etienne.

BLANC (PIERRE), né le 20 juin 1806 à Beaufort (Savoie), mort le 28 avril 1896 à Saint-Sigismond (Savoie).

Député de la Savoie de 1876 à 1896.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 338.)

Réélu aux élections générales du 22 septembre 1889, au premier tour de scrutin, il conserva son privilège de Doyen d'âge de la Chambre et présida, en cette qualité, au début de chaque année, les séances d'ouverture de la session ordinaire au cours desquelles était renouvelé le Bureau et cela pendant trois législatures (1885, 1889 et 1893).

Membre de diverses commissions il déposa une proposition de loi tendant à organiser le personnel des bureaux des préfectures et sous-préfectures.

Ses électeurs lui renouvelèrent son mandat aux élections générales du 20 août 1893 au premier tour de scrutin. Il ne perdit pas sa qualité de Doyen d'âge. Il ne put cependant présider la séance inaugurale de la session ordinaire de 1896 en raison de sa santé. Il fut remplacé par le vice-doyen, le Comte de Maille.

Le président Henri Brisson prononça l'éloge funèbre du disparu à la séance du 29 avril 1896 : « Nous reverrons longtemps, déclara-t-il, dans nos souvenirs, la physionomie de Pierre Blanc lorsqu'il accédait à ce bureau, respectueusement suivi par nos plus jeunes collègues, nos traditions étant d'attester à l'ouverture de nos travaux l'unité de l'effort humain, la solidarité des générations, l'autorité des vieux exemples, la jeunesse de nos espérances. ». Pierre Blanc avait 90 ans.

BLANC (XAVIER), né le 5 août 1817 à Gap (Haute-Alpes), mort le 7 juin 1896 à Paris.

*Sénateur des Hautes-Alpes
de 1876 à 1896.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COGNAT, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 339.)

En 1889, il est nommé président de la cinquième commission d'initiative parlementaire, et prend part à la discussion du budget de l'exercice 1890.

En 1890, il parle sur la proposition de loi modifiant le titre II du Code rural sur la vaine pâture, et sur celle modifiant les droits de l'époux sur la succession de son conjoint prédécédé. En 1891 il se fait entendre au cours de la discussion d'une interpellation sur la situation des bûcherons de la forêt de Maillan et des forêts environnantes. En 1892, il préside diverses commissions, notamment celle relative à la célébration du centenaire de la proclamation de la République, et participe au débat sur l'exercice de la médecine. En 1893, il se fait entendre dans la discussion de la proposition de loi sur la réparation des erreurs judiciaires.

Il est réélu sénateur des Hautes-Alpes le 7 janvier 1894 au premier tour de scrutin, par 294 voix sur 346 votants et participe à plusieurs débats, notamment sur : l'emprunt de la ville de Paris ; le Code de justice maritime ; le chemin de fer du Fayet à Chamonix et à la frontière suisse ; les pigeons voyageurs. En 1895, il s'intéresse au Code de procédure civile, et le 9 juin 1896, le Président Emile Loubet annonçait son décès à ses collègues et prononçait son éloge funèbre : « Rien ne le laissait indifférent, déclara-t-il, et, malgré son grand âge et son extrême modestie, il n'hésitait jamais devant l'accomplissement de ses devoirs ».

Président du Club alpin depuis 1879, on donna son nom à un refuge au Clot en Valgaudemar lors de son inauguration le 14 août 1898. Un des sommets de la chaîne de Roche-Faurio, porte également son nom.

BLANCHARD (Louis, Alcide), né le 10 janvier 1852 à Saint-Germain (Vienne), mort le 6 juin 1912 à Paris-7^e.

Député de la Vienne de 1910 à 1912.

Agriculteur et négociant, Louis, Alcide Blanchard bénéficiait dans sa région d'une grande popularité. Il devint conseiller général du canton de Saint-Savin (Vienne), maire de Saint-Germain, sa commune natale, puis vice-président de la Chambre de commerce de Poitiers et président de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Montmorillon.

Il se présenta aux élections générales du 24 avril 1910 et fut élu député de Montmorillon au premier tour de scrutin. Il obtint 9.379 voix contre 7.706 à M. Tribot, son principal concurrent.

Il siégea au groupe de la gauche démocratique. Membre de la Commission de la législation fiscale, de la Commission des comptes définitifs, il participa rarement aux débats. Sa santé ébranlée le contraignit à demander, dès 1911, de nombreux congés. Il mourut le 6 juin 1912 à Paris dans son appartement du 44, avenue de la Bourdonnais. Il n'était âgé que de 60 ans.

Son éloge funèbre fut prononcé le jour même de son décès, à la deuxième séance de la Chambre. Le président, Paul Deschanel s'exprima en ces termes : « Nous avions pu lire sur cette loyale figure la solidité des opinions, la sûreté de caractère et la sincérité du sentiment démocratique ».

Louis, Alcide Blanchard était Chevalier de la Légion d'honneur, Officier d'Académie, Chevalier du Mérite agricole.

BLANCHET (HENRI, Sylvain), né le 26 mars 1892 à Saint-Fiel (Creuse), mort le 2 août 1947 au lieu-dit Pêchadoire, commune de Jouillat (Creuse).

Député de la Creuse de 1936 à 1942.

Venu très jeune au parti socialiste, Sylvain Blanchet se présenta, à l'âge de 27 ans, aux élections générales du 16 novembre 1919 sur la liste socialiste unifiée. Cette liste fut battue par le candidat républicain socialiste, René Viviani, qui obtint 33.139 voix.

Militant de la coopération, Sylvain Blanchet administra. À partir de 1924, l'Union des Coopérateurs ; il devint secrétaire général de l'Union centrale des coopératives agricoles, conseiller général de la Creuse et premier adjoint au maire de Guéret.

Il se présenta aux élections générales des 26 avril et 3 mai 1936 et fut élu député de Guéret au deuxième tour de scrutin par 7.657 voix contre 5.268 à M. Vernadeau, son principal adversaire.

Membre de la Commission de l'agriculture, il intervint dans la discussion du projet de loi tendant à l'institution d'un Office national professionnel du blé (1936). Il faut noter sa proposition de loi ayant pour objet l'institution d'une Caisse nationale des allocations familiales (1937).

Le 16 janvier 1939, il demanda à interpellier sur la position du Gouvernement devant le double problème de la réorganisation de la sécurité collective et de la révision du pacte de la Société des Nations. Il développa cette interpellation le 20 janvier suivant.

Dès le début de la guerre, il prit conscience de l'insuffisance des enseignements, il s'inquiéta de la mobilisation excessive des ruraux et du problème des permissions agricoles. Il déposa une proposition de loi tendant à l'organisation de la production agricole pendant les hostilités (1940).

Le 10 juillet 1940, à Vichy, il vota le projet de loi constitutionnelle. Il mourut prématurément, à l'âge de 55 ans, dans la nuit du 2 au 3 août 1947 : un accident d'automobile lui coûta la vie au lieu-dit Péchadoire, route nationale 140, commune de Jouillat, dans la Creuse, son département d'origine.

BLANCHET (Victor), né à Paris, le 25 avril 1862, mort à Paris, le 4 décembre 1930.

Député de l'Isère de 1919 à 1924.

Victor Blanchet, fils de Léonce Blanchet, appartenait à une ancienne et notable famille de Rives (Isère), qui sous l'Ancien Régime, s'était consacrée à la fabrication des aciers. En 1787, la famille Montgolfier, qui possédait une fabrique de papier, céda ses droits aux Blanchet qui ajoutèrent cette seconde activité à la première. C'est ainsi que les grands-parents de Victor Blanchet fondèrent les papeteries de Rives.

Elu conseiller municipal de Rives en 1892, puis maire le 16 juillet 1897, Victor Blanchet exerça ces deux mandats jusqu'en 1919. La ville de Rives n'a pas oublié le dévouement de son maire qui, pendant la guerre de 1914-1918, parvint à assurer de façon parfaite le ravitaillement en pain et en charbon.

En 1919, Victor Blanchet se présenta aux élections du 16 novembre. Il fut élu en tête de la liste d'Union nationale républicaine avec 34.063 voix sur 111.879 votants.

Inscrit au groupe de l'entente républicaine démocratique, il fut membre de la Commission des douanes et de la Commission des spéculations de guerre. On l'entendit sur : le projet de loi étendant le régime de la loi du 19 juillet 1890 aux pâtes de cellulose d'origine et de provenance tunisienne (1922) ; sur le projet de loi portant approbation de la Convention commerciale entre la France et la Finlande signée à Paris le 13 juillet 1921 (1923).

Aux élections générales du 11 mai 1924 il se présenta sur la liste dauphinoise d'Union nationale et républicaine qui fut battue par la liste du bloc des gauches en tête de laquelle M. Edouard Bovier-Lapierre obtint 68.352 voix.

Son activité industrielle l'accapara entièrement dès cette époque. Président du Syndicat des fabricants de papier de France, administrateur-délégué des pape-

teries de Rives jusqu'en 1927, son nom est attaché à celui de l'industriel Kléber dans la progression et la prospérité des Etablissements Blanchet et Kléber dont la renommée est liée à celle du livre français.

Victor Blanchet mourut à Paris, le 4 décembre 1930. Ses obsèques eurent lieu à Rives, quatre jours plus tard parmi une assistance nombreuse et émue.

BLANCHIER (AUGUSTE, PIERRE), né le 3 septembre 1850 à Cherves-Chatelars (Charente), mort le 23 mars 1920 à Neuilly-sur-Marne (Seine-et-Oise).

Sénateur de la Charente de 1903 à 1912.

Issu d'une famille de propriétaires des environs de Montembœuf (Charente), canton que son père avait représenté au conseil d'arrondissement, Auguste Blanchier fit ses études classiques au lycée d'Angoulême, puis vint apprendre sa médecine à la Faculté de Paris. Elève des professeurs Vulpian et Robin, il fut reçu docteur en 1878 avec une thèse de *Recherches physiologiques sur le salicylate de soude*, puis s'établit médecin à Chasseneuil.

Il débuta dans la carrière politique comme conseiller d'arrondissement de Montembœuf en 1886 et retrouva ce même siège en 1889 après une lutte farouche contre le général Boulanger dont la candidature était appuyée par tous les adversaires de la République. En 1892 il fut élu conseiller général de la Charente pour y représenter le même canton. Dans ces deux assemblées il s'intéressa plus particulièrement aux questions agricoles (syndicats et sociétés mutuelles) et à l'amélioration des chemins vicinaux.

Depuis l'année 1875 il participait aux luttes électorales de son département et spécialement de l'arrondissement de Confolens, accordant son appui aux candidats républicains à la Chambre des députés.

Il se présenta à l'élection sénatoriale partielle du 6 décembre 1903 qui eut lieu pour pourvoir au remplacement de M. Bertrand Lacombe décédé. Il emporta le siège par 421 voix contre 381 à M. Martell, ancien sénateur libéral. Il s'était lui-même déclaré partisan d'une politique d'action anticléricale vigoureuse et de réformes sociales immédiates. Il s'inscrivit au groupe de la gauche républicaine de la Haute-Assemblée et devint membre de plusieurs commissions. Il traita à la tribune diverses questions, parmi lesquelles on peut citer : le budget des Ministères de l'instruction publique, des affaires étrangères et de la guerre de l'exercice 1907, les rengagés militaires (1907) ; la subvention annuelle pour la mission laïque, le rachat du réseau des chemins de fer de l'Ouest (1908 et 1909) ; le secret et la liberté du vote, le budget du Ministère de l'agriculture (1910) ; le budget des Ministères des affaires étrangères et de la guerre (1911).

Il échoua au renouvellement du

7 janvier 1912 après trois tours de scrutin, chaque fois à une faible majorité.

Il finit par se désintéresser de la politique et se retira à Neuilly-sur-Marne où il mourut le 23 mars 1920.

BLANCHO (François), né le 20 juin 1893 à Saint-Nazaire (Loire-Inférieure).

Député de la Loire-Inférieure de 1928 à 1942.

Sous-secrétaire d'Etat à la Marine militaire en 1936, 1937 et 1938.

Sous-secrétaire d'Etat à l'Armement de mars à mai 1940.

Le 21 mai 1906, François Blanco entra comme apprenti chaudronnier aux chantiers de Penhoët. Il n'avait pas encore 13 ans et était, depuis trois ans, orphelin de père et de mère. Sa maturité précoce, son dynamisme, sa conception de la vie sociale lui valurent dès le mois de septembre suivant d'être nommé secrétaire des « Jeunesses syndicalistes » puis, en 1910, secrétaire des « Jeunesses socialistes ». En décembre 1914, il fut élu secrétaire du syndicat des métallurgistes. Il quitta les chantiers navals en 1916 et travailla sur les quais, comme peintre. Il fut l'un des signataires, cette année-là, des premières conventions collectives du travail.

Ajourné en 1914, il fut mobilisé en 1917. Démobilisé en septembre 1919, il se présenta aux élections municipales et fut élu conseiller municipal de Saint-Nazaire en décembre 1919. Secrétaire de l'union locale des syndicats en 1920, puis de l'union départementale en 1921, il devint maire de Saint-Nazaire le 17 mai 1925 et conseiller général de la Loire-Inférieure la même année, pour le rester jusqu'en 1940.

Aux élections générales des 22 et 29 avril 1928, François Blanco fut élu, au deuxième tour de scrutin, député socialiste de la 1^{re} circonscription de Saint-Nazaire avec 10.691 voix contre M. de Lacoste qui en obtint 8.295.

Il fut nommé secrétaire de la Chambre dès le 6 juin et le demeura jusqu'à la fin de la législature.

Membre de la Commission de la marine marchande, de la Commission de l'enseignement et des beaux-arts, il intervint au cours de la discussion d'interpellations sur la politique économique et sociale du Gouvernement (1929). On l'entendit également dans la discussion du projet de loi portant ouverture d'un «rédit supplémentaire applicable aux dépenses du fonds national de chômage, et de la proposition de loi tendant à ouvrir un crédit pour secours de chômage (1931). Il demanda à interpellier sur les causes de la catastrophe du « Saint-Philibert » et sur les mesures que comptait prendre le Gouvernement pour assurer la sécurité des voyageurs en mer (1931).

Aux élections générales du 1^{er} mai 1932, il fut réélu au premier tour de scrutin par 12.415 voix contre M. de Lapeyrouse qui en obtint 8.824. Il

retrouva son siège de secrétaire de la Chambre le 3 juin 1932 et le conserva jusqu'en 1934.

Membre des mêmes commissions que sous la précédente législature, François Blanco s'intéressa particulièrement aux questions maritimes et sociales, ainsi qu'au projet de loi concernant la réorganisation de la Compagnie générale transatlantique (1933), à la proposition de loi tendant à la création de mesures de protection en faveur de la marine marchande, en vue de diminuer le chômage qui frappait gravement la flotte de commerce française, les marins français ainsi que les travailleurs des industries maritimes, des établissements maritimes et des ports (1934). Il prit part au débat institué à propos de la fixation de la date de discussion d'une interpellation concernant les suppressions d'écoles primaires (1934).

En 1936, ses électeurs lui renouvelèrent son mandat. Aux élections générales du 26 avril, il fut réélu au premier tour de scrutin, par 13.112 voix contre 10.942 à M. Grimaud, son principal adversaire.

Dès le 4 juin, il fut nommé sous-secrétaire d'Etat à la marine de guerre dans le Cabinet Léon Blum. Il devenait ainsi pour la première fois membre du Gouvernement, après s'être trouvé à l'âge de 10 ans seul dans la vie. Il dut à ce moment se pencher sur son passé pour revivre les étapes de cette prodigieuse ascension, juste récompense de son intelligence, de sa probité intellectuelle et de sa persévérance dans l'effort. En cette qualité il répondit le 2 février 1937 aux interpellateurs qui désiraient être éclairés sur la situation de la défense nationale.

Il dut démissionner avec le Cabinet à la suite de la limitation par le Sénat, dans sa séance du 20 juin 1937, des pleins pouvoirs demandés par le Gouvernement.

Il fut renommé sous-secrétaire d'Etat à la marine de guerre le 22 juin 1937 dans le Cabinet Chautemps. Il donna sa démission avec le Ministère tout entier le 14 janvier 1938, mais retrouva le même portefeuille à la marine militaire le 13 mars 1938 dans le deuxième Cabinet Blum. A la suite du vote émis par le Sénat dans sa séance du 8 avril 1938, ce Cabinet démissionna.

Membre de la Commission de la marine marchande et de la Commission de la marine militaire, François Blanco présenta un rapport sur le projet de loi tendant à la ratification du décret du 12 avril 1939 autorisant la mise en chantier ou l'acquisition d'unités au titre du programme naval (1940) et un rapport sur le projet de loi tendant à la ratification du décret du 12 avril 1939 autorisant la mise en chantier d'un sous-marin destiné à remplacer le *Phénix* (1940).

Le 21 mars 1940, le Président Paul Reynaud lui confia le portefeuille de sous-secrétaire d'Etat au Ministère de l'armement, mais il démissionna le 10 mai suivant.

A l'Assemblée Nationale qui se tint à Vichy, le 10 juillet 1940, il vota, comme la majorité de ses collègues, les pouvoirs constituants au maréchal Pétain.

Un peu plus tard il donna au Gouvernement de Vichy, en décembre 1940, sa démission de maire de Saint-Nazaire, mais fut maintenu dans ces fonctions; il démissionna de nouveau en mai 1941 et fut alors révoqué.

Arrêté par les Allemands le 21 octobre 1941, il fut inscrit sur une liste de cinquante otages devant être fusillés. Libéré, il fut expulsé de Saint-Nazaire en février 1942. Le 11 mai 1945, il fut réinstallé dans ses fonctions de maire. Réélu en novembre 1947, ce mandat lui fut renouvelé aux élections de 1953 et 1959.

Depuis la Libération, François Blanchon se consacre entièrement à la reconstruction et à la renaissance de sa ville, détruite pendant la guerre en presque totalité.

BLANCHOIN (ALBERT), né le 17 août 1902 à Châteauneuf-sur-Sarthe (Maine-et-Loire).

Député du Maine-et-Loire de 1935 à 1942.

Issu d'une vieille famille angevine, paysanne du côté paternel, artisanale du côté maternel, Albert Blanchoin montra, dès son enfance, un goût très vif pour le travail de l'esprit. Il commença ses études à l'école primaire de Châteauneuf-sur-Sarthe et se fit bientôt remarquer par ses maîtres : il était à la fois travailleur et doué. Au collège de Mongazon, à Angers, il fit d'excellentes études secondaires.

Il prépara ensuite à la Faculté d'Angers, sa licence de droit, l'obtint, puis vint à Paris afin d'y passer son doctorat et d'entrer en contact avec les milieux littéraires et politiques pour lesquels il éprouvait de l'attrait. Il réussit brillamment son doctorat ayant choisi comme sujet de thèse, *La Mutualité agricole et l'organisation professionnelle corporative*. Le journalisme l'attirait aussi; il entra à la *Jeune République* et à *L'Aube*; il fit paraître une plaquette sur les 200 familles et la grosse industrie. Puis, il se présenta à l'élection partielle du 27 octobre 1935 et fut élu au deuxième tour de scrutin, député de l'arrondissement de Segré, en remplacement de M. d'Andigné, décédé le 28 août précédent. Il obtint 5.164 voix contre 4.469 à M. de Jourdan, son concurrent le plus favorisé.

Inscrit au groupe du parti de la jeune République il s'intéressa particulièrement aux questions agricoles, sociales et syndicales. Il fut nommé membre de la Commission de l'Agriculture (1935) et prit part à plusieurs discussions concernant l'institution d'un Office national professionnel du blé.

Aux élections générales législatives du 26 avril 1936, il fut réélu, au premier tour de scrutin, par 7.953 voix contre 5.796 à M. Saivre, son rival.

Il fut secrétaire de la Chambre du 4 juin 1936 au 11 janvier 1938. Membre

de la Commission de l'Agriculture, comme sous sa première législature, il fut nommé, en 1938, membre de la Commission de l'Armée, et, en 1939, membre de la Commission du travail. Les questions sociales et agricoles demeurèrent au centre de ses préoccupations. Il faut citer ses propositions de loi tendant à assurer l'embauchage et le débouchage (1937); à instituer la semaine de quarante heures dans les services publics 1938; à créer une Caisse nationale de mutualité familiale et une Caisse de prêt au mariage (1938); à accorder le bénéfice des allocations familiales à tous les artisans urbains (1938); à désigner les artisans ruraux bénéficiaires des allocations familiales (1938).

Sur les questions agricoles, il ne fut pas moins actif : il intervint dans plusieurs discussions concernant le projet de loi tendant à régler les rapports entre producteurs agricoles, commerçants et industriels par la conclusion de conventions collectives fixant les conditions de vente de produits agricoles pour une branche de production (1937).

Membre de la Commission du travail, il déposa, le 16 mai 1939, une demande d'interpellation sur : l'application des conventions collectives en matière d'aviation; les procédés qu'emploient certains industriels et sous-traitants pour éluder cette application; la différence existant, notamment pour certains appareils de bord fabriqués au mépris des conventions, entre le prix de revient industriel et le prix de vente de l'Etat; les mesures que comptait prendre le Gouvernement pour répartir équitablement, entre le patronat et les ouvriers, les sacrifices demandés au nom de la défense nationale.

En septembre 1939, il est mobilisé comme officier sanitaire. Fait prisonnier en 1940, il est libéré en 1941 et de ce fait ne prend pas part au vote du projet de loi constitutionnelle, le 10 juillet 1940, à Vichy. Revenu à Paris, il milite dans la Résistance. Son nom reste lié à celui du groupe de « la rue de Lille ». A la Libération, il devient membre du Comité départemental de Libération.

Depuis 1945, il est directeur général du *Courrier de l'Ouest*, quotidien d'Angers. On peut y lire, chaque jour, un billet de « Pierre Langevin », pseudonyme choisi par Albert Blanchoin pour signer cette courte chronique journalière. Sous son nom, il assure la chronique littéraire du *Courrier de l'Ouest*, chronique très brillante et très attendue par les nombreux lecteurs du journal.

BLANDIN (EUGÈNE, LOUIS, NAZAIRE, BÉNIGNE), né le 28 juillet 1830 à Ville-neuve-les-Converts (Côte-d'Or) mort le 14 février 1898 à Neuilly-sur-Seine.

Député de la Marne de 1876 à 1889.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT et COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 341).

Il ne se représenta pas aux élections générales de 1889, et fut nommé direc-

teur de l'Institut national des sourds-muets de Chambéry, poste qu'il occupa jusqu'en 1897. Il mourut l'année suivante le 14 février, à Neuilly.

BLATIN (JEAN, BAPTISTE, ANTOINE), né le 1^{er} août 1841 à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), mort le 15 octobre 1911 à Paris.

Député du Puy-de-Dôme de 1885 à 1889.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT et COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 345).

Aux élections générales des 22 septembre et 6 octobre 1889, il fut battu au scrutin de ballottage par M. Mege, avocat à la Cour d'appel de Paris.

Il se retira alors de la vie politique et vint habiter Paris, rue Condorcet où il mourut le 15 octobre 1911. Il fut inhumé au Père Lachaise, selon ses vœux.

BLAVIER (AIMÉ, ETIENNE), né le 21 août 1827 à Montjean (Maine-et-Loire), mort le 23 octobre 1896 au Château des Buhards, commune de la Jumellière (Maine-et-Loire).

Sénateur du Maine-et-Loire de 1885 à 1896.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT et COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 346).

D'une inlassable activité, il prit part à de nombreux débats, parmi lesquels on peut citer : le recrutement de l'armée; les accidents du travail; le travail des filles mineures, des enfants et des femmes dans les établissements industriels; le budget de l'exercice 1890; le livre III du Code rural (1889); les délégués à la sécurité des ouvriers mineurs, la conservation des monuments de l'Exposition universelle de 1889; le budget de l'exercice 1891 (1890); l'habilitation du Mont-de-Piété de Paris à faire des avances sur les valeurs mobilières; l'invasion des sauterelles en Algérie; le tarif général des douanes; le budget de l'exercice 1892 (1891); l'exercice de la médecine; les sociétés de secours mutuels; les sociétés coopératives de production et de consommation; l'hygiène et la sécurité des travailleurs dans les établissements industriels; les droits de contrôle du Gouvernement sur la gestion du Crédit foncier de France; la conciliation et l'arbitrage facultatifs entre patrons et ouvriers ou employés (1892); la limite d'émission des billets de la Banque de France; les caisses de retraites des ouvriers mineurs; le budget de l'exercice 1893; la réforme des boissons hygiéniques; la situation du Crédit foncier de France; le budget de l'exercice 1894; les Caisses d'épargne; les habitations ouvrières (1893); les conseils de Prud'Hommes; l'organisation de l'artillerie et du génie; les habitations ouvrières; l'assainissement de Paris et de la Seine;

l'exercice de la pharmacie; l'amélioration du port du Havre et de la basse-Seine (1894); la réglementation des Halles centrales; la création d'abattoirs publics dans les petites localités; l'organisation de l'assurance obligatoire contre les accidents du travail, le budget de l'exercice 1896 (1895); l'Exposition universelle de 1900; la réforme de l'impôt des boissons (1896).

Il est mort le 23 octobre 1896 en son château des Buhards, et le Président Emile Loubet prononça son éloge funèbre à la séance du 27 octobre :

« S'il mettait une certaine vivacité dans l'exposé de ses idées, déclarait-il, il s'efforçait de ne jamais froisser ses adversaires. Sa courtoisie était parfaite, et les rapports qu'il avait avec ceux qui ne professaient pas les mêmes opinions que lui, furent toujours cordiaux. »

Il était l'auteur de nombreux ouvrages, notamment sur : *L'industrie ardoisière d'Angers*, *Le rochat des chemins de fer par l'Etat*, *La disparition de la sardine*, *La statistique minière de la Grande-Bretagne et de la France*, etc.

BLERIoT (ELOI), né à Gouy (Aisne) le 29 juillet 1891.

Député de l'Aisne de 1932 à 1936.

Né dans une famille d'agriculteurs, agriculteur lui-même, Eloi Blieriot alors âgé de 23 ans, fut mobilisé en 1914. Sa brillante conduite pendant la guerre lui valut la Médaille militaire et la Croix de guerre avec trois citations. Il fut blessé deux fois. Démobilisé, il devint représentant de commerce et commença à s'intéresser à la politique. Adjoint au maire de Nauroy, il fut nommé conseiller général du Catelet et le resta d'avril 1930 à octobre 1937.

Il se présenta aux élections générales des 1^{er} et 8 mai 1932 et fut élu, au deuxième tour de scrutin, par 8.174 voix contre 7.274 à M. Bidoux, son principal adversaire. Sous l'étiquette de républicain indépendant, il devint député de la 2^e circonscription de Saint-Quentin.

A la Chambre, il ne s'inscrivit à aucun groupe. Membre de la Commission des régions libérées, de la Commission du suffrage universel, de la Commission de l'enseignement et des beaux-arts, il s'intéressa surtout aux questions sociales, souhaitant, avant tout, de ne jamais décevoir les travailleurs dans leur espoir d'être aidés et soutenus. « Ma conviction, disait-il dans sa profession de foi, est que le problème social ne se résoudre ni par la haine, ni par la violence, mais par la bonté, la solidarité et la collaboration de tous. »

Il fut battu par M. Albert Mennecier aux élections générales des 26 avril et 3 mai 1936, au scrutin de ballottage, alors qu'il était arrivé en tête au premier tour de scrutin.

Il s'est retiré à Nauroy, dans l'Aisne, où il vit actuellement.

BLIN DE BOURDON (MARIE, ALEXANDRE, RAOUL), né le 20 mai 1837 à Abbeville (Somme), mort le 17 avril 1940, à Paris (8^e).

Représentant de la Somme à l'Assemblée Nationale de 1871 à 1876. Député de la Somme de 1876 à 1893.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 348).

Réélu aux élections générales du 22 septembre 1893, au premier tour de scrutin, par la circonscription de Doullens, il déposa une proposition de loi tendant à établir un droit d'entrée sur les matières premières de coton, lin et chanvre, en 1890. Il prit part à la discussion du projet de loi relatif à l'établissement du tarif général des douanes (1891) ; il s'intéressa au régime des boissons, à la maison pénitentiaire de Doullens et au tarif des tabacs ordinaires (1893).

Il fut battu par M. Duseval aux élections générales des 20 août et 3 septembre 1893, au scrutin de ballottage. Il échoua également à une élection partielle qui eut lieu le 18 mars 1894 pour pourvoir au remplacement de M. Duseval décédé.

Il renonça alors à la politique et se fixa définitivement à Paris où il mourut à 103 ans, le 17 avril 1940. Ses obsèques eurent lieu le 20 avril en l'église de la Madeleine, puis l'inhumation au cimetière de Picpus.

BLOCH (PIERRE, JEAN DIT JEAN PIERRE-BLOCH), né à Paris le 14 avril 1905.

Député de l'Aisne de 1936 à 1942. Membre de l'Assemblée Consultative provisoire d'Alger en 1943 et de Paris en 1944-1945.

Député à la première Assemblée Nationale Constituante en 1945-1946.

Délégué général à l'Intérieur, du Gouvernement provisoire de 1943 à 1945.

Après avoir poursuivi ses études secondaires aux Lycées Charlemagne et Henri-IV, Jean Pierre-Bloch fait carrière dans le journalisme. Il est simultanément rédacteur au *Populaire* et correspondant de divers journaux de la France d'outre-mer. En 1932 la section de Laon du parti socialiste le désigne comme candidat aux élections législatives des 1^{er} et 8 mai. Il obtient 3.424 voix au premier tour de scrutin contre 8.366 à Rillart de Verneuil (U.R.D.) et 4.864 à Bach, candidat radical. Il se désiste au second tour en faveur de ce dernier. Deux ans plus tard une élection partielle a lieu dans la même circonscription. Pierre-Bloch, de nouveau candidat, dénonce la trahison des partis de droite, les ligues fascistes, la politique de déflation. Il vient cette fois en seconde position au premier tour de scrutin et, au deuxième tour, il n'est battu par Lenain (U.R.D.) qu'à 172 voix de majorité.

Il adresse au président de la Chambre une demande d'invalidation contre son concurrent motivée par les faits suivants : vol constaté de bulletins de vote dans

vingt communes du canton de Sissonne, distribution de tracts le jour du scrutin par la voie aérienne, pression patronale publique sur les électeurs. Le 11^e bureau de la Chambre propose d'ouvrir une enquête et le 14 mars 1935 au cours d'un débat orageux cette conclusion, appuyée par Vincent Auriol et Georges Monnet et combattue par les députés Besse et Franklin-Bouillon est rejetée.

Peu de temps après, Pierre-Bloch est élu conseiller général de l'Aisne (canton de Marle) et, en 1935 adjoint au maire de Laon.

En 1936 il se présente de nouveau à la députation comme candidat du Front populaire. En tête au premier tour, le 26 avril, il obtient au scrutin de ballottage le 3 mai, 1.800 voix de majorité et bat le député sortant Lenain. Membre des Commissions de l'armée, du commerce, de l'Algérie, des colonies et protectorats, il dépose divers rapports et propose de créer un corps d'inspecteurs du travail agricole. Il intervient notamment dans la discussion du projet relatif à l'ouverture de grands travaux pour lutter contre le chômage, dans celle concernant la prorogation des pouvoirs accordés au Gouvernement en matière de conciliation et d'arbitrage des conflits du travail (1937).

Il publie la même année un livre intitulé « *L'affaire Frankfurter* ».

Très versé dans les questions d'Afrique du Nord — sa famille maternelle était d'ailleurs originaire d'Alger — il est nommé vice-président de la Commission d'enquête sur la situation politique et économique des indigènes en Algérie et se prononce nettement, notamment dans un article de « *Marianne* » pour le projet Blum-Viollette. Il intervient encore dans la discussion d'interpellations relatives à la politique extérieure du Gouvernement (1939).

Mobilisé au début de la guerre, volontaire pour le front, il sert comme brigadier d'artillerie puis à sa sortie de l'Ecole d'artillerie de Poitiers, comme sous-lieutenant dans la région de Montmédy et reçoit deux citations. Permissonnaire, le 16 janvier 1940, il se prononce pour la déchéance des élus communistes. Fait prisonnier par les Allemands le 22 juin 1940 dans la région de Nancy (donc absent à Vichy, le 10 juillet 1940) il s'évade le 17 novembre, passe en zone non occupée. Membre du Comité directeur du parti socialiste clandestin il entre dans la Résistance et en compagnie de Max Hymans organise à Villembard (Dordogne) le premier parachutage d'hommes et d'armes en France. Arrêté à Marseille, le 20 octobre 1941 par la police de Vichy, enfermé au camp de Mauzac, il s'évade de nouveau en juillet 1942 et gagne Londres par l'Espagne.

Il est alors condamné à mort par le tribunal d'Etat de Lyon. Il a raconté cette partie de sa vie dans « *Mes Jours heureux* » (1946). Engagé dans les Forces françaises libres, membre de l'Etat-major particulier du Général de Gaulle, il devient chef des services politiques du B.C.R.A.

Membre de l'Assemblée Consultative provisoire dès le 9 novembre 1943, il préside la Commission des affaires musulmanes, et demande, appuyé par Fernand Grenier, le rétablissement du décret Crémieux abrogé par Pétain. Il rédige une adresse aux magistrats et forces de répression du Gouvernement de Vichy et demande le jugement de Fucheu.

Nommé délégué général à l'Intérieur dans le Gouvernement d'Alger, le 17 novembre 1943, il met au point les mesures de suspension des journaux ayant collaboré avec l'ennemi. Dans une volonté d'apaisement il fait libérer Ferhat Abbas et propose d'accorder progressivement la citoyenneté à tous les musulmans. Mais la non-application de l'ordonnance du 7 mars 1944 aboutit aux événements de Sétif-Guelma en juillet 1945.

Le 21 octobre 1945 il se présente dans l'Aisne aux élections à la première Assemblée Nationale Constituante et sa liste obtient 57.170 suffrages. Il est élu ainsi que son ami Bloncourt. Il est également réélu aux élections cantonales — il le sera constamment par la suite — et conseiller municipal de Marle.

Ses collègues de l'Assemblée Nationale Constituante le nomment Juré à la Haute Cour de justice.

Membre de la Commission des territoires d'outre-mer, il dépose une proposition de loi tendant à accorder l'amnistie aux algériens pour faits politiques, rapporte le projet de loi portant transfert et dévolution de biens et d'éléments d'actifs d'entreprises de presse et d'information (5 avril 1946), prend part à la discussion d'interpellations sur la situation de la France d'outre-mer et intervient activement dans l'élaboration de la loi Lamine-Gueye sur les assemblées locales des territoires d'outre-mer.

Il n'est pas candidat lors des élections à la seconde Assemblée Nationale Constituante ni aux deux premières législatures de l'Assemblée Nationale : sa qualité de président de la Société nationale des entreprises de presse le rendait d'ailleurs inéligible.

En 1950 Pierre-Bloch est nommé président du Comité d'action de la résistance. Après la dissolution de la S.N.E.P. qu'il présidait depuis 1946 et dont il devient Président honoraire en 1953, Pierre-Bloch reprend sa carrière de journaliste. Il se présente de nouveau à la députation dans l'Aisne aux élections générales du 2 janvier 1956. Sa liste, présentée par Levindrey obtient 47.870 voix et n'a qu'un seul élu. Il est de nouveau candidat aux élections des 23 et 30 novembre 1958. Au premier tour de scrutin il arrive en troisième position derrière Bricout (U.N.R.) et Renard (communiste). Il refuse de se désister et assure ainsi au second tour la victoire du candidat de l'U.N.R. qui obtient 26.393 voix contre 15.767 à Renard. Lui-même avait eu 14.544 suffrages.

Il est l'auteur de divers ouvrages : *Charles de Gaulle, Premier ouvrier de France* (1944) ; *Liberté et servitude de la presse en France* (1952) ; *Les causes politiques de l'antisémitisme en France* ;

Sept ans de la S.N.E.P. (1954) ; *Le vent souffle sur l'Histoire* (1956) ; *Carnet d'un voyageur en Israël* (1957) ; *Khrouchtchev en France* (1961).

Commandeur de la Légion d'honneur, décoré de la Croix de guerre, (6 citations), officier de la Médaille de la résistance, il est en outre titulaire de nombreuses autres décorations françaises et étrangères.

BLOIS (COMTE GEORGES, Aymar de), né le 1^{er} janvier 1849 à Huillé (Maine-et-Loire), mort le 12 mars 1906 à Paris.

*Sénateur de Maine-et-Loire
de 1895 à 1906*

Descendant de Charles de Blois, lieutenant de Roi à Laon et chevalier de Saint-Louis, petit-fils d'Aymar de Blois, membre de l'Assemblée législative de 1849, Georges, Aymar fut élevé par les Jésuites. Ses études classiques accomplies, il fit son droit puis fut mobilisé en 1870 comme lieutenant au 29^e Régiment de mobiles. Rentré en Anjou après la guerre, il aborda la politique en se faisant élire maire de Daumeray en 1888, puis conseiller général du canton de Durtal, mandats qu'il conserva jusqu'à sa mort.

Il fit acte de candidature à l'élection législative partielle du 20 décembre 1891 pour pourvoir au remplacement du Général Lacretelle, député de Baugé, décédé le 14 novembre précédent. Il échoua, M. Coudercse l'ayant emporté de plus de 2.000 voix.

Mais un siège de sénateur s'étant trouvé vacant en 1895 par suite du décès du Général d'Andigné le 7 avril de la même année, Georges, Aymar de Blois y fut élu le 7 juillet par 602 voix contre 339 à M. Jaxé son principal adversaire. Il fut réélu aux renouvellements des 3 janvier 1897 et 7 janvier 1906 par 657 et 691 voix. Il prit place au groupe de la droite monarchiste, et appartint à diverses commissions.

Etant lui-même agriculteur pour avoir hérité de son oncle de Falloux les fameuses étalles de Bourg d'Iré, il intervint dans la plupart des débats agricoles (1895, 1897, 1899, 1901). On l'entendit également : sur les accidents du travail et l'organisation de l'assurance obligatoire, sur la réforme de l'impôt des boissons (1896), sur la fabrication, la circulation et la vente des vins artificiels (1896 et 1897) ; sur le régime des sucres, sur les menées cléricales et les directives pontificales qui avaient été vivement critiquées, sur l'ouverture des cerueils de Voltaire et de J.-J. Rousseau au Panthéon (1897).

Le 13 janvier 1898, il fut élu secrétaire du bureau du Sénat ; il s'intéressa au tarif général des douanes sur les viandes fraîches et salées de porc, au budget de l'exercice 1898, ainsi qu'à la police sanitaire des animaux (1898 et 1899).

Le 18 février 1899, il siégea en qualité de secrétaire à l'Assemblée Nationale chargée d'élire à Versailles le nouveau président de la République (M. Loubet)

et il se fit entendre le 27 juin sur la réforme des sanctions de l'enseignement secondaire.

En 1900, il participa aux débats sur : le travail des femmes, des filles mineures et des enfants dans les établissements industriels, l'organisation de l'armée coloniale, l'expédition de Chine.

Le 8 janvier 1901, il déclara ne pas se représenter comme candidat aux fonctions de secrétaire du bureau et intervint dans la discussion : du budget de la guerre de l'exercice 1901, du contrat d'association, de l'exercice de la médecine vétérinaire.

En 1902 il prit la parole sur le budget des Beaux-arts ; en 1903 sur l'outillage national, sur l'enseignement secondaire ; en 1904 sur l'enseignement secondaire libre, sur l'amnistie, sur la suppression de l'enseignement congréganiste ; en 1905 sur le recrutement de l'armée, sur la répression de la fraude sur les vins.

Ce furent ses dernières interventions. A la séance du 14 mars 1906, le président Antonin Dubost annonçait son décès au Sénat. Il n'avait que 57 ans. Dans son éloge funèbre, il se plut à rappeler que le neveu et l'héritier du Comte de Falloux en professait les opinions, mais n'avait rien du caractère passionné de celui-ci. « C'était en effet le plus paisible des hommes, le plus courtois, le plus préoccupé de plaire, même à ses adversaires. »

Le Comte Georges, Aymar de Blois avait publié les *Lettres de Madame Swetchine* (nouvelle édition). *Louis de Blois ou un Bénédictin au XVI^e siècle* (1875), *Mémoires d'un royaliste* (M. de Falloux) (1888).

Il était président de la Société industrielle de Maine-et-Loire.

BLOIS (COMTE LOUIS DE), né le 15 février 1880 à Daumeray (Maine-et-Loire), mort le 27 décembre 1945 au Château de la Douve, près Bourg-d'Irè (Maine-et-Loire).

*Sénateur de Maine-et-Loire
de 1922 à 1945.*

Fils du précédent, et de Marguerite Augier de Crémiers, Louis de Blois entra à l'École navale en 1898 pour en sortir en 1900. Il prit part à la campagne de Chine et quitta la marine en 1908. Il reprit du service en 1914 et se battit sur l'Yser avec les fusiliers-marins. Il fut ensuite nommé officier d'ordonnance de l'Amiral Lacaze, Ministre de la Marine, pour le rester jusqu'en 1917 où il obtint le commandement de la 5^e batterie de canonniers-marins. Il fut réformé en 1919 pour blessures de guerre. Il avait été successivement décoré de la Légion d'honneur (chevalier puis officier) et des Croix de guerre française et belge.

Sa carrière politique commença après la guerre où ses compatriotes l'élurent, en 1919, conseiller municipal et maire de Bourg-d'Irè. Trois ans plus tard un siège de sénateur étant devenu vacant dans le Maine-et-Loire, par suite du décès de M. Bodinier, Louis de Blois l'emporta à l'élection partielle du 19 novembre 1922, au deuxième tour de scrutin, par 484 voix

contre 269 à son concurrent le plus favorisé, M. Georges de Grandmaison. Il fut réélu aux renouvellements des 6 janvier 1924 et 16 octobre 1932, au premier tour de scrutin par 644 et 553 voix. Il ne s'inscrivit à aucun groupe.

Membre de la Commission de la marine, il participa à de nombreux débats ayant trait plus spécialement aux affaires militaires, ou maritimes, et parmi lesquels on peut citer : la perte du cuirassé « France », le recrutement de l'armée, l'exécution du traité de Versailles, le régime des pensions (1923) ; les inondations de la Seine, l'élection des députés, les ressources fiscales, l'emploi obligatoire des mutilés de guerre, la conférence de Londres, le traité de paix de Lausanne, le quatrième centenaire de Ronsard (1924) ; le budget du Ministère de la guerre de l'exercice 1925, la politique de la France au Maroc, en Syrie ; l'équilibre de la trésorerie (1925) ; le budget du Ministère de la Guerre des exercices 1926 et 1927, les accords de Locarno, les récompenses nationales pour les Associations de mutilés (1926).

En 1927, il entra à la Commission de l'armée et devint secrétaire de la Commission de la marine. Il se fit entendre dans la discussion des budgets de la guerre et de l'intérieur de l'exercice 1928, et dans celle concernant les secours à accorder aux victimes de calamités publiques.

En 1928, il prit la parole sur l'organisation générale de la Nation pour le temps de guerre, sur le recrutement de l'armée, sur les menées révolutionnaires, sur les cadres et effectifs de l'armée, sur la loi monétaire, sur l'avancement dans l'armée, sur l'organisation de l'éducation physique, sur l'organisation des différents corps de l'armée de mer.

En 1929, il discuta des accords de La Haye ; en 1930 de la réforme du baccalauréat, des assurances sociales, des officiers d'administration de l'aéronautique, des récompenses à accorder aux combattants volontaires de la guerre 1914-1918, des établissements de l'artillerie, des accords internationaux de La Haye.

En 1931, il participa à de nombreuses discussions portant sur : les emprunts des colonies, la *Compagnie Aéropostale*, les budgets de l'instruction publique, des pensions, de l'intérieur, des Beaux-arts, le plan Young, le programme naval, la viticulture et le commerce des vins, l'outillage national.

En 1932, il se fit entendre sur : le recrutement de l'armée, le budget de la Marine militaire, celui de l'Air, le rétablissement de l'équilibre budgétaire, la conversion de divers fonds publics.

En 1933, il entra aux Commissions des finances, de l'Algérie et de l'air, et parla sur : la sécurité de la navigation maritime, la réduction du nombre des officiers, la réduction des traitements, les ouvrages de côtes, les contrôleurs de la marine, le marché du blé, l'amnistie fiscale.

En 1934, on l'entendit sur : la politique extérieure du Gouvernement, la loi de finances, la défense du marché du blé.

la protection de l'épargne, la protection de la marine marchande, les grands travaux contre le chômage, les écoles normales, l'office général des assurances sociales, la suppression de sous-préfectures. En 1935, sur : les fonds de chômage, le recrutement des militaires servant par contrat, les accords de Naples, la défense Nationale, le traité franco-italien, les pouvoirs exceptionnels, le lait et les produits résineux, les baux à ferme, les ligues, la loi de finances, le budget de l'intérieur.

En 1936, il parla du pacte franco-soviétique, de l'adaptation du statut militaire à la période des années creuses, des emprunts ou émissions du Trésor, des traitements et cumuls des fonctionnaires, des sanctions à prendre à l'égard de l'Italie, du respect des institutions républicaines, de la loi monétaire, de la réforme fiscale.

En 1937, il intervint dans les discussions sur : le complot communiste, l'accord anglo-italien, l'émission d'un emprunt à options de change, les assurances sociales dans l'agriculture, la réglementation des Halles centrales, et il entra cette même année à la Commission des affaires étrangères.

En 1938, on l'entendit sur : les procédures de conciliation et d'arbitrage, la caisse autonome de la Défense Nationale, le budget de la guerre et la défense des territoires d'outre-mer. En 1939, sur : la politique extérieure du Gouvernement, les pouvoirs spéciaux demandés par le Gouvernement, l'assistance aux réfugiés espagnols, l'organisation de la Nation en temps de guerre, et il fut nommé vice-président de la Commission de la marine.

En 1940, il participa aux débats sur : l'organisation de l'agriculture pendant la guerre, l'utilisation rationnelle et équitable des mobilisés, les menées hitléro-communistes, la révision des lois constitutionnelles.

Le 10 juillet 1940, à Vichy, il vota les pouvoirs constituants au Maréchal Pétain.

L'intense activité du sénateur n'empêchait pas celle de l'homme de lettres. Soit sous son nom, soit sous le pseudonyme d'« Avesnes » il publia nombre d'essais, de romans et de recueils de contes et de nouvelles : « *Journal de bord d'un aspirant* » (1904) couronné par l'Académie française ; « *La vocation* » (1914), Grand prix du roman de l'Académie française ; « *Contes pour lire au crépuscule* » (1908) ; « *En face du soleil levant* » (1909) ; « *Fenilles d'avant la tourmente* » (1917) ; « *L'Heureuse* » (1920) ; « *Au soleil d'or, au printemps vert* » (1926) ; « *Le culte de l'énergie française* » (1928) ; « *Luttons pour les défenses sociales et internationales — Eléments d'ordre — Germes de désordre* » (1928) ; « *France ou planète* » (1930) ; « *Dix ans au Parlement* » (1922-1932) ; « *La défense des intérêts français* » (1932).

Il collabora en outre au *Correspondant*, à la *Revue des Deux Mondes*, à la *Revue hebdomadaire*, à *L'Eclair*, au *Figaro*, au *Gaulois*.

Il était président d'honneur de l'Académie d'Angers.

Il est mort au château de la Douve, près de Bourg-d'Iré, le 27 décembre 1945, à l'âge de 65 ans.

BLONCOURT (ELIE, CLAINVILLE), né le 5 mai 1896 à Basse-Terre (Guadeloupe).

Député de l'Aisne de 1936 à 1942.

Député à la première

Assemblée Nationale Constituante de 1945 à 1946.

Venu au monde trois jours après la mort de son père, Elie Bloncourt fut élevé par sa mère, veuve, ayant six enfants à sa charge. Elève intelligent et appliqué, il concourut pour une bourse, et, l'ayant obtenue s'en fut accomplir ses études secondaires au Lycée Carnot de Pointe-à-Pitre, d'où il sortit bachelier en 1913.

Il désirait se rendre en France pour aborder des études supérieures, mais la mort de sa mère et des circonstances d'ordre familial l'en empêchèrent.

L'année suivante la première Grande Guerre mondiale éclatait.

Mobilisé en 1915 avec sa classe, il est dirigé sur la France et incorporé à Bordenaux au 7^e régiment d'infanterie coloniale. Après quatre mois d'instruction militaire il est envoyé aux Dardanelles avec quelques unités de renfort. En décembre 1915, après l'évacuation de ce secteur, il est dirigé sur Salonique avec le corps expéditionnaire de l'armée d'Orient et prend part aux opérations qui se déroulent en Macédoine.

N'ayant bénéficié d'aucune permission de détente durant son long séjour aux Dardanelles et en Macédoine, il lui en est accordée une de longue durée pour la Guadeloupe, son pays d'origine, où il arrive en septembre 1917.

En novembre il revient en France pour être affecté au 33^e régiment d'infanterie coloniale qui opère dans la région de la Meuse.

Le 27 mai 1918 il aborde le secteur de Château-Thierry avec d'autres unités constituant la division Marchand, pour y relever des troupes américaines. Une grande offensive allemande vient de se déclencher. Les formations françaises se replient. Et le 30 mai 1918 surgit comme un éclair le grand drame de sa vie : il est atteint au visage, de plein fouet, par une balle de mitrailleuse allemande qui provoque l'éclatement de ses deux globes oculaires. Abandonné sur le champ de bataille, porté disparu, il est relevé trente six heures plus tard par une patrouille allemande qui l'évacue sur Fismes, d'où il est transféré au camp de prisonniers de Parchim dans le Mecklembourg. Il est interné malgré sa cécité totale. C'est là qu'il apprend la signature de l'armistice du 11 novembre 1918 ; mais sa captivité ne prend fin que le 27 décembre, date à laquelle il est rapatrié par voie de mer, pour arriver à Brest au début de janvier 1919.

Après un bref séjour à l'hôpital maritime de cette ville, il est dirigé sur l'hôpital du Val-de-Grâce, à Paris, sa blessure nécessitant encore des soins. Il y reste pendant de nombreux mois.

Rendu aveugle, à la vie civile, il décide de faire venir en France sa femme et son fils restés à la Guadeloupe, car il désire toujours entreprendre les études supérieures auxquelles il aspirait avant sa mobilisation. Mais il lui faut auparavant faire l'apprentissage de la nuit, et il est admis dans ce but dans une école spéciale, créée à Neuilly par un Comité franco-américain, où il apprend à lire et à écrire en « braille », et se familiarise avec la dactylographie.

À la rentrée scolaire d'octobre 1919, il s'inscrit à la Faculté des lettres de Paris pour y préparer une licence de philosophie, dont il subit avec succès les épreuves à la session de juin 1921, en dépit des obstacles découlant de sa cécité.

Professeur de l'enseignement secondaire à La Fère, il est sollicité, en 1934, par ses concitoyens pour représenter le canton au Conseil d'arrondissement. Condamnant la politique de déflation et dénonçant « les ligues de guerre civile que le Gouvernement néglige de désarmer et qui achèvent de déshonorer le régime », il est élu sous l'étiquette de socialiste S.F.I.O.

La même année, à la suite de la démission du conseil général du canton, il entre à l'Assemblée départementale et y est réélu au renouvellement de 1936.

Ces deux succès consécutifs amènent le parti socialiste à le présenter comme candidat du Front populaire dans la deuxième circonscription de Laon. Il préconisait de lutter contre le chômage en ouvrant des chantiers de construction d'habitation et d'hôpitaux et en prolongeant la scolarité, réclamait l'institution des allocations familiales et d'une retraite des vieux travailleurs, une réforme de la fiscalité et l'abolition du monopole des trusts. En tête au premier tour de scrutin le 26 avril 1936, il est élu au second, le 3 mai avec 10.128 voix contre 6.348 à son concurrent Bertrand.

Inscrit au groupe socialiste et membre des Commissions de l'armée, des pensions civiles et militaires, et de l'Algérie, des colonies et des protectorats, il intervient au cours de la discussion du budget de 1938 sur le projet d'extension du statut des grands invalides (1937) et, en qualité de rapporteur, dans le débat institué sur le projet de loi modifiant la loi du 22 mars 1935 sur le statut des grands mutilés de guerre (1938) puis sur l'abrogation du décret du 20 janvier 1940 relatif aux pensions militaires.

Lorsqu'éclate, en 1939, la deuxième Guerre mondiale, les événements militaires et politiques qui se déroulent en France pendant les mois de mai, juin et juillet 1940 provoquent chez lui une révolte indignée. Il ne se rend pas à Vichy à l'Assemblée Nationale du 10 juillet et de sa part c'est un refus total de leur approbation et une volonté résolue d'action contre le défaitisme et la collaboration avec l'ennemi. Dès le mois d'octobre 1940, avec six de ses camarades de la S.F.I.O. dont quatre membres de la Chambre des Députés opposés comme lui au Gouvernement de Vichy, il organise le parti socialiste clandestin dans la zone nord de la France

occupée par les troupes hitlériennes et en devient le Président. Lorsque le mouvement de résistance « Libération-Nord » est constitué, il est un de ses premiers adhérents, et il est désigné pour organiser ce mouvement dans le département de l'Aisne. Il accomplit sans hésitation cette mission et mène à bien son entreprise malgré les difficultés découlant de ce qu'une partie du département est zone interdite. Il y met en place le réseau « Brutus » chargé de fournir des renseignements sur les déplacements et les activités des troupes d'occupation.

En 1944, le Conseil national de la résistance le charge d'organiser dans l'Aisne le Comité clandestin d'action en vue de la libération. Le 30 août 1944 il prend possession de la Préfecture de Laon, avant l'arrivée du Préfet désigné pour administrer le département et il installe le Comité départemental de libération qu'il avait constitué et dont il assumait la présidence.

Mais parallèlement nommé par le C.N.R. membre du Comité ministériel pour les colonies, il prend possession le 25 août 1944, — alors que les actions offensives contre l'ennemi se poursuivent dans la Capitale — du Ministère des Colonies, rue Oudinot, et au nom du Gouvernement provisoire de la République y rétablit les pouvoirs républicains.

En 1945, la vie politique reprenant son cours normal, et le peuple étant appelé à choisir à nouveau ses représentants, il est réélu comme candidat du parti socialiste S.F.I.O., député de l'Aisne le 21 octobre sur une liste qu'il conduisait avec son ami Pierre Bloch, qui obtint 57.170 suffrages et eut deux élus.

Le groupe des députés résistants le désigne comme juré de la Haute Cour de justice. Il appartient à la Commission des territoires d'outre-mer et participe en 1946, à la discussion d'interpellations sur la situation de la France d'outre-mer.

Mais des divergences surgissent entre lui et certains de ses camarades de la Fédération S.F.I.O. de l'Aisne, ce qui entraîne son refus de faire acte de candidature aux élections de la deuxième Assemblée Nationale Constituante en 1946. Il renonce volontairement à toute activité parlementaire.

À la fin de 1947, c'est avec le parti lui-même qu'une rupture s'accomplit, pour des raisons d'ordre idéologique et tactique. Avec lui, un groupe de militants quitte la S.F.I.O. Il crée avec eux le mouvement socialiste unitaire et démocratique (M.S.U.D.) qui devient bientôt le parti socialiste unitaire (P.S.U.) et dont il est nommé secrétaire général. Il prend en même temps la direction politique de « La Bataille socialiste » organe du P.S.U. Mais, désirant fermement agir pour l'Union des partisans du socialisme authentique et du progrès social anticapitaliste, il entre à l'Union progressiste dont il préside la fédération départementale de la Seine. Enfin, dernière étape de sa vie politique militante, il adhère à l'Union de la gauche socialiste (U.G.S.). Il refuse de rejoindre le parti socialiste unifié, résultant de la fusion de l'U.G.S.

et d'une formation politique récente, le parti socialiste autonome (P.S.A.).

Après la fin de son mandat, en 1946, il reprend l'exercice de ses fonctions universitaires. Il est professeur de philosophie au Centre national d'enseignement par correspondance, et au Lycée Charlemagne, à Paris. A la fin de l'année scolaire 1960, il est admis à faire valoir ses droits à la retraite, et est nommé professeur honoraire par arrêté du Ministre de l'Education Nationale.

Elie Bloncourt est commandeur de la Légion d'honneur au titre militaire, médaillé militaire, titulaire de la Croix de guerre 1914-1918 avec palme, de la Croix du combattant volontaire de la Résistance. Il est en outre officier d'Académie.

Il réside à Paris.

BLONDEL (EDMOND, EUGÈNE, EDOUARD), né à Elbeuf le 29 avril 1877, mort à Nice le 27 juin 1956.

*Député de la Seine-Inférieure
de 1928 à 1932.*

Edmond Blondel, son service militaire accompli, fonde en 1900 à Boisguillaume, près d'Elbeuf, un « atelier » d'industrie textile qui devient bientôt prospère. Pendant la guerre de 1914-1918, il tente à deux reprises de se faire incorporer dans les unités combattantes, mais ayant été réformé en 1900, cette décision est maintenue.

En 1919, il est élu conseiller municipal de Boisguillaume et l'année suivante devient maire de cette commune. Il est successivement administrateur de l'Office public départemental des habitations à bon marché (1921), conseiller d'arrondissement (1922-1925), délégué cantonal (1922), conseiller général à partir de 1925. Il est en même temps juge de paix suppléant et secrétaire général de l'Alliance de l'hygiène sociale.

Il fait acte de candidature, les 22 et 29 avril 1928 aux élections législatives dans la deuxième circonscription de Rouen. Il présente un programme extrêmement détaillé comportant le vote des femmes, un plafond pour les impositions, la décentralisation administrative et l'organisation de Régions, la réduction du nombre des fonctionnaires, et la limitation des fonctions de l'Etat. Il souhaite que les ouvriers soient intéressés à leur travail et régulièrement consultés, rejette toute idée d'impôt sur le capital et celle de l'Etat-héritier, approuve le plan Dawes mais rejette l'accord Mellon-Berenger.

En tête au premier tour de scrutin, avec 10.340 voix, il l'emporte au second avec 11.396 suffrages. Candidat d'Union républicaine nationale, il s'inscrit au groupe de l'action démocratique et sociale. Il fait preuve d'une activité débordante. Ses 26 propositions de loi ou de résolution et ses 21 rapports abordent les questions les plus diverses. Il siège successivement aux Commissions d'assurance et de prévoyance sociales, du suffrage universel, de l'agriculture et des comptes définitifs. Il rapporte notamment en 1929 la proposition de loi de Joseph

Dennis tendant à organiser le crédit à la construction, la proposition de loi de Lucien Lamoureux tendant à faciliter par des avances de l'Etat l'attribution de prêts à long terme en vue de favoriser l'accès à la petite propriété rurale, le projet de loi ayant pour objet de faciliter aux grands invalides de guerre l'accès à la petite propriété et il participe à la discussion du projet de loi relatif aux assurances sociales.

Aux élections générales de 1932, il arrive de nouveau en tête au premier tour de scrutin, le 1^{er} mai, mais huit jours plus tard il est battu par 12.210 voix contre 9.031, par son concurrent le docteur Crutel, grâce aux désistement des autres candidats. Edmond Blondel renonce à se présenter aux élections générales de 1936 et se consacre à son activité industrielle et à ses mandats locaux jusqu'au moment où en juin 1941 le Gouvernement de Vichy met fin à ses fonctions de maire qu'il exerçait depuis 21 ans.

Il se retira alors à Nice où il mourut le 27 juin 1956, à 79 ans.

BLOUD (EDMOND, ANTONY, JOSEPH), né le 10 décembre 1876 à Paris, mort le 16 mai 1948 à Neuilly (Seine).

Député de la Seine de 1928 à 1936.

Fils de Benoit Bloud, libraire au carrefour de l'Observatoire à Paris, Edmond Bloud, après avoir terminé ses études secondaires, entra dans une maison d'édition spécialisée dans les publications catholiques dont il devint le directeur. En 1912, il est élu conseiller municipal de Neuilly et est bientôt le maire de cette commune. Huit ans plus tard, les électeurs de ce canton l'envoient siéger au conseil général de la Seine et il conservera ce mandat pendant neuf ans. En 1928, les Comités républicains nationaux libéraux et anticartellistes de Neuilly l'engagent à poser sa candidature à la députation dans la neuvième circonscription de Saint-Denis, pour succéder à Edouard Nortier. Grâce à l'appui de la Fédération républicaine il est élu dès le premier tour de scrutin le 22 avril avec 5.150 voix contre 1.864 au candidat radical-socialiste, 686 au socialiste et 880 au communiste. Son programme, très vaste, comporte, outre des promesses de réalisations locales (urbanisation de la zone Porte Maillot-Saint-Germain, chemin de fer souterrain) la consolidation de la confiance rétablie par Poincaré, la préservation de toutes les libertés et en particulier de la liberté d'enseignement.

Il s'inscrit au groupe de l'Union républicaine démocratique et fait partie des Commissions de l'administration générale et de celle des comptes définitifs. A ce titre, il rapporte le projet portant règlement du budget de l'exercice 1922 (Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-arts).

Au renouvellement de la Chambre le 1^{er} mai 1932, il est réélu au premier tour de scrutin, recueillant 5.083 voix contre 2.323 à M. Hamburger, son principal adversaire. Il s'inscrit cette fois au

groupe républicain et social et est nommé membre du Comité supérieur de l'aménagement de la région parisienne et de la Commission d'aménagement des villes. En 1935 il rapporte la proposition de loi de M. Pic sur l'organisation des élections municipales complémentaires. L'année suivante, il propose d'ériger en cantons certaines communes du département de la Seine. Il ne se présente pas aux élections générales de 1936 et son siège passe au journaliste de Kérilis. Il se consacre dès lors à sa maison d'édition. En 1941 le Gouvernement de Vichy le révoque de ses fonctions de maire de Neuilly.

Il meurt dans cette ville 7 ans plus tard.

BLUM (LÉON), né à Paris, le 9 avril 1872, mort le 30 mars 1950 à Jouy-en-Josas (Seine-et-Oise).

Député de la Seine de 1919 à 1928.

Député de l'Aude de 1929 à 1942.

Président du Conseil de 1936 à 1937.

Vice-Président du Conseil de 1937 à 1938.

Président du Conseil en 1938.

Président du Gouvernement provisoire de la République française de 1946 à 1947.

Léon Blum est issu d'une famille israélite originaire d'Alsace. Ses parents négociants en textiles, étaient installés à Paris, rue du Sentier, depuis 1868. Enfant de santé délicate, il poursuit ses études dans plusieurs lycées parisiens, notamment au lycée Condorcet où il acquiert une solide culture. Il fait, à partir de 1890 un bref passage à l'Ecole Normale supérieure où il subit l'influence de Lucien Herr avec qui il entrera, dix ans plus tard, au conseil de la société nouvelle de librairie, maison d'édition de la bibliothèque socialiste. Renonçant à l'enseignement il oblique vers les études juridiques, se spécialisant dans le droit public et, à 23 ans, entre comme auditeur au Conseil d'Etat où il exercera pendant 25 ans.

Déjà il s'est fait connaître comme critique littéraire, collaborant au *Banquet*, à la *Conque*, à la *Revue Blanche*, au *Gil Blas* et à la *Grande Revue*. Il succède à Porto-Riche comme chroniqueur théâtral au *Matin* puis passe à *Comœdia*. En 1901 il publie les *Nouvelles conversations de Gæthe avec Eckermann*, quelques années plus tard au théâtre et *En lisant*, enfin *Stendhal et le Bèylisme*. Dans ces écrits, tout en nuances et en touches délicates et où les tendances dominantes de sa pensée sont déjà exprimées, on est frappé moins par la vigueur du style que par la profondeur du jugement, la précision et la finesse du trait, par le souci de la vérité, la probité intellectuelle poussée à l'extrême, qualités qui caractérisent toute sa vie et font de certains de ses ouvrages une source précieuse pour l'historien. Lié littérairement au milieu anarchisant de la *Revue Blanche*, Blum, ayant subi parallèlement l'influence de Lucien Herr, se rapproche avec tout un groupe de normaliens, du courant socia-

liste allemandiste. Il souffre de l'impuissance des groupes rivaux qui, à cette époque, prétendent diriger le mouvement ouvrier; c'est pourquoi, avec quelques universitaires, il fonde, en 1901, un groupe de l'unité socialiste. L'affaire Dreyfus le convainc de la nécessité de l'action politique. Aussi, s'écartant momentanément de Jules Guesde, il se lie alors à Jaurès, l'aide à imposer l'idée de l'unité socialiste et celle-ci est enfin réalisée en 1905. L'année précédente il lui avait apporté un concours apprécié au moment de la fondation de *L'Humanité*. Jusqu'en 1920 il écrira dans ce journal de nombreux articles notamment sur les questions ouvrières et sociales. En 1907 il aborde un autre aspect de la vie sociale dans un livre intitulé *Du mariage*. La pureté du style y contraste avec l'anticonformisme des idées. Ce livre est alors très discuté.

A partir de 1910, Léon Blum est maître des requêtes au Conseil d'Etat. Esprit subtil et pénétrant il remplit avec éclat les fonctions de commissaire du Gouvernement auprès de la section du contentieux et en cette qualité participe à l'élaboration de la théorie dite de l'imprévision en matière de contrat administratif. Au moment de la déclaration de guerre, le parti socialiste est durement frappé par l'assassinat de Jaurès. Blum qui est son disciple et son véritable héritier spirituel commence alors sa carrière politique active comme chef de Cabinet de Sembat, Ministre des Travaux publics (deuxième Cabinet Viviani, cinquième Cabinet Briand). L'expérience acquise amène Blum à écrire ses *Lettres sur la réforme gouvernementale* où, après avoir dressé un tableau des vices du système constitutionnel en vigueur, il conclut que le régime purement représentatif avec délégation intégrale de la souveraineté à la Chambre élue n'est pas une forme de gouvernement démocratique, exactement adaptée à la société française.

Au printemps 1919, il rédige un projet de programme pour le parti socialiste, ratifié par le Congrès national.

Le 16 novembre de la même année, à 47 ans, il se présente enfin aux élections législatives et devient député de la deuxième circonscription de la Seine, par 49.379 voix sur 168.047 votants, troisième et dernier élu de la liste Paul Boncour qui s'opposait à la liste d'Union nationale conduite par Millerand et est élu aussitôt secrétaire du groupe socialiste. Membre des Commissions de l'Alsace-Lorraine, des finances, des travaux publics et de celles des comptes définitifs, il prend d'emblée une part des plus actives aux discussions de la Chambre, intervenant particulièrement dans les matières touchant au droit administratif et dans les questions sociales. En 1920 François Marsal propose de créer de nouvelles ressources fiscales. Blum appuie de ses arguments précis le contreprojet Vincent Auriol, demande la révision des marchés de guerre et rejette enfin l'ensemble du projet dans une déclaration faite au nom de son groupe. Au sein du parti

socialiste, Léon Blum est le leader de tendance centriste. Quand l'influence communiste l'emporte et que la majorité décide, au congrès de Tours en novembre 1920, d'adhérer à la III^e internationale, Léon Blum refuse d'accepter les conditions de cette adhésion considérée par lui comme une véritable soumission. Il se résigne à la rupture de l'unité du parti que depuis vingt il avait tant contribué à établir et à fortifier.

Avec l'*Humanité* que Camelinat conserve aux majoritaires communistes, il perd un puissant moyen de diffusion : sans se décourager, il reconstruit la « vieille maison » socialiste et fonde *Le Populaire* dans lequel il écrira presque chaque jour désormais. A la Chambre il propose en 1921 de nationaliser les chemins de fer et de les transformer en services publics. Lors de la discussion des budgets de 1921 et de 1922 il s'intéresse vivement au financement des recherches concernant la radio-activité ; il interpelle ensuite le Gouvernement sur ses déclarations, relatives aux accords de Spa et, au nom du groupe socialiste, fait d'expresses réserves sur le budget spécial des « dépenses recouvrables » (1921).

Son plus vif désir est de mettre fin à l'antagonisme franco-allemand. Il estime qu'étant donné les faibles disponibilités du Trésor allemand il est vain et même dangereux d'exiger le paiement en espèces d'une dette de guerre aussi lourde. Le Gouvernement, pense-t-il, devrait obtenir que l'économie allemande collabore à l'exécution des réparations par des versements en nature. C'est dans cet esprit qu'il développe diverses interpellations. Au cours de l'une d'entre elles, adressée en 1922 au Gouvernement Poincaré, il critique l'application de l'état de paiement de Londres.

Il s'élève avec indignation contre l'occupation de la Ruhr. Traité par la presse nationaliste d'avocat de l'Allemagne, il mène campagne pendant deux ans pour l'évacuation, montrant le danger d'une mesure violente qui isole la France de l'Angleterre et de l'Amérique.

Au cours de la discussion du budget de 1923 il réussit à atténuer l'impôt cédulaire sur les salaires et s'efforce de mettre fin aux poursuites entraînées par le difficile recouvrement de cet impôt particulièrement impopulaire. Pour la même raison il demande l'ajournement de la discussion du projet portant institution d'un double décime sur l'ensemble des contributions.

Aux élections générales du 11 mai 1924 sa liste du cartel des gauches est en compétition non seulement avec une liste d'Union républicaine comme en 1919, mais aussi avec une liste communiste. Elle obtient néanmoins trois sièges. Léon Blum recueille personnellement 50.807 voix sur 171.927 votants. Ces élections sont une victoire pour les socialistes mais, plus encore, pour les radicaux. Léon Blum fait admettre par ses amis que la participation des socialistes à un Gouvernement dont ils n'auraient pas les principales responsabilités serait préjudiciable au parti. Il accorde

seulement un soutien conditionnel aux Cabinets se réclamant du cartel. En 1924 il appuie vigoureusement Edouard Herriot et approuve la politique suivie à la conférence de Londres. Fidèle à l'idée de « paix désarmée » chère à Jaurès il s'associe à la formule « arbitrage-sécurité-désarmement ». Entré à la Commission des finances il y prend vigoureusement la défense des petits contribuables et propose, en vue d'assainir la Trésorerie et de stabiliser la monnaie, l'établissement d'une contribution exceptionnelle et unique sur les capitaux (1925) proposition qui devait être exploitée contre son parti au cours de la campagne électorale de 1928. Il critique ensuite le projet Caillaux tendant à alléger la dette flottante et y oppose un contre projet. En 1926, pour faire obstacle à la fraude fiscale, il propose de transformer les titres au porteur en titres nominatifs. Il prend ensuite courageusement position pour le relèvement de l'indemnité parlementaire malgré la campagne de presse menée contre ce relèvement par les partis de droite qu'il accuse de vouloir rétablir l'électorat censitaire. Il demande d'autre part le rétablissement du scrutin uninominal avec représentation proportionnelle des partis sur le plan national et propose d'accorder aux femmes l'électorat et l'éligibilité (1927).

En janvier 1928 il interpelle le Cabinet Poincaré et lui reproche de faire retomber le poids des mesures de redressement financier sur les travailleurs, rappelant que si la dette flottante a en 1926 représenté un danger redoutable et le retour au pair de la monnaie a été rendu impossible, les responsables sont ceux qui, sous les précédentes législatures ont accumulé tant de dettes et tant d'échéances » et ceux qui en 1924 « ont essayé de tirer sur le terrain financier les représailles d'une défaite électorale » et ont mené campagne contre le franc.

Le scrutin uninominal rétabli en 1928 procure à Léon Blum qui se présente dans la 2^e circonscription du 20^e arrondissement de Paris son premier échec électoral : il n'obtient en effet au second tour de scrutin, le 29 avril, que 6.801 voix et est battu par Jacques Duclos qui en recueille 8.199. Il se présente un an plus tard le 23 décembre 1929 à Narbonne (1^{re} circonscription) à une élection partielle provoquée par le décès du socialiste Pelissier et est élu au premier tour de scrutin par 5.886 voix, contre 5.026 à M. Gourgon. Il reprend alors la présidence du groupe socialiste que son ami Vincent Auriol avait assumée par intérim pendant un an, et est un des chefs les plus redoutables de l'opposition sous les Ministères Poincaré, Tardieu et Laval. Retrouvant son siège à la Commission des finances il combat inlassablement les impôts de consommation, dépose une proposition de résolution relative à la mise en application de la loi sur les assurances sociales et une autre tendant à la réalisation d'économies sur le budget de la guerre (1929) préconisant l'année suivante de charger les Commissions des finances et de l'armée de présenter un

rapport sur les ressources de la Trésorerie en leur conférant tous les pouvoirs nécessaires pour ce mandat.

Dès le début de la crise, en 1931, il demande l'ouverture de crédits pour secours de chômage et présente diverses solutions pour l'organisation de ces secours et la lutte contre ce fléau social. Dans le même esprit il interpelle le Gouvernement Pierre Laval sur la situation créée par l'offre du Président Hoover puis, de concert avec R. Salengro, sur les mesures que le Gouvernement compte prendre en présence de l'aggravation de la crise et du chômage (1931).

Internationaliste convaincu, il est persuadé que les meilleurs instruments de propagation de sa doctrine sont les exemples concrets. Aussi invite-t-il le Gouvernement à prendre l'initiative de négociations en vue d'une organisation internationale des transports aériens sous l'égide de la Société des Nations.

Quoique préoccupé surtout de politique générale il ne néglige pas pour autant les intérêts de sa circonscription et propose des mesures en faveur des vignes irriguées. Son action est déterminante dans le vote de la loi viticole. En outre il inscrit dans le programme du parti socialiste un projet d'assurance nationale contre les risques agricoles.

Il retrouve son siège aux élections générales du 1^{er} mai 1932, au premier tour de scrutin, par 6.226 voix contre 2.924 à M. Faucon.

Mais le groupe socialiste ayant décidé, malgré son avis, de voter contre l'application de l'accord Mellon-Béranger, proposé par le Ministère Herriot, il s'incline par fidélité à la discipline du groupe et contribue à renverser le Gouvernement le 14 décembre 1932. Il appuie ensuite les Gouvernements Paul Boncour et Daladier.

Le 23 octobre 1933 au cours de la discussion du projet, Georges Bonnet tendant au rétablissement de l'équilibre budgétaire, Daladier, Président du Conseil, accepte un amendement Lassalle établissant un prélèvement exceptionnel sur les traitements et revenus stables et place ainsi Léon Blum dans cette cruelle alternative: ou accepter un texte «portant atteinte à la pensée de son parti» ou renverser le Gouvernement Daladier. Plutôt que de toucher à l'intégrité de la doctrine c'est cette dernière solution que choisit le chef socialiste. Par la suite il s'opposera inlassablement à toute réduction des traitements, affirmant qu'il faut augmenter le pouvoir d'achat des travailleurs pour mettre fin à la crise dite de surproduction.

Par le dépôt d'une proposition de résolution il provoque en 1934 la constitution d'une Commission d'enquête dotée de pouvoirs judiciaires et chargée d'instruire sur toutes les responsabilités encourues au cours de l'affaire Stavisky, mais au cours de la journée tragique du 6 février, il offre à Daladier son appui sans réserve.

En 1933 et 1934, il refuse de voter les crédits pour les besoins exceptionnels du Ministère de la Guerre. Le 18 décembre 1934, il affirme toutefois que le

devoir du prolétariat de défendre le sol de la Nation peut coïncider avec son devoir international de classe. Il demande néanmoins l'ajournement du débat car il n'accepte pas «que la Nation s'habitue à l'idée de la guerre et en vienne à la trouver naturelle et familière». Il préconise d'englober l'Allemagne dans les conventions générales de désarmement, de contrôle, de garantie et d'assistance mutuelle, souhaitant que la France prenne la tête de la croisade contre le chômage, la misère et la faim.

Le 15 mars 1935 il interpelle le Gouvernement P.E. Flandin sur sa décision de porter à deux ans, par décret, la durée du service militaire, puis sur la politique étrangère du Ministère Laval après l'ouverture du conflit italo-éthiopien. Adversaire de la politique de déflation il a, le 29 novembre 1935, une controverse retentissante avec Paul Reynaud sur la dévaluation qu'il répudie également. C'est pendant cette période que Blum écrit dans *Le Populaire* une série d'étincelants pamphlets contre les Gouvernements Doumergue, Flandin et Laval, dans lesquels il réclame la dissolution de la Chambre afin de redonner la parole au peuple. Devant le danger fasciste «fascisme militaire des Liges et fascisme jésuitique de Doumergue et de Tardieu» il conclut avec les communistes un accord d'action commune, envisageant même un moment une fusion des deux partis. C'est le prélude du Front populaire englobant les radicaux et dont le signe de ralliement est le poing tendu. Promettant le pain, la paix et la liberté il mène cette coalition à l'éclatante victoire électorale de 1936. La S.F.I.O. est la principale bénéficiaire de ce succès. Blum, qui est brillamment réélu à Narbonne le 26 avril 1936 avec 5.000 voix de majorité fait un voyage triomphal aux Etats-Unis. A son retour, le Président Lebrun lui confie le pouvoir et il constitue un Cabinet de 35 membres dont 17 socialistes, assuré du soutien des communistes. En dix semaines, il fait voter par les Chambres les dix lois que dans sa déclaration, il s'était engagé à faire aboutir : amnistie, semaine de 40 heures, conventions collectives, congés payés, plan de grands travaux, nationalisation de la fabrication des armes de guerre, création de l'Office du blé, réforme du statut de la Banque de France, révision des décrets-lois de déflation, prolongation de la scolarité. Pendant la même période, des textes législatifs et réglementaires frappent l'évasion des capitaux, viennent en aide à l'exportation, réorganisent l'assurance-crédit, organisent le marché charbonnier et la retraite des mineurs, aménagent les dettes paysannes.

A l'égard de l'Espagne, alors en pleine guerre civile, il pratique, en accord avec la Grande-Bretagne, une politique de non-intervention à laquelle il rallie la S.F.I.O. malgré la participation croissante des puissances fascistes; mais, devant l'évidence de la menace allemande, il fait accélérer les fabrications de matériels de guerre.

Cependant la victoire électorale de 1936 a rendu le prolétariat conscient de sa puissance et un mouvement de revendications sociales se développe, le plus important et le plus impatient depuis 1848. Il est marqué par de nombreuses grèves et une bagarre à Clichy. Léon Blum réussit à éviter la guerre civile. Bien que les communistes lui demandent de ne pas interrompre la mise en œuvre des réformes sociales, il recommande la « pause », espérant rassurer les milieux d'affaires et mettre fin aux sorties d'or. Mais l'annonce de l'ouverture d'un crédit de 14 milliards pour la Défense nationale précipite la dévaluation monétaire. Les difficultés financières le contraignent à demander les pleins pouvoirs. Le 21 juin 1937, le Sénat s'apprêtait à lui voter des pouvoirs limités, il démissionne. Ses discours de 1936-1937 font l'objet d'un recueil : *L'expérience du pouvoir*.

Vice-président du Conseil sous le premier Cabinet Chautemps qui démissionne à la suite d'interpellations sur les causes ayant influencé le marché des changes, il refuse de participer au second. Le 13 mars 1938 il est de nouveau Président du Conseil et en même temps Ministre du Trésor.

Il ne réussit pas à constituer un Gouvernement « d'unité nationale de Thorez à Paul Reynaud » quoiqu'il ait sollicité et obtenu d'être entendu par la réunion des groupes de l'opposition. Il forme un Cabinet composé uniquement de socialistes et de radicaux. Il proteste contre l'annexion de l'Autriche par l'Allemagne et donne à notre alliée la Tchécoslovaquie, menacée par Hitler, l'assurance que la France tiendrait ses engagements envers elle. Alors que la Chambre des Députés s'apprêtait à lui accorder les pouvoirs nécessaires pour mettre la Nation en état de faire face aux besoins de la Défense nationale, le Sénat le renverse, le 8 avril, sur un projet de pleins pouvoirs financiers. En octobre 1938, il ne réussit pas à amener ses amis socialistes à protester contre les accords de Munich et s'incline devant la décision de la majorité « partagée entre un lâche soulagement et la honte », ainsi qu'il le confesse dans *Le Populaire*. Cet organe dont il assume la direction politique est maintenant son principal moyen d'action. Il y proteste contre la mainmise allemande sur la Bohême, contre la lenteur des négociations franco-soviétiques puis s'indigne de la conclusion du pacte germano-soviétique. Les écrits de cette période ont été réunis en un volume : *L'Histoire en jugera*.

En juin 1940, malgré ses adjurations, le groupe socialiste accepte le principe de la révision constitutionnelle. Au cours de la réunion de l'Assemblée Nationale, persuadé que toute intervention de sa part « donnerait le signal d'une échafourée » et certain d'être abandonné par la majorité de son groupe, il ne prend pas la parole mais vote contre la délégation du pouvoir constituant au maréchal Pétain.

Il préconise bientôt le ralliement au général de Gaulle mais doit se cacher

pour échapper aux attentats qui se multiplient contre lui. Le 15 septembre 1940, le Gouvernement de Vichy le fait arrêter chez son ami Eugène Montel dans la banlieue de Toulouse et l'interne au château de Chazeron près de Châtelguyon, où il écrit ses mémoires. Il est transféré à Bourassol et, sur réquisitoire du procureur général Cassagneau, traduit devant la Cour suprême de justice de Riom sous l'accusation d'avoir trahi les devoirs de sa charge en 1936-1937. Assisté de Maîtres Le Trocquer et Spanien, Léon Blum se défend vigoureusement se déclarant fier de soutenir le procès fait au régime républicain. Il montre qu'il n'a fait que se conformer aux indications du suffrage universel et qu'il a été le premier à accroître de façon sensible les crédits pour matériels de guerre, affirmant que la défaite est imputable aux fautes du commandement.

Le procès est alors suspendu. Le maréchal Pétain, s'octroyant le pouvoir judiciaire par l'acte constitutionnel n° 7 le condamne à la détention. Il est enfermé dans les locaux froids et humides du fort du Portalet (16 octobre 1941) où il contracte des rhumatismes et une douloureuse sciatique. Malgré un régime très dur il rédige *À l'échelle humaine*, ouvrage d'une grande élévation et très révélateur de la pensée sincèrement libérale de son auteur.

Réintégré à Bourassol il est traduit de nouveau devant la Cour de Riom en 1942, puis, accompagné de sa femme et de Georges Mandel, est déporté pendant deux ans par les Allemands dans le village de Buchenwald puis à Dachau, et enfin dans le Haut-Adige.

Il décrit la fin de cette captivité dans *Le dernier mois* (1946).

Délivré par l'armée américaine venue d'Italie il passe quelques mois au Petit Luxembourg puis choisit une retraite rurale « Les Metz » près de Jouy-en-Josas : une ancienne ferme blanche entourée de prairies et de pommiers.

Par ses articles du *Populaire* il continue d'exercer une influence quotidienne sur les événements, mais il refuse de revenir au Parlement. Il préfère exercer son action par l'intermédiaire de son parti dont il maintient fermement la ligne doctrinale. En 1946, envoyé en mission aux Etats-Unis par le Président Félix Gouin, il y conclut une convention financière qui favorise le relèvement français. Aussitôt après la ratification de la Constitution de la IV^e République l'Assemblée Nationale le charge de constituer le Gouvernement provisoire jusqu'à l'élection du Président de la République (12 décembre 1946).

Afin de briser le cercle vicieux prix-salaires par un choc psychologique au début de l'année nouvelle, ce Cabinet entièrement socialiste, décide une baisse autoritaire des prix de 5 % le 31 décembre 1946, baisse qui est généralement suivie.

Au cours d'un voyage en Angleterre, Blum pose les bases d'un traité d'amitié, précurseur du traité de Bruxelles qui allait créer l'U.E.O.

Il remet sa démission au Président Auriol le 22 janvier 1947 et est placé à la tête de la délégation française à l'U.N.E.S.C.O., mais le 21 novembre de la même année il se voit confier de nouveau la mission de former un Ministère. L'Assemblée Nationale ne lui ayant accordé que 300 voix, soit 9 de moins que la majorité qualifiée requise par la Constitution, il n'est pas investi.

Retiré à Jouy-en-Josas il exerce encore pendant trois ans au profit de la S.F.I.O. un véritable magistère moral, fréquemment interrompu par la maladie. Il meurt subitement le 30 mars 1950 à 78 ans.

Ses obsèques eurent lieu aux frais de l'Etat, en présence de M. Vincent Auriol, Président de la République.

BLUYSEN (PAUL, dit *Luc Olivier*, dit *Henri Thellier*), né à Paris le 10 avril 1861, mort au Coudray-Montceaux (Seine-et-Oise) le 10 septembre 1928.

Député de l'Inde française
de 1910 à 1924.

La famille de Luc Bluyesen était alliée aux plus vieilles familles de Pondichéry. Il fait ses études à Juilly, au lycée Condorcet et au collège Rollin. En 1880 il fonde une imprimerie et y édite *l'Abeille de Seine-et-Oise* dont il est en même temps le rédacteur en chef ; trois ans plus tard il est directeur de la revue *Les arts graphiques* puis il entre en 1885 à la *République française* dont il deviendra également le rédacteur en chef. Il publie en 1888 *Huit jours à Copenhague* et en 1890 *Paris à l'exposition de 1889*. A partir de 1893 il est secrétaire de rédaction au *Journal des Débats* et rend de multiples services à de nombreux Français de l'Inde, aussi certains d'entre eux, en particulier Sadesirannaiker et Maître Gaston Pierre l'engagent à poser sa candidature aux élections législatives du 8 mai 1898 et le recommandent aux suffrages de leurs concitoyens. Bluyesen recueille 17.485 suffrages mais est battu par un autre journaliste, Louis Henrique-Duluc qui obtient 31.776 voix. La même année il écrit : *Félix Faure intime*, œuvre sans profondeur mais pleine de verve.

En 1901, Bluyesen quitte le *Journal des Débats* et devient directeur-proprétaire de la *Correspondance républicaine libérale*. L'année suivante il se présente de nouveau à la députation à Pondichéry (élections générales du 27 avril) mais n'obtient au premier tour de scrutin que 166 voix tandis que son concurrent Henrique-Duluc est brillamment réélu. En 1906 il prend la direction de *l'Annuaire de la Presse* mais ne se présente pas aux élections. C'est à cette époque qu'il est fait Chevalier de la Légion d'honneur et est élu syndic de la presse parisienne.

Il ne manque pas de se prévaloir de ce titre et de son républicanisme en posant une troisième fois sa can-

didature aux élections législatives du 24 avril 1910. Appuyé par les mêmes notabilités locales qui l'avaient soutenu en 1898, il obtient 20.580 voix au premier tour de scrutin battant le député sortant, Lemaire, de trois mille voix. Il s'était engagé à demander le développement de l'instruction et l'intensification des travaux d'irrigation, promettant la plus stricte impartialité entre les religions. A la Chambre, il s'inscrit au groupe radical et radical-socialiste et se spécialise dans les questions relatives aux Affaires étrangères. Il siège d'ailleurs à la Commission des affaires extérieures, des protectorats et des colonies. Il propose, en vain, la création d'un sous-secrétariat d'Etat pour les possessions et protectorats d'Afrique et rapporte divers projets : statut des banques coloniales (1911) travaux à entreprendre dans les établissements français de l'Inde (1912) et présente un rapport sur l'examen des pièces concernant la condamnation du député Légitimus. Il intervient dans les discussions budgétaires sur les chapitres concernant l'instruction en Asie et en Océanie. Le 1^{er} mars 1912 il interpelle le Gouvernement Poincaré sur sa politique marocaine, recommande une action « en tache d'huile » ne lésant en rien les intérêts des indigènes, proteste contre la délimitation de frontières projetée entre l'Algérie et le Maroc et dénonce le manque d'unité d'action des différents services français au Maroc, préconise enfin l'infiltration au Tassilalet. Puis il demande avec force l'élaboration d'une politique islamique et en profite pour insister sur la nécessité de créer un Ministère de l'Afrique. Aux élections législatives du 26 avril 1914 il est brillamment réélu au premier tour de scrutin avec 28.000 voix de majorité. L'appui du sénateur Etienne Flandin, du président du Conseil général Gaebelé et de nombreux conseillers généraux européens, créoles et hindous, explique l'ampleur de ce triomphe. Dans sa profession de foi il se félicitait du relèvement du crédit moral de l'Inde française, affirmait qu'il avait protégé la colonie contre d'imprudentes menaces de cession de territoires et se déclarait partisan de la loi de trois ans.

Il propose de faciliter l'accession à la qualité de citoyen français aux militaires de l'Algérie, des colonies et des protectorats et rapporte le projet de loi tendant à la désignation de conseillers légistes musulmans auprès de la Commission interministérielle des affaires musulmanes. En 1916, il prend une part active à la discussion du projet de loi relatif au régime de la presse en temps de guerre et l'année suivante interpelle le Gouvernement sur le plan de distribution du charbon et intervient au cours de la discussion d'interpellations relatives au ravitaillement. Aussitôt après la guerre il se dépense sans compter pour obtenir le rétablissement de la liaison maritime entre la métropole et la colonie. Membre de la Commission du Traité de paix, il appuie de ses votes la politique de Clemenceau et celui-ci le charge de diverses missions. Aux élections légis-

latives du 16 novembre 1919 Bluysen n'a plus que 2.000 voix de majorité sur son concurrent Lemaire. Son action parlementaire est beaucoup moins intense au cours de la douzième législature et se borne à de courtes interventions au cours de la discussion du budget des colonies des exercices 1921 et 1922. En revanche, il multiplie ses activités de journaliste, cumulant à partir de 1921 la direction d'*Actualités* et de la *Réforme coloniale*. Aussi ne se représente-t-il pas aux élections de 1924 qui désignent pour lui succéder le gouverneur Angoulvant. Jusqu'à sa mort qui survient en 1928, il se consacre au journalisme et à la littérature et publie encore : *Nos amis les Hindous, la route des Indes*.

BOCCARD (MARIE-GABRIEL), né le 21 avril 1869 à Jujurieux (Ain), mort le 23 août 1928 à Jujurieux.

Député de l'Ain de 1924 à 1928.

Fils de Jules Auguste Boccard, propriétaire exploitant, le jeune Marie-Gabriel fait ses études secondaires au collège de Belley puis ses études de médecine à Lyon. Il exerce ensuite la profession de médecin dans son canton d'origine. Il collabore bientôt à divers organes politiques et mutualistes et est vice-président de l'Union des mutualistes de l'Ain. Il s'intéresse également aux recherches préhistoriques et préside la Société des naturalistes et archéologues de son département. A partir de 1904 il est maire de Jujurieux et depuis 1907, conseiller général de Poncin (Ain).

Il se présente aux élections législatives du 16 novembre 1919 sur la liste d'Union républicaine radicale et démocratique conduite par Messiny. Mais les électeurs manifestent leur mécontentement contre ce dernier, ancien parlementaire, en rayant son nom ce qui entraîne une baisse de la moyenne de la liste qui n'a qu'un seul élu, Antoine Blanc. L'année suivante, Boccard perd la mairie de Jujurieux. Aux élections générales du 11 mai 1924, il se présente sous la bannière du cartel des gauches qui gagne 20.000 voix et emporte quatre des cinq sièges à pourvoir. Il obtient lui-même 37.895 suffrages sur 79.052 votants.

Inscrit au groupe radical et radical-socialiste il consacre son activité aux travaux des commissions. Il fait ainsi partie de la Commission d'hygiène dont il devient secrétaire et de la Commission d'assurance et de prévoyance sociales. Il est également nommé membre de l'Office national des pupilles de la Nation et membre du conseil supérieur des sociétés de secours mutuels.

Marie-Gabriel Boccard n'intervient pas en séance publique. En 1928, son état de santé ne lui permet pas de se représenter aux élections législatives. Il meurt d'ailleurs prématurément 3 mois après la fin de son mandat, dans sa commune natale, à 59 ans.

BOCHER (PIERRE, HENRI, EDOUARD), né le 16 février 1811 à Paris, mort le 2 mai 1900 à Paris.

Représentant du Calvados à l'Assemblée Nationale de 1871 à 1876. Sénateur du Calvados de 1876 à 1894.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 352).

Il se fit entendre en 1890 dans la discussion du projet de budget de l'exercice 1891 ; en 1891 il s'intéressa à la fixation du tarif général des douanes ; il déposa une pétition en 1892, et en 1893 participa à la discussion du projet de loi, renvoyé au Sénat, sur la réforme de l'impôt des boissons. Il fut remplacé au renouvellement du 7 janvier 1894 par M. Duchesne-Fournet.

Grand amateur de livres, il avait réuni une splendide collection d'ouvrages à gravures, que continua son fils.

Il mourut à Paris le 2 mai 1900, à 89 ans.

BODINIER (GUILLAUME, JEAN, VICTOR), né le 30 mai 1847 à Angers (Maine-et-Loire), mort le 15 septembre 1922 à Trélazé (Maine-et-Loire).

Sénateur du Maine-et-Loire de 1897 à 1922.

Guillaume Bodinier appartenait à une famille angevine du côté paternel et bordelaise du côté maternel. Il était le neveu du peintre Guillaume Bodinier qui fut membre correspondant de l'Institut et directeur du Musée d'Angers.

Il fit ses études secondaires dans sa ville natale, et ses études supérieures à Paris, à la Faculté de droit et à l'Ecole des Chartes.

Il participa à la campagne de 1870-1871 comme lieutenant, puis capitaine adjudant-major au 29^e régiment de mobiles de Maine-et-Loire, et combattit dans les armées de la Loire et de l'Est.

Rendu à la vie civile, après la défaite, il garda le souvenir douloureux des batailles perdues. Sa fortune personnelle lui laissant une totale indépendance, il se consacra à l'art et à l'histoire. Il présida la Société des artistes angevins de 1890 à 1894 et la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers de 1890 jusqu'à sa mort. Les dons artistiques qu'il tenait de son oncle lui inspirèrent d'importants travaux sur les annales de la peinture et l'amour qu'il portait à son pays natal l'incita à en écrire l'histoire en un volume consacré aux *Elections et au représentant du Maine-et-Loire depuis 1789* (1888).

Attiré par la politique, il se fit élire en 1887 conseiller général du canton Sud-Est d'Angers. Il présida l'Assemblée départementale de 1913 à 1922, date de son décès.

Il se présenta aux élections législatives des 20 août et 3 septembre 1893 comme candidat conservateur dans la 1^{re} circonscription d'Angers, mais il fut battu au deuxième tour de scrutin, bien qu'il soit

arrivé en tête au premier tour, par le docteur Guignard, républicain, maire d'Angers.

Mais, quatre ans plus tard, il est élu sénateur au renouvellement triennal du 3 janvier 1897, au premier tour de scrutin, par 668 voix sur 965 suffrages exprimés. Il est réélu aux élections du 7 janvier 1906 par 696 voix, toujours au premier tour, sur 947 votants, et il conserve son siège à celles du 11 janvier 1920, au deuxième tour cette fois, ayant obtenu 593 voix sur 935 votes émis.

Inscrit au Groupe de la droite, il appartient à diverses commissions spéciales et participe à plusieurs discussions : encouragement à la culture du lin et du chanvre (1898) ; budget de l'exercice 1900 (1900). Le 31 janvier 1901, il est élu secrétaire du Sénat et le restera pendant trois ans. Il se fait entendre sur : le budget du Ministère de la Justice de l'exercice 1901 (1901) ; l'enseignement secondaire libre (1904) ; le budget des beaux-arts de l'exercice 1905, la séparation des Eglises et de l'Etat (1905) ; la liberté et le secret du vote, la création d'une Ecole des arts et métiers à Paris (1906) ; le budget de l'instruction publique de l'exercice 1907, les budgets de l'agriculture et des chemins de fer de l'Etat de l'exercice 1908 (1907) ; le budget du Ministère des Finances de l'exercice 1908 (1908) ; et de l'exercice 1910 (1910) ; les sels de nicotine, les budgets des finances et de l'agriculture de l'exercice 1911 (1911) ; les budgets des travaux publics, des beaux-arts et des P.T.T. de l'exercice 1913 (1913) ; l'affichage électoral (1914) ; l'institution d'une Croix de guerre (1915) ; les biens séquestrés (1918) ; le relèvement des taxes postales, l'admission de juges de Paix non licenciés en droit, l'avancement des juges suppléants (1920).

Ce furent ses dernières interventions. A la séance du 12 octobre 1922, le Président Léon Bourgeois annonçait son décès à ses collègues. Il louait dans son éloge funèbre l'homme « qui savait défendre une cause sans blesser ses adversaires ».

Il s'était éteint le 15 septembre dans sa propriété « La Quantinière » à Trélazé (Maine-et-Loire). Âgé de 75 ans.

BOFFINTON (JEAN - BAPTISTE, STANISLAS), né le 27 août 1817 à Bordeaux (Gironde), mort le 11 décembre 1899 à Arcachon (Gironde).

Représentant de la Charente-Inférieure à l'Assemblée Nationale de 1871 à 1876. Sénateur de la Charente-Inférieure de 1876 à 1885.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COGNAT, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 356).

Après son échec au renouvellement du 25 janvier 1885 où il fut remplacé par M. Barbedette, il se retira de la vie politique et mourut à Arcachon le 11 décembre 1899, à 82 ans.

BOISBOISSEL (CHARLES, EDMOND, MARIE, HYACINTHE, COMTE DE), né à Chinon (Indre-et-Loire) le 28 septembre 1849, mort le 11 août 1915 à St-Nicolas-du-Pélem (Côtes-du-Nord).

Député des Côtes-du-Nord de 1889 à 1893.

Charles de Boisboissel était le fils du comte Anne-Marie représentant à l'Assemblée Nationale de 1871 à 1875. Il servit dans l'armée d'Afrique puis dans l'armée du Rhin. Grand propriétaire foncier de la région de Guingamp, il devint maire de St-Nicolas-du-Pélem après la mort de son père, et fut élu conseiller général de Guingamp en 1883. En 1889, il se présenta aux élections générales du 22 septembre dans la deuxième circonscription de Guingamp et fut élu au premier tour de scrutin par 7.521 voix sur 8.522 votants. Dans sa profession de foi électorale écrite en français et en breton, il se recommanda de sa race bretonne, de ses opinions catholiques et conservatrices, de son patriotisme. Il se déclara hostile au libre-échange, préconisa le doublement des droits sur les céréales et les bestiaux importés, promit de réclamer le rétablissement des relations avec les îles anglo-normandes et l'installation de lignes de chemin de fer en Bretagne. A la Chambre il rédigea divers rapports sur des pétitions mais n'intervint jamais en séance publique.

Il ne se représenta pas aux élections générales de 1893 et se consacra jusqu'à sa mort à ses deux mandats de maire et de conseiller général.

BOISNEUF (RENÉ, ACHILLE, DIT RENE-BOISNEUF, né au Gosier (Guadeloupe) le 9 novembre 1873, mort le 29 décembre 1927 à Pointe-à-Pitre (Guadeloupe).

Député de la Guadeloupe de 1914 à 1924.

Fils naturel d'un esclave affranchi en 1848 et de Mathurine René cultivatrice, le jeune René Boisneuf est adopté par un ménage de propriétaires, Hyacinthe Boisneuf et sa femme. Son père adoptif, qui allait devenir maire de sa commune, lui fait faire ses études secondaires. Le 19 mai 1900 René Boisneuf est lui-même élu conseiller municipal de Pointe-à-Pitre, dont il deviendra le maire en 1911. Quatre ans plus tard, il fonde dans cette ville un journal : « *Le Libéral* », dans lequel il mène une violente campagne en faveur de sa propre candidature dans le canton de Port-Louis (Elections cantonales de 1905). Cette campagne est marquée par des incidents graves et une bagarre au cours de laquelle un gendarme est blessé. René Boisneuf inculpé de ce chef est condamné à dix mois de prison.

En 1906, il est candidat à la députation (élections générales des 6 et 20 mai). Au cours de la campagne électorale un de ses adversaires politiques entraîne jusqu'au domicile de Boisneuf une foule menaçante, mais il est abattu. René Boisneuf, auteur présumé du meurtre est

emprisonné, tandis que la foule pille son imprimerie, sa maison et celles de plusieurs de ses amis. Le scrutin ne lui donne que 4.719 voix contre 9.950 à son adversaire, Legitimus. Libéré en application de la loi d'amnistie votée le 12 juillet, sa libération est le signal de nouveaux incidents au cours desquels son défenseur est grièvement blessé.

En 1909 il obtient sa licence en droit et l'année suivante devient avocat à la Cour d'Appel de la Guadeloupe. Aux élections générales du 24 avril 1910 il se présente dans la 2^e circonscription de Pointe-à-Pitre. La Commission électorale, après avoir retardé durant plusieurs jours le dépouillement du scrutin pour 3 communes, proclame son adversaire Legitimus élu avec 6.734 voix, ne lui reconnaissant à lui-même que 6.233. A deux reprises le 11^e bureau de la Chambre conclut à l'unanimité à l'invalidation de Legitimus, tandis que par amendement le député de la Martinique, Sévère, demande à l'Assemblée de proclamer Boisenuef élu, et accuse non sans vraisemblance l'administration coloniale et le gouverneur Gautret d'avoir truqué le scrutin. Mais un amendement Gerault-Richard tendant à la validation de Legitimus est adopté par 161 voix contre 118.

L'année suivante René Boisenuef entre au conseil général. Dès 1913 il est président de l'Assemblée départementale : il conservera cette fonction jusqu'en 1922. Aux élections législatives du 26 avril 1914 il est élu au premier tour de scrutin par 8.095 voix dans la 2^e circonscription de la Guadeloupe, son ancien adversaire Legitimus condamné, ne s'étant pas représenté. Dans sa profession de foi électorale il avait promis de s'insérer au groupe des républicains de gauche qui montrerait le plus de sympathie désintéressée pour la cause de la colonie. Il y dénonçait le monopole de fait exercé par le syndicat des sociétés sucrières de la Guadeloupe et revendiquait le droit pour les travailleurs de s'organiser; il demandait en outre l'extension aux Antilles de la législation ouvrière de la métropole, affirmant que des groupements ouvriers disciplinés seraient un élément de stabilité pour la société de l'île.

A la Chambre he s'inscrit au groupe radical et radical-socialiste, siège aux Commissions des douanes, de la marine marchande et des lois constitutionnelles et déploie une activité débordante. Au cours de la législature il ne dépose pas moins de 20 propositions de loi, allant de la réforme de la Constitution de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion (1914) au régime du réseau routier et aux relations maritimes entre la France et les Antilles en passant par des textes tendant à garantir la sincérité des opérations électorales, à l'application aux Antilles de la loi de 1909 sur le bien de famille insaisissable, à des travaux de dragage à Pointe-à-Pitre, à l'application aux colonies des lois sur l'assistance médicale gratuite, sur les enfants, les vieillards et les incurables assistés, sur l'éducation des pupilles de l'Assistance publique (1915). Il rapporte divers projets

et propositions de loi et prend part à la discussion du projet de loi concernant les veuves et les orphelins des fonctionnaires des colonies décédés sous les drapeaux (1915). Par amendement déposé au projet de loi relatif aux crédits applicables au premier trimestre de 1916, il propose que les délibérations des conseils généraux des colonies en matière de taxes soient exécutoires si le Gouverneur n'en a pas demandé l'annulation dans le délai d'un mois (1915) et demande à interpeller le Gouvernement sur le régime à appliquer aux soldats français originaires des colonies puis sur le développement de la production du sucre aux Antilles et à la Réunion (1917).

Le 16 novembre 1919, sa liste du parti de l'Union républicaine socialiste est élue au deuxième tour de scrutin avec onze mille voix contre 1.963 à celle du parti socialiste et ouvrier de Legitimus et 3.451 à celle du parti radical et radical-socialiste de Jean-François. René Boisenuef s'inscrit de nouveau au groupe radical et radical-socialiste et fait partie des Commissions de la marine, des boissons, puis en 1922 de celle de l'Algérie, des colonies et des protectorats. Il demande la nomination d'une Commission d'enquête sur la situation économique et politique de la Martinique et de la Guadeloupe (1922), dépose diverses propositions relatives au régime électoral dans les Antilles françaises, rapporte le projet de loi relatif au régime forestier de la Martinique et de la Guadeloupe, un autre tendant à donner au Gouverneur de la Réunion le pouvoir de taxer le riz, puis sa propre proposition tendant à assurer le contrôle des budgets des colonies. En 1922, il prend part à une interpellation sur la Banque industrielle de Chine et interpelle lui-même le Gouvernement Poincaré sur le scandale de la liquidation des biens ennemis séquestrés, notamment au Togo, sur l'impunité accordée aux abus et aux crimes commis aux colonies au préjudice des indigènes et sur l'immixtion de l'administration dans le fonctionnement de la justice.

En 1922, il perd la mairie de Pointe-à-Pitre et en 1924 son mandat de député. En effet son ancien colistier Candace s'étant allié avec leur ancien adversaire Jean-François, obtint plus de 20.000 voix tandis que René Boisenuef n'en obtenait que 12.370.

L'année suivante il reconquiert la mairie qu'il conservera jusqu'à sa mort en 1927. Il laisse selon le *Journal Officiel* de la Guadeloupe « le souvenir d'un homme, qui aimait passionnément son pays ».

BOISSARD (ADÉODAT, EMMANUEL, JOSEPH, JACQUES), né à Aix-en-Provence le 11 décembre 1870, mort à Paris le 31 janvier 1938.

Député de la Côte-d'Or de 1919 à 1924.

Adéodat Boissard appartenait à une famille de magistrats : son arrière-grand-père Henri Boissard fut président de Chambre à la Cour d'appel de Dijon et son grand-père Bernard-Edmond conseiller

à la même Cour. Son père, procureur général à Dijon, se rendit célèbre en condamnant le Ministre Challemeil-Lacour qui avait fait occuper la maison des Frères de Caluire. Lui-même fit ses études juridiques à la Faculté de droit de Marseille où il passa en 1896 une thèse sur les syndicats intitulée « *Le Syndicat mixte* ».

Il épousa en 1893 Jeanne Royer issue d'une ancienne famille bourguignonne ; 6 enfants naîtront de ce mariage. Adéodat Boissard est d'abord pendant dix ans professeur à la Faculté libre de droit de Lille. Il s'efforce non sans succès de faire connaître la législation sociale tant dans les milieux patronaux qu'ouvriers. En 1900 il est un des membres fondateurs de la section française de l'Association internationale pour la protection légale des travailleurs ; il fonde en 1904 les *Semaines sociales de France* dont il assure bientôt le secrétariat général. En 1904 il publie : *Retraites ouvrières et risques professionnels*. De 1906 à 1931 il professe à l'Institut catholique de Paris. Pendant cette période il publie : « *Le mesurage du travail à la tâche* » (1907), « *La lutte contre la concurrence excessive* » (1909), « *Contrat de travail et salaire* » (1910), ouvrage auquel l'Académie française décerne le prix Fabien, et collabore à diverses revues : l'*Association catholique*, la *Quinzaine*, le *Mouvement social*, la *Revue d'économie politique*, le *Parlement et l'opinion*, *Politica*, la *Revue internationale du travail*, *Politique*, *Le Petit démocrate*, la *Tribune des Fonctionnaires*. Il écrit également dans l'*Aube* et dans la *Vie catholique*.

Mobilisé en 1914 comme lieutenant au 49^e R.I.T. il est promu successivement capitaine (mars 1915) puis chef de bataillon (mai 1918) et cité deux fois. Aux élections générales du 16 novembre 1919, en Côte-d'Or, il fait partie d'une liste d'action républicaine et sociale (opposée à une liste socialiste) et qui est entièrement élue. Il obtient lui-même 49.563 voix, sur 73.705 votants. A la Chambre, Boissard s'inscrit au groupe de l'entente républicaine démocratique et siège à la Commission des finances qui le charge du rapport sur les travaux publics (Forces hydrauliques, Mines et combustibles) à la Commission de l'agriculture et à celle du travail. Il dépose un avis sur le projet de loi relatif à l'acquisition par l'Etat des mines de potasses d'Alsace sous séquestre et prend une part active à la discussion de ce texte (1923). Outre la rédaction d'un rapport sur le projet portant ouverture d'un crédit supplémentaire pour le fonds national de chômage (1921) il s'intéresse de près aux questions touchant aux assurances sociales (1924).

Aux élections générales du 11 mai 1924 sa liste vient en tête mais il obtient 400 voix de moins que ceux de ses colistiers les plus favorisés et trois de ceux-ci sont élus tandis que la règle du quotient l'écarte au profit d'un candidat de la liste radicale et d'un autre de la liste socialiste. Il abandonne alors la politique et jusqu'à sa mort en 1938 consacre toute son activité à l'enseignement et à la pro-

pagation de ses idées en matière sociale. Il publie encore : *Les problèmes de l'immigration* (1925), *le statut juridique des fonctionnaires publics* (1926), *Les échanges internationaux et la politique douanière française au cours de la crise économique* (rapport présenté au conseil économique et social) (1932), *La renaissance de la corporation* (1935).

BOISSE (ADOLPHE, ANDRÉ, MARIE), né le 16 septembre 1810 à Rodez (Aveyron), mort le 18 janvier 1896 à Rodez.

Représentant de l'Aveyron
à l'Assemblée Nationale de 1871 à 1876.
Sénateur de l'Aveyron de 1876 à 1885.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT et COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 363.)

Il avait atteint 75 ans à cette époque, aussi préféra-t-il abandonner la vie politique. Il mourut le 18 janvier 1896 à Rodez, sa ville natale où il s'était retiré. Il avait 86 ans.

BOISSEAU (LÉON, EDMOND), né le 27 août 1884 à Neuweiler (Haut-Rhin), mort le 27 septembre 1959 à Sainte-Savine (Aube).

Député de l'Aube de 1928 à 1932.

D'ascendance alsacienne du côté maternel, Léon Boisseau, ses études terminées, abandonna son Alsace natale pour aller fonder à Sainte-Savine, près de Troyes, une manufacture de bonneterie. Sous son impulsion, l'affaire ne tarda pas à prendre une grande extension. « Enfant du peuple, se plaisait-il à déclarer, j'ai réussi par mon travail et mon activité à m'élever dans notre société démocratique. Travailleurs ! je suis donc un des vôtres et j'en suis fier. »

Sa notoriété lui valut d'être désigné comme candidat aux élections générales législatives de 1928, par le Congrès républicain de l'Aube.

Il fut élu député de la première circonscription de Troyes, au renouvellement des 22 et 29 avril 1928, au deuxième tour de scrutin, par 8.169 voix contre 7.282 à M. Plard, candidat communiste.

Inscrit au groupe des républicains de gauche, il siège aux Commissions des douanes et conventions commerciales, de l'Aéronautique, du Commerce et de l'Industrie. Il intervint au cours de débats sur le budget du travail et de l'hygiène de l'exercice 1929 pour traiter la question de la lutte contre la tuberculose ; sur le budget des travaux publics du même exercice pour se préoccuper du sort de la route de l'ancienne zone des armées, et sur la loi de finances pour encourager l'enseignement de la bonneterie (1928) ; il demanda à interpeller le Gouvernement sur sa politique envers la Sarre et se fit entendre au cours de la discussion du budget des pensions de l'exercice 1930, à propos des vétérans de 1870 et du budget de la guerre à propos des maîtres d'armes régimentaires (1929). Il rapporta les projets de loi tendant à approuver des

conventions commerciales signées avec l'Allemagne et la Tchécoslovaquie (1931) et parla sur le budget du commerce et de l'industrie de l'exercice 1932.

Il déposa en outre diverses propositions de loi tendant à rétablir le maître d'armes régimentaire (1929), tendant à modifier les droits de douane sur la bonneterie (1930) et présenta plusieurs rapports concernant le tarif douanier et la ratification de conventions commerciales.

Il échoua aux élections générales des 1^{er} et 8 mai 1932. M. Plard, son ancien adversaire, ayant obtenu 9.701 voix, alors qu'il n'en recueillait lui-même que 6.122.

Il reprit à Sainte-Savine la direction de ses affaires auxquelles il avait déjà associé ses fils et mourut le 27 septembre 1959.

BOISSEL (FÉLIX, Victor), né le 14 janvier 1840 à Mayenne (Mayenne), mort le 19 septembre 1919 à Laval (Mayenne).

*Sénateur de la Mayenne de 1897 à 1906.
Député de la Mayenne de 1910 à 1914.*

Industriel à Laval, Victor Boissel prend, très tôt, une part grandissante à la vie locale. C'est ainsi qu'à partir de 1863, il sert dans la compagnie des sapeurs-pompiers dont il assumera plus tard le commandement pendant une quinzaine d'années.

Elu conseiller municipal de Laval, en 1871, il est adjoint au maire en 1879, et maire en 1892. Les électeurs du canton-Est de Laval l'envoient en 1878 siéger au conseil général dont il sera élu vice-président en 1891. Il préside également la société générale de secours mutuels et le comice agricole de Laval, et est membre de la société nationale d'encouragement à l'agriculture. Cette activité considérable vouée au bien public lui vaudra d'être nommé Chevalier de la Légion d'honneur, Officier de l'instruction publique et de recevoir la médaille d'or de la mutualité.

Il est élu sénateur au renouvellement du 3 janvier 1897, au premier tour de scrutin, par 349 voix sur 676 votants. Il s'inscrit aux groupes de la gauche républicaine et de l'Union républicaine et est nommé membre de plusieurs commissions spéciales en particulier de la Commission relative à la répression de la fraude dans le commerce du beurre et la fabrication de la margarine, mais ne se manifeste dans aucun débat public. Il ne se représente pas aux élections du 7 janvier 1906.

Le 24 avril 1910, 8.253 électeurs l'envoient, au premier tour de scrutin, à la Chambre des députés, où il s'inscrit au groupe de la gauche démocratique. Il siège à la Commission du travail et ne prend part à aucun débat. Mais en 1914, il retrouve son adversaire M. de Monti de Rézé qui le battra à son tour.

Retiré désormais de la vie politique, il meurt à l'âge de 79 ans, à Laval, le 19 septembre 1919.

BOISSEL-DOMBREVAL (EMILE), né le 10 avril 1864 à Coutances (Manche), mort le 15 février 1937 à Coutainville (Manche).

Député de la Manche de 1910 à 1932.

Fils de notaire, Emile Boissel-Dombrevail, reçu docteur en droit avec une thèse sur la responsabilité civile des ministres, se fait inscrire au barreau, mais entre bientôt au Ministère de la Justice, avant d'être nommé Juge à Dieppe puis juge d'instruction à Rouen.

Mais à l'exemple de son père qui avait administré la ville de Coutances, il ne se désintéresse pas de la vie publique locale. En 1904, les électeurs de sa ville natale le portent à la fois à la mairie et au conseil général où il assume bientôt les fonctions de président de la Commission départementale et de rapporteur des questions d'instruction publique.

Elu député de Coutances, au premier tour de scrutin des élections générales du 24 avril 1910, sous l'étiquette « républicain de gauche », il sera constamment réélu à celles du 26 avril 1914, du 16 novembre 1919 (scrutin de liste) du 11 mai 1924 (scrutin de liste), du 22 avril 1928 (retour au scrutin d'arrondissement) avec des majorités toujours accrues au premier tour de scrutin et enfin à celles du 26 avril 1932 où il fut le deuxième élu de France pour la proportion des suffrages obtenus.

Membre du Conseil supérieur de la Marine marchande et du Conseil supérieur de l'agriculture, il était très écouté à la Commission de législation civile à laquelle il appartenait pendant plusieurs législatures, ainsi qu'aux Commissions de répression du vagabondage et de la mendicité (1910), des spéculations de guerre (1919) et de l'hygiène (1924).

Pendant la guerre il fut lieutenant-rapporteur du Conseil de guerre à Rouen.

Il déposa en 1919 une proposition de loi tendant à la création d'une médaille avec insigne et prime, en faveur des soldats du front.

Se bornant à son rôle de Commissaire, il ne prit part à aucun débat public.

En 1936, atteint déjà du mal qui devait l'emporter, il abandonna le Parlement comme il avait résigné l'année précédente après l'avoir occupée pendant cinq ans, la présidence du conseil général.

Il mourut le 15 février 1937 à Coutainville, entouré de la sympathie générale, à l'âge de 73 ans.

BOISSIER (MICHEL), né le 23 novembre 1834 à Montluçon (Allier), mort le 25 avril 1921 à Nérès-les-Bains (Allier).

Sénateur de l'Allier de 1903 à 1912.

Après avoir fait ses études classiques au collège de sa ville natale, Michel Boissier devint clerc dans une étude de notaire de Montluçon, puis de Paris de 1859 à 1863. Cette dernière année, il acquit à Nérès-les-Bains une charge notariale qu'il conserva jusqu'en 1900.

Farouchement républicain, il se mêla au mouvement d'opposition à l'Empire et entra au conseil municipal de Nérès. Il fut de ceux des citoyens qui proclamèrent la République au 4 septembre 1870. Il devint maire de Nérès après le 24 mai. Ayant retrouvé sa mairie en 1876, il fut à nouveau congédié sous le seize mai; réintégré en 1878, il fut encore destitué en 1881. Il avait été élu conseiller d'arrondissement de Montluçon-Ouest le 8 octobre 1871 et réélu en 1877 et en 1883. Il avait, par contre, échoué au conseil général en 1880 et en 1883, mais y était entré en 1886 pour y siéger jusqu'en 1892, et échouer encore en 1901.

Il se fit battre aux élections générales législatives de 1889, 1895, 1898, et 1902 dans la circonscription de Montluçon-Est où il s'était présenté comme candidat radical-socialiste. Il se désista chaque fois pour assurer, au second tour de scrutin, l'élection du républicain le plus convaincu.

Mais il se fit élire sénateur au renouvellement du 4 janvier 1903. Inscrit au groupe de la gauche démocratique, il appartint à plusieurs commissions spéciales et prit part, en 1904, à une discussion sur les jours fériés légaux. Il ne se représenta pas au renouvellement du 7 janvier 1912.

Il s'était fait remarquer par son anticléricalisme déclaré et son désir, maintes fois exprimé, de voir supprimer les congrégations non autorisées.

Publiciste virulent mais non sans talent, il collabora assidûment au *Radical de l'Allier* et publia des *Dialogues anticléricaux* qui atteignirent le 12^e mille. Il publia également des brochures politiques et des chansons satiriques dont l'une, intitulée : *Les quatre poteaux* (1877) contribua à la diffusion de la doctrine républicaine dans le département de l'Allier.

Définitivement fixé à Nérès-les-Bains, il y mourut le 25 avril 1921 à l'âge de 87 ans.

BOISSIEU (BARON GUY DE SALVAING DE), né à Beire-le-Châtel (Côte-d'Or) le 26 mai 1871, mort à Paris le 25 mai 1954.

Député du Morbihan de 1902 à 1910.

Sorti de l'Ecole de Saint-Cyr (promotion Soudan), Guy de Boissieu est lieutenant au 131^e de ligne lorsqu'il épouse en 1910 Herminie, Marguerite, Marie Roussel de Lescourt. Il donne sa démission en 1901 et se fixe au château de Tronjoly-en-Gourin, dans le Morbihan.

Elu député de la 2^e circonscription de Pontivy au deuxième tour de scrutin des élections des 27 avril et 11 mai 1902, sous l'étiquette « catholique libéral » par 5.662 voix contre 4.317 à M. Le Clec'h, il est réélu le 6 mai 1906 au premier tour de scrutin par 5.559 voix contre 5.082 à M. Brard. Au cours de ces deux législatures, Guy de Boissieu se montre particulièrement soucieux d'une saine gestion des deniers de l'Etat. Membre de la Com-

mission des économies, il demande l'affichage du discours prononcé par Paul Doumer lors de la discussion de l'interpellation de M. Chaumet sur l'administration de la marine, propose la réduction du crédit affecté au personnel des bureaux des cultes (24 novembre 1904), et la mise en adjudication des chasses de l'Etat (16 novembre 1906) — car, en ce domaine, disait-il, « la République n'a pas à rivaliser avec les monarchies de l'Europe » — et réclame l'unification du matériel des chemins de fer d'intérêt local et des tramways (20 novembre 1908 et 2 février 1910).

Guy de Boissieu se déclare aussi à plusieurs reprises désireux de voir respecter la liberté de vote tant par le Gouvernement vis-à-vis de ses fonctionnaires, que par les autorités locales.

Il prend part à la discussion de la proposition de résolution instituant une caisse des pensions pour les anciens députés (1904) et demande la constitution d'une commission chargée d'enquêter sur le travail des mineurs dans les établissements de bienfaisance publics ou privés.

Les questions militaires ne le laissent évidemment pas indifférent. Il prend part en 1903 à la discussion du projet de loi concernant la nomination aux grades de caporal et de brigadier, dépose, à l'occasion de la loi des finances de 1905, un amendement tendant à renvoyer après un an de service, les militaires mariés ou veufs avec enfants et soutiens de famille, s'inquiète, le 14 février 1909 du sort de la promotion entrée à l'Ecole de Saint-Cyr sous le régime de la nouvelle loi de recrutement du 17 juillet 1908, se préoccupe des conditions d'achat des chevaux de remonte, enfin interpelle le Ministre de la Guerre le 17 février 1910 pour lui demander de régler avec équité les cas des officiers de l'armée coloniale désireux de permuter dans l'armée métropolitaine.

Battu aux élections générales de 1910 par M. Brard, son concurrent de 1906, Guy de Boissieu se retire de la vie politique et se consacre à la gestion d'organismes agricoles : syndical, coopérative, société de secours mutuel, et surtout caisse rurale de Gourin dont il est le fondateur et qu'il dirige à peu près sans interruption jusqu'à sa mort.

Mobilisé avec le grade de capitaine, il avait été fait prisonnier, au cours d'une attaque le 16 juin 1915. Il était décoré de la Croix de Guerre 1914-1918 et chevalier de la Légion d'honneur.

Il est mort à Paris le 25 mai 1954, à 83 ans.

BOISSIN (JOSEPH, RENÉ, CASIMIR), né à Saint-Alban-sous-Sampzon (Ardèche) le 15 janvier 1869, mort le 19 avril 1947 à Saint-Alban-sous-Sampzon.

Député de l'Ardèche de 1930 à 1936.

Issu d'une famille de la bourgeoisie rurale de Grospierres aîné de onze enfants, René Boissin s'établit docteur en médecine à Joyeuse en 1895. Conseiller

d'arrondissement de ce canton en 1905, il devient conseiller général en 1908 et le restera jusqu'à sa mort.

Pendant la guerre de 1914-1918, il se distingue à Verdun, où il est blessé et cité.

Élu député de Largentières à l'élection partielle du 4 mai 1930, par 7.907 voix contre 6.248 à M. Froment, en remplacement de M. Duclaux-Monteli, devenu sénateur, René Boissin, est réélu, dès le premier tour de scrutin aux élections générales du 1^{er} mai 1932 par 7.222 suffrages contre 2.944 à M. Jallès et 2.715 à M. Ollier. Membre du groupe U.D.R., il fait partie des Commissions de l'hygiène et des P.T.T. A deux reprises il dépose des propositions de résolution en faveur des victimes de calamités survenues en Ardèche au cours de l'été 1930 et en octobre 1933; en 1934 il prend part à la discussion du projet de loi sur l'assainissement du marché des vins en déposant un amendement relatif à l'indemnité compensatrice à verser aux viticulteurs qui ne pourront vendre le vin provenant de cépages interdits.

En 1936, René Boissin ne sollicite pas le renouvellement de son mandat et, retiré à Saint-Alban, il fait preuve dans l'exercice de sa profession d'un dévouement et d'une charité exemplaires, jusqu'à sa mort, en 1947.

Il avait déclaré dans sa profession de foi : « Enfants du pays ardéchois, fils de modestes paysans, ayant toujours vécu au milieu de vous, aimant profondément ma terre natale et sa population fière, indépendante et laborieuse, je connais vos plaintes et vos besoins, vos souffrances et vos privations. »

BOISSONNET (GÉNÉRAL ANDRÉ, DENIS, ALFRED), né le 19 décembre 1812 à Sézanne (Marne), mort le 16 mars 1904 à Paris.

Sénateur de la Marne de 1876 à 1879.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 366).

Il se tint désormais à l'écart de la politique pour jouir en toute tranquillité de sa situation de retraité.

Il mourut à Paris le 16 mars 1904, à 92 ans.

BOISSY D'ANGLAS (FRANÇOIS, ANTOINE), né le 19 février 1846 à Paris, Mort à Paris le 21 janvier 1921.

Député de l'Ardèche de 1877 à 1885 et de 1886 à 1889.

Député de la Drôme de 1889 à 1898.

Sénateur de l'Ardèche de 1903 à 1912.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 370).

Aux élections générales des 22 septembre et 6 octobre 1889, il se fit élire député de la Drôme, circonscription de Nyons, au deuxième tour de scrutin, par 4.318 voix contre 4.122 au Marquis d'Auban. Dès le début de la législature

il fut élu secrétaire de la Chambre, et le resta jusqu'en 1892. Membre de diverses commissions, il manifesta une grande activité. Il interpella le Gouvernement en 1890 sur les événements du Dahomey, et prit part à différents débats notamment sur : sa proposition de loi ayant pour objet d'assurer le secret et la liberté du vote (1892) ; sur le budget du Ministère de l'Agriculture de l'exercice 1893 ; sur le rétablissement de l'ordre dans Paris à la suite des manifestations d'étudiants et la fermeture de la bourse du travail (1893).

Il fut réélu par la même circonscription aux élections générales du 20 août 1893, au premier tour de scrutin par 5.050 voix contre 976 à M. Teulon. Il appartenait à diverses commissions, et se fit entendre au cours de la discussion sur la répression des menées anarchistes (1894).

Il fut battu aux élections générales de 1898, mais au renouvellement partiel du Sénat du 4 janvier 1903, il fut élu sénateur de l'Ardèche au deuxième tour de scrutin par 439 voix sur 805 votants, en remplacement de M. de Saint-Prix, revenant ainsi au département qui lui avait valu ses premiers succès politiques.

Membre de plusieurs commissions, il déposa en 1903 une proposition de loi relative à la séparation des Eglises et de l'Etat, et prit part au débat sur la translation des cendres d'Emile Zola au Panthéon.

En 1911, le Sénat l'avait chargé d'établir le rapport sur la pétition de Charles-Louis de Bourbon, plus connu sous le nom de Naundorff, qui demandait sa réintégration dans la qualité de Français et il parla dans la discussion qui suivit. Le Sénat rejeta ses conclusions, mais il publia cette affaire en 1912 : *La Question Louis XVII, réponse à Frédéric Masson*, ouvrage qu'il fit suivre d'une nouvelle édition de son rapport présenté au Sénat. Il avait publié en 1905 : *Boissy d'Anglas et les régicides*.

Il mourut le 21 janvier 1921 à Paris (17^e), à 75 ans.

BOIVIN-CHAMPEAUX (PAUL), né le 21 juin 1854 à Neufchatel-en-Bray (Seine-Inférieure), mort le 16 avril 1925 à Paris.

Sénateur du Calvados de 1907 à 1925.

Fils de l'historien Louis Boivin-Champeaux qui fut avocat-général à Caen, procureur général à Poitiers et à Caen et mis à la retraite d'office en 1883 en application de la loi suspendant l'immovibilité des juges, Paul Boivin-Champeaux fit ses études de droit à Poitiers et à Caen, s'inscrivit au barreau de Paris, devint secrétaire de M. Marvaise en 1876 avant d'être secrétaire de la conférence des avocats et acquit en 1881 une étude d'avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation. Il entra en 1897 au Conseil de l'Ordre pour en être nommé Président en 1905.

D'une compétence juridique affirmée, merveilleusement préparé à devenir législateur, il se présenta au Sénat à

l'élection partielle du 17 février 1907, destinée à pourvoir au remplacement de M. Duchesne-Fournet décédé le 30 novembre 1906. Il emporta le siège au premier tour de scrutin, par 785 voix contre 243 à son concurrent le plus favorisé, M. Le Hoc. Il fut réélu au renouvellement du 7 janvier 1912 par 1.007 voix sur 1.085 suffrages exprimés et à celui du 9 janvier 1921 par 986 voix sur 1.124 votants, toujours au premier tour de scrutin.

Inscrit au groupe de la gauche démocratique, il appartenait à plusieurs commissions spéciales et à celles des douanes, des finances et de la législation civile et criminelle dont il devint Président en 1921.

Il fut élu vice-président du Sénat le 9 janvier 1917 et le demeura jusqu'au renouvellement du bureau de janvier 1921.

Spécialiste du droit, connaissant la jurisprudence et sachant en dégager la philosophie, il n'est guère de débat juridique auquel il ne prit une grande part. On peut citer parmi ses nombreuses interventions celles concernant : l'article 310 du Code civil sur la conversion de la séparation de corps en divorce, la suspension et la révocation des maires, la dévolution des biens des Eglises (1908) ; la liberté individuelle (1909) ; le secret et la liberté du vote, les retraites ouvrières, l'article 340 du Code civil sur la recherche de la paternité (1910) ; la légitimation des enfants naturels et adultérins, la réforme de l'organisation judiciaire (1912) ; les usines hydrauliques établies sur les cours d'eau du domaine public, l'assistance aux familles nombreuses, le régime des aliénés (1913) ; l'impôt sur le revenu (1914) ; les brevets d'invention allemands et autrichiens, l'interdiction des relations économiques avec l'Allemagne et l'Autriche, le ravitaillement de la population civile, l'admission en cassation des décisions des juges de paix (1915) ; la taxation des denrées alimentaires, l'établissement d'une contribution sur les bénéfices de guerre, les baux à loyer, l'impôt général sur les revenus (1916) ; les articles 244 et 252 du Code civil sur l'action en divorce et sa transcription, la capacité civile des syndicats professionnels, les recours contentieux en matière de pensions (1917) ; le droit de pardon, les fraudes fiscales, la taxe sur les objets de luxe, le régime des reprises de dot (1918) ; les conventions collectives du travail, les travaux de nuit dans la boulangerie, le régime temporaire de l'alcool, le sectionnement électoral (1919) ; les tarifs des chemins de fer, le recours en cassation, les nouvelles ressources fiscales (1920) ; les locataires de bonne foi, les bénéfices agricoles, le personnel du tribunal de la Seine, la fréquentation scolaire, le Conseil d'Etat, le règlement transactionnel, le régime matrimonial de droit commun, les expulsions de locataires (1921) ; le transport des produits agricoles, la législation sur les loyers, la dissimulation des bénéfices de guerre, la suppléance des huissiers blessés, le

divorce, les spéculations illicites (1922) ; l'organisation du Conseil d'Etat, la vente et le nantissement des fonds de commerce, les bouilleurs de cru, le repos hebdomadaire dans les offices ministériels, la hausse illicite des loyers, la navigation aérienne, le régime des pensions, les articles du Code civil relatifs au partage, la propriété commerciale (1923) ; les panneaux-réclame, les ressources fiscales, les baux à loyer des locaux commerciaux et industriels, les concours régis par le hasard, les dommages de guerre, l'amnistie (1924) ; les conseils de préfecture, le marché aux bestiaux de la Villette, les céréales et farines (1925).

La mort vint mettre fin subitement à cette prodigieuse activité ; le Président Justin de Selves l'annonça au Sénat à la séance du 21 avril 1925. Dans son éloge funèbre il retraça avec émotion la carrière du disparu et rendit hommage à ses qualités de juriste, à sa netteté d'esprit et à la pureté de son langage.

BOIVIN-CHAMPEAUX (JEAN, LOUIS, MARIE), né le 12 août 1887 à Paris, mort le 17 décembre 1954 à Paris.

*Sénateur du Calvados de 1928 à 1945.
et de 1946 à 1954.*

Fils du précédent, Jean Boivin-Champeaux fit ses études classiques au collège Stanislas puis s'inscrivit parallèlement à la Faculté des lettres et à la Faculté de droit de Paris. Licencié ès lettres en 1905, licencié en droit en 1909, il obtint son doctorat en 1913, avec une thèse intitulée : *Des restrictions apportées à la propriété dans un intérêt esthétique*. Entre-temps il était sorti diplômé de l'Ecole libre des sciences politiques.

Mobilisé, à la déclaration de guerre, en 1914, comme maréchal des logis du train des équipages il fut envoyé au front au début de 1915 comme sous-lieutenant au 15^e régiment de chasseurs à cheval. A la fin de l'année 1916, il entra à l'Ecole d'application d'artillerie de Fontainebleau et au début de 1917 il repartait au front pour être versé au 50^e régiment d'artillerie en qualité d'officier orienteur adjoint à un chef d'escadron. Promu lieutenant, il fut cité deux fois à l'ordre de son régiment, le 16 novembre 1917 et le 10 mai 1918. Chargé ensuite d'assurer la liaison de l'artillerie avec l'infanterie, il fut cité à l'ordre de la division d'infanterie le 28 juin de la même année et à l'ordre du régiment d'infanterie le 10 août suivant. Quatre jours après, il était cité à l'ordre de la 5^e armée.

Enfin, le 1^{er} septembre 1920, il était fait Chevalier de la Légion d'honneur à titre militaire et une nouvelle citation venait s'ajouter aux cinq précédentes.

Dès avant sa mobilisation, il avait été élu conseiller municipal de Pierrefittes-en-Auge (Calvados) pour en devenir maire en 1919. En 1925 il entra au conseil général comme représentant du 1^{er} canton de Lisieux, en remplacement de son père qui venait de mourir, et il était porté à la présidence de l'assemblée départementale en 1927. Il devait être

réélu à ce poste à chaque renouvellement des conseils généraux.

Le 8 juillet 1928 — il venait d'avoir l'âge requis — il était élu sénateur du Calvados, à une élection partielle, en remplacement de M. de Saint-Quentin décédé. Il obtenait, dès le premier tour de scrutin, 757 voix sur 1.132 votants. Au renouvellement du 20 octobre 1929, il devait être réélu, au premier tour, par 1.056 voix sur 1.131 votants, en tête d'une liste d'union nationale où figuraient le comte d'Harcourt et Henri Chéron, alors Ministre des Finances. Enfin, il retrouvait ce même siège aux élections du 23 octobre 1938 (renouvellement du 10 janvier 1939), toujours au premier tour de scrutin et en tête de la liste d'union républicaine, par 996 voix sur 1.156 votants.

Il avait succédé à son père, dans sa charge d'avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, en 1920 et, comme lui, apportait au Sénat l'ampleur de ses connaissances juridiques, la justesse de son bon sens et son amour de l'esthétique (il était président de la Société pour la protection des paysages de France).

Inscrit au groupe de l'union républicaine que présidait Léon Bérard, il devait appartenir successivement à la Commission de l'air, et en devenir secrétaire ; à la Commission de la marine, à celle de la législation civile et criminelle et en devenir également secrétaire, à celle des colonies, à celle de l'enseignement, à celle de l'armée, à celle de la réforme de l'Etat.

Ses interventions furent si nombreuses qu'il serait vain de tenter de les énumérer ici. Elles ont principalement porté sur les questions juridiques, économiques et agricoles. On peut cependant noter, comme significatifs de sa haute culture et de l'amour qu'il portait à ses fonctions de législateur, les discours qu'il prononça sur : le livre premier du Code du travail, les assurances sociales, la protection des monuments naturels et des sites (1930) ; les frais de justice dans les départements recouverts, les actions à vote plural, le tribunal des conflits (1931) ; le régime fiscal des spiritueux, les voies ferrées d'intérêt local, les distributions d'énergie électrique, les conseillers d'Etat en service extraordinaire, le monopole de l'alcool industriel, l'Ecole supérieure des Beaux-arts, les baux à ferme de longue durée, le statut de l'aviation marchande (1932) ; les expertises devant les conseils de préfecture, les baux à ferme, le personnel des haras, le collège de France, le Code disciplinaire et pénal de la marine marchande, les baux et loyers commerciaux, l'expropriation pour cause d'utilité publique, les loyers de locaux d'habitation, la viticulture et le commerce des vins, l'emprunt de l'Afrique équatoriale française, l'organisation du Conseil d'Etat siégeant au contentieux, les recours en cassation, le transport des marchandises par mer (1933) ; la protection de l'épargne et les sociétés par actions, la suppression du privilège de juridiction, les acquéreurs de fonds

de commerce, la révision des baux ruraux, la législation des sociétés, l'Exposition internationale de 1937, le règlement des prix des fonds de commerce, la liberté provisoire et le cautionnement, l'assainissement du marché des vins (1934), la conciliation et l'arbitrage des conflits collectifs du travail, le lait et les produits résineux, la suppression des majorations annuelles de loyer (1935), les bouilleurs de cru, le projet monétaire, la législation de la presse, les conflits collectifs du travail (1936) les locaux d'habitation, les baux commerciaux et industriels (1937) ; le Code de procédure civile, les procédures de conciliation et d'arbitrage, la capacité des personnes morales, la situation des concierges (1938) ; la propriété commerciale, la révision des loyers commerciaux et industriels, le budget des Beaux-arts, la remonte des haras, les encouragements à l'industrie chevaline (1939).

Le 10 juillet 1940, il fut désigné par la Chambre des députés et le Sénat siégeant en congrès à Vichy, pour rapporter le projet de loi qui devait accorder le pouvoir constituant au maréchal Pétain. Il s'acquitta de sa tâche en toute sérénité, cherchant avant tout à aider à la réorganisation matérielle et morale du pays et soutint le projet de son vote.

« Après l'effroyable drame où notre pays a été jeté, écrivait-il dans son rapport, il faut lui donner une raison de vivre et une espérance. Ce n'est pas sans tristesse que nous dirons adieu à la Constitution de 1875. Elle a fait de la France un pays libre, un pays où l'on respirait à l'aise, où l'on se sentait à la fois fort et dispos. Elle meurt moins de ses imperfections que de la faute des hommes qui avaient été chargés d'en assurer la marche et le fonctionnement. On peut se demander même si la Constitution de 1875 ne meurt pas de n'avoir pas été plus strictement appliquée. »

Les actes constitutionnels qui suivirent la loi et qui en constituaient à son avis une interprétation précieuse, l'amènèrent à se déclarer en désaccord avec une procédure qu'il qualifiait d'abus de pouvoir. Il fut, à partir d'octobre 1940, écarté de tout mandat départemental et communal. Mais son activité législative et parlementaire ne se limita pas à une participation aux débats sénatoriaux que nous venons de citer. Il rapporta tous les projets et propositions de loi concernant les relations entre bailleurs et locataires de locaux d'habitation, ceux relatifs aux loyers commerciaux et industriels et ceux destinés à réglementer les locations et sous-locations en meublé. Il fut également chargé des rapports sur l'organisation du Conseil d'Etat statuant au contentieux, sur les modifications à apporter au Code d'instruction criminelle, sur la capacité des personnes morales, sur le contrôle de la Cour de cassation, etc.

Quatre années durant — de 1934 à 1938 — ses collègues l'avaient appelé aux fonctions de secrétaire du Sénat. Pendant l'occupation allemande, il appartient à des organisations de résis-

tance à l'ennemi, aussi le jury d'honneur constitué après la Libération du territoire le relevait-il de l'inéligibilité dans des considérations exceptionnelles.

Il retrouva alors son siège de conseiller général de Lisioux et de président du Conseil général du Calvados.

Le 8 décembre 1946 il fut élu conseiller de la République, à la représentation proportionnelle, en tête de liste par 286 voix sur 825 votants et réélu le 7 novembre 1948, au premier tour de scrutin par 1.056 voix sur 1.239 votants, en tête de la liste des républicains indépendants. Il retrouva ainsi le Palais du Luxembourg mais sans agrément. Il avait la nostalgie de l'ancien Sénat. « Je souhaite voir réapparaître un Sénat, que je considère non pas comme une fin en soi, notez-le-bien, mais comme un moyen de mieux assurer, de mieux garder les grands intérêts de la République et de la patrie, comme l'a fait le vieux Sénat de la III^e République » déclarait-il à la séance du 10 mars 1954. Il ne cessa en effet, depuis 1946, de réclamer la révision constitutionnelle.

Inscrit au groupe des républicains indépendants, qu'il contribua à fonder et dont il fut président en 1948, puis président d'honneur en 1952, il appartient aux Commissions de la législation civile et criminelle, de la défense nationale, des affaires étrangères, de la reconstruction et des dommages de guerre, du suffrage universel. Son activité fut intense. Parmi ses nombreuses interventions nous citerons celles relatives : au statut des représentants des magistrats au conseil supérieur de la magistrature, à la modification de la législation économique, aux rapports des bailleurs et locataires, à l'organisation et à la procédure de la Cour de Cassation, au statut du fermage et du métayage, au statut organique de l'Algérie, au prélèvement exceptionnel de lutte contre l'inflation (1947) à la révision du prix des baux à loyer, aux sociétés coopératives de reconstruction, aux relevés de forclusion de certains actes de procédure, à la publicité des mutations de fonds de commerce, à l'utilisation des fonds d'emprunts des groupements de sinistrés (1948) ; à la résiliation de certains marchés et contrats, au cumul des exploitations agricoles, à la publicité des protêts, à la domiciliation des effets de commerce, à la suppression des cours de justice (1949), à l'aide mutuelle entre la France et les Etats-Unis d'Amérique, à la fixation d'un programme aérien, à l'amnistie de certaines condamnations, au réarmement (1950) ; à la révision de certains articles de la Constitution, au statut général des fonctionnaires, aux prestations familiales agricoles, au statut des personnels communaux, aux taxes sur les produits pétroliers, à l'institution d'un code du travail dans les territoires d'outre-mer (1951) ; à l'institution d'une Communauté européenne du charbon et de l'acier, à la Communauté européenne de défense, à l'organisation de la Cour de Cassation, aux ventes d'immeubles par appartements (1952) ; aux dépenses d'investissements, au contrôle des ententes

économiques, au redressement économique et financier, aux forclusions d'actes de procédure du fait des grèves (1953) ; enfin à la révision de la Constitution (1954).

Il avait en outre été rapporteur des projets ou propositions de loi sur les baux à loyers de locaux, qu'ils fussent à usage d'habitation, destinés au commerce ou à l'industrie ou à l'exploitation agricole, et en général de tous ceux qui tendaient à modifier des contrats ou des conventions intervenus entre des parties.

Il avait été nommé vice-président du Conseil de la République le 12 janvier 1954, fonctions qui avaient jadis été honorées par son père et il l'était toujours lorsque, à l'ouverture de la séance du 23 décembre 1954, le Président Gaston Monnerville annonça son décès à ses collègues. Dans un magistral discours d'une haute élévation de pensée, et rempli d'émotion, il retraça la longue et fructueuse carrière du disparu : « homme qui a honoré sa profession, sa province et l'Assemblée à laquelle il a appartenu, et à qui pouvait être appliqué ce jugement que portait sur son père le rapporteur du Sénat en accueillant le jeune sénateur de 1928 : ce nom évoque en cette Assemblée le souvenir d'un collègue toujours regretté, dont la mémoire demeure entourée d'estime et de respect. » Il avait eu la joie d'apprendre, avant de mourir, le vote récent du Parlement consacrant ses inlassables efforts en vue de la révision de la Constitution en 1946.

Outre ses activités parlementaires, Jean Boivin-Champeaux collabora à la *Revue des Deux-Mondes*, à la *Revue Politique et Parlementaire*, à la *Vie française* et au *Journal Le Monde*.

La préservation de notre patrimoine artistique était un de ses soucis. Il appartenait à la Commission supérieure des Sites près le Secrétariat d'Etat aux Beaux-arts et au Conseil d'administration de l'Académie de Caen.

Il était officier de la Légion d'honneur depuis le 24 décembre 1938, et capitaine de cavalerie de réserve.

BOKANOWSKI (MAURICE), né le 31 août 1879 à Toulon (Var), mort le 2 septembre 1928 près de Toul (Meurthe-et-Moselle).

Député de la Seine de 1914 à 1928.

Ministre de la Marine

du 29 mars 1924 au 9 juin 1924.

Ministre du Commerce et de l'Industrie du 23 juillet 1926 au 2 septembre 1928.

Sixième enfant d'une famille qui en comptait sept, après avoir perdu de bonne heure son père, petit commerçant en nouveautés à Toulon, Maurice Bokanowski à sa sortie du lycée, fait de brillantes études à l'Ecole de commerce de Marseille, puis vient à Paris pour faire son droit en même temps qu'il suit les cours de chinois à l'Ecole nationale des Langues orientales vivantes.

Avocat à la Cour d'appel de Paris, il se marie en 1908, et se présente aux élections législatives des 24 avril et 8 mai

1910, comme radical-socialiste dans la troisième circonscription de Saint-Denis, contre le député sortant M. Meslier, socialiste. Il est battu, mais prend sa revanche à celles des 26 avril et 10 mai 1914, après avoir fait campagne pour le service militaire de trois ans, en triomphant au second tour de scrutin du candidat socialiste M. Bachelet par 10.644 voix, contre 8.349 à ce dernier, dans la quatrième circonscription de Saint-Denis.

Dès son arrivée à la Chambre des Députés il s'inscrit au groupe radical-socialiste et est nommé à la Commission du commerce et de l'industrie et à celle d'assurance et de prévoyance sociales. Mais la guerre est déclarée.

Bien que dégagé, en qualité de député, de ses obligations militaires il se trouve sur le front d'Argonne en octobre 1914, comme sous-lieutenant d'infanterie. Affecté à l'Etat-major de la 42^e division, il est cité comme un « modèle du devoir compris dans son sens le plus haut. » En 1916, il est nommé à l'Etat-major de l'armée d'Orient sous les ordres du général Sarrail et décoré de la Légion d'honneur. Après le torpillage du *Provence* sur lequel il rejoignait son poste, il est cité à l'ordre de l'armée et de la marine. En 1917 il est à l'Etat-major du corps d'armée du Général Hirschauer lorsque se déroule l'offensive de Champagne à laquelle il participe. Il revient alors à la Chambre. Nommé à la Commission de l'armée et à celle du budget, il déploie une activité considérable, s'intéressant non seulement aux questions économiques (il rapporte en particulier des projets de loi sur les chèques et les brevets d'invention) mais aux questions de défense nationale. C'est ainsi qu'au terme d'un débat relatif à l'affaire Bolo-Pacha et à celle du « Bonnet rouge », la Chambre des Députés adoptera son ordre du jour qui faisait confiance au Gouvernement Poincaré « pour livrer aux rigueurs de la justice tout criminel de guerre coupable d'intelligence avec l'ennemi ou de propagande pouvant affaiblir la résistance de la Nation ». Il demande aussi à interpeller « sur l'action que le Gouvernement entend mener pour déjouer les manœuvres diplomatiques de l'Allemagne » ainsi que « sur l'utilisation de l'arme économique dans la lutte contre l'Allemagne ».

Le 16 novembre 1919, il est réélu dans la Seine, sur la liste d'Union républicaine et sociale de la banlieue, qui est élue tout entière. Il obtient personnellement 148.918 voix sur 285.719 votants. Il s'inscrit au groupe de l'Union républicaine et sociale. Nommé aux Commissions des finances et du commerce et de l'industrie, il ne tarde pas à se distinguer dans les fonctions de rapporteur général adjoint, puis de rapporteur général. Avec la suppression du budget extraordinaire et du budget des dépenses recouvrables, il fait triompher les principes d'une claire gestion budgétaire et d'un équilibre réel qui ne repose pas sur le vain espoir des réparations allemandes.

S'il se déclare favorable à un large appel aux impôts indirects, il veut aussi améliorer l'assiette des impôts directs et

doter l'administration de moyens de contrôle plus efficaces.

Le 29 mars 1924, Raymond Poincaré lui confie le portefeuille de la Marine qu'il détient jusqu'à ce que, le 1^{er} juin, au lendemain des élections, le Cabinet soit contraint de démissionner.

Réélu comme républicain radical sur la liste du Cartel d'Union républicaine et sociale de la banlieue, aux élections générales du 11 mai 1924 par 101.600 voix sur 342.584 votants, Maurice Bokanowski s'inscrit au groupe de la gauche républicaine démocratique et reprend sa place dans les Commissions des finances et du commerce et de l'industrie. A plusieurs reprises il demande à interpeller le Gouvernement sur sa politique financière. Il se montre préoccupé à la fois de l'équilibre du budget et de l'amélioration de la condition sociale en particulier celle de la femme et de la famille. En 1925, lorsque le franc est menacé, tant par la crise de confiance intérieure que par des manœuvres extérieures, il entreprend dans tout le pays, avec l'appui de personnalités et des chambres de commerce une campagne de conférences où il prône la confiance dans le franc.

La crise se dénoue en 1926, avec le retour au pouvoir de Raymond Poincaré qui confie à Maurice Bokanowski, avec le portefeuille du commerce et de l'industrie, la responsabilité des Postes et Télégraphes et de l'Aviation.

A la tête de ce Ministère, Maurice Bokanowski s'attache à promouvoir une politique d'échanges équilibrés fondée sur une surveillance des prix et l'aide aux producteurs ; il prépare le tarif douanier qui doit se substituer au système des accords précaires et des tarifs provisoires et conclut avec l'Allemagne le premier traité de commerce d'après-guerre ; il élabore le statut de la radiodiffusion et aborde la réorganisation générale de l'aéronautique française, alors en crise.

Réélu, comme républicain de gauche, au premier tour des élections générales du 22 avril 1928 (retour au scrutin d'arrondissement) dans la 5^e circonscription de Saint-Denis, par 8.769 voix contre 4.387 à M. Houel, il va pouvoir poursuivre l'œuvre entreprise. Mais il est tué accidentellement, le 2 septembre 1928 dans l'avion qui devait le mener de Toul à un meeting d'aviation à Clermont-Ferrand. Il est cité à l'ordre de la nation par M. Laurent Eynac, Ministre de l'Air et inhumé aux frais de la nation, les Chambres, en vacances, n'ayant pu voter des obsèques nationales.

Son éloge funèbre fut prononcé à la rentrée du Parlement, le 6 novembre 1928, par le président Fernand Bouisson. Rendant hommage au défunt et à ses compagnons tombés avec lui sur le champ d'aviation, il retraça la brillante carrière du disparu. « A la veille même de sa mort, au Conseil de Cabinet qui se tient le 1^{er} septembre à Sampigny, il développe devant ses collègues un plan (de réorganisation générale de l'aéronautique) dont les grandes lignes sont approuvées par tous. L'œuvre est conçue. Le destin de

Bokanowski n'a pas permis qu'il la menât lui-même à son terme. C'est pour elle, du moins, qu'il disparaît. Et ce serait là un réconfort s'il s'en pouvait trouver dans cette tragédie, pour tous ceux vers lesquels notre pensée se reporte aujourd'hui ».

Son fils, M. Michel Maurice-Bokanowski, après avoir été Député de la Seine de 1951 à 1959, est actuellement Ministre des Postes et télécommunications dans le Cabinet Michel Debré.

BOLLET (DONAT, AUGUSTE, ALEXANDRE), né à Banneins (Ain) le 2 octobre 1851, mort à Sceaux (Seine) le 13 avril 1923.

Député de l'Ain de 1908 à 1912.

Sénateur de l'Ain de 1912 à 1923.

D'origine rurale, Donat Bollet eut toujours un goût très vif pour les questions hippiques, pour l'agriculture et pour l'élevage. Il avait, en ces matières, une compétence qui fut toujours indiscutée. Néanmoins, il se destinait à la médecine, souhaitant l'exercer dans les milieux ruraux qu'il connaissait et qu'il aimait.

Il avait 19 ans lorsqu'éclata la guerre de 1870 ; animé d'un patriotisme ardent, il s'engagea dans un régiment de cuirassiers et fit preuve d'un courage exemplaire. Puis, rendu à la vie civile, il acheva ses études et revint docteur en médecine, dans sa région natale.

Très estimé de tous, grâce à la droiture de son caractère, à sa bienveillance, à son dévouement, il fut poussé à la politique par ses concitoyens. Il devint maire de Trévoux, puis membre et vice-président du Conseil général de l'Ain.

Le 9 février 1908, Alexandre Bérard, Député de l'arrondissement de Trévoux, ayant été élu Sénateur et ayant démissionné le 13 février, de son mandat de Député, Donat Bollet se présenta à l'élection partielle du 12 avril 1908 et fut élu, au premier tour de scrutin, avec 13.176 voix, sans concurrent.

À la Chambre, il s'inscrivit au groupe des Républicains démocrates. Membre de diverses commissions, il prit part à la discussion du budget de l'exercice 1908 (Agriculture et constructions rurales), puis à la discussion du budget de l'exercice 1910 (Travaux publics). Il fut promu, cette année là, Chevalier de la Légion d'honneur.

Aux élections générales du 24 avril 1910, il fut réélu, au premier tour de scrutin, avec 11.003 voix, contre M. Ducury qui en obtint 6.263.

Membre des mêmes commissions que sous la précédente législature, il vint siéger, en 1910, à celle de l'agriculture.

Il se fit entendre dans la discussion du budget de l'exercice 1911 et, cette fois encore, aborda la question des constructions rurales.

Au renouvellement du 7 janvier 1912, il fut élu sénateur de l'Ain, en remplacement de M. Giguët, obtenant au premier tour de scrutin 598 voix sur 879 votants. Son élection fut validée au cours de la séance du 12 janvier. Le 16 janvier, il démissionna de son mandat de député.

Membre de diverses commissions et, notamment, de celle de l'agriculture, il

prit la parole dans le débat qui s'engagea sur le projet de loi relatif aux voies ferrées d'intérêt local (1913), il s'intéressa à l'aménagement du Rhône (1919), à la rééducation des mutilés (1920). Il déposa un rapport, au nom de la Commission de l'agriculture, sur le projet de loi autorisant les Ecoles nationales vétérinaires à délivrer un diplôme de docteur vétérinaire (1923).

Il mourut à Sceaux (Seine) le 13 avril 1923, en cours de mandat, et son éloge funèbre fut prononcé le 8 mai suivant, au Sénat, par le Président Gaston Doumergue qui loua « son infatigable bienveillance, le charme de son esprit et son clair bon sens ».

BOMPARD (HENRI, RAYMOND), né le 2 mars 1821 à Bar-le-Duc (Meuse), mort le 19 février 1906 à Paris.

Représentant de la Meuse

à l'Assemblée Nationale de 1871 à 1876.

Sénateur de la Meuse de 1876 à 1879

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT et COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 371.)

Après son échec en 1879 il ne reparut plus sur la scène politique, et se fixa à Paris où il mourut le 19 février 1906, à l'âge de 85 ans.

BOMPARD (LOUIS, MAURICE), né le 17 mai 1854 à Metz (Moselle), mort le 7 avril 1935 à Grasse (Alpes-Maritimes).

Sénateur de la Moselle de 1920 à 1933.

Issu d'une famille de souche vosgienne venue se fixer à Metz en 1806, Louis Bompard était le petit-fils de Barthélemy Bompard, maire de Metz et député des Vosges en 1837 (Voir ROBERT et COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*) et fils d'Auguste, Joseph, Victor Bompard banquier à Metz.

Sa famille quitta la Moselle après la défaite de 1871, mais y revint après l'armistice et élit domicile à Novéant (arrondissement de Metz-campagne).

Louis Bompard, ses études de droit terminées entra dans l'administration. Il débuta comme conseiller de Préfecture du département du Nord qu'administrerait alors Paul Cambon. Lorsque ce dernier devint Résident général de France en Tunisie en 1881, il fit admettre Louis Bompard dans le cadre diplomatique et fit créer pour lui le poste de secrétaire général du Gouvernement tunisien qui correspondait à cette époque à celui de Ministre de l'Intérieur du protectorat. Pendant cinq ans Bompard s'attacha à l'organisation de l'administration francotunisienne, et en récompense de ses succès, fut nommé en avril 1889, Résident général de France à Madagascar. Il n'y resta que quelques mois : rappelé en France en octobre, il fut envoyé au Monténégro en qualité de Ministre plénipotentiaire, puis affecté au Ministère des Affaires étrangères en septembre 1893 comme sous-directeur et enfin directeur des affaires commerciales.

Au mois d'août 1902, au lendemain de la conclusion de l'Alliance franco-russe, on lui confia le poste d'Ambassadeur de France à Saint-Petersbourg. Les circonstances étaient difficiles : la guerre russo-japonaise éclatait en 1904 et l'année suivante une tentative de révolution. Son attitude, qui lui était d'ailleurs dictée par le Gouvernement français, indisposa le Tsar et faillit compromettre les bons rapports entre les deux puissances. L'affaire n'eut pas de suite, mais Bompard fut rappelé en France, non sans avoir mis à son actif le rapprochement anglo-russe qui aboutit à la formation de la Triple-Entente.

Mis en congé pendant un an, il fut envoyé à Constantinople en juin 1907. Les conjonctures ne lui furent pas plus favorables qu'à Saint-Petersbourg. Il y connut la révolution jeune-turque, les guerres balkaniques, le mouvement xénophobe, le rapprochement germano-turc, qui firent obstacle à ses efforts. Lorsque l'Allemagne déclara la guerre à la France en 1914, Bompard eut le pressentiment que la Turquie se rangerait tôt ou tard aux côtés de Guillaume II. Il réussit toutefois à retarder cet événement jusqu'au mois de novembre suivant. Rappelé en France on ne lui confia plus que des missions temporaires, et il fut mis à la retraite en 1919.

C'est l'année suivante, alors qu'il était âgé de 66 ans, qu'il posa sa candidature au Sénat aux élections du 11 janvier 1920, les premières qui eurent lieu depuis la défaite de 1871, pour la représentation de la Moselle à la Haute-Assemblée. Il fut élu au troisième tour de scrutin, par 454 voix sur 1.307 suffrages exprimés. Il retrouva ce même siège au renouvellement du 6 janvier 1924, au premier tour de scrutin, par 908 voix sur 1.383 votants. Il s'inscrivit au groupe de l'Union républicaine et appartint aux Commissions des douanes et des affaires étrangères.

Il prit part à plusieurs débats portant notamment sur : le budget de l'exercice 1920 (1920) ; les budgets de l'Intérieur et des Affaires étrangères de l'exercice 1921, la loi de finances du même exercice, le budget de l'exercice 1922, le rétablissement des relations diplomatiques avec le Saint-Siège (1921) ; la réforme monétaire en Alsace et Lorraine (1922) ; l'organisation judiciaire dans les départements recouverts (1923) ; l'élection des députés, l'ordre du jour de la conférence interalliée du 16 juillet 1924, l'approbation du traité de paix de Lausanne (1924) ; les locataires de bonne foi (1925) ; les assurances sociales (1927) ; les conventions douanières (1928) ; les modifications à apporter à la loi sur les assurances sociales (1930). Il déposa en outre de nombreux rapports au nom de la Commission des affaires étrangères, tendant à la ratification de conventions ou d'accords. Il fut délégué au mois de juin 1923 à la conférence de Lausanne mais n'y joua qu'un rôle secondaire.

Il ne se représenta pas aux élections du 16 octobre 1932 et se retira à Grasse où il mourut le 7 avril 1935, à 81 ans.

Il publia un recueil de textes juridi-

ques : *Législation de la Tunisie* (1888) avec un supplément qui parut en 1896 ; un ouvrage sur *L'entrée de la Tunisie dans la guerre* (1919), et sous le pseudonyme de Louis Maurice une étude sur *La Politique marocaine de l'Allemagne* (1916).

BOMPARD (RAOUL), né à Gênes (Italie) le 17 décembre 1860, mort au domaine d'Aumont, par Senlis (Oise) le 11 septembre 1939.

Député de la Seine de 1898 à 1902.

Raoul Bompard fit de brillantes études de droit et, reçu docteur, s'inscrivit, en 1883, au barreau de Paris. Il devint secrétaire de M. François Varambon, alors sous-secrétaire d'Etat et à la Justice et conseiller à la Cour de cassation. Ces fonctions le mirent en contact avec les milieux politiques, qui l'intéressèrent. Il adhéra au parti radical et, en mai 1887, se présenta aux élections municipales du 17^e arrondissement de Paris (quartier de la Plaine Monceau où il habitait et où il s'occupait d'œuvres de bienfaisance). Elu, il siégea au conseil municipal au sein du groupe radical autonomiste. Réélu en 1890 et 1893, il devint vice-président de l'Assemblée en 1896.

Il écrivit, pendant cette période, deux ouvrages : *La Papauté en droit international* qui parut en 1888 et *La guerre à la boue. Suppression du macadam* (1893).

Il se présenta aux élections générales législatives des 8 et 22 mai 1898 et fut élu, au deuxième tour de scrutin, député de la 1^{re} circonscription du 17^e arrondissement de Paris. Il obtint 4.888 voix contre 4.626 à M. Le Senne, député sortant.

Au Palais-Bourbon, il s'inscrivit au groupe de l'Union progressiste. Nommé secrétaire de la Chambre, il conserva cette fonction pendant toute la durée de son mandat. Membre de la Commission de la réforme judiciaire, de la Commission de législation criminelle, ses principaux travaux parlementaires et ses interventions les plus importantes eurent pour objet l'organisation judiciaire, les modifications du Code pénal et de la justice militaire. On peut citer notamment : sa proposition de loi relative à la révision de la loi du 22 janvier 1851 sur l'assistance judiciaire (1898). Ses rapports sur la réforme judiciaire en Egypte et sur la compétence des tribunaux mixtes d'Egypte en matière de banqueroute et de faillite (1900) ; son rapport sur l'application de l'article 463 du Code pénal (circonstances atténuantes) à tous les crimes et délits réprimés par le Code de justice militaire (1901) ; son rapport sur la réforme du Code de justice militaire pour l'armée de terre (libération conditionnelle, casier judiciaire, réhabilitation de droit), et son rapport sur la réduction du nombre des conseils de guerre, le secret du vote des juges du Conseil de guerre et le recours en cassation (1901).

Ses principales interventions portèrent

sur l'assistance judiciaire (1898), le sectionnement ou la réunion des justices de paix (1901).

Il s'intéressa également à l'Exposition universelle de 1900, au prélèvement sur les fonds du pari mutuel au profit de l'Assistance publique de Paris (1900).

Cette même année, il fit paraître un nouvel ouvrage intitulé *Le Pape, les Etats et la conférence de La Haye*.

Au renouvellement législatif des 27 avril et 11 mai 1902, il échoua, au second tour de scrutin, avec 4.252 voix contre 8.463 obtenues par son concurrent nationaliste, M. Paul Pugliesi-Conti, qui fut élu. Il renonça dès lors à la politique et compléta son œuvre littéraire en publiant : *Les congrégations et l'assistance* (1902) et *Le veto du Président de la République et la sanction royale* (1906).

Président de Chambre à la Cour d'appel de Paris, il remplaça, en 1922, M. Strauss comme président du conseil de surveillance de l'Assistance publique. Il fut aussi membre de la Commission de surveillance des asiles.

Il se retira au domaine d'Aumont, par Senlis (Oise) où il mourut, âgé de 79 ans, le 11 septembre 1939.

BON (JEAN, EMILE), né le 18 octobre 1872 à Paris, mort le 26 décembre 1944 à Bayonne (Basses-Pyrénées).

Député de la Seine de 1914 à 1919.

Militant socialiste, Jean Bon entra le 16 octobre 1896 à la Caisse municipale de la Préfecture de la Seine en qualité de commis expéditionnaire de 7^e classe. Le 1^{er} décembre 1898, il prit un congé pour la durée de son service militaire. Le 24 septembre 1900, rendu à la vie civile, il réintégra son emploi et, d'échelon en échelon, parvint, le 14 janvier 1914, au poste d'expéditionnaire de classe exceptionnelle. C'est à cette époque qu'il décida de se consacrer entièrement à la politique, projet qui lui tenait au cœur depuis des années.

Il se présenta aux élections générales des 26 avril et 10 mai 1914, et fut élu, au deuxième tour de scrutin, député de la 5^e circonscription de Saint-Denis par 8.900 voix contre 8.229 à M. Willm, son principal adversaire. Il demanda à son administration un congé sans traitement et l'obtint pour la période allant du 1^{er} au 30 juin 1914. Le 1^{er} juillet suivant, il fut mis, sur sa demande, en disponibilité et put se consacrer totalement à ses obligations parlementaires.

Inscrit à la S.F.I.O., membre de diverses commissions, il prend part, avec une activité continue, aux débats qui marquent ces années de guerre, s'intéressant notamment : à la répartition et à l'utilisation des hommes mobilisés (1915) ; aux baux et loyers pendant la période de guerre (1915) ; au fonctionnement du Trésor et Postes, aux colis postaux et à la correspondance des soldats des pays envahis (1916) ; à la réparation des dommages causés par faits de guerre (1916) ; à l'organisation de la production de guerre (1917) ; à l'assurance obli-

gatoire des navires français (1917). Il est entendu dans la discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, instituant les pupilles de la Nation (1917) ; il prend part aux discussions relatives : aux affaires Bolo Pacha et du « Bonnet Rouge » (1917) ; au problème du charbon et à la politique minière du Gouvernement (1917) ; à la procédure à adopter devant la Haute Cour de justice (1917). Il s'intéresse : à l'acquisition de petites propriétés rurales pour les pensionnés militaires et les victimes de la guerre (1918) ; à la création d'un Office de reconstruction des immeubles détruits par faits de guerre. Il faut noter aussi ses questions : au Ministère de la Justice concernant l'entérinement de bulles d'investiture des évêques de Metz et Strasbourg par le Conseil d'Etat ; au Ministère de l'Instruction publique concernant l'interdit de la Faculté de théologie de Strasbourg, lancé par l'évêque de Strasbourg (1919).

Il ne se représente pas aux élections générales du 16 novembre 1919 (scrutin de liste). Il quitte, à cette époque, la S.F.I.O. pour adhérer au parti socialiste français dont il devient membre du comité central.

Réintégré à la Préfecture de la Seine comme commis de 1^{re} classe, il est nommé, le 8 juin 1921, commis principal de 4^e classe et, par étapes successives, parvient au titre de commis principal hors classe de premier échelon (17 janvier 1927).

Le 1^{er} novembre 1927, alors âgé de 55 ans, il prit sa retraite. Il était Dignitaire du Grand Orient de France et membre du conseil de l'ordre du Convent.

Il avait connu une certaine notoriété à Montmartre, dans le milieu des chansonniers où sa large cravate, autant que son esprit caustique, l'avaient rendu populaire.

Retiré à Bayonne, il y mourut le 26 décembre 1944 à l'âge de 72 ans.

BON (LÉON), né le 27 juillet 1875 à Bessèges (Gard).

Sénateur des Bouches-du-Rhône de 1931 à 1945.

Cévenol de naissance, Léon Bon se fit adopter par Marseille qu'il vint habiter tout jeune et où il exerça la profession de représentant de commerce.

Après avoir accompli ses obligations militaires, il fréquenta dès 1897 les milieux socialistes marseillais. A cette époque les luttes électorales étaient vives les opinions se heurtaient, les réunions étaient souvent tumultueuses. Léon Bon, orateur populaire, sachant s'imposer à l'auditoire, n'hésitait pas à pénétrer dans les courants hostiles au socialisme pour y plaider sa cause et communiquer sa foi.

Lorsque Bernard Cadenat, fit acte de candidature aux élections législatives de 1898, dans la 2^e circonscription de Marseille, Léon Bon, membre de son comité, se lança dans la bataille électorale et

contribua à son élection. Aux élections suivantes, en 1902, Léon Bon devint secrétaire général du comité Bernard Cadenat qui sollicitait le renouvellement de son mandat et le fit réélire.

En 1906, après le congrès international d'Amsterdam, Léon Bon rassembla à Marseille et dans le département des Bouches-du-Rhône, une pléiade de jeunes militants et organisa les premiers groupes devant former l'Unité socialiste.

Les sections se constituèrent, les fédérations départementales naquirent, et celle des Bouches-du-Rhône en fit son secrétaire général. Il occupa ces fonctions jusqu'en 1913 et les reprit de 1919 à 1926.

Cette activité désintéressée devait le conduire le 10 mai 1908 au conseil municipal de Marseille, mandat qu'il conserva jusqu'en 1912. Il devait le retrouver le 30 novembre 1919 et devenir adjoint au maire en 1919 pour le rester jusqu'en 1929.

Entre-temps, le conseil général des Bouches-du-Rhône lui ouvrait ses portes le 3 août 1924 pour représenter le 3^e canton de Marseille et le porter à la présidence de cette Assemblée en 1930. Il devait conserver ce siège jusqu'en 1938.

Ces mandats ne furent interrompus que par la guerre de 1914, durant laquelle il fit, avec sa classe, son devoir de soldat.

Après un échec aux élections générales législatives de 1924, un siège de sénateur étant devenu vacant dans son département à la suite du décès de M. Louis Pasquet, radical-socialiste, une élection partielle eut lieu le 5 juillet 1931. Léon Bon emporta le siège au deuxième tour de scrutin, par 257 voix contre 202 à M. Louis Payan, radical indépendant, sur 478 votants. Il fut réélu aux élections du 23 octobre 1938, au deuxième tour de scrutin, par 337 voix sur 504 votants. Inscrit au groupe socialiste, il appartenait à la Commission de la législation civile et criminelle et à la Commission de la marine. Toujours soucieux des intérêts de sa ville, il déposa en 1932 une proposition de loi tendant à augmenter le nombre et à modifier le mode d'élection des conseillers municipaux et des adjoints de la ville de Marseille. Absorbé par ses travaux de commissaire, il ne se manifesta pas dans les débats publics.

Le 10 juillet 1940, à Vichy, il vota les pouvoirs constituants au Maréchal Pétain.

En 1948, il devint secrétaire général du Rassemblement des gauches républicaines.

En 1950 il fut nommé président du parti socialiste démocratique. Il tenta de se faire élire conseiller municipal de Jouques en 1953, mais il échoua. Il se désintéressa désormais de la politique, et se fixa définitivement à Marseille où il est toujours domicilié.

BONARD (ETIENNE, ALEXANDRE), né le 31 mars 1855 à Saintes (Charente-Inférieure), date et lieu de décès inconnus.

Député du Rhône de 1895 à 1902.

Les goûts artistiques d'Etienne Bonard,

l'avaient conduit à la peinture de décoration. Mais la politique l'attirait. Etabli à Lyon, il devint conseiller municipal.

M. Guichard, député de la 3^e circonscription de Lyon étant mort le 15 juillet 1895, Etienne Bonard brigua sa succession et emporta le siège à l'élection partielle du 29 septembre 1895. Il fut élu au deuxième tour de scrutin, par 2.793 voix, contre 2.631 à M. Berthélemy.

Ce mandat lui fut renouvelé aux élections générales des 8 et 22 mai 1898, au deuxième tour de scrutin, par 4.204 voix, contre 3.421 à M. Buffaud, et 1.161 à M. Dequaire.

Socialiste blanquiste antidreyfusard, il s'inscrivit au groupe des indépendants. Membre de diverses commissions, il s'intéressa : au relèvement du tarif des douanes sur les tissus de soie, bure d'origine européenne, et au maintien, sans modification, de l'entrée en franchise des pongées, corrahs et tussahs (1899) ; à l'octroi d'une subvention annuelle en faveur du maintien et du développement des petits ateliers familiaux (1899) ; il prit part à la discussion du projet de loi modifiant l'article 445 du Code d'instruction criminelle et l'article premier de la loi du 8 décembre 1897 sur l'instruction pénale en matière de délits et de crimes (1899) ; et à la discussion de la proposition de loi sur le travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels (1899).

Il subit un échec aux élections générales des 27 avril et 11 mai 1902, au deuxième tour de scrutin, où il n'obtint que 1.555 voix contre 6.564 à M. Jules Brunard, conseiller municipal de Lyon, adjoint au maire et conseiller d'arrondissement, qui lui succéda.

Par la suite, il a été impossible de retrouver sa trace. Les recherches entreprises aux archives du département du Rhône, ainsi que dans les tables décennales du palais de justice de Lyon, n'ont donné aucun résultat.

BONCOUR, voir **PAUL-BONCOUR**.

BONDoux (Léon), né le 6 novembre 1902 à Château-Chinon (Nièvre).

Député de la Nièvre de 1936 à 1942.

Léon Bondoux fit, à la Faculté de Paris, ses études de médecine, devint interne des hôpitaux du Havre et, après avoir soutenu sa thèse, installa dans sa ville natale son cabinet médical.

La politique l'attirait : il adhéra au parti socialiste, devint conseiller général de la Nièvre et maire de Château-Chinon-Campagne. A l'assemblée départementale, il intervint constamment pour défendre les intérêts de sa région : dans les questions les plus diverses, réparation des routes, amélioration des moyens de transport, recrutement des petits fonctionnaires départementaux, problèmes rela-

tifs aux assurances sociales, il apporta à maintes reprises des suggestions.

En sa qualité de maire, il fit également preuve de la plus grande activité. Elu de justesse, avec quelques colistiers, lors de sa première candidature, il aboutit aux élections municipales de 1935 au succès de sa liste tout entière. Elle obtint les trois quarts des suffrages de la commune.

Sa popularité, et l'expérience qu'il avait acquise en matière de politique amenèrent Léon Bondoux à se présenter aux élections générales législatives des 26 avril et 3 mai 1936. Il fut élu, au deuxième tour de scrutin, député de la circonscription de Château-Chinon. Il obtint 7.400 voix contre 6.155 à M. Aulois, son principal adversaire.

Dans sa profession de foi, il dénonça les décrets-lois « qui diminuent le pouvoir d'achat, aggravent le marasme de l'agriculture et du commerce, paralysent la vie économique du pays. Le budget a vu son déficit devenir de plus en plus inquiétant alors que la crise devient chaque jour plus redoutable » affirmait-il.

« Le parti socialiste pose sa candidature à la succession des formations gouvernementales qui, durant ces dernières années ont manifesté leur impuissance et leur nocivité. »

A la Chambre, il fut nommé membre de la Commission des douanes et des conventions commerciales ; de la Commission de l'hygiène (1936) ; de la Commission de la marine militaire (1938) ; de la Commission de la santé publique (1938).

Il ne participa à aucun débat public se consacrant plus spécialement à son rôle de commissaire.

Le 10 juillet 1940, à Vichy, il ne prit pas part au vote du projet de loi constitutionnelle.

Après la Libération, il ne fit plus acte de candidature et reprit son cabinet médical à Château-Chinon où il est toujours domicilié.

BONDY (FRANÇOIS, MARIE, TAILLEPIED DE), né le 23 avril 1902 à Paris, mort le 28 novembre 1890 à Paris.

*Représentant de l'Indre
à l'Assemblée Nationale de 1871 à 1876
Sénateur de l'Indre de 1876 à 1890.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COGNÉ, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 383).

Il présida en sa qualité de Doyen d'âge les séances des 8 et 10 janvier 1889, mais ne put présider celle du 14 janvier 1890. Et à la séance du 28 novembre 1890, le Président Le Royer annonçait son décès à ses collègues et prononçait son éloge funèbre.

Après avoir retracé la longue carrière du disparu : « Il était de ces hommes à l'esprit libéral et modéré, déclarait-il, qui sont l'honneur de leur parti et des assemblées où ils siègent, aussi fermes dans leur opposition au pouvoir personnel que dévoués aux principes essentiels

du Gouvernement libre. Vous vous rappelez tous quelles étaient sa bonne grâce et son aménité. Je suis certain d'être l'interprète de vos sentiments unanimes, en disant qu'il nous quitte, à 88 ans, entouré de l'estime respectueuse de tous et de la sympathie générale. »

Il était l'auteur de brochures relatives aux enfants trouvés et au recrutement.

BONIN (ELIE), né le 26 août 1879 à Pressy-sous-Dondin (Saône-et-Loire), mort le 7 août 1945 à Lyon (Rhône).

*Député de Saône-et-Loire
de 1924 à 1928.*

Fils d'un sabotier de Pressy-sous-Dondin, cultivateur, père de dix enfants, Elie Bonin devait s'intéresser aux questions politiques qu'il ne séparait pas, dans son esprit, des problèmes agricoles et sociaux. Inscrit au parti socialiste et prêchant d'exemple, il en propagait le programme autour de lui : extension des lois qui protègent ou protégeront les salaires, organisation coopérative des petits propriétaires, fermiers et métayers pour la production, la vente des produits, l'achat des semences, machines et engrais, assurance contre la grêle et la mortalité du bétail.

Les questions de politique extérieure, notamment les rapports de la France avec les autres nations, le préoccupaient également.

Il se présenta aux élections générales du 11 mai 1924 (scrutin de liste avec représentation proportionnelle) et fut élu député de Saône-et-Loire, sur la liste du parti socialiste, conduite par MM. Bouveri, Faure et Théo Bretin, et fut élu par 67.752 voix sur 142.530 votants.

Dans la profession de foi qu'il présenta de concert avec ses colistiers, il affirma que son parti se prononcerait en toutes circonstances, pour les solutions de droit contre les solutions de force :

« Pour les accords internationaux seuls capables d'assurer les réparations dues par l'Allemagne ; contre l'occupation de la Ruhr qui, sans apporter le moindre soulagement au contribuable français, a diminué les capacités de paiement de l'Allemagne ; contre la politique du Bloc national, qui tend à isoler la France du reste du monde ; pour une politique de collaboration entre les peuples au sein d'une véritable Société des Nations, ouverte à tous, dotée de pouvoirs étendus, et devenue un organisme puissant de paix et de justice ; contre tous les programmes tendant à maintenir une longue durée du service militaire et à séparer l'armée de la Nation. »

Au cours de cette législature il s'inscrivit au groupe socialiste et appartint à la Commission de l'agriculture et à celle de la marine militaire. Il se fit entendre au cours de la discussion du budget du Ministère de l'Agriculture de l'exercice 1928, où il traita la question de la politique du blé et celle de la population des campagnes.

Il ne se représenta pas aux élections

générales législatives de 1928. Ses obligations professionnelles et familiales l'accaparèrent.

Il mourut à Lyon le 7 août 1945.

BONNAIL (JEAN, JULIEN, LÉON), né le 13 novembre 1852 à Rivel (Aude), mort le 25 juillet 1928 à Sainte-Colombe-sur-l'Hers (Aude).

Député de l'Aude de 1912 à 1919.

Jean Bonnail possédait et dirigeait à Sainte-Colombe-sur-l'Hers, une manufacture de draps et de nouveautés. Président de la société de Secours mutuel de sa commune, il jouissait de l'estime et de la confiance de tous. Il devint, en 1878, maire de Sainte-Colombe et, en 1892, conseiller général du canton de Chalabre pour le rester jusqu'à sa mort.

Ayant adhéré au parti radical-socialiste, il se présenta à l'élection législative partielle du 17 mars 1912, destinée à pourvoir au remplacement de M. Dujardin-Beaumetz, élu sénateur le 7 janvier et démissionnaire, le 19, de son mandat de député.

Jean Bonnail fut élu, au premier tour de scrutin, dans la circonscription de Limoux, par 7.691 voix contre 7.002 à M. Jules Védrières, son seul concurrent redoutable. Il n'appartint durant cette fin de législature, à aucune commission et n'intervint pas dans les débats.

Il fut à nouveau candidat dans la même circonscription aux élections générales du 26 avril 1914 ; s'adressant à ses électeurs, il leur déclarait : « Vous me trouverez toujours au premier rang des défenseurs de notre agriculture et de notre industrie. La viticulture si éprouvée il y a quelques années est en voie de relèvement. Je contribuerai de toutes mes forces à son développement et je veillerai à ce que la loi de 1905 sur les fraudes, loi qui nous sauve de la ruine, continue à être appliquée rigoureusement pour le plus grand bien du producteur et du consommateur. Mon concours le plus absolu est également assuré à ceux de mes concitoyens qui, par leur activité, leur intelligence, leur habileté, maintiennent le bon renom de nos usines ». Ses électeurs lui demeurèrent fidèles dès le premier tour de scrutin, par 8.728 voix contre 6.207 à M. Védrières, son ancien rival.

Il devint membre de la Commission des mines (1914), et prit part à la discussion de diverses interpellations concernant la crise des transports (1918). Une grande inondation ayant fait, le 20 décembre 1917, de nombreuses victimes dans le département de l'Aude, il déposa une proposition de loi ayant pour objet l'ouverture d'un crédit de 500.000 francs destinés à indemniser les sinistrés (1918).

Il ne se représenta pas aux élections générales du 16 novembre 1919. Il se consacra à nouveau à sa manufacture et à son mandat de conseiller général. Il mourut le 25 juillet 1928 à Sainte-Colombe-sur-l'Hers, âgé de 76 ans.

BONNAUD (JEAN, CHARLES, EMILE), né le 1^{er} décembre 1831 à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), mort à Saint-Pourçain-sur-Sioule (Allier), le 8 janvier 1894.

Député de l'Allier de 1877 à 1881.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COGNAT, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 386.)

Il ne fit pas davantage acte de candidature aux élections qui suivirent et se retira à Saint-Pourçain-sur-Sioule où il mourut le 8 janvier 1894.

BONNAURE (GASTON), né le 21 janvier 1886 au Puy (Haute-Loire), mort le 19 février 1942 à Neuilly-sur-Seine.

Député de la Seine de 1932 à 1936.

Fils d'un commerçant du Puy, petit-fils d'agriculteurs de la Haute-Loire, Gaston Bonnaure fit ses études de Droit, puis s'inscrivit au barreau de Paris. Il devint bientôt avocat de la Société d'installations mécaniques et agricoles (S.I.M.A.), société d'activité moyenne dont le chiffre d'affaires permettait l'attribution de dividendes régulièrement versés.

En 1929, un remaniement se produisit au sein de la Société. Un nouveau venu, Stavisky, se voit attribuer, sous le nom de Serge Alexandre, les fonctions de directeur général, fonctions qu'il dissimulera sous le titre de conseiller financier. Dès cette époque, les opérations de la S.I.M.A. prennent un caractère essentiellement spéculatif. Alexandre ajoute à l'activité de la Société une branche nouvelle consistant en la vente d'un appareil de réfrigération, « Phébor ». Cette affaire est lamentable pour la S.I.M.A. car l'appareil s'avère défectueux. Le bilan de l'exercice 1930 fait ressortir un prétendu bénéfice, mais celui de l'exercice 1931 se solde par une perte importante, ainsi que celui de 1932.

L'avocat Gaston Bonnaure devient le conseil de Stavisky et un de ses amis les plus intimes, chargé de négociations et de démarches bien plus que de plaidoiries. Son activité dépasse rapidement le cadre de la S.I.M.A. L'ensemble des affaires de Stavisky est très étendu et très divers. Il faut citer, entre autres, le journal « La Volonté ». L'affaire des « optants hongrois » (1931). C'est à cette affaire que se rattache la visite de Bonnaure à Strésa, pendant la Conférence. Il eut l'habileté de réunir, pour un déjeuner, un Ministre et son client Alexandre.

A Paris, Gaston Bonnaure retrouve le cercle habituel qui gravite autour de Stavisky : journalistes, chefs d'administration et, plus particulièrement, hommes politiques. La politique l'a toujours attiré. Il décide de se présenter aux élections générales législatives des 1^{er} et 8 mai 1932. Il est élu, au deuxième tour de scrutin, député de la circonscription du troisième arrondissement de Paris. Il obtient 7.135 voix contre 6.484 à M. Puech, son principal adversaire.

A la Chambre, il s'inscrit au groupe radical-socialiste. Il est nommé membre

de la Commission du commerce et de l'industrie, de la Commission de la législation civile et criminelle (1932). Son activité parlementaire est très réduite.

En janvier 1934, éclate l'affaire Stavisky. Gaston Bonnaure est mis en cause: il avait reçu de Stavisky des sommes importantes, ce qui permet à l'acte d'accusation de préciser: « Connaissant le passé et l'identité du faux Alexandre, Bonnaure n'a pu se méprendre sur l'origine des fonds qui ont servi à négocier les cessions de créances des « optants hongrois ». Son immunité parlementaire est levée le 12 janvier 1934. Bonnaure est entendu à trois reprises, comme témoin, par la Commission d'enquête chargée de rechercher toutes les responsabilités politiques et administratives encourues dans l'affaire. L'instruction suit son cours et Bonnaure est condamné par l'arrêt de la Cour d'assises de la Seine le 17 janvier 1936, à un an de prison avec sursis.

Il interrompt, dès cette époque, toute activité politique et professionnelle et mène une vie très retirée. Il devait mourir 6 ans plus tard, le 19 février 1942, à Neuilly-sur-Seine. Il était âgé de 56 ans.

BONNEFILLE (FRÉDÉRIC. AUGUSTE. JOSEPH), né le 14 décembre 1841 à Marines (Seine-et-Oise), mort le 29 avril 1922 à Massy (Seine-et-Oise).

*Sénateur de Seine-et-Oise
de 1898 à 1909.*

Frédéric Bonnefille commença ses études secondaires au Collège de Pontoise et les termina à Paris. Il entra ensuite dans l'administration vicinale et fut successivement employé à Versailles, Etampes, Méréville et Longjumeau.

Attaché tout d'abord au service du génie pendant la guerre de 1870-1871, il servit aux avant-postes jusqu'au jour où il fut promu capitaine de la 2^e compagnie des mobilisés de Seine-et-Oise, affecté au fort de Montrouge.

Il quitta le service vicinal en 1876 pour prendre, à Massy, la direction d'une importante usine de produits céramiques à laquelle était annexée une exploitation agricole.

Il débuta dans la politique en 1881 comme maire de Massy. Deux ans plus tard, il devenait conseiller général du canton de Longjumeau, présidait la Commission de la voirie départementale et s'occupait très activement des questions relatives aux routes, aux chemins de fer, aux tramways et à la navigation de Seine-et-Oise. Il était en outre délégué du Conseil général au Conseil départemental de l'instruction publique et Président du Comité départemental des habitations à bon marché.

Candidat aux élections législatives des 20 août et 3 septembre 1893 dans l'arrondissement de Corbeil, contre le candidat boulangiste, M. Argeliès, il obtint au premier tour de scrutin un nombre imposant de voix, mais se désista au second, en faveur du candidat républicain M. Périllier, qui fut d'ailleurs battu par le boulangiste.

Il se présenta au Sénat à l'élection partielle du 27 mars 1898 destinée à pourvoir au remplacement de M. Ernest Hamel, décédé le 6 janvier. Il emporta le siège par 800 voix sur 1.350 votants au deuxième tour de scrutin. Il fut réélu au renouvellement du 28 janvier 1900 au premier tour de scrutin par 751 voix sur 1.356 suffrages exprimés.

Il s'inscrivit au centre gauche et à la gauche républicaine et appartint à plusieurs commissions spéciales.

Il participa à différents débats portant notamment sur la nouvelle évaluation des propriétés non bâties, les accidents du travail (1899); l'établissement par la ville de Paris de taxes directes ou indirectes en remplacement de droits d'octroi sur les boissons hygiéniques (1900); l'incompatibilité appliquée aux médecins de l'assistance publique (1901); la marine marchande (1902); l'établissement d'un chemin de fer d'intérêt local à voie normale dans le département de Seine-et-Oise, le budget des travaux publics de l'exercice 1908, la loi de finances du même exercice (1907). Il déposa en outre de nombreux rapports relatifs à des questions d'intérêt local.

Il fut battu au renouvellement du 3 janvier 1909, et abandonnant désormais la politique, retrouva sa ville de Massy où il mourut le 29 avril 1922, à 81 ans.

Dans la profession de foi qu'il adressa à ses électeurs lorsqu'il obtint son deuxième mandat de Sénateur en 1900, il déclarait, de concert avec ses colistiers: « En politique, républicains — cela va sans dire — nous sommes avant tout du parti des braves gens qui veulent qu'on laisse la France tranquille. Ceux qui poussent à la guerre des classes font œuvre coupable parce qu'ils troublent le pays et empêchent les affaires. L'Union des honnêtes résoudra seule la question sociale. »

Il encourageait toutes les institutions favorables au développement de la mutualité, de la protection industrielle et agricole, des écoles professionnelles, etc.

BONNEFOUS (GEORGES), né à Paris le 30 novembre 1867, mort à Paris le 27 mai 1956.

*Député de Seine-et-Oise de 1910 à 1936.
Ministre du Commerce
et de l'Industrie de 1928 à 1929.*

Après avoir terminé ses études de droit, Georges Bonnefous se fit inscrire, en 1890, au barreau de Paris. Dès l'année suivante, il fut nommé secrétaire de la Conférence, plaida beaucoup et avec succès, puis devint avocat-conseil du Syndicat de la Presse parlementaire. De 1896 à 1898, il assumait les fonctions de chef-adjoint de Cabinet d'André Lebou, Ministre des Colonies; il collabora à plusieurs journaux, notamment à « *La République Française* » et à « *La Liberté* », leur donnant régulièrement des articles politiques. De 1900 à 1906, il publia « *L'Année Politique* » qui lui valut le prix Audiffred.

Lorsqu'il décida de se présenter aux élections générales législatives des 24 avril et 8 mai 1910, il était parfaitement préparé au rôle qu'il allait remplir pendant 26 années. Il fut élu député de la deuxième circonscription de Versailles, au deuxième tour de scrutin. Il obtint 7.547 voix contre 6.716 à M. Laurent, son principal adversaire.

Inscrit au Groupe de l'Union républicaine démocratique, il est nommé membre de diverses commissions, de la Commission des économies, de la Commission des mines (1910). Il s'intéresse au projet de loi portant approbation de la convention conclue entre la France et l'Allemagne, le 4 novembre 1911, pour la délimitation de leurs possessions respectives en Afrique équatoriale (1912); au projet de loi tendant à réglementer l'affichage électoral (1914).

Il est réélu, au premier tour de scrutin, aux élections générales du 26 avril 1914. Il emporte son siège avec 8.379 voix contre 5.524 à M. Genet.

Membre de la Commission du suffrage universel (1914), de la Commission de l'Armée (1917), il proposa, dès le début des hostilités, l'institution, pour les officiers, sous-officiers, caporaux et soldats des Armées de Terre et de Mer, d'une médaille dite de la « Valeur Militaire », destinée à commémorer les citations individuelles à l'ordre de l'Armée, du Corps d'Armée et de la Division. Il faut noter aussi sa proposition de loi concernant les actions en justice des sujets des puissances en guerre avec la France (1916) et son rapport sur la proposition de loi tendant à assurer plus rigoureusement la répression des crimes et délits contre la sûreté extérieure de l'Etat (1916).

Le 16 novembre 1919, il se présente aux élections générales, sur la liste Républicaine d'Union nationale démocratique où il occupait la quatrième place et qui fut élue toute entière. Il recueillit 86.596 voix sur 175.817 votants. Membre de nombreuses commissions, il présida, de 1919 à 1924, la Commission des finances et celle du suffrage universel. Il faut citer ses propositions de loi tendant : à faciliter la création de Caisses mutualistes de remboursement intégral des fonds d'Etat russes appartenant à des Français (1922); à remplacer les bons de la Défense nationale alors en circulation par des bons à lots amortissables (1924). Il intervint, en qualité de président de la Commission du suffrage universel, dans les discussions : des propositions de loi concernant le scrutin de liste régional et le renouvellement partiel de la Chambre des Députés; de propositions de loi relatives au suffrage des femmes (1924).

Aux élections générales du 11 mai 1924, qui eurent également lieu au scrutin de liste, ses électeurs lui demeurèrent fidèles : il est réélu avec 78.242 voix sur 220.879 votants, deuxième de la liste républicaine d'Union nationale démocratique.

Membre des mêmes commissions que sous les précédentes législatures, il est nommé en outre membre de la Commission chargée d'examiner les projets ou propositions de loi relatifs à la mise en valeur du département de la Corse.

Il s'intéresse aux propositions de loi interdisant le cumul des mandats de sénateur et de député; au rétablissement du scrutin uninominal pour l'élection des députés (1927).

Le 22 avril 1928 (retour au scrutin d'arrondissement) il est élu député de la quatrième circonscription de Versailles; il obtient, au premier tour de scrutin, 11.480 voix contre 4.193 à M. Daloyan et, par le décret du 11 novembre de cette même année, il est nommé Ministre du Commerce et de l'Industrie dans le cinquième Cabinet Poincaré. Le Cabinet démissionne le 27 juillet 1929; il est remplacé le 29 juillet suivant par le onzième Cabinet Briand. Georges Bonnefous y conserve son portefeuille jusqu'au 22 octobre 1929, date à laquelle ce Cabinet démissionne. En cette qualité, Georges Bonnefous prend part à la discussion du projet de loi tendant à l'approbation d'accords commerciaux entre la France et l'Autriche, entre la France et la Tchécoslovaquie (1929).

En qualité de député, il prend part à la discussion d'un projet de loi sur les vins (1929); sur la réorganisation des tribunaux de Première instance (1930).

Aux élections générales législatives du 1^{er} et 8 mai 1932, il est réélu, au deuxième tour de scrutin, député de la quatrième circonscription de Versailles. Il obtient 10.992 voix contre M. Sennac, concurrent redoutable, qui en recueille 10.027.

A la Chambre, Membre de la Commission des finances et de la Commission du suffrage universel — ainsi que sous les législatures précédentes — membre de la Commission du règlement et de la Commission de la comptabilité, il s'intéresse tout particulièrement, ainsi qu'il l'a toujours fait, à ces questions financières et électorales dans lesquelles il est devenu maître. Il prend part à la discussion : d'un projet de loi portant autorisation de rembourser ou de convertir divers fonds publics (1932); d'un projet de loi portant réforme fiscale (1934); d'un projet de loi relatif à l'exécution de grands travaux contre le chômage (1934). Aux élections générales du 26 avril 1936, il ne sollicita pas le renouvellement de son mandat. Il se consacra à la rédaction de plusieurs ouvrages, notamment à l'« Histoire Politique de la Troisième République » qui était en cours de publication lorsque, le 27 mai 1936, Georges Bonnefous mourut à son domicile à Paris à l'âge de 89 ans.

Il était le père de M. Edouard Bonnefous, ancien député U.D.S.R. de Seine-et-Oise, ancien Ministre, actuellement sénateur de Seine-et-Oise et Membre de l'Institut.

BONNEFOUS (LOUIS, MARIE, FRANÇOIS), né le 7 septembre 1859 à Auriac (Aveyron), décédé le 13 juin 1942 à Rodez.

Député de l'Aveyron de 1928 à 1936.

Louis Bonnefous fit ses études secondaires à Rodez puis à la Faculté de Médecine de Montpellier où il fut interne des hôpitaux, puis reçu docteur en médecine en 1885.

Chirurgien de l'hôpital de Rodez, il exerça sa profession dans cette ville jusqu'en 1928, date à laquelle il se lança dans la politique.

Il fut élu député de la circonscription de Rodez aux élections générales du 22 avril 1928 au premier tour de scrutin par 13.798 voix contre 11.296 à M. Raynaldy député sortant. A la Chambre, il s'inscrivit au groupe de l'Union républicaine démocratique et fit partie des Commissions de l'hygiène (1928), de l'enseignement et des Beaux-arts (1930). Il fut rapporteur de projets et propositions relatifs à la vaccination anti-diphthérique. Il intervint dans la discussion des budgets de 1929, 1930 et 1931 et dans celle de plusieurs propositions de loi sur l'élection des députés (1932).

Réélu le 1^{er} mai 1932 par 13.390 voix, au premier tour de scrutin, dans la même circonscription il siégea à nouveau à la Commission de l'hygiène dont il fut nommé vice-président.

Il déposa plusieurs rapports sur différents projets et propositions de loi ayant trait à l'hygiène et à l'urbanisme.

Au cours de l'année 1933, il intervint dans un débat sur l'amnistie et prit part à une discussion sur le redressement budgétaire.

Il ne se représenta pas aux élections générales de 1936.

Louis Bonnefous était président de la Société des médecins de l'Aveyron, de la Fédération des syndicats médicaux du département, du Comité de la Croix rouge à Rodez et du Comité antituberculeux.

Il fut directeur de l'hôpital auxiliaire n° 11 de la Croix rouge pendant la guerre et reçut, en 1918, avec la croix de la Légion d'honneur, la médaille d'argent de la reconnaissance française.

Il était conseiller municipal de Rodez et mourut dans cette ville en 1942 à 83 ans.

BONNEFOY - SIBOUR (GEORGES, AGUSTE), né le 28 septembre 1849 à Pont-Saint-Esprit (Gard), mort le 10 juillet 1918 à Neuilly-sur-Seine.

*Député du Gard de 1889 à 1893.
Sénateur du Gard de 1894 à 1918.*

Georges Bonnefoy-Sibour était issu d'une vieille famille républicaine qui donna à la Troisième République plusieurs administrateurs et hommes politiques.

Son père et son grand-père avaient été, avant lui, maires de Pont-Saint-Esprit et conseillers généraux du Gard. Son père Adrien Bonnefoy-Sibour était le neveu

de Monseigneur Sibour, archevêque de Paris qui mourut assassiné en 1857. Il avait été autorisé par testament à porter son nom. Il avait précédé son fils au Sénat où il représentait le département du Gard en 1867 et avait constamment voté contre la majorité monarchiste.

Georges Bonnefoy-Sibour était propriétaire viticulteur à Pont-Saint-Esprit et président de la Société de secours mutuels « l'Union ouvrière » fondée par son père. Il eut une brillante conduite pendant la guerre de 1870-1871 comme capitaine adjudant major des mobiles du Gard.

Il était déjà conseiller municipal et maire de sa commune natale lorsqu'il fut élu conseiller général du Gard en 1877. Il devait par la suite être secrétaire puis Président de l'assemblée départementale. Après deux échecs successifs aux élections législatives partielles des 2 février 1879 et 26 février 1889, il se présenta aux élections générales des 22 septembre et 6 octobre 1889 dans la circonscription d'Uzès et fut élu au second tour de scrutin, comme républicain, par 11.533 voix contre 8.762 obtenues par M. Peyre, ancien député, monarchiste révisionniste.

Il fit partie de plusieurs commissions spéciales mais ne prit pas la parole en séance publique.

Il se représenta aux élections générales des 20 août et 3 septembre 1893, obtint 6.405 voix au premier tour de scrutin mais fut battu au second tour par M. Crémieux, radical, qu'il devait retrouver plus tard au Sénat.

Georges Bonnefoy-Sibour ayant pris goût à la vie publique se présenta aux élections sénatoriales du 7 janvier 1894. Il fut élu au second tour de scrutin par 575 voix sur 843 votants. Il fut réélu aux renouvellements des 4 janvier 1903 au premier tour de scrutin par 421 voix sur 827 votants et 7 janvier 1912 par 483 voix sur 831 votants, au deuxième tour.

Inscrit au groupe de la Gauche démocratique, il fit partie de plusieurs commissions spéciales et fut secrétaire de la Commission de l'armée. Il intervint fréquemment tant en commission qu'en séance publique. Fidèle à ses origines, il s'intéressa aux problèmes viticoles mais son activité s'étendit à d'autres domaines. On l'entendit à propos du recrutement de l'armée (1895), de l'achat de conserves de viandes destinées à l'armée (1895), des primes à la filature de la soie (1897), du budget de l'exercice 1900 (1899), de l'amnistie (1900) et de la fraude sur les vins (1906).

Rapporteur des projets de loi sur la réintégration du capitaine Dreyfus et du lieutenant colonel Picquart, il plaida avec émotion la cause des deux officiers le 13 juillet 1906.

Le 16 décembre de la même année, il vota la loi sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat et exprima sa confiance au gouvernement Briand le 17 mars 1910 dans l'affaire des liquidateurs des biens des congrégations.

Parlementaire assidu et laborieux Georges Bonnefoy-Sibour se vit confier à plusieurs reprises de hautes fonctions par ses collègues. Il fut secrétaire du

bureau du Sénat de 1897 à 1899, secrétaire de l'Assemblée Nationale réunie pour l'élection du Président Loubet en 1899, questeur du Sénat de 1903 à 1911. Il s'acquitta de son mandat de questeur avec sa conscience habituelle, s'intéressa à l'administration des services et à l'amélioration du Palais du Luxembourg.

Rélu questeur en 1918, après une interruption réglementaire, il ne put cette fois donner sa mesure. Il mourut le 10 juillet 1918 après une courte maladie.

Son éloge funèbre fut prononcé à la séance du 16 juillet 1918 par le Président Antonin Dubost qui retraça la carrière fructueuse du disparu : « Bonnefoy-Sibour, dit-il, était un laborieux. Pénétré de la conscience de ses devoirs de parlementaire, il les accomplissait avec une assiduité minutieuse et exemplaire... Dans ses fonctions de Questeur, son zèle ne s'est jamais ralenti et il prenait une part efficace à l'administration de nos services, comme à l'amélioration du Palais que nous occupons... Il jouissait de nombreuses amitiés, qui seront douloureusement atteintes par sa disparition, et de l'estime générale de tous ses collègues... ».

Georges Bonnefoy-Sibour était le père de Adrien Bonnefoy-Sibour qui succéda à Jean Chiappe en 1934 comme préfet de police.

BONNELAT (PIERRE, CÉLESTIN, EMILE), né le 17 juin 1845 à Saint-Amand-Montrond (Cher), mort le 30 septembre 1933 à Saint-Amand-Montrond.

Sénateur du Cher de 1910 à 1921

Minotier à Saint-Amand, Emile Bonnelat s'occupa de bonne heure de questions locales, plus spécialement agricoles et viticoles, et présida de nombreux groupements et organismes de défense du monde paysan, tels que Syndicats, Sociétés mutualistes, qui lui valurent une grande notoriété. Il devint plus tard, vice-président de la Chambre de commerce de Bourges.

Il débuta dans la politique comme maire de Saint-Amand-Montrond en 1896 pour le rester jusqu'en 1912, puis entra au conseil d'arrondissement et en fut élu vice-président.

Il se présenta au Sénat, à l'élection partielle du 2 octobre 1910 destinée à pourvoir au remplacement de M. Daumy, décédé le 6 juillet. Il emporta le siège au deuxième tour de scrutin par 360 voix contre 311 à M. Pajot ancien député. Il fut rélu au renouvellement du 7 janvier 1912, au troisième tour de scrutin, par 365 voix sur 695 suffrages exprimés. Il s'inscrivit au groupe de la gauche démocratique et appartint à diverses commissions spéciales, notamment à celle des pétitions, à celle des congés et à celle de l'initiative parlementaire. Il se cantonna dans son rôle de commissaire, ne prenant part à aucun débat en séance publique.

Il fut battu au renouvellement du 9 janvier 1921, n'ayant obtenu, au troisième tour de scrutin, que 230 voix sur 686 votants.

Il reprit la direction de ses affaires à Saint-Amand-Montrond, où il mourut le 30 septembre 1933.

BONNET (Georges), né le 23 juillet 1889 à Bassillac (Dordogne).

Député de la Dordogne de 1924 à 1928.

de 1929 à 1942 et depuis 1956.

Sous-Secrétaire d'Etat

à la Présidence du Conseil,

Ministre du Budget, des Pensions, du Commerce et de l'Industrie, des Postes, Télégraphes et Téléphones, des Travaux publics, des Finances, et de l'Economie Nationale, des Affaires étrangères et Ministre d'Etat de 1925 à 1940.

Georges Bonnet est le fils de Gaston Bonnet, ancien conseiller à la Cour de Cassation.

Licencié en droit, licencié ès lettres, diplômé d'études supérieures de philosophie, il est brillamment reçu au concours d'auditeur au Conseil d'Etat, en 1913.

Mobilisé comme Maréchal-des-logis en août 1914, il termine la guerre comme lieutenant d'artillerie avec la Croix de guerre et celle de Chevalier de la Légion d'honneur.

Après l'armistice, il est nommé, par Clemenceau, directeur des services de la démobilisation, où il travaille avec le Général Giraud, Sous-chef d'Etat-major de l'Armée.

Collaborateur de Gabriel Hanotaux, de l'Académie française, il écrit avec lui « *Le Guide des champs de bataille de 1914-1918* ».

Délégué de la France à la Conférence de la Paix, dont il est l'un des secrétaires, il approche les grands hommes d'Etat étrangers qui participent à la préparation du traité de Versailles, notamment Wilson et Lloyd-Georges.

Chef de Cabinet du Sous-secrétaire d'Etat aux Postes, télégraphes et téléphones, Louis Deschamps, de 1919 à 1921, il est nommé chef de la délégation française à la Conférence de l'Union postale de Madrid, et fait adopter le franc-or comme monnaie internationale.

Ainsi introduit dans le monde politique, il se présente aux élections générales législatives du 16 novembre 1919 dans son département natal ; il figure en deuxième position sur la liste de concentration économique et républicaine, mais essuie un échec.

Il prend sa revanche aux élections générales suivantes où il est élu au quotient électoral le 11 mai 1924, sur la liste d'Union des gauches, ayant obtenu personnellement 49.875 voix, sur 106.595 votants. Ce devait être le début d'une carrière politique prestigieuse.

Le scrutin uninominal ayant été rétabli, il est battu le 22 avril 1928 dans la circonscription de Nontron. Son absence de la vie parlementaire est de courte durée. Le 24 février 1929, il emporte, à une élection partielle, au premier tour de scrutin, par 7.220 voix, contre 3.324 à M. Lacombe, le siège laissé vacant dans la première circonscription de Périgueux

par l'élection de M. Félix Gadaud au Sénat; il est par la suite réélu aux renouvellements normaux du 1^{er} mai 1932, par 9.705 voix contre 2.343 à M. Eyraud, et du 26 avril 1936, par 8.549 voix contre 5.012 à M. Bouthonnier toujours au premier tour de scrutin.

Il sera quinze fois Ministre : le 17 avril 1925, à 35 ans, il est nommé Sous-secrétaire d'Etat à la Présidence du Conseil dans le deuxième Cabinet Painlevé. Il organise ses services, jusque là embryonnaires, rétablit la paix religieuse en Alsace-Lorraine et crée le Conseil économique. Le 29 octobre de la même année, il devient Ministre du Budget dans le troisième Cabinet Paul Painlevé. Il est ensuite successivement Ministre des Pensions dans le deuxième Cabinet Edouard Herriot du 19 juillet 1926, Ministre du Commerce et de l'Industrie dans le premier Cabinet Camille Chautemps du 21 février 1930, Ministre des P.T.T. dans le Cabinet Steeg du 13 décembre 1930, Ministre des Travaux publics dans le Cabinet Paul-Boncour du 18 décembre 1932, Ministre des Finances dans le premier Cabinet Daladier du 31 janvier 1933, le premier Cabinet Albert Sarraut du 26 octobre 1933 et le deuxième Cabinet Camille Chautemps du 26 novembre 1933.

C'est en qualité de Ministre des Finances qu'il créa la loterie nationale qui devait survivre à tous les événements, et obtint du Parlement le vote de mesures de redressement financier qui, à trois reprises, en février, en mai, et en décembre 1933, réduisirent de plusieurs milliards le déficit budgétaire.

Il est à nouveau Ministre du Commerce et de l'Industrie dans le quatrième Cabinet Laval du 7 juin 1935 et le deuxième Cabinet Albert Sarraut du 24 janvier 1936. Il prépare, à ce titre, l'exposition internationale de 1937, approuve les plans du Palais de Chaillot et signe le premier traité de commerce avec les Etats-Unis.

Entre-temps, il est délégué à la Conférence de Lausanne qui le nomme président de celle de Stresa en 1932.

En 1933, il prend la tête de la délégation française à la Conférence de Londres.

Nommé en juin 1936, ambassadeur de France à Washington, il informe le Président Roosevelt du danger imminent de la guerre et lui demande de ne pas laisser voter la loi de neutralité par le Congrès.

Lors de la crise financière de 1937, il est rappelé en France pour prendre le Ministère des Finances et de l'Economie nationale dans le troisième Cabinet Camille Chautemps formé le 22 juin pour « sauver le franc », selon l'expression de Paul Reynaud. Grâce aux pleins pouvoirs que lui accorde le Parlement, il rétablit une fois de plus notre situation financière.

En janvier 1938, après la chute du Ministère, M. Albert Lebrun, Président de la République, fait appel à lui pour former le nouveau Gouvernement. Assuré du concours de Joseph Caillaux et d'Henri

Béranger, il lance un appel radiodiffusé au pays et lui demande de consentir à l'Union Nationale face à la guerre qui nous menace. Il demande au Président Lebrun de prendre l'engagement de dissoudre la Chambre au cas où le Gouvernement serait renversé. Mais le Président refuse de lui donner cette assurance.

Il consent malgré tout à entrer dans le quatrième Cabinet Camille Chautemps, en qualité de Ministre d'Etat chargé de la coordination de l'action économique et financière du Gouvernement. Il est ensuite Ministre des Affaires étrangères dans le troisième Cabinet Edouard Daladier. Pendant cette période inquiétante qui précède la guerre, il essaie de toutes ses forces d'en retarder l'échéance pour permettre à notre aviation de rattraper son retard. Il reçoit les Souverains anglais en 1938 au Quai d'Orsay et signe plusieurs accords internationaux notamment les accords franco-espagnols et franco-turcs. Après la déclaration de guerre il quitte le Quai d'Orsay pour la Place Vendôme où il assume les fonctions de Garde des Sceaux dans le même Cabinet.

Le 10 juillet 1940, à Vichy, il vote les pouvoirs constituant au Maréchal Pétain, comme la majorité de ses collègues du Parlement. Mais il ne cache pas ses sentiments envers l'occupant et, en 1943, menacé d'être arrêté par les Allemands, il se réfugie en Suisse où il écrit deux ouvrages : « *Défense de la Paix* » et « *Fin d'une Europe* ».

Rentré en France après la libération, il redescend dans l'arène politique, et malgré les forces d'opposition qu'il trouve en face de lui, se fait élire en 1950 conseiller général du canton de Champagnac, pour être réélu en 1953, et maire de Brantôme. En 1956, il entre à nouveau au Palais-Bourbon, élu sur la liste radicale par 46.511 voix sur 207.400 votants aux élections générales du 2 janvier. Il retrouve son siège à celles du 30 novembre 1958, dans la 3^e circonscription de la Dordogne, au deuxième tour de scrutin, par 27.133 voix sur 54.676 votants.

Membre de la Commission des finances depuis 1956, il est rapporteur du budget des Affaires étrangères. Depuis 1959, il appartient au groupe de l'Entente démocratique.

Ses interventions à la tribune, malgré l'intérêt qu'elles présentent, sont trop nombreuses pour être toutes citées. Mais on peut dire qu'il n'est guère de débats financiers, économiques, ou de politique extérieure auxquels il n'ait participé, sans se désintéresser pour autant des questions agricoles, du sort des retraités et pensionnés, etc.

Depuis sa rentrée au Parlement, en 1956, il est intervenu dans les débats budgétaires, dans ceux relatifs au Marché Commun, à l'Algérie, à l'Agriculture, au Maroc, à la Tunisie, à la réforme de l'armée, à la politique extérieure, à la réforme des régimes matrimoniaux, etc.

Membre du barreau de Paris depuis 1928, il eut l'occasion de plaider d'importantes affaires civiles, dans la limite

où il ne les jugeait pas incompatibles avec ses mandats politiques.

Il a épousé Odette Pelletan, petite-fille d'Eugène Pelletan et de Dionys Ordinaire, qui furent, l'un et l'autre, à l'origine de la fondation de la Troisième République.

En plus des ouvrages cités plus haut, il a publié : « *La philosophie du droit chez Savigny* » ; « *Lettres d'un bourgeois de 1914* » ; « *Les finances de la France* » (en collaboration avec Roger Auboin) ; « *Comment avoir un franc stable* » en 1925, où l'on trouve exposées la plupart des mesures que devait appliquer peu après Raymond Poincaré ; « *Le 'Quai d'Orsay sous trois Républiques* » (1960).

Il est titulaire de nombreuses décorations étrangères, dont la Grand Croix de l'ordre de Saint-Georges et la Croix de guerre belge.

Au mois d'octobre 1960, il a été l'objet à Périgueux d'une manifestation touchante pour fêter son jubilé politique, au cours de laquelle M. Maurice Faure, ancien Ministre, rendit hommage à « un des plus illustres enfants du Périgord » et évoqua sa politique étrangère pleine de clairvoyance et de perspicacité.

BONNET (JOSEPH/LOUIS), né le 16 juin 1856 à Allanche (Cantal), mort le 25 décembre 1925 à Neuilly-sur-Seine.

Député de la Seine de 1921 à 1925.

Joseph/Louis Bonnet, après de brillantes études au collège d'Aurillac, entre directement dans le journalisme. Doté d'un esprit curieux et original, il se passionne de bonne heure pour la science politique.

En 1898, il devient secrétaire du Comité d'action pour les réformes républicaines dont font partie des hommes comme Henri Brisson, Léon Bourgeois, Mesureur.

En 1901, il organise, sous leur patronage, le premier congrès radical-socialiste. Premier secrétaire général de ce parti, il est le fondateur et le vice-président de la ligue radicale et radical-socialiste de la représentation proportionnelle.

Il se présente aux élections législatives des 26 avril et 10 mai 1914, dans la Seine, mais n'est pas élu.

En 1921, une double élection partielle a lieu dans la deuxième circonscription de la Seine pour pouvoir au remplacement de M. Millerand élu Président de la République et de M. Lauche décédé.

Joseph, Louis Bonnet se présente et est élu le 13 mars 1921 sur la liste de l'Union républicaine nationale et sociale avec 69.346 voix sur 129.664 suffrages exprimés.

Inscrit au groupe de l'action républicaine et sociale, son activité est intense tant au sein de la Commission du suffrage universel à laquelle il appartient, qu'en séance publique. Il se fait le spécialiste des problèmes de mécanisme parlementaire et dépose plusieurs propositions de loi sur le mode d'élection des députés et des sénateurs, l'établissement d'un scrutin de liste avec représentation

proportionnelle, l'envoi des bulletins de vote et des circulaires.

Il est également l'auteur d'une proposition de résolution tendant à modifier la constitution. Il rapporte la plupart de ses propositions.

Une autre de ses préoccupations est la poursuite des agresseurs de la France. A cinq reprises, entre 1921 et 1923, il interpelle le Gouvernement sur les sanctions à prendre en vertu du traité de Versailles contre l'ex-empereur d'Allemagne et les chefs civils et militaires de son empire qui ont ordonné des mesures contraires aux lois ordinaires de la guerre et aux conventions internationales.

Le 19 janvier 1922, il développe une de ces interpellations et prononce à ce sujet un discours émouvant, souvent interrompu par des députés d'extrême gauche.

Ses interventions dans les discussions budgétaires témoignent des mêmes préoccupations. Durant l'examen du budget des Affaires étrangères, il réclame l'application du traité de Versailles (1922) ; dans le débat sur le budget de l'Intérieur, il s'intéresse à l'affichage électoral (1923).

Il est entendu, en outre, dans tous les débats sur des projets et propositions de loi concernant l'élection des députés (1923), la fixation de leur nombre (1923), l'envoi des bulletins de vote (1924).

Il se représente aux élections générales du 11 mai 1924 sur la liste d'Union républicaine sociale et nationale et est réélu avec 56.609 voix sur 171.929 votants. Inscrit au Groupe des républicains de gauche, il est membre de la Commission d'assurance et de prévoyance sociales et de la Commission des comptes définitifs et des économies. Il retrouve son siège à la Commission du suffrage universel et fait partie, en outre, de la Commission d'enquête sur les conditions dans lesquelles le Comité des intérêts économiques est intervenu dans la dernière campagne électorale, et de la Commission chargée du dépouillement des professions de foi et des programmes électoraux.

Il continue de s'intéresser aux questions électorales et constitutionnelles. Il dépose une nouvelle proposition de loi sur l'élection des députés et une nouvelle proposition de résolution tendant à la révision de la Constitution.

Il présente, en outre, d'autres propositions de loi sur les élections municipales de Paris et l'organisation municipale de la capitale. Il reprend inlassablement sa lutte contre les responsables de la guerre et demande encore une fois à interpeller le Gouvernement sur l'application du traité de Versailles et les sanctions à prendre contre l'ex-empereur Guillaume II.

Frapné par la maladie, il n'a plus la force d'exposer ses idées à la tribune. Il n'intervient que deux fois en 1925, dans la discussion du budget des Affaires étrangères et d'un projet de loi relatif à l'élection des conseils municipaux. Il meurt le 25 décembre de la même année à Neuilly, à 69 ans.

Son éloge funèbre est prononcé à la séance du 28 décembre 1925 par le Président Herriot qui rappelle l'attachement

du disparu à la liberté et à la justice, souligne la précision de ses connaissances politiques et le qualifie de « véritable historiographe de la Troisième République ».

Joseph, Louis Bonnet était officier de la Légion d'honneur.

BONNET (LOUIS, EUGÈNE), né le 6 octobre 1815 à Jujurieux (Ain), mort le 26 novembre 1892 à Jujurieux.

Sénateur de l'Ain de 1876 à 1885.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 391).

S'étant ainsi retiré de la vie publique, il revint dans son pays natal où il mourut le 26 novembre 1892, à 77 ans.

BONNET DE PAILLERETS (MARIE-JOSEPH), né à Marvéjols (Lozère) le 11 septembre 1867, mort à Paris le 29 janvier 1930.

Député de la Lozère de 1919 à 1928.

Sénateur de la Lozère de 1928 à 1930.

Issu d'une famille de montagnards lozériens, fils d'un conservateur des hypothèques, Marie Joseph Bonnet de Paillerets, après des études secondaires puis juridiques s'inscrivit au barreau de Marvéjols en 1889. Il s'intéressa très tôt aux affaires publiques et fut élu conseiller municipal, dès l'âge légal, en 1895. Il devint adjoint au maire, puis maire de Marvéjols en 1907 pour le rester jusqu'en 1920. Il remplit sans faiblir ses fonctions pendant la guerre de 1914-1918 où il se multiplia pour aider ses concitoyens, recueillir et soigner les blessés et évacués du front.

Elu conseiller général de la Lozère en 1908, constamment réélu depuis lors, il fut nommé vice-président de l'assemblée départementale la même année, puis président en 1922 et ne cessa de l'être jusqu'à sa mort. Il se présenta aux élections générales de 1919 sur la liste d'Union républicaine et fut élu, le 16 novembre, avec 14.206 voix sur 25.793 votants. Inscrit au groupe de l'entente républicaine démocratique, il fut membre de la Commission des marchés de la guerre et président de cette Commission.

Soit à ce titre, soit à celui de simple député, il intervint fréquemment en séance publique. Il prit notamment la parole dans des discussions budgétaires (1919-1921-1922-1923), dans un débat relatif à la répartition entre les communes et les départements d'un dixième ajouté à l'impôt sur le chiffre d'affaires (1920).

Réélu le 11 mai 1924 aux élections générales en tête de la liste d'Union républicaine, avec 14.850 voix sur 25.640 votants, il retrouva son siège à la Commission des marchés de la guerre. Il appartint également à la Commission d'assurance et de prévoyance sociales et à la Commission de l'administration générale, départementale et communale.

Son activité, au cours de cette législature porta essentiellement sur la défense des intérêts ruraux, la situation financière des départements et des communes et les questions sociales. Il déposa une proposition de résolution sur l'institution d'un régime de retraites pour les employés et ouvriers départementaux et communaux et fut rapporteur de cette proposition et d'un projet de loi déposé par le Gouvernement sur cette même question. Il participa aux discussions budgétaires (1924, 1925, 1926, 1927). Il prit également la parole dans les débats concernant : la répartition d'un fonds de subvention destiné à venir en aide aux départements (1924), l'assistance aux vieillards, infirmes et incurables (1924), l'ouverture d'un crédit destiné à faciliter aux agriculteurs l'achat d'engrais azotés (1924), le prix du pain (1926).

Le scrutin uninominal ayant été rétabli, il ne se représenta pas aux élections générales d'avril 1928, mais sa retraite fut de courte durée. Le 16 juin 1928, le décès d'un sénateur de la Lozère, M. Daudé-Gleize, rendit vacant un siège à la Haute Assemblée. M. Bonnet de Paillerets posa sa candidature et fut élu le 16 septembre 1928 par 259 voix contre 116 à son adversaire le plus favorisé. Dans sa profession de foi, il s'était fait le champion des réformes sociales et avait préconisé une politique d'entente « ayant toujours pensé qu'il faut chercher ce qui unit les hommes et non ce qui les divise ».

Admis au Sénat, il fut nommé membre de la Commission de l'administration générale, départementale et communale. Frappé par la maladie peu de temps après, il ne put donner sa mesure et faire profiter la Haute Assemblée de son expérience. Il mourut à Paris le 29 janvier 1930 à 63 ans.

Son éloge funèbre fut prononcé à la séance du 4 février par le Président Paul Doumer qui rendit hommage à la loyauté et à l'esprit généreux du disparu « mort trop tôt pour avoir pleinement rempli sa destinée. Du moins laisse-t-il le souvenir d'un homme de bien, loyal et droit, attaché à ses concitoyens, aimant et servant sa petite patrie lozérienne, comme la grande patrie française ».

BONNEVAL (ANATOLE, FERNAND, MARIE DE), né le 5 novembre 1838 à Bourges (Cher), mort le 2 février 1911 à Issoudun (Indre).

Député de l'Indre de 1885 à 1889.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 392).

Il fut battu aux élections générales de 1889, par Leconte, conseiller général, au scrutin de ballottage. Il essaya le même échec aux élections générales de 1893 et abandonna la politique.

Il mourut à Issoudun, où il résidait, le 2 février 1911 à 73 ans.

BONNEVAY (LAURENT, MARIE, BENOIT), né le 28 juillet 1870 à Saint-Didier-au-Mont-d'Or (Rhône), mort le 28 mai 1957 à Lyon.

Député du Rhône de 1902 à 1924,

Sénateur du Rhône de 1924 à 1927.

Député du Rhône de 1928 à 1942.

Membre de l'Assemblée

consultative provisoire de 1944 à 1945.

Ministre de la Justice, Garde des Sceaux de janvier 1921 à janvier 1922.

Laurent Bonnevey était le fils de Jacques Bonnevey avoué et conseiller général du Rhône qui fut l'un des chefs du parti républicain de la région, à la fondation de la troisième République. Il obtint sa licence en droit et s'inscrivit comme avocat à la Cour d'appel de Lyon en 1893. Premier secrétaire de la conférence, il y acquit rapidement une certaine notoriété et, en 1896, reçut le prix Mathevon. Mêlé de bonne heure à la politique locale, il débuta dans la vie publique en 1900 comme conseiller municipal. Il prit aussitôt la tête de l'opposition républicaine progressiste et devint l'adversaire irréductible du maire de l'époque, le docteur Augagneur.

Conseiller général du Rhône en 1904 il se vit confier la présidence de l'Assemblée départementale de 1934 à 1942 et de 1951 à 1957. Il put exercer au sein de cette sage Assemblée ses qualités d'administrateur. Il se fit, bien avant que l'Etat s'en préoccupât, l'avocat des vieux travailleurs et des mères délaissées.

Candidat pour la première fois aux élections législatives de 1902, dans la deuxième circonscription de Villefranche-sur-Saône, il fut élu au premier tour de scrutin, le 22 avril, par 11.094 voix contre 10.104 à M. Palix, député sortant.

Cette première élection marqua le début d'une carrière parlementaire qui devait se poursuivre pendant plus de quarante ans. Laurent Bonnevey fut réélu le 6 mai 1906 avec 11.915 voix sur 21.952 votants; le 24 avril 1910 avec 12.210 voix sur 20.880 votants; le 26 avril 1914 avec 10.203 voix sur 20.436 votants. En 1919, le scrutin de liste ayant été rétabli, c'est lui qui recueillit le plus grand nombre de voix sur la liste de l'Union des comités républicains, bien qu'il n'y figurât qu'en seconde position. Il fut réélu le 16 novembre avec 59.450 voix sur 156.075 votants.

Elu sénateur le 13 avril 1924, en remplacement de M. Ruffier décédé, par 389 voix sur 764 votants, il abandonna pendant quelques années le Palais-Bourbon pour le Palais du Luxembourg. Il ne se représenta pas aux élections sénatoriales de 1927 et après un bref repos, retrouva son siège de député aux élections générales du 22 avril 1928 par 10.107 voix sur 18.571 votants. Réélu le 1^{er} mai 1932 avec 10.149 voix sur 16.953 votants, il le fut également le 26 avril 1936, avec 8.613 voix sur 16.833 votants. Le 10 juillet 1940, lors de la séance de l'Assemblée Nationale de Vichy, il fut l'un des 80 députés qui refusèrent la délégation des pouvoirs constitutionnels au maréchal Pétain.

Délégué à l'Assemblée consultative provisoire au titre de la Chambre des députés, il ne brigua plus de mandat parlementaire après 1945 et se retira à Lyon où il continua d'exercer son mandat de conseiller général.

Laurent Bonnevey s'était inscrit, dès son arrivée à la Chambre des députés, au groupe progressiste. Cette position l'amena à se prononcer contre la séparation des Eglises et de l'Etat en 1905. Il fit partie par la suite du groupe de l'entente démocratique, du groupe des républicains de gauche et enfin du groupe des républicains de gauche et radicaux-indépendants. Au Sénat de 1924 à 1927, il s'inscrivit au groupe de l'Union républicaine.

Il fut en 1902, membre des Commissions de l'agriculture et des sociétés d'assurances; en 1906, membre des Commissions du travail, des assurances et de l'administration générale, en 1910 et 1914, président de la Commission d'assurance et de prévoyance sociales tout en continuant d'appartenir à la Commission de l'administration générale. De 1920 à 1942, il appartint régulièrement à la Commission des finances. Il retrouva son siège dans cette Commission en 1944. Il siégea également au cours de la législature 1928-1932, aux commissions des affaires étrangères et de la législation civile et criminelle et présida avec son intégrité habituelle la Commission d'enquête chargée de rechercher les origines des événements du 6 février 1934.

Cette énumération ne serait pas complète si l'on ne signalait que Laurent Bonnevey fut en outre membre du comité consultatif des assurances sur la vie (1902-1906), membre du Conseil supérieur des retraites ouvrières (1910-1914), secrétaire de la Chambre des députés de 1905 à 1906; il refusa de poser à nouveau sa candidature à ces fonctions en 1907.

Pendant les 40 ans de sa vie parlementaire, Laurent Bonnevey intervint sur tous les sujets tant en commission qu'en séance publique. Il est impossible de rapporter dans le détail une pareille activité, aussi semble-t-il préférable de signaler les principaux problèmes auxquels il s'intéressa.

Très préoccupé par les questions sociales et ouvrières, il a laissé son nom à la première loi sur les habitations à bon marché, la loi du 23 décembre 1912 dont il fut le rapporteur en séance publique. Il fut plus tard président de l'office des H.L.M. du Rhône et dernièrement une stèle fut inaugurée à sa mémoire à l'occasion de la construction d'un vaste immeuble d'H.L.M. à Bron-Parilly.

Il ne cessa après le vote de cette loi d'en réclamer l'application et intervint dans la plupart des discussions relatives aux loyers, au logement des familles nombreuses (1912), à l'élévation du prix des loyers (1913), aux baux et aux loyers pendant la guerre (1916).

Devenu Garde des Sceaux le 16 janvier 1921 dans le septième Cabinet Briand, il soutint devant les Chambres son projet de loi sur le règlement définitif du pro-

blème des loyers qui devait s'appliquer jusqu'en 1948. Toujours dans le domaine social il s'intéressa aux retraites ouvrières et exposa à ce sujet son point de vue en 1906. Il prit la parole à propos de l'assistance aux vieillards (1903), l'assistance médicale gratuite (1908), les œuvres d'assistance maternelle, l'aide aux familles nombreuses. Mutualiste convaincu, il présida plusieurs sociétés de secours mutuels et donna dans le Sud-Est de nombreuses conférences en faveur de la mutualité. Il intervint à la tribune à ce sujet à plusieurs reprises. Il déposa également de nombreuses propositions de loi relatives aux assurances et intervint en séance publique à propos de l'interdiction de l'assurance-décès des mineurs de moins de 7 ans (1905), du contrôle et de la surveillance des sociétés d'assurances sur la vie (1905).

Dès le début de la guerre de 1914-1918, il déposa des propositions de loi pour faciliter le retour à la vie civile des soldats ou aider les veuves de guerre. Partisan d'une réforme du fonctionnement et de la composition des Assemblées parlementaires, il proposa à plusieurs reprises de diminuer le nombre des députés et des sénateurs, d'exiger le vote personnel, et de revenir à la représentation proportionnelle.

Il intervint dans toutes les discussions d'ordre fiscal notamment lors de la création de l'impôt cédulaire (1917).

Il participa à tous les débats budgétaires et rapporta régulièrement le budget de la Justice à partir de 1933.

Juriste, il intervint dans les discussions sur différents projets d'amnistie, présenta un rapport sur l'organisation judiciaire et déposa plusieurs propositions de loi sur l'insaisissabilité des salaires et des traitements.

Parallèlement à cette activité parlementaire intense, il collabora à *l'Express républicain de Lyon*, au *Mutualiste lyonnais* et à la *Revue des Questions ouvrières et d'économie sociales de Lyon*. Il publia différentes études sociologiques, notamment : *Le Tisseur en boutique de Saint-Nizier d'Azergues le Home-stead* et *Les ouvrières lyonnaises travaillant à domicile*, ouvrage couronné par la société d'économie politique de Lyon. On lui doit également une *Histoire politique et administrative du département du Rhône*.

Il mourut à Lyon le 28 mai 1957 à 87 ans après avoir servi pendant un demi-siècle son pays et son département avec la même ferveur et la même fidélité. Sa disparition suivit de peu celle d'Edouard Herriot son adversaire politique mais aussi son collègue au Conseil général pendant de longues années. Les deux hommes, bien qu'ils fussent séparés par bien des divergences politiques, avaient de nombreux points communs. Tous deux étaient des bâtisseurs et avaient le souci du progrès moral et matériel de leurs concitoyens.

Pendant l'occupation, alors qu'Edouard Herriot était en résidence surveillée, Laurent Bonnevey continua de lui témoigner ouvertement sa sympathie.

Il a laissé le souvenir d'un homme intègre et d'un bon républicain.

Il avait le génie des formules saisissantes et disait de lui : « Je suis un républicain modéré mais non modérément républicain ».

Laurent Bonnevey était Officier de la Légion d'honneur et titulaire de la Rosette de la Résistance.

BONNIARD (Victor), né le 3 avril 1855 à Briançon, mort le 14 juin 1924 à Paris.

*Député des Hautes-Alpes
de 1906 à 1921.*

*Sénateur des Hautes-Alpes
de 1921 à 1924.*

Après ses études classiques au collège d'Embrun puis au lycée de Grenoble, Victor Bonniard dirigea en collaboration avec son père et son frère, une banque et une fabrique de drap.

Elu conseiller général du canton d'Embrun en 1888, il devait le rester jusqu'à sa mort.

Il fut rapporteur de la Commission des finances puis président de l'Assemblée départementale des Hautes-Alpes en janvier 1920.

Victor Bonniard était, en outre, vice-président de la Chambre de commerce de Gap lorsqu'il se présenta à la députation. Il fut élu, comme républicain libéral, député de la circonscription d'Embrun le 6 mai 1906 au premier tour de scrutin par 3.242 voix sur 5.718 votants. Inscrit au groupe de l'action libérale il fit partie de la Commission de l'administration générale, mais n'intervint pas en séance publique au cours de cette législature.

Il fut réélu aux élections générales des 24 avril et 8 mai 1910 au deuxième tour de scrutin, par 2.801 voix sur 5.544 votants. Il retrouva son siège à la Commission de l'administration générale et entra à la Commission des économies.

Son activité parlementaire fut généralement liée aux intérêts du département de montagne qu'il représentait. C'est ainsi qu'on l'entendit parler au cours des discussions budgétaires : du barrage de Serre-Ponçon (1911), de la route nationale des Alpes (1912), des chemins forestiers communaux (1913). En 1912, il prit la parole dans la discussion du projet et des propositions de loi sur l'élection des députés et le rétablissement du scrutin de liste avec représentation proportionnelle.

Au deuxième tour des élections générales des 26 avril et 10 mai 1914, il retrouva son siège, ayant recueilli 2.732 voix sur 5.483 votants. Membre de la gauche démocratique, il appartenait, au cours de cette législature aux mêmes commissions que précédemment et accéda en outre, à celles de la comptabilité et de l'agriculture.

Il prit part à la discussion d'une interpellation sur la mise en sursis d'appel des agriculteurs des vieilles classes (1917), et du projet de loi relatif à la modification de la législation des pensions (1918).

Toujours intéressé par les problèmes

économiques des régions alpines, il prit la parole dans un débat sur l'utilisation de l'énergie hydraulique (1918).

En 1919, le scrutin de liste ayant été rétabli, il fut élu le 16 novembre sur la liste de concorde républicaine par 9.833 voix sur 19.945 votants. Il s'inscrivit au groupe des républicains de gauche et appartint à la Commission des comptes définitifs, à celle des mines et de la force motrice et au comité consultatif des forces hydrauliques.

Elu sénateur des Hautes-Alpes le 9 janvier 1921, il se démit de son mandat de député le 9 février. Il avait obtenu 212 voix sur 332 suffrages exprimés au premier tour de scrutin. Il s'inscrivit au groupe de l'Union républicaine du Sénat et appartint à la Commission de l'administration générale où il se fit remarquer par son sens des affaires. Il n'eut pas l'occasion de monter à la tribune de la Haute Assemblée. Il mourut à Paris le 14 juin 1924 à 69 ans.

Son éloge funèbre fut prononcé au Sénat, à la séance du 17 juin 1924, par le Président Bienvenu-Martin, qui se plut à rappeler sa droiture et ses opinions réfléchies : « Nous conserverons un fidèle souvenir à ce ferme républicain, à ce collègue affable, d'une amitié discrète et sincère. ».

BONTE (AUGUSTE, CHARLES), né le 2 juin 1853 à Lille (Nord), mort le 25 juillet 1916 à Lambersart (Nord).

Député du Nord de 1902 à 1906.

Auguste Bonte fit ses études secondaires au lycée de Lille, puis au lycée Louis-le-Grand à Paris.

Négociant, membre du tribunal de commerce de Lille, il fut élu conseiller municipal de Lambersart en 1888, puis adjoint et enfin maire de cette commune de la banlieue lilloise.

En 1892, il entra au conseil d'arrondissement dont il fut successivement secrétaire, vice-président et président, puis au Conseil général du département du Nord pour y demeurer jusqu'à son décès.

Il se présenta à une élection législative partielle dans la deuxième circonscription de Lille et fut élu député le 20 juillet 1902 au deuxième tour de scrutin, en remplacement de M. Lorthiois décédé, par 6.417 voix sur 12.357 votants.

Dans sa profession de foi, il s'affirmait bon républicain partisan de la liberté pour tous et réclamait l'union contre les collectivistes. Il s'inscrivit au groupe progressiste et appartint à diverses commissions. Son origine le désignait pour faire partie en outre, de la Commission d'enquête sur l'industrie textile. Il intervint en séance publique en 1905 dans le débat sur le projet de loi relatif au recrutement de l'armée et se plaignit en tant que maire des frais imposés aux municipalités par l'affectation des territoriaux et des réservistes loin de leur résidence. Il était lui-même officier d'artillerie de territoriale.

Il se représenta aux élections générales de 1906 mais n'obtint que 6.123 voix

contre 7.532 recueillies par M. Ghesquière son rival malheureux de 1902. Il se retira à Lambersart après cet échec.

Au début de la guerre de 1914 on trouva le cadavre d'un soldat bavarois dans les environs de sa propriété. Il fut arrêté, attaché à la queue du cheval d'un hulan et traîné sur une quinzaine de kilomètres puis incarcéré à Douai jusqu'à ce qu'il fut établi que le soldat avait été tué dans une rixe. Il devait mourir le 25 juillet 1916 des suites des sévices que lui avaient infligés les occupants.

Auguste Bonte était Chevalier de la Légion d'honneur.

BONTE (FLORIMOND), né le 22 janvier 1890 à Tourcoing (Nord).

Député de la Seine de 1936 à 1942.

Délégué à l'Assemblée

Consultative provisoire de 1943 à 1945.

Député de la Seine

pour deux Assemblées Nationales
constituantes de 1945 à 1946.

Député de la Seine

à l'Assemblée Nationale
de 1946 à 1958.

Fils d'un modeste employé de commerce et d'une ouvrière en textile, originaires de Tourcoing, Florimond Bonte doit ses connaissances classiques au sacrifice que s'imposèrent pour lui ses parents.

Elève au collège de Tourcoing il prend, dès son entrée, la tête de sa classe. Jeune écolier catholique, il est attiré par la propagande du mouvement silloniste, dirigé par Marc Sangnier et y adhère jusqu'au moment où le Pape le condamne.

Ses études terminées, il trouve un emploi dans une maison de commerce et milite au sein du syndicat des employés de Roubaix-Tourcoing. En 1914, il rencontre Jules Guesde au cours d'une réunion politique organisée par la section du parti socialiste, à Wattrelos, et cette entrevue décide de l'orientation politique et philosophique de sa vie.

Il avait accompli en 1913 son service militaire comme sous-lieutenant de réserve d'infanterie, et un an plus tard, le 1^{er} août 1914 il repart aux armées, est envoyé au front, se bat et est blessé au mois de septembre, à la bataille de la Marne. Guéri de ses blessures, il retourne au front, et, en janvier 1916 est fait prisonnier par les Allemands. Il est en Allemagne lorsque éclate la révolution de 1918 et prend part aux travaux des conseils d'ouvriers, de paysans et de soldats qui viennent de renverser le Kaiser et de proclamer la République.

De retour en France, il envoie, sous le pseudonyme de Pierre Flory, des articles au journal minoritaire du parti socialiste *Le Populaire du Centre* qui consacreront ses débuts dans la carrière journalistique.

Démobilisé en 1919, il entre en qualité de mètreur en bâtiments, chez un grand entrepreneur de travaux publics de Lille. Son action de militant s'intensifie : il crée dans le Nord l'« Association républicaine des anciens combattants » qui sera présidée par Henri Barbusse.

Membre de la section Watrelosienne de la Fédération du Nord du parti socialiste, il participe, après la scission de Tours, en 1920, à la formation du parti communiste et dirige les mouvements revendicatifs des mineurs, des métallurgistes et des ouvriers du textile.

Son attitude, lors du conflit armé polono-soviétique, lui vaut, en 1922, d'être traduit devant le Conseil de guerre en sa qualité d'officier de réserve, et d'être condamné à la dégradation.

En 1923, il est élu secrétaire de la Fédération du Nord du parti communiste français, et en 1924, est nommé, avec Maurice Thorez, secrétaire de la région communiste du Nord et du Pas-de-Calais, poste qu'il occupe jusqu'en 1933.

Il avait pris en 1919 la direction de l'hebdomadaire *Le Proletaire*, et, après l'interdiction de celui-ci par Poincaré, celle de *L'Enchaîné du Nord*.

En 1929, il devient rédacteur en chef de *L'Humanité*, en remplacement de Paul Vaillant-Couturier incarcéré à la prison de la Santé. Il assume ces fonctions jusqu'en 1931 où il reprend son poste de secrétaire de la Fédération du Nord, et il séjourne à Moscou de 1933 à 1934 comme correspondant permanent de *L'Humanité*. De retour à Paris, il dirige les *Cahiers du communisme bolchevisme*.

Appréhendant les dangers du fascisme, de l'hitlérisme et de leurs prolongements en France, il prend part activement aux travaux du « Comité national de coordination du parti communiste français et du parti S.F.I.O. » puis à ceux du « Comité national du rassemblement populaire ».

Aux élections générales législatives des 26 avril et 3 mai 1936, il se présente dans la 2^e circonscription du 11^e arrondissement de Paris et il est élu au deuxième tour de scrutin par 9.212 voix contre 7.852 à M. Lucien Besset, député sortant.

Inscrit au groupe communiste, il entre à la Commission du suffrage universel et à celle des affaires étrangères dont il sera élu secrétaire. Il intervient fréquemment en séance publique et plus particulièrement dans les débats de politique extérieure. Il défend à la tribune la sécurité collective et le désarmement général, et manifeste son opposition à la politique de Munich.

Sur le plan local, il travaille au développement du mouvement sportif dans le 11^e arrondissement de Paris.

En mai 1938, il se rend aux Etats-Unis sous le couvert et avec la recommandation de l'Ambassade de France, pour y faire une tournée de conférences.

En 1939, après la dissolution du parti communiste, il fonde à la Chambre des députés « Le groupe ouvrier et paysan français » organisme déclaré illégal, ce qui lui vaut l'objet d'un mandat d'arrêt. Son immunité parlementaire est levée en même temps que celle de ses collègues communistes, à la demande du général Hering gouverneur militaire de Paris, le 30 novembre 1939. Il est incarcéré à la prison de la Santé, puis, après sa condamnation par le 3^e tribunal militaire de

Paris, transféré à la prison d'Angers. Il connaîtra ainsi treize prisons successives dont la dernière sera celle de Maison-Carrée à Alger où il est transporté sur l'ordre du Gouvernement de Vichy.

Cette alternance d'événements dramatiques, lui inspirera un livre : *Le chemin de l'honneur* dans lequel il décrit « ses prisons ».

Il est libéré le 5 février 1943 par les troupes alliées, et se jette immédiatement dans la lutte pour la libération de la France.

Il fonde l'hebdomadaire communiste *Liberté* dont il est à la fois le directeur politique et le rédacteur en chef.

Délégué à l'Assemblée Consultative provisoire d'Alger, au titre de la Chambre des députés, il prend une part active à ses délibérations.

Revenant à Paris en 1944, il retrouve sa femme, membre du Comité de Libération et maire adjoint du 11^e arrondissement, qui, durant son absence avait été condamnée à mort pour faits de résistance et recherchée en vain par la Gestapo. Deux de ses enfants avaient été arrêtés. Il siège toujours à l'Assemblée Consultative provisoire, transférée à Paris, au Palais du Luxembourg, et qui prépare l'organisation des pouvoirs publics.

Il est élu à la 1^{re} Assemblée Nationale Constituante, le 21 octobre 1945, dans la 3^e circonscription de la Seine, en tête de la liste communiste qui obtient 163.512 voix sur 488.644 votants. Il est réélu à la 2^e Assemblée Nationale Constituante, le 2 juin 1946, par 158.677 voix sur 475.651 votants, et retrouve son siège à l'Assemblée Nationale, le 10 novembre 1946 par 166.512 voix sur 472.467 votants, le 17 juin 1951 par 137.060 voix sur 430.312 votants, et le 2 janvier 1956 par 167.276 voix sur 516.599 votants.

Aux élections générales du 23 novembre 1958, il doit s'incliner devant M. Malleville U.N.R. qui obtient 31.898 voix alors qu'il n'en recueille lui-même que 18.163 dans la 10^e circonscription de la Seine.

De 1945 à 1958 il appartient constamment à la Commission des affaires étrangères, et intervient en séance publique dans la plupart des débats intéressant la politique extérieure de la France ; il se préoccupe également, en 1950, du réarmement de l'Allemagne.

En juin 1949, son immunité parlementaire est levée, à la demande du Gouvernement, pour délit de presse. Mais il lui est tenu compte de la contribution qu'il a apportée, avec sa famille, à la défense de la patrie.

Depuis son échec de 1958, il se consacre à la section de politique étrangère du Comité central du parti communiste dont il est membre depuis 1924. Il collabore à divers journaux et revues et est rédacteur en chef de *France Nouvelle*.

Il a publié de nombreux ouvrages, parmi lesquels on peut citer : *Contre-façon socialiste du Guesdisme à la politique du soutien* (1926) ; *La guerre de demain* : aérienne, bactériologique, chimique (1928) ; *Le front rouge contre*

la guerre (1932); *La mission de la France en Europe* (1944); *La politique extérieure de la France et l'indépendance nationale* (1944); *Les fossyeurs de la France* (1946); *Certitude de la victoire* (1951); *Le militarisme et la France* (1961).

Médomane fervent, il consacre ses loisirs à la composition de musique légère. On lui doit plusieurs valse-musette très appréciées des amateurs d'accordéon.

BONTEMPS (CHARLES, FRANÇOIS, XAVIER), né à Jussey (Haute-Saône) le 22 avril 1840, mort à Paris le 17 mars 1903.

Député de la Haute-Saône de 1897 à 1900.

Sénateur de la Haute-Saône de 1900 à 1903.

Charles Bontemps fit ses études médicales à l'Ecole spéciale de santé militaire de Strasbourg. Nommé médecin de l'armée il fit campagne en Afrique de 1863 à 1866 et obtint la médaille coloniale. Mais il donna bientôt sa démission de médecin-major pour exercer la médecine civile dans son pays natal, dont il fut élu maire en 1878 pour le rester jusqu'à sa mort. Ses concitoyens appréciaient ses vertus républicaines et sa sollicitude pour les intérêts du pays. Aussi, lui confièrent-ils successivement le mandat de conseiller d'arrondissement qu'il remplit pendant 8 ans, puis celui de conseiller général de 1892 à 1903. Il devint plus tard vice-président de l'assemblée départementale (1897 à 1903). Président du Comice agricole et du Comité républicain de Jussey, membre de la libre pensée, il fut bientôt amené à briger un mandat de député. Il se présenta à une élection législative partielle dans l'arrondissement de Vesoul, en remplacement de M. Mercier, décédé le 7 août 1897. Il emporta le siège le 17 octobre de la même année par 12.224 voix contre 8.896 à M. Gury.

Inscrit au groupe des républicains radicaux, il fit partie de diverses commissions, mais n'intervint pas en séance publique.

Il fut réélu sans difficulté dans la même circonscription le 8 mai 1898, au premier tour de scrutin, par 13.182 voix contre 1.721 à M. Touranchet, candidat agricole. Toujours républicain radical, il appartint à plusieurs commissions *ad hoc*, et notamment à celle du commerce et de l'industrie. Il fut rapporteur de divers projets de loi relatifs à des emprunts communaux.

Elu sénateur de son département au renouvellement du 28 janvier 1900, il donna sa démission de député le 6 février. Il avait obtenu au deuxième tour de scrutin 463 voix sur 870 votants. Inscrit à la gauche démocratique, il fit partie de diverses commissions mais n'intervint pas à la tribune. Il déposa des pétitions au nom de certains de ses concitoyens et fut rapporteur des projets de loi autorisant la prorogation d'une surtaxe sur l'alcool.

Charles Bontemps s'était fait remarquer par de nombreux ouvrages de thé-

rapeutique et de médecine. Les services qu'il avait rendus comme médecin des épidémies lui avaient valu la Croix de la Légion d'honneur et deux médailles décernées par le Ministre de l'Intérieur. Il était en outre Officier d'académie et Chevalier du Mérite agricole.

Il mourut presque subitement à Paris le 17 mars 1903. Son éloge funèbre fut prononcé à la séance du 20 mars par M. Peytral, vice-président. L'inhumation devant avoir lieu le jour même à Jussey, il joignit le Sénat « par la pensée à tous ceux qui, sur sa terre natale, disent un dernier adieu à notre regretté collègue ».

Ses funérailles, par décision du conseil municipal, eurent lieu aux frais de la ville de Jussey. Le 18 octobre 1903, y fut inauguré un monument à sa mémoire, en présence de M. Mougeot, Ministre de l'Agriculture, de M. Jean Bernard, sénateur du Doubs, qui parla au nom du groupe sénatorial de la gauche démocratique et une foule nombreuse d'administrateurs et d'amis.

BONTOUX (FÉLIX), né le 13 décembre 1846 à Sisteron (Basses-Alpes), mort le 28 février 1906 à Marseille (Bouches-du-Rhône).

Député des Basses-Alpes de 1880 à 1885.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 395).

Il fut battu aux élections générales de 1885 et ne fit plus acte de candidature. Il mourut à Marseille le 28 février 1906.

BONVALOT (PIERRE, GABRIEL, EDOUARD), né à Epagne (Aube) le 14 juillet 1853, mort à Paris le 9 décembre 1933.

Député de la Seine de 1902 à 1906.

Dès sa jeunesse, Pierre-Gabriel Bonvalot rêva de devenir explorateur; les régions mystérieuses et encore inconnues de l'Asie exerçaient sur lui un attrait irrésistible. Afin de s'entraîner aux fatigues, aux privations, aux embûches de toute sorte que comportait, il le savait, sa future carrière, il commença par parcourir l'Europe, sac au dos. Puis, en 1880, il obtint, avec Guillaume Camus, une première mission d'exploration en Asie centrale. Pleins d'enthousiasme, ils partirent de Samarkande et gagnèrent la Bactriane en passant par l'Amou-Daria et la Boukharie. Cette première expérience, semée de difficultés, encouragea Pierre Bonvalot. Il médita une seconde randonnée et, en 1882, reprend le chemin de l'Asie. Il remonte le Zérafchan, visite le Turkestan, pénètre dans des terres encore inexplorées et atteint la mer Caspienne. Il relate ces deux premières randonnées dans *En Asie centrale, de Moscou en Bactriane* qui paraît en 1884 et *En Asie centrale, du Kohistan à la mer Caspienne*, publié en 1885; ces deux ouvrages obtiennent un réel succès, les sujets traités étant entièrement neufs et les descriptions attachantes.

Le 27 mars 1886, Bonvalot repart accompagné de Camus et de Pepin. Ils abordent l'Afghanistan et tentent de gagner l'Inde, mais les indigènes, hostiles à l'intrusion d'étrangers sur leur territoire, obligent les explorateurs à se replier. Bonvalot, refusant de capituler, décide de franchir les passes de Taldik et de Baroghil, de traverser l'Alaï, le Pamir et l'Indoukouch. C'est ainsi qu'il parvient en Inde le 13 août 1887. Cette réussite extraordinaire lui vaut la Légion d'honneur et la Médaille d'or de la société de géographie (1888). Il décrit les nombreuses péripéties de son remarquable exploit dans un troisième livre *Du Caucase aux Indes à travers le Pamir* qui paraît en 1888.

Il repart l'année suivante (6 juillet 1889) avec le Prince Henri d'Orléans. Ils traversent la Russie, le Turkestan chinois puis, en compagnie du Père Dedeken, ils pénètrent au Tibet, franchissant en plein hiver les passes de l'Altyn-Tagh, hautes de 6.000 mètres. Ils traversent des étendues désertiques, arrivent en vue de Lhassa, puis, se dirigeant vers l'Est, atteignent la Chine. En septembre 1890, ils terminent leur randonnée en entrant à Hanoi. Ce parcours, qui s'évalue à 3.000 km. est décrit par Bonvalot dans *De Paris au Tonkin, à travers le Tibet inconnu*. Ce livre, qui parut en 1892, remporta un tel succès qu'il fut réédité sous des titres différents.

En 1893, Bonvalot, alors âgé de 40 ans, fait en Algérie un voyage d'études, puis fonde le Comité Duplex (1894). Il se consacrera désormais à l'étude de la colonisation. Par ses livres, par de nombreuses conférences, il expose son point de vue et développe sa pensée. Son cinquième ouvrage paraît en 1896 : *L'Asie inconnue*. En 1897, le Gouvernement lui confie une mission en Ethiopie : il doit y précéder la mission Marchand afin d'en préparer l'arrivée. Bonvalot remplit sa tâche, rencontre Menelik, obtient de lui un traité d'alliance, mais l'évolution des événements le déçoit, il rentre en France et décide de s'inscrire au parti nationaliste.

Il se présente aux élections générales législatives du 27 avril 1902. Il est élu au premier tour de scrutin député de la première circonscription du 10^e arrondissement de Paris. Il obtient 7.928 voix contre 6.930 à M. Groussier, ingénieur civil, son principal adversaire.

A la Chambre, il fut nommé membre de diverses commissions, mais ne manifesta aucune activité particulière. Il ne sollicita pas le renouvellement de son mandat aux élections générales du 6 mai 1906. Son ancien concurrent, M. Groussier, lui succéda.

Il s'intéressa dès lors à l'aviation. Il écrivit de nouveaux livres : *Propos d'un Français* (1911); *Une lourde tâche* (1913). En 1914, lorsqu'éclata la guerre, il désira ardemment servir, mais il dut rapidement se résigner à rentrer dans la vie civile. Il écrivit en 1915 *Conseils d'un vieil explorateur à de jeunes soldats*. En 1929, parut son dernier livre : *Les*

chercheurs de routes : Marco Polo. Il mourut à Paris âgé de 80 ans, le 9 décembre 1933.

BONY-CISTERNES (ANTOINE), né le 15 décembre 1847 à Saint-Cirgues (Puy-de-Dôme), mort le 18 septembre 1928 à Saint-Cirgues.

*Député du Puy-de-Dôme
de 1889 à 1907.*

*Sénateur du Puy-de-Dôme
de 1907 à 1927.*

Antoine Bony-Cisternes accomplit ses études secondaires au lycée de Clermont-Ferrand, puis revint à Saint-Cirgues, sa commune natale pour prendre la direction des importantes propriétés qu'y possédait sa famille. Très compétent en matière agricole, il gagna, grâce aux conseils qu'il prodiguait, l'estime et la sympathie de ses compatriotes qui l'éluèrent conseiller municipal dès qu'il fut en âge d'accomplir ce mandat. En 1878, il devient maire de sa commune et en 1880, conseiller d'arrondissement du canton de Champeix. Conseiller général en 1889, il fut réélu en 1892 et en 1898.

Il se présenta aux élections générales législatives du 22 septembre 1889 dans la circonscription d'Issoire, et fut élu au premier tour de scrutin par 12.012 voix contre 3.904 à M. Catalo. Il fut réélu aux élections générales du 20 août 1893 par 12.681 voix contre 10.989 à M. Girot-Pouzol, à celles du 8 mai 1898 par 14.456 voix contre 11.178 à ce même adversaire, à celles du 27 avril 1902, par 15.238 voix contre 8.276 à M. Porte-Chabory, enfin à celles du 6 mai 1906 sans concurrent, par 16.362 voix et toujours au premier tour de scrutin. Inscrit au groupe républicain, il appartint à diverses commissions spéciales, à celle de l'administration et à celle des cultes et de la décentralisation. Il prit très rarement part aux débats publics, consacrant son activité à ses travaux de commissaire. Il se montra toujours adversaire de la dictature; anticlérical il prit parti pour la séparation des Eglises et de l'Etat; quoique protectionniste et adversaire du libre-échange, il demeura largement libéral.

Elu sénateur du Puy-de-Dôme le 7 juillet 1907, en remplacement de M. Chantagrel décédé le 21 avril, il se démit de son mandat de député le 11 juillet suivant. Il avait emporté son siège, au premier tour de scrutin, par 726 voix sur 1.120 suffrages exprimés. Membre de plusieurs commissions spéciales, il prit rarement la parole, se bornant, comme il l'avait fait à la Chambre, à remplir ses devoirs de commissaire. La sauvegarde des intérêts des travailleurs demeura au centre de ses préoccupations. Réélu au renouvellement du 3 janvier 1909, au deuxième tour de scrutin, par 620 voix sur 1.089 suffrages exprimés, et au renouvellement du 11 janvier 1920, au troisième tour par 507 voix sur 1.080 votes émis, il subit un échec à celui du 9 janvier 1927, où n'ayant obtenu que 303 voix au premier tour de scrutin, il décida de ne pas participer au scrutin de ballottage.

Il se retira à Saint-Cirgues où il mourut l'année suivante, le 18 septembre, âgé de 81 ans.

BORDERIE (JEAN, PAUL, ANTOINE, AUGUSTE), né au Puy (Gironde) le 21 août 1861, mort à Bordeaux le 17 septembre 1925.

Député de la Gironde de 1910 à 1914.

Auguste Borderie fit ses études de droit à la Faculté de Bordeaux et s'inscrivit, en 1887, au barreau de cette ville. Il plaida beaucoup et avec succès. En 1907, il entra dans la vie politique comme conseiller général du Canton de Monséur. Son mandat lui fut constamment renouvelé. Elu à diverses reprises membre de la Commission départementale, il intervint fréquemment et avec efficacité en faveur des viticulteurs, des planteurs de tabac et de l'électrification des campagnes.

Lorsqu'il se présenta, le 24 avril 1910, aux élections générales législatives, il fut élu, au premier tour de scrutin, député de la circonscription de la Réole. Il obtint 7.333 voix contre 6.776 à M. Georges Chaigne, avocat, député sortant.

Inscrit au groupe radical-socialiste, il fut, à la Chambre, membre de diverses commissions et notamment de celle de la réforme judiciaire (1910). Il s'intéressa, à de nombreuses reprises, au sort des victimes des intempéries, grêles, inondations, gelées, et obtint pour sa circonscription d'importantes indemnités. Il fut entendu dans la discussion des projets de loi relatifs à la fréquentation scolaire et à la défense de l'école laïque (1913) ; aux revendications des planteurs de tabac (1913).

Il se représenta aux élections générales législatives du 26 avril 1914 et fut battu, au premier tour de scrutin, par son ancien rival, M. Georges Chaigne, qui obtint 7.721 voix alors qu'il n'en recueillait lui-même que 5.732.

Dès qu'éclatèrent les hostilités, il reprit du service. Sa brillante conduite lui valut, en 1916, la Légion d'honneur et la Croix de guerre.

Il mourut subitement à Bordeaux le 17 septembre 1925, au cours d'une séance du Conseil général. Il légua son domaine des Places, à Cadaujac, à l'œuvre des orphelins de guerre.

BORDES-PAGES (JACQUES, AUGUSTE), né le 20 mai 1815 à Seix (Ariège), mort le 18 juillet 1897 à Seix.

Sénateur de l'Ariège de 1890 à 1894.

Jacques, Auguste Bordes-Pages fit ses études médicales à la Faculté de Montpellier, et, reçu à l'internat, fut affecté à l'hôpital de Saint-Eloi.

Il publia, en 1843, un mémoire sur les rapports entre la forme et la fonction des organes, soutint sa thèse en 1845 et se rendit à Paris où il résida pendant trois ans, continuant à parfaire ses connaissances médicales.

Il sollicita une chaire à la Faculté de médecine de Montpellier, et ne l'ayant pas obtenue, alla s'établir médecin de campagne dans la vallée de la Salat.

Attiré par la politique, il se fit élire maire de Seix, sa commune natale, en 1878 pour le rester jusqu'à sa mort, et conseiller général de l'Ariège en 1890.

Il fit acte de candidature au Sénat à l'élection partielle du 13 avril 1890, destinée à pourvoir au remplacement de M. Vigarosy décédé le 1^{er} février. Il fut élu au premier tour de scrutin, par 331 voix contre 228 à M. Vergniès, sur 624 suffrages exprimés. Membre de diverses commissions spéciales, il présida la 7^e Commission chargée de l'examen du projet de loi relatif à l'exécution du canal d'irrigation et de submersion de Ribaut (Aude), mais ne prit part à aucun débat.

Il se fit battre au renouvellement du 7 janvier 1894, n'ayant obtenu que 289 voix au troisième tour de scrutin, sur 606 suffrages exprimés. Il retourna à Seix, son pays natal, où il mourut trois ans plus tard, à 82 ans.

Le docteur Bordes-Pages fut le créateur de la station balnéaire d'Aulus dans l'Ariège dont il était médecin-inspecteur depuis 1849, et à laquelle il consacra plusieurs plaquettes. Il avait tenté vainement de doter sa province d'une ligne de chemin de fer transpyrénéenne qui aurait emprunté les vallées de la Salat du côté français et de la Noguère du côté espagnol, dont il s'était efforcé de démontrer l'utilité par ses écrits.

On lui doit également une *Histoire des doctrines médicales consacrée au médecin et alchimiste suisse Paracelse* (1878) et un ouvrage sur *La démocratie et l'Eglise* (1881).

BORDET (HENRI), né le 6 septembre 1820 à Veuxhaules (Côtes-d'Or), mort le 2 mai 1889 à Veuxhaules.

Député de la Côte-d'Or de 1876 à 1877.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT et COHENY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1. p. 397.)

Il ne fit plus jamais acte de candidature et se retira dans son pays natal où il mourut le 2 mai 1889.

BORDET (FRANÇOIS), né le 7 avril 1820 à Dijon (Côte-d'Or), mort le 15 mars 1901 à Dijon.

Député de la Côte-d'Or en 1893.

Fils d'un cabaretier dijonnais, François Bordet s'établit distillateur-liquoriste dans sa ville natale, et prit une place importante dans le commerce local.

Juge suppléant au tribunal de commerce de Dijon en 1873 et 1874, il fut juge titulaire de 1877 à 1881 et Président de ce tribunal de décembre 1886 à décembre 1890.

Il entra au Conseil municipal de Dijon en 1869, fut réélu en 1870 et resta membre de l'Assemblée jusqu'en 1886 où il ne se représenta pas. Mais il y revint

en 1891 pour être nommé maire et le rester jusqu'en 1897 où la municipalité passa aux mains des socialistes.

Désigné par les Comités républicains dijonnais, comme candidat d'Union républicaine à l'élection législative partielle du 29 janvier 1893, qui eut lieu pour pourvoir au remplacement d'Amédée Bary, décédé le 12 novembre 1892, il fut élu au premier tour de scrutin, député de la première circonscription de Dijon, sans concurrent, par 6.122 voix sur 8.378 votants et 23.404 inscrits. Il dut ce succès au nombre considérable des abstentions dues vraisemblablement à la proximité des élections générales.

Il siégea sur les bancs républicains et appartint à la Commission des pétitions et à celle d'initiative parlementaire. La brièveté de son mandat ne lui permit pas de donner sa mesure.

Ses amis politiques ayant jugé sa présence indispensable à la mairie de Dijon, le dissuadèrent de se représenter aux élections générales du 20 août 1893.

Président du Comité du monument Carnot, à Dijon, il fut fait Chevalier de la Légion d'honneur en 1899, à l'occasion de son inauguration.

Il mourut deux ans après, à Dijon, âgé de 72 ans.

BORDIER (EMILE, LOUIS, ALEXANDRE), né le 28 janvier 1855 à Epervon (Eure-et-Loir), mort le 24 mai 1902 à Gommerville (Eure-et-Loir).

Député d'Eure-et-Loir de 1898 à 1902.

Petit-fils de cultivateurs, fils d'un instituteur beauceron, Emile Bordier fit ses premières études à l'école de son père, et les poursuivit au Collège de Chartres.

Son service militaire terminé, il fut clerc de notaire à Jainville, à Epervon et à Chartres. En 1882, il s'établissait notaire à Gommerville qu'il ne devait plus quitter.

Délégué cantonal, conseiller municipal et maire de Gommerville, il se présente comme candidat radical-socialiste aux élections générales législatives de 1898 dans la deuxième circonscription de Chartres. Dans sa profession de foi, il demandait une réforme générale des impôts devant comporter la suppression de l'impôt foncier, des prestations, de la contribution personnelle et de l'impôt sur les portes et fenêtres (les quatre vieilles), et leur remplacement par un système tenant compte des facultés réelles des contribuables. Il se déclarait partisan de l'égalité du service militaire ramené à deux ans, du maintien intégral des lois scolaires, de la décentralisation administrative, de la protection douanière de l'agriculture et de la réforme des droits de succession. Républicain convaincu, il réclamait un gouvernement stable, n'acceptant d'autre majorité que celle des républicains animés de sentiments démocratiques sans aucune compromission, ni avec les monarchistes et les ralliés, ni avec les utopistes et les violents.

Il fut élu au premier tour de scrutin, le 8 mai 1898 par 8.376 voix contre 4.662

à M. Emile Milocheau, député sortant, républicain modéré.

Il s'inscrivit au groupe de la gauche démocratique et appartint à diverses commissions spéciales.

Il ne participa à aucun débat, mais fidèle à ses engagements, soutint de ses votes le Cabinet de défense républicaine de Waldeck-Rousseau.

Sa santé gravement atteinte, l'obligea de cesser toute activité en 1901. Il alla passer l'hiver en Tunisie auprès de son oncle Désiré Bordier, vice-consul de France à Macklar. Malgré un séjour de six mois, il ne put obtenir la guérison souhaitée. Il mourut, âgé seulement de 47 ans, à Gommerville, le 24 mai 1902, alors que son vieux père vivait encore.

Son mandat devait prendre fin quelques jours plus tard. Les élections générales de 1902 avaient eu lieu, mais la nouvelle Chambre n'était pas encore entrée en fonction. Les circonstances l'empêchèrent de bénéficier de l'éloge funèbre d'usage.

Il fut inhumé à Epervon, sa ville natale, au milieu d'une assistance considérable.

BOREAU-LAJANADIE (CHARLES, JOSEPH, FRANÇOIS), né le 20 octobre 1825 à Confolens (Charente), mort le 1^{er} janvier 1918 à Bordeaux.

Représentant de la Charente à l'Assemblée Nationale de 1871 à 1876. Député de la Charente de 1885 à 1889.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 397.)

Il ne se représenta pas aux élections générales de 1889, se désintéressa de la politique, et mourut à Bordeaux le 1^{er} janvier 1918 à 93 ans.

BOREL (FÉLIX, EDOUARD, JUSTIN, Emile), né le 7 janvier 1871 à Saint-Affrique (Aveyron), mort le 3 février 1956 à Paris.

Député de l'Aveyron de 1924 à 1936.

Ministre de la Marine d'avril à novembre 1925.

Fils du pasteur Honoré Borel, président du consistoire de Saint-Affrique, Emile Borel fit ses études secondaires au Lycée de Montauban, puis à Paris, au Collège Sainte-Barbe et au Lycée Louis-le-Grand. Reçu en 1889 à l'Ecole normale supérieure, où il est formé par Gaston Darboux, Henri Poincaré et Jules Tannery, il en sort agrégé de mathématiques et débute dans l'enseignement comme maître de conférences à la Faculté des Sciences de Lille, en 1893. L'année suivante, il obtient le diplôme de docteur ès sciences et en 1897 rentre à Paris pour professer à l'Ecole normale supérieure.

Successivement lauréat de l'Académie des Sciences, en 1898, 1901, 1904 et 1905, pour ses travaux de mathématiques, il enseigne dès 1903 à la Faculté des Sciences de Paris et est nommé en 1904 professeur à la Sorbonne. Chargé du cours Peccot au Collège de France de

1899 à 1902, il était devenu entre-temps examinateur d'admission à l'Ecole navale (en 1901) et membre du conseil supérieur de statistique.

En 1910 il devient simultanément directeur adjoint de l'Ecole normale supérieure et membre du conseil de perfectionnement de l'Ecole polytechnique et de l'Ecole navale. Il abandonne toutefois ses activités à l'Ecole normale en 1911 pour se consacrer plus complètement à ses travaux scientifiques. Parmi les ouvrages qu'il publie à cette date et qui lui valent déjà une grande réputation dans le monde scientifique, on peut noter : « *L'introduction à la théorie des nombres* » (1894), et diverses « *Leçons* » : sur la théorie des fonctions (1898), sur les fonctions entières (1900), sur les séries divergentes (1901), sur les termes positifs (1902), sur les fonctions mésomorphes (1903), sur les fonctions de variables réelles (1905), sur la théorie de la croissance (1910). En 1909, il publie également « *Eléments de la théorie des probabilités* », et en 1910 un ouvrage intitulé « *L'aviation* » écrit en collaboration avec Paul Painlevé dont il suivra à partir de la guerre la carrière politique.

Pendant la guerre de 1914-1918, il occupe les fonctions de sous-directeur des inventions au Ministère de la Guerre et contribue ainsi à l'organisation du repérage par le son sur le front. Il accomplit à cet effet plusieurs missions dangereuses et commande notamment une section de repérage en Champagne, ce qui lui vaut d'être cité à l'ordre du jour de l'armée. En 1917, Paul Painlevé, accédant à la présidence du conseil, l'appelle à la direction des services techniques du Ministère de la Guerre, poste qu'il abandonne quelques mois plus tard pour devenir secrétaire général de la présidence du conseil. En 1918, il retourne sur le front et y gagne une nouvelle citation et la Croix d'officier de la Légion d'honneur.

A la fin de la guerre, il reprend ses activités scientifiques et publie de nouveaux ouvrages, dont : « *Leçons sur les fonctions monogènes* » (1919) et « *Principes et méthodes des théories des fonctions* » (1922). Nommé à la fois, en 1920, directeur honoraire de l'Ecole normale et membre du conseil de l'Université de Paris, directeur de la Revue du mois, il entre à l'Institut de France en 1921, succédant, à l'Académie des Sciences, dans la section de géométrie, au mathématicien Georges Humbert.

Lié d'amitié depuis les années d'école normale avec Léon Blum et Edouard Herriot, adhérent sans réserve au programme politique de ce dernier, il entre en 1924 dans la vie parlementaire, en se faisant élire, aux élections du 11 mai 1924, député de l'Aveyron, troisième de la liste de défense républicaine conduite par Eugène Reynaldy et soutenant le programme du Cartel des gauches.

Inscrit au groupe radical-socialiste, membre des Commissions des affaires étrangères, de la marine militaire, des mines et forces motrices, président de la Commission d'Alsace-Lorraine, il met toute son expérience scientifique au ser-

vice de ses activités parlementaires. Il prend part de préférence à tous les débats concernant la politique financière et dépose un certain nombre de propositions de loi concernant la réglementation des contrats individuels entre les fonctionnaires et l'Etat (1925), l'acquisition par le Ministère des Finances de monnaies d'or et d'argent pour le compte de l'Etat (1926), la réorganisation de la circulation monétaire (1926), l'établissement d'un privilège en faveur des travailleurs intellectuels (1926), l'institution de juges délégués permanents (1927). Nommé membre du conseil national de l'Office national des recherches scientifiques et industrielles et du conseil d'administration de la caisse des recherches scientifiques, il intervient dans les discussions : sur le budget, sur la conférence de Londres (1924), sur la convention passée avec la Banque de France, sur l'octroi de l'électorat et de l'éligibilité aux femmes (1925), sur l'organisation générale de la nation en temps de guerre (1927), sur les brevets d'invention, le rétablissement du scrutin uninominal et le recrutement de l'armée en 1928.

Ministre de la marine pendant une brève période, dans les deux ministères Painlevé (du 17 avril au 22 novembre 1925), il ne peut donner sa mesure en cette qualité. En 1926 et 1927, il développe des interpellations sur la politique générale du Gouvernement Poincaré, à propos de la stabilisation monétaire.

Réélu député de Saint-Affrique au premier tour de scrutin, par 6.153 voix contre 6.021 à son plus proche concurrent, aux élections générales du 22 avril 1928 qui marquent le retour au scrutin d'arrondissement, il devient membre des Commissions des travaux publics et moyens de communication et de l'enseignement et des Beaux-arts, mais s'inscrit cette fois au groupe des indépendants de gauche. Au cours de cette nouvelle législature, son activité ne se dément pas et il dépose sur le bureau de l'Assemblée des propositions de loi concernant la réparation des dommages causés par l'inondation de 1930 dans le sud-ouest, les subventions exceptionnelles à accorder à la Société chimique de France (1930), la représentation effective de l'élément féminin dans les conseils municipaux (1931). Il dépose également des propositions de résolution sur le rétablissement de certaines sous-préfectures (1928) et de certains tribunaux, dont celui de Saint-Affrique (1929), sur la « Trêve des armements » et tendant à assimiler l'Ecole nationale supérieure des Beaux-arts et le Conservatoire national de musique et de déclamation à des établissements d'enseignement supérieur.

Il présente d'autre part de nombreux rapports sur les conditions de travail des agents de chemins de fer (1929), sur la création d'une Caisse nationale des arts (1930), sur les conditions d'avancement des membres de l'enseignement supérieur (1931), sur la création d'un nouveau poste d'inspecteur général de l'enseignement secondaire (section lettres) (1931) et sur l'exercice de la médecine (1932). En 1928,

il avait été nommé membre du Comité consultatif de l'énergie hydraulique.

Il intervient de nombreuses fois à la tribune de la Chambre, soit comme rapporteur, soit comme simple député, et prend part notamment aux débats sur le budget, sur la politique générale du Gouvernement (1929), sur la réforme judiciaire, sur un nouvel aménagement des cadres de l'administration préfectorale (1929), sur l'adhésion du Gouvernement à l'acte général d'arbitrage, sur la commémoration des lois qui ont créé l'enseignement gratuit, laïque et obligatoire en France (1930), sur l'ouverture de crédits pour la défense nationale (1930), sur l'installation d'un système électrique de votation dans la salle des séances de la Chambre des Députés (1931), sur la politique extérieure du Gouvernement (1931) et enfin sur une proposition de résolution de M. Marcel Cachin tendant à faire mettre en mesure de remplir leur mandat parlementaire MM. Marty et Duclos, députés de la Seine.

Aux élections générales des 1^{er} et 8 mai 1932, il est réélu de justesse au second tour de scrutin par 6.083 voix contre 6.036 à M. Emmanuel Temple. Membre de la Commission des finances, vice-président de la Commission du règlement, inscrit au groupe républicain socialiste, il se consacre surtout aux questions budgétaires et dépose notamment des propositions de loi tendant à autoriser la caisse d'amortissement à émettre un emprunt dont les intérêts seraient payables en monnaie d'or (1933) et à faire attribuer des locaux permanents à la présidence du conseil. Il dépose également une proposition de résolution sur la nomination d'une Commission spéciale dite « Commission de la Vie chère » (1934).

Membre du conseil national de l'office des recherches scientifiques et industrielles et des inventions, il présente d'autre part de nombreux rapports sur le budget (1933, 1934, 1935), sur les crédits destinés à l'Institut français du Royaume-Uni à Londres et sur les budgets de la marine et de l'Algérie. Il intervient dans nombre de débats importants concernant la déconfiture de la caisse régionale de crédit agricole du Plateau central (1933), le redressement budgétaire, la création d'une chaire de physique mathématique au Collège de France, le cumul des traitements et des pensions notamment en ce qui concerne les membres de l'Institut et du Bureau des Longitudes.

Après les événements du 6 février 1934, il prend une part active aux discussions concernant la nomination d'une Commission d'enquête chargée de rechercher les causes et les origines de ces événements ainsi que les responsabilités encourues et en est élu Président. Peu après il demande la discussion immédiate des propositions de résolution tendant à la nomination de Commissions chargées de préparer la réforme de l'Etat et d'étudier la révision de la constitution. En 1935, il demande enfin à interpellier sur la politique générale du Gouvernement et notamment sur sa politique de défense

nationale et intervient dans le débat concernant l'institution, l'organisation et le fonctionnement d'un conseil national économique. En 1936, il décide d'abandonner la carrière politique et ne se représente pas aux élections qui verront la victoire du Front populaire.

Emile Borel ne cessa jamais de poursuivre ses activités scientifiques, malgré ses charges parlementaires et en 1927, il avait été nommé directeur de l'Institut Henri Poincaré. Président de l'Académie des Sciences, membre de nombreuses académies étrangères et docteur « *honoris causa* » de diverses universités, il continuait en effet à publier ses travaux scientifiques et à professer à la Sorbonne. L'étendue et l'originalité de son œuvre, considérable en quantité et en qualité apparaissent dans ses nouveaux ouvrages, parmi lesquels « *L'espace et le temps* », « *Les probabilités et la vie* », « *Les principes d'algèbre et d'analyse* », « *Le Hasard* », « *La gravitation universelle* ».

En 1938, il fut élu président de l'Union internationale des Associations pour la société des Nations.

Pendant l'occupation, il vécut retiré dans une ombre propice. Son activité de résistant lui valut, à la libération la Médaille de la Résistance avec rosette.

Il se consacra alors exclusivement aux institutions scientifiques qu'il dirigeait et notamment à l'Institut Henri Poincaré. Il avait été nommé également membre de la Commission de la République Française de l'U.N.E.S.C.O., de la Commission administrative centrale de l'Institut et des Sociétés mathématique et statistique de France. Il est mort à Paris le 3 février 1956, à 85 ans.

Membre du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur, Grand Croix de la Légion d'honneur, décoré de la Croix de guerre, il avait épousé Marguerite Appell, fille de Paul Appell, recteur de l'université de Paris, plus connue en littérature sous le nom de Camille Marbo. Son beau frère, Pierre Appell, fut député de la Manche de 1928 à 1936 et Sous-secrétaire d'Etat aux Travaux publics et au Tourisme en 1933.

BORET (Victor), né le 18 août 1872 à Saumur (Maine-et-Loire), mort le 22 avril 1952 à Neuilly-sur-Marne (Seine-et-Oise).

Député de la Vienne de 1910 à 1927.
Sénateur de la Vienne de 1927 à 1944.
Ministre de l'Agriculture
et du ravitaillement de 1917 à 1919.
Ministre de l'Agriculture de 1930 à 1931.

Fils d'un négociant en grains de Saumur, Victor Boret, après avoir fait ses études au Collège de cette ville, puis au Lycée d'Angers, se rendit à l'étranger, où il exerça successivement diverses professions. Après avoir travaillé en Allemagne comme ouvrier brasseur, il s'installa pendant quelques années en Angleterre, où il fut interprète chez un courtier maritime, et ouvrier dans une usine frigorifique.

Cet « apprentissage » terminé, il rentra

dan sa ville natale et y prit la succession de son père comme marchand de graines de semences. En 1911, il devait abandonner ce commerce pour se consacrer plus activement à la fois à l'agriculture locale, en tant que sélectionneur de graines de semences, et à la politique.

Juge au Tribunal de Commerce, il avait été élu en effet successivement conseiller municipal de Saumur et en 1910, conseiller général de la Vienne pour le canton de Moncontour. La même année, il se présentait avec succès aux élections législatives des 24 avril et 8 mai dans l'arrondissement de Loudun. Il fut élu au deuxième tour de scrutin, par 5.827 voix contre 4.809 au député sortant radical socialiste, Maxime Ridouard.

Inscrit au groupe républicain socialiste, membre des Commissions de l'agriculture et des postes et télégraphes, il n'eut qu'une activité réduite au cours de cette législature. Il présenta plusieurs rapports sur des questions agricoles et notamment sur la taxe du pain et de la viande, et prit part à des discussions concernant l'accaparement des sucres et des alcools, le budget de 1911 et les droits de douanes sur les blés.

Réélu, toujours au deuxième tour de scrutin, aux élections générales des 26 avril et 10 mai 1914, par 5.147 voix contre 4.756 à M. Maurice, il fut nommé membre des commissions des marchés et du budget et se préoccupa spécialement pendant la guerre de 1914-1918, des problèmes agricoles posés par la présence des cultivateurs aux armées.

Au cours de la législature, il déposa des propositions de loi sur le paiement à domicile des allocations (1916), sur la réorganisation des services du ravitaillement civil et militaire et le recensement des ressources alimentaires nationales, sur l'interdiction de la vente du pain frais et sur la suppression du travail de nuit dans les boulangeries (1916). Membre influent de la Commission de l'agriculture, il présenta un certain nombre de rapports concernant notamment l'établissement d'un prix maximum du blé, même si le Gouvernement n'usait pas du droit de réquisition (1915), sur la chasse et la durée des permis de chasse (1916), sur les réquisitions d'avoines chez les cultivateurs (1916), sur la réglementation des réquisitions (1916), sur le ravitaillement de la population civile en blé et en farine (1916), sur le prix de vente du maïs destiné à la nourriture du bétail (1916), sur la fabrication de la farine de froment et les sanctions pénales applicables en cas de fraude (1917), sur la taxation du blé (1917), sur les encouragements à apporter à la culture du blé en France (1917), sur les marchés conclus par l'Etat depuis le début de la guerre (Marchés Lucien Baumann et Grands moulins de Corbeil, marchés Léon Collin).

En qualité de rapporteur de la Commission, il intervint fréquemment dans la plupart des débats agricoles ou concernant le ravitaillement de la population civile, des troupes se trouvant sur le front, et des forces de l'intérieur. En

1917, il développa une interpellation concernant le ravitaillement normal du pays en « pain de qualité saine et nutritive ».

Le 16 novembre 1917, il devint Ministre de l'Agriculture dans le Cabinet constitué par Georges Clemenceau et, comme tel, poursuivit son activité en faveur de la production agricole en temps de guerre. Il participa ainsi aux débats sur le rationnement de la consommation du pain, sur le nouveau régime des céréales, des farines et du pain, sur la répartition des avoines, sur l'organisation de la production du blé, sur la création d'un Office central des produits chimiques agricoles et d'une Commission de contrôle des essences et carburants pour automobiles, sur l'organisation du matériel de transport des denrées alimentaires, sur la cherté de la vie, sur la fabrication des fourrages mélassés, sur l'approvisionnement en malt des brasseries des régions libérées et sur l'autorisation de l'importation des mistelles, question qui lui valut de nombreuses et violentes critiques.

Au renouvellement du 16 novembre 1919, il fut réélu au quotient électoral député de la Vienne, deuxième de la liste d'Union nationale et républicaine qui conduisait Raoul Péret. Il obtint personnellement 32.615 voix, sur 76.441 votants. Président de la Commission de l'agriculture, inscrit cette fois au groupe de la gauche républicaine démocratique, il déposa en 1920 une proposition de loi ayant pour objet de faciliter l'accès des travailleurs agricoles à l'exploitation et à la propriété, et la reconstitution des exploitations agricoles dans les régions dévastées. En 1921, il déposa également une proposition de résolution concernant la réglementation de l'usage des voies ouvertes à la circulation publique.

Il prit part aux discussions concernant notamment la création de nouvelles ressources fiscales (1920), la réquisition des rhums (1921), l'abrogation de la loi sur les Chambres d'agriculture (1921), le trust de la meunerie et le commerce des céréales (1921) et le budget de l'agriculture de l'exercice 1922.

En 1921, il fut nommé membre de la Commission plénière de l'Office national du crédit agricole. En 1923 enfin, il participa au débat sur le projet de loi relatif à l'heure d'été.

Au renouvellement du 11 mai 1924, il obtint sa réélection comme deuxième de la liste républicaine de gauche, à la plus forte moyenne, par 34.870 voix sur 82.939 votants et s'inscrivit au groupe radical socialiste. De nouveau président de la Commission de l'agriculture et membre de la Commission plénière de l'Office national du crédit agricole, il déposa un certain nombre de propositions de loi concernant notamment : l'établissement d'un droit de créance privilégiée au profit des membres de la famille vivant et travaillant avec leurs parents dans les exploitations agricoles (1924-1925), l'institution du retrait agricole (1924), l'attribution intégrale et l'indivision temporaire de certains domaines ru-

raux figurant dans les successions (1924), la taxe de luxe des automobiles (1925), la suppression de la taxe sur le chiffre d'affaires et son remplacement par une taxe à la production (1926) et l'exonération de l'impôt sur les spécialités pharmaceutiques des remèdes faisant l'objet d'une publicité dans les journaux et revues professionnels vétérinaires (1926). En 1925, il déposa également une proposition de résolution concernant le commerce des boissons.

Il prit part aux discussions sur le budget général de 1925, sur la circulaire du Ministre de l'Intérieur invitant les préfets à interdire la vente du bétail en dehors des foires et marchés (1926), sur la nouvelle organisation administrative et judiciaire (1926), sur le projet de loi concernant le redressement financier, sur l'équilibre du budget, sur la réforme du régime des taxes successorales et sur la fixation du prix du pain.

Elu sénateur au renouvellement du 9 janvier 1927, au premier tour de scrutin, par 407 voix sur 701 votants, il s'inscrivit, à la Chambre haute, au groupe de l'Union démocratique et radicale et continua à se consacrer à l'intensification de la production agricole et à la repopulation des campagnes. Partisan acharné de la création d'une internationale agraire et de l'accès des travailleurs agricoles au patronat et à la propriété, il fit sur ces thèmes de nombreuses conférences à l'étranger et en France et collabora abondamment aux revues spécialisées dans les questions agricoles. Il publia également des ouvrages tels que « *La bataille économique de demain* », « *Pour et par la terre* » et « *L'Internationale agraire* ». Ses compétences en la matière lui valurent alors une large audience dans les milieux ruraux français et étrangers, et, à la même époque, il fut nommé président de la Société nationale d'encouragement à l'agriculture, président de la fédération nationale des collectivités rurales d'électrification, vice-président du conseil supérieur de l'agriculture et membre des bureaux ou comités de direction de nombreux syndicats et groupements agricoles.

Le 13 décembre 1930, il fut de nouveau chargé du Ministère de l'Agriculture, dans l'éphémère Cabinet Théodore Steeg, qui devait être renversé le 22 janvier suivant. En cette qualité, il participa aux discussions sur l'alcool de vin, sur la politique de fiscalité rurale, sur la mévente des seigles et sur les garanties de vinification des vins étrangers entrant en France.

Réélu sénateur au renouvellement du 14 janvier 1936, au premier tour de scrutin, par 403 voix sur 703 votants, il resta inscrit au groupe de la gauche démocratique, mais son activité en faveur du développement agricole de la France fut interrompue par la guerre de 1940. Le 10 juillet, il vota en faveur du projet de loi constitutionnelle, à Vichy.

Ayant perdu son siège de conseiller général qu'il détenait depuis 30 ans, par décision du Gouvernement dit de l'Etat

français, il se désintéressa de la politique et mourut en 1952 à Neuilly-sur-Marne, à 80 ans.

Victor Boret était commandeur du mérite agricole et titulaire de nombreux ordres étrangers.

BORGEOT (CHARLES), né le 1^{er} février 1876 à Clux (Saône-et-Loire).

Sénateur de Saône-et-Loire de 1929 à 1944.

Propriétaire-agriculteur à Clux, Charles Borgeot s'est occupé de culture dès son plus jeune âge. Son expérience de la terre, l'isolement du monde rural, la pauvreté de ses moyens, l'amènèrent à créer et organiser plusieurs groupements : sociétés de mutuelles-bétail, de mutuelles-incendie, syndicats agricoles, coopératives de battage, caisses de crédit agricole, syndicats d'élevage etc. Il fut le fondateur des silos coopératifs de Verdun-sur-le-Doubs, les premiers créés en France. Il fut le premier vice-président de l'importante association l'Union agricole et viticole de l'arrondissement de Châlons.

Ces heureuses initiatives jointes aux réalisations dont bénéficiait sa propre exploitation et qu'il communiquait à tous avec empressement, lui valurent d'être élu conseiller municipal de sa commune natale le 3 mai 1908, et maire 15 jours plus tard, alors qu'il n'avait que 32 ans. Le 14 décembre 1919 il entra au conseil général de Saône-et-Loire pour y représenter le canton de Verdun-sur-le-Doubs, et devenant président de l'Assemblée départementale en 1934.

Il fut élu Sénateur le 25 août 1929, à une élection partielle destinée à pourvoir au remplacement de M. Jean Richard décédé, au premier tour de scrutin, par 801 voix contre 385 à M. Théo Brelin, sur 1.256 votants. Il retrouva son siège aux élections du 20 octobre 1935 (renouvellement du 14 janvier 1936). Inscrit au groupe de la Gauche démocratique, il appartenait à la Commission des mines, à celle des travaux publics, à celle de l'agriculture pour en devenir, secrétaire puis vice-président, à la Commission de l'enseignement et à celle des colonies. Il se fit entendre au cours de nombreuses discussions parmi lesquelles il faut citer celles concernant : le commerce des blés (1929), les assurances sociales, le stockage des blés et des farines (1930) ; les dommages causés par les calamités publiques, les prêts à long terme, les coopératives agricoles, la crise de l'élevage national, les produits forestiers, le commerce de la chicorée, la viticulture et le commerce des vins, les marchés de traverses en bois dur passés avec l'étranger l'outillage national (1931) ; les indemnités pour abattage d'animaux, les bouilleurs de cru, la production française des céréales, les baux à ferme de longue durée (1932) ; la défense du marché du blé, les primes à l'emploi de blés indigènes, la régularisation des cours du blé (1933) ; l'interdiction de la fabrication des vins mousseux dans la Champagne viticole, le prix minimum du blé, l'assai-

nissement du marché du blé (1934) ; le marché des vins, les produits forestiers, la prime à la fabrication du papier-journal, la taxe à la mouture (1935) ; la révalorisation des bois français de papeterie, la semaine de quarante heures, l'institution d'un office national interprofessionnel du blé (1936) ; la main d'œuvre agricole, le warrantage des récoltes, la répartition des fonds du pari mutuel, le personnel des écoles vétérinaires, les indemnités pour abattage d'animaux, les travaux forestiers, les appellations d'origine contrôlées (1937) ; la médecine-vétérinaire, la caisse nationale des calamités agricoles, le fonctionnement de l'office du blé (1938) ; la résorption des excédents de blé (1939). Parmi ses nombreux rapports, il faut mentionner ceux concernant la défense du marché du blé et l'institution d'un office national interprofessionnel du blé.

Le 10 juillet 1940, à Vichy, il vota les pouvoirs constituants au Maréchal Pétain. Depuis la libération, il vit, éloigné de la politique, à Clux, son village natal.

Il était Président de la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire.

BORGNET (PIERRE, Ernest), né le 3 février 1846 à Rouen (Seine-Inférieure), mort le 30 décembre 1926 à Rouen.

*Député de la Seine-Inférieure
de 1902 à 1906.*

Fils d'un négociant en grains rouennais, Ernest Borgnet fit ses études secondaires au Lycée Corneille à Rouen, et après avoir passé son baccalauréat entra comme clerc dans une étude d'avoué. Principal clerc en 1867, il dut abandonner son étude trois ans plus tard pour servir pendant la guerre de 1870-1871 dans l'Intendance, au Havre, où il rencontra Guy de Maupassant.

Rendu à la vie civile, il prit la suite du négoce paternel, mais renonça au commerce en 1885, pour des raisons de santé. Il se rendit à Paris, s'inscrivit à la Faculté de droit, et passa sa licence à 46 ans.

Revenu à Rouen, il devint répartiteur, puis directeur de la Caisse d'épargne et fut nommé en 1899 juge au tribunal de commerce. Fondateur du Comité commercial, président de la Ligue syndicale pour la défense du commerce, sa notoriété lui valut d'entrer en 1900 au conseil municipal de Rouen et en 1901 au conseil général pour y représenter le premier canton de Rouen.

Ainsi encouragé, il posa sa candidature aux élections générales législatives du 27 avril 1902 dans la première circonscription de Rouen. La tâche était ardue, le député sortant n'étant autre que M. Louis Ricard, radical, ancien Ministre de la Justice. Il réussit à le battre au premier tour de scrutin par 6.993 voix contre 6.354.

Dans sa profession de foi, il s'était hautement déclaré l'adversaire du Ministère Waldeck-Rousseau, et partisan de la propriété individuelle, de la liberté du travail la plus étendue, de l'ordre et de l'économie dans nos finances, du respect

de l'armée mise à l'abri des injures, et s'était prononcé pour la liberté de conscience, pour la liberté de l'enseignement et pour la liberté d'association.

Membre du groupe de l'Union démocratique et siégeant au centre droit, il resta fidèle à ses engagements en s'opposant, sans défaillance aux Ministères Combes et Rouvier.

Membre de diverses commissions spéciales et de la Commission d'initiative parlementaire, il eut pour principal objectif la réforme de la patente par le dégrèvement des petits commerçants, l'augmentation de celle des Grands magasins et l'imposition des coopératives jusque là dégrévées (1902-1903), ainsi que la modification du régime fiscal des débits de boissons par la suppression du privilège des bouilleurs de cru, préconisant par contre la suppression de la licence des débits de boissons, imposée précédemment par une loi Caillaux.

Il protesta contre l'attitude des instituteurs pendant la campagne électorale de 1902 qui se montrèrent favorables à la majorité Waldeck-Rousseau, défendit les raffineurs de pétrole à qui le Gouvernement voulait imposer une taxe, et se montra hostile à la loi sur les retraites ouvrières (1906).

Sur le plan local, il réclama la réédification de l'escalier du Palais de justice de Rouen (1903), protesta contre le retard apporté à l'installation du téléphone à Rouen (1905), et demanda une subvention pour la construction d'une cale de radoub dans le port de Rouen.

Aux élections générales des 6 et 20 mai 1906, il subit un échec au deuxième tour de scrutin, n'ayant obtenu que 6.493 voix, contre 7.193 à M. Achille Lepout de la gauche radicale, qui emporta le siège.

Il ne se représenta plus aux élections générales suivantes, mais resta membre du conseil général jusqu'en 1907.

Il mourut à Rouen, en sa maison de la rue Lamartine, le 30 décembre 1926, âgé de 80 ans.

Ses obsèques eurent lieu en l'Eglise Saint-Joseph, le 3 janvier 1927, au milieu d'une grande assistance.

BORIE (ETIENNE, Léon), né le 21 mars 1843 à Dourgne (Tarn), mort le 10 juillet 1908 à Saint-Etienne (Loire).

*Député de la Corrèze
de 1885 à 1893 et de 1902.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COHENY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 399.)

Réélu aux élections générales du 22 septembre 1889, au premier tour de scrutin, par 7.508 voix contre 4.748 à M. Joseph Vachal, ancien député républicain, il appartenait à diverses commissions spéciales, notamment à la Commission chargée d'étudier la révision des services administratifs.

Bien que boulangiste, il ne prit part à aucun débat politique, se préoccupant seulement de questions fiscales ou d'intérêt local. Il se fit entendre notamment au cours de la discussion de trois projets de loi, l'un relatif au timbre des récé-

passés de petite vitesse, l'autre tendant à réformer les droits de succession, le troisième relatif aux droits d'entrée sur les viandes de porc salées. Dans le même temps, il déposait une proposition de loi sur la réforme des droits de succession (1890), une proposition de résolution tendant à suspendre les droits d'entrée sur les céréales et une proposition de loi sur les droits de timbre frappant les titres d'emprunts de Gouvernements étrangers.

Il subit un échec aux élections générales des 20 août et 3 septembre 1893, n'obtenant, au deuxième tour de scrutin, que 5.446 voix contre 8.556 à M. Charles Descubes, ancien chef-adjoint du Cabinet du Ministre des Travaux publics, qui lui succéda.

Mais il fut plus heureux aux élections générales du 8 mai 1898 où il prit sa revanche sur M. Descubes en le battant, dès le premier tour de scrutin, par 8.008 voix contre 6.876.

Il s'était proclamé partisan de la révision de la constitution, et « anti-dreyfusard » voulait « imposer silence à cette bande de juifs cosmopolites qui, depuis six mois, rient la patrie, calomnient l'armée et troublent le pays ».

En séance publique, il se préoccupa, pendant les discussions budgétaires, des salaires des Conservateurs des hypothèques (1899), des secours accordés aux anciens militaires et à leurs veuves (1899), du régime fiscal des successions (1900) ; au cours du débat sur l'amnistie il demanda que les indigents soient dispensés du versement de l'amende pour en obtenir le bénéfice, et intervint à propos des retraites ouvrières afin qu'elles soient étendues au personnel domestique (1901). Il déposa en outre une nouvelle proposition de loi sur la suspension des droits d'entrée sur les céréales, et plusieurs propositions de résolution tendant à accorder des secours aux victimes des calamités atmosphériques.

Il ne se représenta pas aux élections générales de 1902, fut nommé percepteur à Saint-Etienne, où il mourut le 10 juillet 1908, âgé de 65 ans.

BORIES (BENJAMIN, LOUIS), né le 15 février 1852 à Saint-Antonin (Tarn-et-Garonne), mort le 28 septembre 1912, à Paris-7^e.

*Député du Tarn-et-Garonne
de 1910 à 1912.*

Benjamin, Louis Bories, a fait ses études secondaires à Toulouse. Bachelier ès lettres le 2 juin 1870 et bachelier ès sciences le 25 août suivant, il fit sa médecine à Paris où il soutint sa thèse le 15 janvier 1875. Entré avec le n° 1 à l'Ecole d'application du Val-de-Grace, il fit d'abord carrière dans l'armée et fut successivement médecin aide-major à Paris, à Tiemcen, à Castres et à Montauban. Il démissionna en 1884 pour ouvrir un cabinet de chirurgie, à Montauban, qui lui acquit bientôt une réputation et une clientèle considérables.

Il rencontra dans cette ville des

hommes jouissant d'une grosse influence dans le département, comme le docteur Lacaze, et Justin de Selves, sénateur, puis président du Sénat.

C'est dans cette ambiance qu'il décida de se lancer dans la vie politique malgré qu'il n'eut jamais rempli de mandat local.

Il se présenta aux élections générales des 24 avril et 8 mai 1910, dans la circonscription de Montauban. Adversaire des radicaux, majoritaires depuis 1902, à qui il reprochait l'expulsion des congrégations, la fermeture des écoles libres, et le gaspillage des finances, il s'élevait contre « le lamentable spectacle de l'impuissance, de l'incohérence et de la corruption, contre le parlementarisme pourri composé d'hommes pauvres de convictions, mais riches d'appétits. »

Il réclamait le scrutin de liste avec représentation proportionnelle, la réduction du nombre des députés et des sénateurs, la représentation des intérêts économiques et professionnels au sein du Sénat, la décentralisation administrative, la diminution des pouvoirs des préfets, dont il critiquait l'intervention dans les campagnes électorales. Il s'élevait aussi contre la conception de l'Etat-Providence et les théories nébuleuses des « socialistes-activistes ».

Il emporta le siège au deuxième tour de scrutin, par 12.665 voix contre 11.948 à M. Capéran, député sortant, radical, maire de Montauban.

Inscrit au groupe des républicains progressistes, il appartint à la Commission d'hygiène publique, et à la Commission d'enquête sur l'affaire Rochette.

Propriétaire d'un domaine agricole au Tigné, dans la banlieue montalbanaise ses interventions à la tribune eurent spécialement pour objet la défense des cultures et notamment de la vigne contre les maladies cryptogamiques et contre les insectes et les rongeurs. Il préconisait deux sortes de mesures : l'emploi de la nicotine et sa production en France grâce à une subvention du Gouvernement, et l'arrêt de la destruction des oiseaux. Dans un long discours, il fit état de ses travaux personnels sur ces problèmes et évoqua une de ses interventions au congrès pour l'avancement des sciences, en 1902.

Il réclama en outre une réforme de l'enseignement primaire à la campagne, qui devait être selon lui, un véritable enseignement professionnel destiné aux ruraux, en donnant aux instituteurs une formation professionnelle et non une formation politique et philosophique telle qu'ils la reçoivent.

Il s'intéressa également à la nomination des médecins des hôpitaux locaux trop soumise au favoritisme politique, à la lutte contre la fièvre typhoïde dans l'armée par voie de vaccination, et à l'attribution des récompenses aux médecins soignant gratuitement les gendarmes.

Sur le plan local, il se préoccupa de la construction de la ligne de chemin de fer de Cahors à Moissac, de celle de l'hôtel des postes de Montauban, et des conséquences de la fermeture hebdomadaire

des halles sur les expéditions de raisin de Moissac.

A la suite de la discussion d'interpellations, il déposa deux ordres du jour, l'un pour demander le maintien des instituteurs en dehors des luttes électorales, l'autre pour requérir la suppression de la délimitation des zones vilicoles en Champagne en conséquence des troubles de 1910.

En politique générale, il soutint le premier Cabinet Aristide Briand du 24 juillet 1909, s'abstint sur la confiance au deuxième, du 3 novembre 1910, et se montra plutôt hostile au Cabinet Caillaux du 27 juin 1911.

Il s'associa à la campagne de Maurice Barrès en faveur des églises de campagne aux clochers croulants.

Cette activité fut brutalement interrompu par sa mort survenue en cours de mandat, le 28 septembre 1912, à Paris, après une douloureuse maladie alors qu'il n'avait que 60 ans.

Ce décès ayant eu lieu durant l'inter-session, il n'a pas été prononcé d'éloge funèbre.

Ses obsèques eurent lieu à la cathédrale de Montauban, au milieu d'une foule énorme. Les députés et sénateurs du département y étaient présents. Toute la presse, sans exception, salua avec respect la mémoire de cet homme dont la principale richesse était l'honnêteté.

Membre de l'Académie du Tarn-et-Garonne, il était Chevalier de la Légion d'honneur.

BORNE (CHARLES, MARIE, JOSEPH), né le 1^{er} février 1850 à Saint-Hippolyte (Doubs), mort le 23 août 1913 à Saint-Hippolyte.

Député du Doubs de 1898 à 1903.

Sénateur du Doubs de 1903 à 1913.

Après avoir fait ses études classiques à Besançon, Charles Borne vint tout jeune à Paris afin d'y suivre les cours de la Faculté de Médecine et fut reçu docteur le 24 juin 1874. Sa thèse était consacrée à des « *Remarques sur les névralgies bronchiales* ». La même année, il était lauréat du prix Corvisart.

Après la guerre de 1870-1871, à laquelle il avait participé comme médecin aide-major, il était devenu externe des hôpitaux de Paris, mais, son diplôme obtenu, il s'établit médecin, d'abord dans sa ville natale, Saint-Hippolyte, puis dans une localité voisine, à Hérimoncourt.

Dès 1883, il se lançait dans la politique et devenait conseiller général de Saint-Hippolyte, dont il se faisait élire maire en 1893. En novembre 1895, il se présentait pour la première fois aux élections sénatoriales, dans le Doubs, mais était battu par l'universitaire Alfred Rambaud, futur Ministre de l'Instruction publique du Cabinet Méline. De nouveau candidat au Sénat en mai 1897, il échouait une nouvelle fois devant un candidat radical.

C'est à la faveur des élections législatives du 8 mai 1898 qu'il réussit à entrer au Parlement en enlevant le siège de député de la circonscription de Montbéliard,

au premier tour de scrutin, par 9.178 voix contre 4.959 à son plus proche concurrent M. de Morville.

Siégeant sur les bancs des radicaux modérés, membre de la Commission de l'hygiène publique dont il devint Vice-président, et de celle des voies navigables, il s'intéressa naturellement à tous les problèmes sociaux relatifs aux soins médicaux et présenta des rapports sur de nombreux projets de loi concernant la santé publique. En sa qualité de vice-président de la Commission de l'hygiène, il devait notamment jouer un rôle important dans l'élaboration de la loi concernant la protection de la santé publique promulguée en 1902. D'autre part, au nom de la Commission des voies navigables, il présentait des rapports sur les canaux de l'Est de la France.

Réélu aux élections législatives du 27 avril 1902 au premier tour de scrutin par 11.098 voix contre 9.077 au candidat nationaliste Gaston Japy, qui représentait l'une des plus anciennes familles de la région de Montbéliard, il devenait membre de la Commission des douanes, mais ne devait plus rester longtemps à la Chambre, car ayant obtenu au deuxième tour de scrutin, 440 voix contre 450 à M. de Moustier au renouvellement sénatorial du 4 janvier 1903 et l'élection de ce dernier ayant été contestée, Charles Borne fut finalement validé le 17 mars suivant, au détriment de M. de Moustier.

A la Chambre haute, où il obtenait facilement sa réélection au renouvellement du 7 janvier 1912 au premier tour de scrutin, par 560 voix sur 895 votants et où il s'inscrivit au groupe de la gauche démocratique, Charles Borne poursuivait son activité en faveur du développement des institutions médicales en France. Parallèlement, il devenait membre de plusieurs organismes gouvernementaux, parmi lesquels le Comité supérieur de l'assistance publique, le Comité consultatif d'hygiène publique de France, la Commission contre les maladies contagieuses et vénériennes, la Commission d'administration de l'Institut national des Sourds-muets et le Comité consultatif de la navigation intérieure et des ports.

Il devait continuer à suivre au Sénat la ligne politique du parti radical et soutenir notamment les Ministères Brisson et Waldeck-Rousseau. Ami personnel de ce dernier, il votait en 1901 pour la loi sur les associations.

Son mandat sénatorial devait être interrompu par sa mort, survenue le 23 août 1913, quelque temps après sa réélection et au moment où il se trouvait dans sa ville natale. Le président Antonin Dubost prononça son éloge funèbre à la séance du Sénat du 4 novembre 1913 et salua en termes émus : « Ce démocrate éprouvé, très décidé à maintenir la politique républicaine dans ses aspirations les plus généreuses ; il ne perdait cependant jamais le sens des réalités et ainsi, il mettait au service de son parti quelque chose de plus précieux, peut-être, que son ardeur militante : sa clairvoyance et sa sincérité. »

On lui doit de nombreux travaux médicaux consacrés à certaines maladies, dont la pleurésie, les névralgies et la grippe. Pour cette dernière affection, connue alors sous le nom d'influenza, il préconisait un traitement que l'on tenait pour très efficace.

Il était chevalier de la Légion d'honneur.

BORREL (ANTOINE), né le 22 novembre 1878 à Moutiers (Savoie), mort le 8 mars 1961 à Paris-7°.

*Député de la Savoie de 1909 à 1931.
Sénateur de la Savoie de 1931 à 1944.
Sous-secrétaire d'Etat
aux travaux publics, chargé des mines
et des forces hydrauliques,
de janvier 1920 à janvier 1921.*

Issu d'une famille de cultivateurs originaire de Saint-Laurent-de-la-Côte (Savoie), Antoine Borrel, qui avait perdu son père de bonne heure, entra, dès son plus jeune âge, comme employé dans une entreprise de transports pour aider sa mère, restée sans ressources.

Devenu par la suite typographe d'imprimerie, ses qualités d'intelligence et de ténacité le firent passer rapidement dans les salles de rédaction. Il commença alors dans la presse locale une carrière journalistique qu'il devait poursuivre avec succès dans la capitale, où il collabora à de nombreux journaux, dont la « *Petite République* », le « *Gil Blas* » et l'« *Eclair* ». Il entra ensuite à Annecy pour y fonder le « *Avenir savoyard* », qu'il consacra aux idées républicaines et à la lutte contre la presse conservatrice de son département. Dès cette époque il exerça son talent de publiciste à défendre les causes, dont il devait se faire plus tard le porte-parole à la tribune du parlement.

Ces activités et la place qu'il occupait dans la politique locale, le désignèrent normalement comme candidat à l'élection législative partielle du 7 mars 1909, consécutive à l'élection au Sénat du député de la Tarentaise, le Docteur Empereur. Il fut élu par 3.732 voix contre 2.752 à son plus proche concurrent, dans la circonscription de Moutiers.

Réélu l'année suivante au premier tour de scrutin, aux élections générales du 24 avril 1910, il s'inscrivit au groupe des républicains socialistes et devint membre des Commission de l'agriculture, des postes et télégraphes, de la répression du vagabondage et de la mendicité, des pensions civiles, de la prévoyance sociale et du budget. Dans sa profession de foi, il avait notamment affirmé : « La démocratie ne peut pas continuer indifféremment à évoluer dans le cadre étroit de l'organisation administrative créée par Napoléon I^{er}. Une large décentralisation et une plus grande autonomie communale s'imposent ». Il développait longuement d'autre part les principes républicains qui étaient les siens et auxquels il devait rester fidèle tout au long de sa longue carrière parlementaire.

Ses activités législatives furent multiples et il serait difficile d'énumérer

toutes ses interventions à la tribune ou au sein des commissions. Soucieux des intérêts de son département, il déposa mainte fois des propositions de loi tendant à ouvrir des crédits extraordinaires pour venir en aide aux victimes de diverses calamités dont avaient souffert certaines localités de la région des Alpes.

Pendant cette législature, il prit part notamment à la discussion des projets de loi concernant les voies d'accès au Simplon et la modification du tarif général des douanes. En 1911, secrétaire de la Chambre des députés, dont il était alors l'un des plus jeunes membres, il déposait une proposition de loi relative aux incompatibilités parlementaires et demandait à interpeller le Gouvernement sur la situation de l'aviation militaire française en 1913.

Réélu au premier tour de scrutin au renouvellement du 26 avril 1914 par 8.351 voix, sans concurrent, membre des Commissions des comptes définitifs et des économies, de l'armée, des travaux publics et de la révision des lois constitutionnelles, il déposa de nouvelles propositions de loi relatives notamment aux problèmes sociaux créés par l'état de guerre et tendant plus particulièrement à accorder une allocation spéciale aux mères allaitant leurs enfants (1916). La même année, il déposait une autre proposition de loi tendant à la création d'une carte nationale d'identité.

Sans se désintéresser des travaux parlementaires, il participa à la guerre de 1914-1918. Mobilisé comme territorial, il fut affecté sur sa demande à une formation active et gagna au feu tous ses grades. Il termina la guerre comme lieutenant d'infanterie, avec la Croix de chevalier de la Légion d'honneur (du 26 février 1916), la médaille militaire, la Croix de guerre et trois citations.

A l'issue du conflit, il se trouvait être l'une des personnalités les plus en vue du parti radical-socialiste de la région alpestre et il fut élu à cette époque conseiller municipal de sa ville natale et conseiller général de la Savoie pour le canton de Bourg-Saint-Maurice. Il devenait aussitôt président de l'Assemblée départementale, fonction qu'il devait assumer jusqu'à sa dissolution par le Gouvernement de Vichy en 1940.

Réélu député de la Savoie aux élections législatives du 16 novembre 1919, le premier et le seul de la liste d'Union républicaine, par 18.828 voix sur 50.713 votants, membre de la Commission des mines et des travaux publics, il fut appelé le 20 janvier 1920 à faire partie du Ministère Millerand comme Sous-secrétaire d'état aux travaux publics, chargé des mines et des forces hydrauliques. Il conserva ces mêmes fonctions dans le deuxième Ministère formé par Millerand le 18 février 1920, après l'élection de Paul Deschanel à la Présidence de la République et dans le Cabinet Georges Leygues du 24 septembre 1920 après l'accession de Millerand à la Présidence de la République. Après son passage au Gouvernement, où il se préoccupa activement du développement touristique de

la France, il déposa plusieurs propositions de loi tendant notamment à la création d'un office des routes (1921) et concernant la vente des carburants (1923).

Il fut réélu, à la majorité absolue, premier de la liste du Cartel des gauches, aux élections générales du 11 mai 1924 par 28.017 voix sur 55.780 votants et devint membre des Commissions des mines et de la force motrice, des travaux publics et des moyens de communication, et des finances. Il déposa alors de nouvelles propositions de loi relatives aux sinistres survenus dans son département, mais ne cessa pas pour autant de s'intéresser aux affaires générales. Il prit part ainsi aux discussions sur le projet de loi relatif à l'organisation générale de la nation pour le temps de guerre (1927) et concernant les membres du parlement désirant servir dans les unités combattantes. Il affirmait à ce sujet : « En temps de guerre, les membres des deux assemblées législatives doivent avoir une place fixée dès à présent par la loi, tous doivent être soumis à la même règle, le bon plaisir ne doit exister pour personne ». Parallèlement il se préoccupait toujours activement de l'aménagement hôtelier de la France et déposait à cet effet une proposition de loi tendant à modifier le Code pénal en ce qui concerne la « flouterie d'aliments dans les hôtels » (1926). Une autre de ses propositions de loi avait pour objet de créer un office national du cinématographe (1927). Vers le début de la législature, il avait été nommé membre du comité consultatif de l'Energie hydraulique.

Aux élections générales des 22 et 29 avril 1928 qui marquèrent le retour au scrutin d'arrondissement, il fut réélu dans la circonscription d'Albertville-Moutiers au deuxième tour de scrutin, par 8.050 voix, contre 6.082 à M. Joriot, sur un programme dans lequel il déclarait notamment à ses électeurs : « Mon nom ne doit être pour vous qu'un symbole : celui de l'effort permanent et obstiné pour une république toujours plus belle et pour une Savoie toujours plus aimée ».

Son activité parlementaire ne se démentit pas et devait lui valoir le 3 mai 1931 d'être choisi par les comités républicains pour remplacer au Sénat M. Emile Machet, décédé. Elu à la Haute Assemblée au premier tour de scrutin, par 388 voix contre 142 à M. André Pringollat, il fut nommé vice-président de la Commission des travaux publics au renouvellement du 14 janvier 1936. Inscrit au groupe de la gauche démocratique, il poursuivit ses efforts en vue de créer en France de véritables relais touristiques. A cet effet, il avait déjà publié, tout au long de sa carrière parlementaire, des ouvrages destinés à mettre en valeur les richesses naturelles et artistiques françaises et notamment en Savoie, département auquel il avait été toujours profondément attaché et dont il avait été président du syndicat d'initiative. Egalement président de la Fédération des syndicats d'initiative, du Comité du tourisme en montagne, de la Fédération des

sociétés savoyardes de Paris, il mit toute son énergie à susciter dans sa province natale une expansion touristique, dont il prévoyait qu'elle serait bientôt l'une des ressources les plus solides du territoire français. « *Le Tourisme en France* », « *A travers la France* », « *Sur les routes de Savoie* » témoignent abondamment de ses travaux de prédilection, suivis d'autre part de livres consacrés à certaines questions sociales qui ne laissaient pas de l'inquiéter, notamment le dépeuplement des campagnes. Parmi ces ouvrages on peut citer : « *Le chômage en France et à l'étranger* », « *Le chômage et ses remèdes* », « *Les villages qui meurent* ».

Le 10 juillet 1940, à Vichy, il vota comme la majorité de ses collègues, les pouvoirs constituants demandés par le maréchal Pétain.

Après la Seconde Guerre mondiale — il s'était retiré définitivement de la vie politique — il put assister au couronnement d'une partie de ses efforts, en voyant reconnue en France l'importance de l'industrie touristique, de l'aménagement hôtelier et du développement des moyens de communication. Il fut alors nommé vice-président du Touring club de France.

Membre du cercle républicain, il contribua à la même époque à fonder l'amicale des anciens sénateurs, dont il fut membre du conseil d'administration et, en 1951, vice-président. Ses anciens collègues s'accordaient à apprécier tout particulièrement la cordialité de ses manières, sa serviabilité et la finesse de son esprit.

Il est mort le 8 mars 1961 en son domicile parisien de l'avenue de Breteuil âgé de 83 ans.

BORRIGLIONE (ALFRED, FERDINAND), né le 17 février 1841 à Nice (Alpes-Maritimes), mort le 29 août 1902 à Sospel (Alpes-Maritimes).

Député des Alpes-Maritimes
de 1876 à 1889, de 1889 à 1890,
et de 1890 à 1894.

Sénateur des Alpes-Maritimes
de 1894 à 1902.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 401).

Il fut réélu aux élections générales du 22 septembre 1889, au premier tour de scrutin, sans concurrent, par 9.167 voix sur 9.503 votants. Mais il démissionna le 20 mars 1890 pour protester contre l'invalidation de M. Bischoffsheim, député de la 1^{re} circonscription de Nice. Il se représenta au siège laissé vacant par ce dernier, le 30 mars 1890, et fut battu par M. Raiberti. Mais le 25 mai suivant il fut réélu en remplacement de lui-même dans la 2^e circonscription de Nice, au premier tour de scrutin, par 9.189 voix, son unique concurrent, M. Asso, n'obtenant que 19 suffrages.

Membre de diverses commissions il participa à plusieurs débats, notamment sur : l'établissement du tarif général des douanes (1891) ; la loi sur la presse ; le

budget de l'exercice 1893 — *régime des boissons* — (1892).

Réélu aux élections générales du 20 août 1893, au premier tour de scrutin, par 9.962 voix, sans concurrent, il devait être élu sénateur des Alpes-Maritimes au renouvellement du 7 janvier 1894, au premier tour de scrutin, par 355 voix sur 392 votants, et donner sa démission de député le 15 janvier 1894. Siégeant à la gauche républicaine et membre de plusieurs commissions, il fut en 1900 chargé de rapporter sa proposition de loi ayant pour objet de préserver de la destruction, les oliviers de plusieurs départements. Et à la séance de rentrée du 14 octobre 1902, le Président Armand Fallières annonçait son décès au Sénat et prononçait son éloge funèbre. Après avoir retracé la carrière du disparu : « Dans l'ordre de nos rapports quotidiens, déclarait-il, M. Borriglione était un collègue irréprochable. Personne ne poussait plus loin que lui la déférence ou la courtoisie, et l'on sentait que sa politique, qui n'avait rien d'emprunté, était le fruit, sans doute, d'une éducation distinguée, mais qu'elle prenait aussi sa source dans l'estime qu'il avait pour autrui et dans les qualités élevées de son cœur. »

Il était mort le 29 août précédent à Sospel (Alpes-Maritimes) à 61 ans.

BORY (JEAN, ANTOINE, HENRI *Armand*), né le 8 juillet 1844 à Allanche (Cantal), mort le 20 mai 1931 à Paris (9^e).

Député du Cantal de 1891 à 1898 et de 1910 à 1914.

Fils d'un avoué de Saint-Flour, Armand Bory fit ses études au lycée et son droit à la Faculté de Clermont Ferrand. Il fut tour à tour avocat, juge suppléant à Moissac, président du tribunal civil d'Alais, puis en 1889 président du tribunal civil de Nîmes, charge qu'il devait abandonner pour se présenter à l'élection partielle du 4 janvier 1891, dans le Cantal, le député de la circonscription de Saint-Flour, Mary Raynaud, ayant dû donner sa démission pour banqueroute frauduleuse. Armand Bory fut élu par 6.353 voix contre 3.466 à son concurrent le plus favorisé, M. Andrieux.

Inscrit au groupe de la gauche démocratique et membre des commissions de la législation fiscale et de la réforme judiciaire, il devait se préoccuper de préférence des questions administratives et des réformes qu'il estimait nécessaires dans ce domaine. Il fit également partie de la Commission d'enquête sur l'affaire de Panama.

Réélu sans concurrent au premier tour de scrutin des élections législatives du 20 août 1893, par 7.288 voix sur 8.064 votants, il prenait part peu après au débat sur l'administration financière de la banque d'Algérie.

Battu en 1898 par le radical Pierre Hugon, il réintégra la magistrature et devenait peu de temps après président de Chambre à la Cour d'appel d'Amiens.

Il fit à nouveau acte de candidature

aux élections législatives des 24 avril et 8 mai 1910 et reprit de haute lutte le siège de Saint-Flour à son rival, Pierre Hugon, au deuxième tour de scrutin, par 6.345 voix, contre 5.785. Dans sa profession de foi, il s'élevait notamment contre les « candidatures officielles qui s'étalent au grand jour dans nos arrondissements ». Il s'en prenait ainsi aux préfets, sous-préfets et fonctionnaires, qui, « malgré la déclaration de M. Aristide Briand, président du Conseil, malgré ses ordres formels, luttent pour leurs candidats et veulent nous conduire comme un troupeau docile ». « Promesses, menaces, démarches, discours, rien n'est épargné pour corrompre le suffrage universel », ajoutait-il en réclamant la réforme du système administratif et électoral. Elu sur ce programme républicain démocrate, il reprit pour quatre ans ses activités parlementaires dans les mêmes commissions. En 1914, il se retirait toutefois de la lutte électorale et laissait son ancien concurrent reprendre le siège de Saint-Flour. Armand Bory, qui fut conseiller général du canton d'Allanche de 1880 à 1925, ne cessa de se préoccuper des intérêts de son département, dont il présidait l'office régional agricole. Il était également vice-président de l'office régional du Plateau central et membre du conseil supérieur de l'agriculture.

Ayant pris sa retraite (il avait été nommé président honoraire à la Cour d'appel d'Amiens), il publia notamment un ouvrage consacré à l'impôt sur le revenu et à son application dans le Cantal.

Il mourut le 20 mai 1931 à Paris, à 87 ans.

BOS (CHARLES, FRANÇOIS, ANTOINE), né le 1^{er} février 1862 à Saint-Flour (Cantal), mort le 26 octobre 1926 à Paris (16^e).

Député de la Seine de 1898 à 1906.

Issu d'une famille modeste du Cantal — son père était peintre en bâtiments à Saint-Flour — Charles Bos fit ses études d'abord au collège de sa ville natale, puis à Paris, où il obtint une double licence : en droit et en histoire.

Sa carrière débuta dans l'administration où il entra en 1886 comme rédacteur politique au Ministère des colonies. Toutefois ses préférences allaient le mener rapidement vers le journalisme où ses talents de polémiste et de reporter devaient lui valoir une place de choix. Il entra en effet dès 1888 au *Rappel* en qualité de rédacteur politique, chargé des questions extérieures. Malgré ses succès en d'autres domaines, il devait rester fidèle à ce journal, dont il fut, en 1895, rédacteur en chef, puis, en 1904, directeur politique. Parallèlement, il donnait des articles appréciés à plusieurs autres quotidiens, parmi lesquels *Le Figaro*. En 1890, il avait abandonné ses fonctions au Ministère des colonies et s'était inscrit, en 1893, au barreau de Paris, pour s'y occuper plus particulièrement des causes civiles.

Sa double activité de journaliste et d'avocat devait l'amener à tenter une troisième carrière, politique cette fois. Il s'était fait une réputation dans la presse de Paris où ses articles étaient abondamment reproduits et commentés, en particulier dans les milieux socialistes. Il s'était spécialisé dans les questions sociales et avait publié des études documentées sur les problèmes ouvriers. Il avait notamment eu l'idée de grouper en syndicats les employés des compagnies parisiennes des omnibus et du gaz et la campagne qu'il mena en 1891, lors de la grève des omnibus, joua un grand rôle dans le succès des revendications du personnel de cette compagnie.

S'il avait subi un échec aux élections législatives de 1893 — il avait été battu alors par un socialiste d'une autre obédience, Prudent Dervillers, qui l'avait emporté avec une marge de 81 voix — il enleva en 1896 le siège de conseiller municipal de Paris du quartier d'Amérique (19^e arrondissement). Inscrit au groupe socialiste de l'Hôtel de ville, il se préoccupa plus particulièrement de l'aménagement électrique des rues de la capitale et fut chargé à cet effet par ses collègues, de plusieurs missions d'information en Allemagne, en Belgique et en Angleterre. Il fut d'autre part promoteur des tramways dits de pénétration et présenta de nombreuses études sur l'équipement électrique de Paris. Il fut également chargé du rapport sur la conversion de l'emprunt de 1886 en 2 %, qu'il avait lui-même conçue.

Aux élections générales législatives des 8 et 22 mai 1898, il se présenta avec succès dans la deuxième circonscription du 19^e arrondissement de la capitale et fut élu au deuxième tour de scrutin contre le candidat socialiste Arthur Rozier par 3.335 voix contre 2.888 à ce dernier. Inscrit au groupe radical-socialiste, tout en gardant son étiquette personnelle de républicain socialiste, il devint membre des Commissions des colonies, des voies navigables et des ports maritimes.

Il intervint souvent à la tribune et fut l'un des membres les plus actifs de son groupe, qu'il représentait auprès de la réunion parlementaire des gauches. Au cours de cette législature, il s'intéressa aux sujets les plus divers, aussi bien aux mauvais traitements exercés envers les animaux qu'aux funérailles nationales du Président Félix Faure. Il déposa sur le bureau de l'Assemblée plusieurs propositions de loi ayant pour objet notamment la suppression des écoles spéciales militaires d'officiers, « en vue d'établir l'unité d'origine de tous les officiers combattants », et l'application à la ville de Paris du droit commun en ce qui concerne le paiement des indemnités de logement aux Ministres des cultes protestant et israélite (1898).

Réélu aux élections générales des 27 avril et 11 mai 1902, au deuxième tour de scrutin, par 4.306 voix contre 3.247 à M. Barillier, il fit partie des Commissions des crédits, du budget, des travaux publics et des associations et

congrégations. Tout en prenant part à tous les débats portant sur des sujets qui lui étaient chers : les améliorations à apporter à la ville de Paris ou les questions relatives à la marine marchande, il lutta avec âpreté, comme il l'avait déjà fait durant la précédente législature, pour la révision de l'affaire Dreyfus. Il avait alors, en effet, demandé à interpellier le Gouvernement sur le renvoi du lieutenant-colonel Picquart devant le conseil de guerre. Il soutenait en général la politique de son groupe et vota en faveur des Ministères Brisson, Waldeck Rousseau et Combes. Vers la fin de la législature, il se sépara toutefois de la majorité Combiste et contribua par son action à renverser ce dernier Ministère.

Aux sein des commissions, il présenta d'autre part de nombreux rapports sur les voies navigables et les questions maritimes. A la tribune, il prit part à des discussions concernant les affaires économiques et s'opposa au principe du double mandat de conseiller municipal de Paris et de sénateur ou de député.

Battu au renouvellement de 1906 par son ancien concurrent, Arthur Rozier, socialiste « orthodoxe », il ne reparut plus au Parlement et se consacra presque uniquement à son activité journalistique et aux sociétés dont il était devenu administrateur (Mutuelle parisienne des automobiles Darraec, Société des accumulateurs électriques Heinz et Cie.). Il collaborait alors au *Gil Blas* et fut rédacteur en chef de *La vie maritime et fluviale*, après avoir dirigé la publication *Le XIX^e siècle*.

Préoccupé tout spécialement par les problèmes maritimes, il publiait alors *La marine qu'il nous faut* (1906) ; *Refaisons une marine* (1907). Il avait également consacré un ouvrage à *L'industrie électrique en Allemagne* (1900) et, en qualité de « frère maçon », prononcé un discours le 3 mars 1916 au concert de bienfaisance donné au profit de l'orphelinat maçonnique.

Charles Bos, qui était chevalier de la Légion d'honneur, avait été profondément affecté par les développements imprévus de la guerre de 1914-1918 et le livre qu'il publia en 1923, peu avant sa mort, reflète ses derniers pressentiments : *Les hécatombes de la guerre prochaine*. Il avait été conseiller général du Cantal pour le canton de Chaudes-Aigues.

Il mourut à Paris le 26 octobre 1926, à 64 ans.

BOSO (JEAN), né le 18 septembre 1875 à Nîmes, mort le 23 octobre 1959 à Nîmes.

Député du Gard de 1924 à 1928.

Sénateur du Gard de 1929 à 1939.

De vieille souche républicaine — son père, Adolphe Bosc, avait été député du Gard au début de la troisième République, après avoir fait au second Empire une opposition farouche —, Jean Bosc fit ses études dans sa ville natale, avant de suivre les cours de la Faculté de droit de Montpellier, où il conquit le diplôme de docteur, en 1901, avec une

thèse intitulée : *Essai sur les éléments constitutifs du délit civil*. Le prix de thèse lui était en même temps décerné.

Inscrit dès 1896 à l'ordre des avocats de Montpellier, puis en 1900 au barreau de Nîmes, où il fut secrétaire de la conférence du stage, il devait se lancer dans la politique active dès le début du siècle en se faisant élire successivement conseiller municipal de Nîmes (mai 1904) et conseiller général du canton de Lussan (août 1913). Il appartint à l'Assemblée départementale jusqu'à sa dissolution en 1940 par le Gouvernement de Vichy.

C'est après la guerre qu'il fit son entrée à la Chambre des députés, en se présentant avec succès aux élections générales du 11 mai 1924, sur la liste du cartel des gauches où il figurait en quatrième position. Il devint député du Gard, à la plus forte moyenne par 45.239 voix sur 93.956 votants.

Inscrit au groupe radical-socialiste, il fut membre de la Commission des douanes et conventions commerciales, dont il devait rapidement devenir président. Il se pencha sur le problème des exportations et sur celui des relations de la France avec l'étranger, à propos desquelles il intervint souvent à la tribune. Il présenta de nombreux rapports au nom de cette Commission et déposa en 1926 des propositions de loi ayant pour but de réglementer l'affichage et de modifier le tarif général des douanes, en ce qui concerne certains articles d'orfèvrerie et les statuettes en porcelaine. Il fut d'autre part membre des Commissions de législation civile et criminelle et des boissons et de la Commission d'enquête sur les conditions dans lesquelles le comité de l'union des intérêts économiques était intervenu dans la campagne électorale de 1924, ainsi que sur l'origine des fonds ayant servi à tous les partis au cours de ces élections.

Battu aux élections suivantes (1928), Jean Bosc devait briguer avec succès le 24 février 1929 le siège sénatorial laissé vacant par la mort de Fernand Crémieux, qui avait été, sous l'Empire et sous la République, le compagnon de lutte de son père. Il obtint au deuxième tour de scrutin 399 voix sur 808 votants.

A la Haute Assemblée, où il fut réélu au renouvellement du 14 juin 1930, au premier tour de scrutin, par 416 voix sur 825 votants, il s'inscrivit au groupe de la gauche démocratique et fut également président de la Commission des douanes. Il s'attacha à y suivre attentivement tous les débats concernant les tarifs douaniers et la législation en matière d'exportation.

Battu au renouvellement de 1939 par un autre candidat radical, Louis Mourier, ancien député du même département et ancien directeur de l'assistance publique, il se retira de la vie politique et se livra alors à des activités journalistiques, tout en se consacrant toujours au barreau de sa ville natale, dont il fut bâtonnier sous l'occupation. A sa mort, survenue le 23 octobre 1959, à 84 ans, il avait à son actif 63 ans de barreau.

Jean Bosc, qui collaborait à de nombreuses revues et publications juridiques et littéraires et qui était l'auteur de deux ouvrages : *Le roman devant les tribunaux* (1907), *Les Cendres du passé nîmois* (1922), était commandeur de la Légion d'honneur et des Arts et Lettres. Il avait été membre du cercle républicain.

BOSCHER-DELANGLE (AUGUSTIN, MARIE), né le 13 mai 1840 à Loudéac (Côtes-du-Nord), mort le 27 janvier 1912 à Loudéac.

*Député des Côtes-du-Nord
de 1885 à 1889.*

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT et COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 404).

Il ne se représenta pas aux élections générales de 1889, se désintéressa de la vie politique et se retira à Loudéac, sa ville natale où il mourut le 27 janvier 1912 à 72 ans.

BOSQUETTE (ALBERT, ALEXANDRE, MAURICE), né le 31 août 1872 à Saint-Quentin (Aisne), mort le 5 novembre 1946 à Vouziers (Ardennes).

Député des Ardennes de 1912 à 1928.

Publiciste — il fut rédacteur en chef de *L'écho vouzinois* et collabora à de nombreux journaux parisiens —, Maurice Bosquette consacra la majeure partie de son activité à son département et notamment à la petite ville de Vouziers, dans les Ardennes, dont il fut élu maire en 1908.

Il était entré dans la politique en devenant, dès 1900, conseiller municipal de cette ville, puis adjoint au maire, conseiller d'arrondissement en 1907 et conseiller général en 1908.

C'est à l'élection partielle du 25 février 1912 qu'il devint député de Vouziers, en remplacement de M. Lucien Hubert, qui venait d'être élu sénateur. Il emporta le siège dès le premier tour de scrutin, par 6.575 voix contre 4.240 à son concurrent le plus favorisé.

Membre du groupe radical-socialiste de la Chambre, il appartint aux Commissions de l'administration générale, départementale et communale, des cultes et de la décentralisation et des comptes définitifs et des économies. Il déposa des propositions de loi concernant les retraites ouvrières et ayant notamment pour objet « d'admettre au bénéfice du régime transitoire de la loi des retraites ouvrières et paysannes, les femmes ou veuves non salariées des assurés obligatoires, ainsi que les femmes ou veuves des fermiers, métayers, cultivateurs, artisans et petits patrons ». Il prit également une part active à de nombreux débats sur les questions agricoles.

Il fut réélu au deuxième tour de scru-

tin, aux élections législatives des 26 avril et 10 mai 1914, par 5.879 voix contre 4.345 à M. Longuet-Lamarche, sur un programme qui mettait l'accent sur les réformes nécessaires en matière de décentralisation administrative. Il demandait en effet dans sa profession de foi que le Gouvernement mette un terme « à l'exode si fâcheux des campagnes » et affirmait : « Notre race, pour bénéficier des belles qualités de résistance, de gaieté et de force morale, doit se retremper chez les ruraux ». « Les vastes agglomérations humaines sont génératrices de tuberculose et d'affaiblissement », ajoutait-il en se prononçant d'autre part sans ambage en faveur de l'école laïque, « pépinière des républicains ».

Au cours de cette législature, qui devait être celle de la première Grande Guerre, il présenta une proposition de loi concernant « l'allocation aux familles des militaires originaires des pays envahis et l'allocation des réfugiés » (1916).

Ses occupations parlementaires ne l'empêchèrent pas de prendre part aux opérations militaires, comme sous-lieutenant au 6^e escadron du Train en 1915, puis comme lieutenant au 107^e d'Artillerie lourde. Le 28 août 1918, il était blessé dans la région de Soissons et recevait la croix de Chevalier de la Légion d'honneur pour faits de guerre le 18 janvier 1919.

Les élections législatives du 16 novembre 1919 virent le plus beau succès électoral de Maurice Bosquette, qui fut réélu, le premier de la liste d'Union républicaine, à la majorité des suffrages exprimés par 35.215 voix sur 57.389 votants, et fit élire tous ses colistiers. Il s'était pourtant prononcé cinq ans auparavant, contre la représentation proportionnelle, qui aurait eu pour effet, selon lui, « d'éliminer peu à peu tous les députés ruraux ». Au cours de cette législature, il prit part à plusieurs débats portant sur les réparations à accorder aux départements éprouvés par l'invasion allemande. Il avait été nommé membre de la Commission des régions libérées.

Réélu deuxième sur la liste d'Union républicaine, aux élections législatives du 11 mai 1924, par 28.224 voix sur 69.717 votants, il s'inscrivit cette fois au groupe de la gauche radicale et fut membre de la Commission des travaux publics et des moyens de communication. Toujours soucieux de défendre les intérêts de son département, l'un des plus éprouvés par la guerre, il ne manqua pas cependant de s'intéresser à certaines discussions générales et déposa notamment en 1924 une proposition de loi tendant à inviter le Gouvernement à « modifier le Code de la route en ce qui concerne l'éclairage des véhicules automobiles circulant isolément ».

Battu en 1928 au scrutin uninominal, dont il avait défendu le principe, par un radical orthodoxe, il abandonna la vie politique. Il devait mourir le 5 novembre 1946 à Vouziers quelques temps après la Libération, à l'âge de 74 ans. Il était Officier de l'Instruction publique.

BOSREDON (JEAN-BAPTISTE, ALEXANDRE, DUPONT DE), né le 22 février 1831 à Chavagnac (Dordogne), mort le 14 mars 1903 à La Fauconnière, commune de Chavagnac (Dordogne).

Député de la Dordogne de 1876 à 1880. Sénateur de la Dordogne de 1880 à 1885.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT ET COHEN, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 405).

Spécialiste des questions agricoles et viticoles, il publia quelques mémoires les concernant. Il fut l'un des premiers à traiter scientifiquement le problème de la trufficulture dont il donna les principes dans un *Manuel de trufficulture* (1887) qui fut très remarqué. Il fit paraître également une *Notice sur les chemins vicinaux de la Dordogne* (1873).

Il mourut en son château de la Fauconnière le 14 mars 1903, à 72 ans.

BOSSOUTROT (JEAN-BAPTISTE, Lucien), né le 16 mai 1890 à Tulle (Corrèze), mort le 1^{er} septembre 1958 à Viry-Chatillon (Seine-et-Oise).

Député de la Seine de 1936 à 1942.

Pionnier de l'aviation civile française, héros de nombreux combats aériens pendant la première guerre mondiale, promoteur de l'aéronavale et détenteur de 29 records du monde, Lucien Bossoutrot était l'une des figures les plus populaires de l'aviation des temps héroïques, lorsqu'il commença en 1936 sa brève carrière parlementaire.

De famille auvergnate, il avait débuté dans la vie, à l'âge de 18 ans, comme employé de banque, mais ses aspirations l'entraînaient ailleurs et, devait-il confier plus tard, il ne se considérait pas comme un très bon employé : « Je ne pensais qu'à l'aviation et, mes moments de liberté je les passais sur les aérodomes... ». A cette époque l'aventure aérienne relevait encore des exploits des héros de Jules Verne et enfants et adolescents se passionnaient pour les nouvelles découvertes dans ce domaine.

Captivé, subissant naturellement la séduction des exploits fraîchement réalisés, le jeune Lucien Bossoutrot n'en devait pas moins, pour sa part, pressentir les développements qui allaient en résulter et désirait s'y associer.

C'est à vingt ans, en 1910, qu'il réussissait à voler pour la première fois et qu'il faisait ses premières armes, à un moment où les exercices aériens offraient moins de sécurité que de danger. Ces dangers, Bossoutrot devait les connaître au plus haut degré quelques années plus tard lorsque éclatait le grand conflit mondial, au cours duquel on allait progressivement exploiter l'arme aérienne.

Ce n'est toutefois qu'au cours de l'année 1915 qu'il arrivait à se faire affecter, non sans difficultés, à l'aviation militaire, — il avait fait la première année de guerre dans l'infanterie — Dès lors, il se distinguait dans de nombreux combats aériens, aux côtés de Guynemer.

et de Fonck et il terminait le conflit comme lieutenant d'aviation avec trois citations et un actif de 500 heures de vol en opérations, chiffre tout particulièrement important pour l'époque.

Démobilisé, il entra dans l'aviation civile et fut chargé chez Farman, où il avait été nommé chef pilote, de la mise au point des appareils prototypes, avions ou hydravions. Dès 1919, il effectuait plusieurs missions de confiance et réalisait le 8 février le premier vol commercial Paris-Londres (le voyage durait trois heures à l'aller...). En août de la même année, il reliait sans escale Paris et Casablanca avec sept passagers. Il avait déjà tenté un premier vol vers Dakar en 1918 et avait dû amener à son point de vue le maréchal Lyautey, Résident général de France au Maroc, qui hésitait à lui accorder l'autorisation de survoler la Mauritanie non encore pacifiée.

Le 16 août 1919, il pilotait l'avion *Goliath*, qui tomba en panne au-dessus du Sahara et dut atterrir sur une plage, à 180 kilomètres au nord de Saint-Louis du Sénégal. Avec ses huit compagnons, il vécut six jours en plein désert, n'ayant pu consommer qu'un peu d'eau filtrée, avant d'être retrouvé et secouru. S'il était déjà célèbre à cette date, cette aventure devait le mener au faite de sa popularité. L'opinion avait suivi avec passion ses tentatives et applaudit encore lorsqu'il réussit, au cours d'un raid Paris-Dakar, à effectuer un vol de nuit complet, suivi d'un amerrissage nocturne devant la grande ville du Sénégal, en pleine mer et sans balisage.

Dès lors, au cours de la période qui suivit la guerre, il ne cessa de se consacrer à l'aviation expérimentale et obtint notamment le grand prix des avions de transport sur Farman, au Bourget, le 15 novembre 1922, avant de s'adjudger successivement les records du monde d'altitude, de durée, de distance, de vitesse et de vol à voile.

Fêté avec enthousiasme en France, aussi bien qu'à l'étranger, il était devenu pour l'opinion, aussi célèbre que ses collègues de l'aéropostale et de la ligne de l'Atlantique sud. Son amie, Louise Faure-Favier devait plus tard le présenter ainsi : « La plus spirituelle et la plus douce des figures... des yeux de pilote... des mains de demoiselle et toutes les plus jolies qualités de notre race... ». A ce portrait, quelque peu romantique, le lieutenant de vaisseau Nomy, qui avait été son compagnon de vol sur le *Santos Dumont*, ajoutait une note plus austère, le 18 janvier 1935, au cours d'une conférence prononcée au théâtre des Ambassadeurs. « Il donne confiance... », concluait-il en rendant hommage aux qualités de chef énergique et de pilote hors de pair de Lucien Bossoutrot et à la préparation prudente et méthodique de ses expéditions.

Resté simple malgré le succès, il s'occupa alors activement du développement du trafic commercial aérien et défendit notamment la thèse des hydravions commerciaux de gros tonnage, avant de poser la question séduisante

des îles flottantes. Pilote d'essai de la maison Blériot, épaulé par le général d'aviation Victor Denain, Ministre de l'air, il lutta passionnément pour que soit reconnue l'importance de la ligne d'Amérique du sud, en laquelle il avait mis sa foi la plus profonde. A cette époque, il totalisait 1.200.000 kilomètres de vol en 8.000 heures et avait volé sur 250 types différents d'appareils. Il en avait mis au point 125.

Il ne laissait pas pour autant de se préoccuper de l'évolution politique en France, à propos de laquelle il appréhendait le pire. En 1936, il préférait dans ce sens un livre intitulé *Canons à vendre* qui attaquait le « trust international Schneider ». Aux élections législatives des 26 avril et 3 mai 1936, il prenait définitivement parti et se présentait dans la 2^e circonscription du 10^e arrondissement de la Seine, sur un programme radical-socialiste, soutenu par le Front populaire. Adversaire des « marchands de canons », il fut élu au deuxième tour de scrutin, par 6.534 suffrages, à douze voix seulement de majorité, battant le colonel Fabry, de la fédération républicaine, ancien Ministre de la guerre.

Membre, puis président de la Commission de l'aéronautique, il devait s'attacher principalement à défendre la cause de l'aviation à la Chambre, comme il l'avait déjà fait dans le pays. Bien qu'intervenant peu à la tribune, il tint plusieurs fois à exprimer son opinion au cours de la discussion d'interpellations concernant la défense nationale, notamment en 1937.

Bien qu'ayant voté les pouvoirs constituant au maréchal Pétain, le 10 juillet 1940, à Vichy, il fut interné sous l'occupation au centre d'Evaux. Il réussit à s'évader en juin 1944 et organisa aussitôt de nombreux parachutages d'armes pour le maquis du Lot, où il s'était réfugié. Il abandonna la vie politique à la Libération et se retira en Seine-et-Oise, à Viry-Chatillon, où il mourut le 1^{er} septembre 1958. Il était commandeur de la Légion d'honneur.

La personnalité de Lucien Bossoutrot était digne de figurer dans les ouvrages de son camarade Saint-Exupéry. Il est bon de citer à ce sujet certaines de ses paroles rapportées par Louise Faure-Favier : « Si vous saviez quel exaltant plaisir, c'est, de voler à 3 heures du matin, de quitter la terre encore toute grise et endormie et d'aller chercher l'aube dans le ciel... ». « Quand il parlait de l'aviation française, concluait Louise Faure-Favier, il était vraiment lui-même. Il s'animait, il la voulait la première du monde. Il était prêt à tout lui donner, il était disposé à toutes les audaces, à braver tous les risques... ».

BOUAT (ARMAND), né le 31 mars 1873 à Padirac (Lot), mort le 11 août 1929 à Neuilly-sur-Seine.

Député du Lot de 1924 à 1929.

Négociant — mandataire aux Halles de Paris — Armand Bouat s'était préoccupé

de tous temps des problèmes agricoles en France, comme en témoigne la brochure qu'il avait publiée en 1913, à la suite d'un voyage d'études en Touraine : *La prospérité agricole par la production des denrées maraîchères et fruitières*.

Bien qu'originaire du Lot, il vint de bonne heure dans la capitale et y joua un rôle important, pendant la Grande guerre, en qualité de directeur de l'office technique de l'agriculture et du ravitaillement pour Paris et le département de la Seine, poste auquel il accéda en juin 1917. Il coordonna ainsi dès ce moment tous les problèmes posés par l'approvisionnement d'une grande agglomération en temps de guerre.

Il entra dans la vie politique en 1919 comme conseiller général du Lot, pour le canton de Martel, et il était président de l'office agricole de ce département, lorsqu'il fut élu député du Lot, aux élections générales législatives du 11 mai 1924, sur la liste du bloc des gauches, à la majorité des suffrages, par 28.797 voix sur 51.247 votants. Il était le premier de cette liste, où figurait l'ancien Ministre de l'Intérieur, Jean-Louis Malvy, et que patronnait Anatole de Monzie, alors sénateur du même département.

Inscrit au groupe radical-socialiste, Armand Bouat devait rester à la Chambre ce qu'il avait été toute sa vie : un spécialiste des questions agricoles. S'il intervenait en 1927 dans la discussion de la taxe sur le chiffre d'affaires, il déposait en outre de nombreuses propositions de résolution relatives aux permissions agricoles en faveur des agriculteurs et, aussi à la réorganisation du monopole du tabac, problème fondamental des départements du sud-ouest.

En 1925, il devenait maire de Martel et la même année se faisait réélire au conseil général, cette fois pour le canton de Bretenoux.

Réélu député aux élections générales des 22 et 29 avril 1928, au deuxième tour de scrutin, dans la circonscription de Figeac (retour au scrutin d'arrondissement), par 8.577 voix contre 7.595 à M. Delmas, son activité fut brutalement interrompue par sa mort, survenue le 11 août 1929 à Neuilly, à 56 ans. Il fut inhumé à Courbevoie et remplacé à la Chambre par Anatole de Monzie, qui abandonna à cette occasion son mandat de sénateur.

Son éloge funèbre fut prononcé par le Président Fernand Bouisson au début de la séance du 22 octobre 1929 : « Il se pénétrait chaque jour davantage, déclarait-il, de la nécessité pour les agriculteurs, de se créer un marché régulier dans les centres de consommation, d'organiser la vente, de mettre fin à une lutte stérile entre les habitants des villes et producteurs des campagnes. »

Armand Bouat avait publié plusieurs études consacrées à l'agriculture, dont *L'agriculture commercialisée*, ouvrage qui portait en sous-titres : « Pour bien produire, il faut bien vendre : aux agriculteurs, aux commerçants, aux consommateurs » (1924).

BOUCAU (JEAN-MARIE, ALEXANDRE, ALBERT), né le 26 décembre 1826 à Dax (Landes), mort le 24 juillet 1893 à Lévignacq (Landes).

Représentant des Landes à l'Assemblée Nationale de 1871 à 1876. Député des Landes de 1881 à 1885 et de 1886 à 1889.

(Voir première partie de la biographie dans ROBERT et COUGNY, *Dictionnaire des Parlementaires*, t. 1, p. 407).

Il ne se représenta pas aux élections générales de 1889, et vécut désormais à l'écart de la politique.

Il mourut le 24 juillet 1893 âgé de 67 ans, à Lévignacq, dans les Landes, où il s'était retiré.

BOUCHER (HENRY, HIPPOLYTE, PAUL), né le 19 septembre 1847 à Bruyères (Vosges), mort le 1^{er} février 1927 à Nancy (Meurthe-et-Moselle).

Député des Vosges de 1889 à 1909. Sénateur des Vosges de 1909 à 1920.

Ministre de l'Industrie, du Commerce, des Postes et Télégraphes d'avril 1896 à juin 1898.

La famille maternelle d'Henry Boucher était depuis longtemps implantée dans le département des Vosges, où son père exerçait la profession de notaire dans la petite ville de Bruyères. Elle possédait notamment la papeterie du Grand Maix, à Dorcelles, que le jeune Henry, prenant la succession de son père en 1875, devait s'employer activement à développer.

Après avoir fait des études secondaires, qui l'avaient mené du collège d'Epinal au collège Louis-Clément, à Metz, au lycée de Nancy, puis au collège Sainte-Barbe, Henry Boucher suivit les cours de la Faculté de droit de Paris, d'où il sortit licencié en 1868. Dès cette date, il s'intéressait à la politique et collaborait avec Jules Ferry, alors leader de l'opposition au Second Empire.

Pendant la guerre de 1870, il s'engagea dans la Garde mobile des Vosges, et fut promu rapidement capitaine. Il participa aux campagnes de la Loire et de l'Est, avant d'être interné en Suisse, à la fin de la guerre, en 1871.

Rendu à la vie civile, il rentra dans son pays natal et se livra avec passion aux occupations dérivant de la petite industrie familiale, avant d'acquiescer lui-même, en 1899, la papeterie la plus importante de Badlieu, à Rambervillers. Il y introduisit les techniques modernes et s'attacha notamment à substituer aux pâtes à chiffon, la pâte à bois.

Conseiller général de Bruyères en 1880 (il devait le rester jusqu'en 1910), membre de l'assemblée départementale des Vosges, (dont il fut le vice-président de 1895 à 1907), conseiller municipal de Gerardmer en 1888 (jusqu'en 1906), il se présenta aux électeurs de la 2^e circonscription d'Epinal aux élections générales législatives du 22 septembre 1889, sur un programme républicain modéré. Alors que la France sortait à peine de l'affaire Boulanger il préconisait d'importantes

réformes constitutionnelles et se prononçait notamment contre la longueur des sessions parlementaires, contre le nombre élevé des députés et contre leur « ingérence » dans les affaires administratives. Il demandait d'autre part que soient rendues incompatibles, « en fait, sinon en droit », les fonctions de Ministre et de membre de l'une ou l'autre des deux Chambres, en « obligeant les députés anciens Ministres à se représenter devant leurs électeurs ».

Il fut élu au premier tour de scrutin, par 6.109 voix contre 4.840 au candidat monarchiste, le baron de Ravinel. Membre des Commissions des douanes et du budget, il remplit à la Chambre des activités multiples, dont ses électeurs lui surent gré. Il devait être en effet réélu aux renouvellements du 20 août 1893, par 7.793 voix contre 260 à M. Joseph Bouché, du 8 mai 1898, sans concurrent par 8.030 suffrages, du 27 avril 1902 par 8.291 voix contre 3.220 à M. Lardier, et du 6 mai 1906 par 9.817 voix contre 1.781 à M. Tachet, toujours au premier tour de scrutin.

Il prit d'abord une part importante à l'élaboration du tarif général des douanes et déposa à cet effet un certain nombre de rapports et de propositions de loi. Il présenta également des rapports au nom de la Commission du budget et, plus tard, au nom de la Commission des chemins de fer, à laquelle il venait d'accéder. Il se pencha également sur les problèmes relatifs à l'assistance médicale gratuite (1894), aux concours internationaux de tir ou de gymnastique, aux secours à accorder aux victimes des menées anarchistes à Paris et à Lyon (1895), aux conventions avec Haïti (1900). Il prit part à de nombreux débats sur les postes et télégraphes, sur l'agriculture et sur l'enseignement technique et devait se préoccuper activement d'autre part des questions coloniales, africaines en particulier. — En 1895 il s'attacha à mettre en valeur une région désertique en Tunisie. Il participa à la discussion sur l'expédition de Madagascar en 1894.

Au cours de la législature de 1893, en qualité de membre de la Commission du travail, il avait également suivi les débats concernant le travail industriel des femmes et des enfants, les mesures contre le chômage, le placement des ouvriers, et les accidents du travail. Il joua un rôle prépondérant dans l'élaboration de la Charte des sociétés de secours mutuel et dans la préparation de l'Exposition universelle de 1900.

En avril 1896, il fut appelé à faire partie, en qualité de Ministre de l'Industrie, du Commerce, des Postes et des Télégraphes du Ministère constitué par son collègue des Vosges, Jules Méline, alors leader des républicains modérés. Il prolongea comme tel l'activité qu'il avait menée en qualité de député et déposa de nombreux projets de loi concernant notamment les frontières douanières, la vente des navires, le régime des sucres, le péage du port de Rouen, l'administration temporaire des fils de laine, les primes à la filature de

la soie, la convention avec la compagnie transatlantique, les hôtels des postes de différentes villes, l'exposition internationale de Bruxelles, les caisses d'assurance, le service des colis postaux, le placement des ouvriers, les services postaux avec l'Algérie, la Tunisie, la Tripolitaine, le Maroc et la Corse, la conférence télégraphique internationale de Budapest, enfin la création d'un office national du commerce extérieur.

Il démissionna avec le Ministère à la suite des élections générales de 1898, qui donnèrent la majorité aux partisans de la séparation des Eglises et de l'Etat. Particulièrement opposé à cette mesure et d'autre part fidèle à la politique modérée de Jules Ferry, il mena, dans son département et à la Chambre, une lutte active contre les idées radicales. Dans sa profession de foi, de 1889, il avait déjà souligné que « les luttes sur le terrain religieux devaient être closes ». Devenu membre de la Commission de l'armée et passé dans l'opposition de fait, il fit une guerre acharnée au Ministère Waldeck-Rousseau. Sous le « néfaste Ministère Combes, dont l'œuvre restera comme une tache dans l'histoire de ce pays, stigmatisée par cette triple formule : persécution, délation, humiliation de la patrie », il combattit pour la liberté de conscience et contre de nombreux projets gouvernementaux, notamment la loi contre les bouilleurs de cru, qui selon lui « opprimait la liberté des cultivateurs et violait leur domicile ».

Henry Boucher, qui s'était prononcé plusieurs années auparavant pour l'élection d'une seconde Chambre au suffrage universel, n'hésita pas toutefois à se présenter au Sénat, au renouvellement du 3 janvier 1909, sur la liste Méline, en remplacement de Louis Pariset qui ne se représentait pas. Il fut élu au premier tour de scrutin, par 505 voix sur 1.002 votants. A la Haute Assemblée, où il siégea sur les bancs de la gauche républicaine jusqu'en 1920 (son mandat avait été prolongé en raison de la guerre), il suivit la ligne politique qui avait été la sienne à la Chambre et défendit de nombreux projets relatifs à son département. En 1920, il décidait d'abandonner la vie politique et devait mourir à Nancy sept ans plus tard âgé de 80 ans.

Président d'honneur du comité des expositions à l'étranger, il avait été membre du comité puis directeur de l'office colonial du commerce extérieur, membre du comité supérieur de l'enseignement technique et des conseils supérieurs de l'agriculture, des prisons et du commerce et de l'industrie.

Egalement membre de la Chambre de commerce d'Epinal, dont il avait été le président de 1899 à 1910, il avait publié divers ouvrages sur la péréquation de l'impôt et plus de 52 rapports ou discours, présentés ou prononcés à la tribune du Parlement, sans compter de nombreux articles dans les journaux ou des revues.

Il était grand Croix de l'Aigle Blanc de Russie, de l'Ordre de Léopold de Belgique et du Nicham Iftikar.